This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600017619U

LE COMTE D'EGMONT

ET

LE COMTE DE HORNES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

SUR LE XVIe SIÈCLE :

Histoire de la Révolution des Pays-Bas sous Philippe II, 1re partie (1555-1572), 2 vol. in-8°.

ÉTUDES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES.

Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. — *Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'Empire* (1477-1521) ; 1 vol. petit in-8°.

Les Pays-Bas sous Charles-Quint. — *Vie de Marie de Hongrie,* tirée des papiers d'État (1505-1558), nouvelle édition revue et augmentée, 1 vol. format Charpentier.

Les Pays-Bas au XVIe siècle. — *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde,* tirée des papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Christine de Lalaing, *princesse d'Épinoy,* 1 vol. in-18.

Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne (1598-1632), 1 vol. in-8°.

SOUS PRESSE :

Histoire de la Révolution des Pays-Bas sous Philippe II, 2me partie.

Brux. — Typ. de A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale, 3, impasse du Parc.

LES PAYS-BAS AU XVIE SIÈCLE

LE COMTE D'EGMONT

ET

LE COMTE DE HORNES

(1522-1568)

D'APRÈS DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES ET INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

BRUXELLES ET LEIPZIG

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & CIE, ÉDITEURS

RUE ROYALE, 3, IMPASSE DU PARC

1862

Droits de traduction et de reproduction réservés

210.

~~200. 46. 114.~~

BIBLIOTHECA PROVINCIALIS

J'ai publié successivement des études biographiques sur Marguerite d'Autriche, sur Marie de Hongrie, sur Marnix de Sainte-Aldegonde et sur Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy. Dans cette galerie, que je me propose de consacreraux personnages illustres du XVIe siècle, j'ajoute aujourd'hui le comte d'Egmont et le comte de Hornes.

Ces deux grandes victimes de Philippe II font l'objet d'une même biographie, parce qu'il me paraît impossible de séparer ce que la mort et l'histoire ont indissolublement uni.

Le comte d'Egmont et le comte de Hornes ont lutté

ensemble pour les libertés des Pays-Bas. Ils ont été condamnés le même jour par un tribunal de sang. Ils ont été décapités, le 5 juin 1568, sur la Grand'Place de Bruxelles. Ils demeurent inséparables.

Tel était aussi l'avis du gouvernement, lorsque, accueillant un vœu exprimé par l'Académie royale de Belgique, il décida naguère qu'un monument consacrerait la mémoire des comtes d'Egmont et de Hornes, et que ce monument serait érigé sur la place même où avaient péri les deux seigneurs patriotes.

Cette résolution n'obtint pas cependant une adhésion unanime. Elle donna lieu, au contraire, à une très vive controverse.

Des deux extrémités de l'horizon arrivèrent des accusations véhémentes, mais dissemblables et contradictoires. Les uns reprochèrent aux comtes d'Egmont et de Hornes de n'avoir pas arboré hardiment le drapeau de la révolte. Les autres leur firent un crime de n'avoir pas été les partisans aveugles du despotisme religieux et politique de Philippe II; ils prétendirent même que, si le supplice du comte d'Egmont fut impolitique, il n'était pas prouvé que ce supplice fût injuste.

Je crus sincèrement que les comtes d'Egmont et de Hornes, si diversement jugés, n'avaient mérité ni les dédains des uns ni la réprobation des autres. Cette opinion

fut exprimée dans une lettre adressée en 1859 à l'Académie royale de Belgique, et je l'énonçai en ces termes :

« ..... Je me déclare l'adversaire de l'espèce de réaction « qui tend à rabaisser, sinon à détruire, tantôt l'une et « tantôt l'autre des renommées les plus imposantes de la « Belgique. Il faut plus de respect filial pour les hommes « célèbres qui ont tant contribué à faire honorer notre « patrie. Les uns ne peuvent-ils pas admirer les grandes « actions de Charles-Quint, et les autres glorifier les ser- « vices éminents de Marnix de Sainte-Aldegonde, sans « abaisser outre mesure le mérite des comtes d'Egmont et « de Hornes?

« Pour affaiblir le prestige attaché pendant si longtemps « à ces noms patriotiques, on a même invoqué l'autorité du « prince d'Orange. On a cité un déplaisant jeu de mots « imaginé par je ne sais quel bel esprit. La vérité est que « Guillaume le Taciturne se sentit frappé au cœur par « l'inique condamnation et la fin tragique de ses deux amis. « Il déplora, dans une lettre qui n'était pas destinée à « rester secrète, il déplora la grande perte que venaient de « faire les Pays-Bas, et *jura sur la foi qu'il devait à Dieu « et sur son honneur qu'on avait fait tort aux comtes « d'Egmont et de Hornes devant Dieu et le monde.*

« J'ai un respect sincère pour toutes les convictions;

« mais la mienne aussi est profonde. Je crois donc, pour « employer les expressions du Taciturne, qu'on a fait tort « aux comtes d'Egmont et de Hornes devant le monde, et je « voudrais faire prédominer ce sentiment, sans exagérer les « qualités ou les services des seigneurs injustement con- « damnés par le Conseil des Troubles (1). »

J'ajoutais que je me proposais de communiquer à la classe des Lettres un exposé de la carrière politique du comte d'Egmont et de celle du comte de Hornes.

C'était un engagement : j'ai voulu le remplir.

Mais, au lieu d'une dissertation académique, je publie une biographie complète. Je tâche ainsi de combler une lacune et de mieux atteindre le but que j'avais en vue.

Pour raconter avec une scrupuleuse exactitude la conduite tenue par les comtes d'Egmont et de Hornes, montrer l'importance de leurs services et la grandeur de leur rôle, j'ai tâché d'oublier les discussions actuelles et de vivre en quelque sorte au XVIe siècle, interrogeant exclusivement les documents si nombreux, si divers et si intéressants de cette mémorable époque. J'ai donc tiré principalement la biographie des comtes d'Egmont et de Hornes non seulement

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. VII.

de leurs propres lettres, mais aussi des papiers d'État et des correspondances de Philippe II, de ses lieutenants et de ses ministres. J'ai eu constamment sous les yeux les actes du procès, surtout le « libel accusatoire » du procureur général du Conseil des Troubles et les « mémoires de défense » écrits par les accusés eux-mêmes. M. De Bavay, procureur général à la cour d'appel de Bruxelles, a publié, avec le plus grand soin, une partie de ces documents; mais les recueils déposés aux archives du royaume pouvaient encore fournir des détails importants. Grâce à l'obligeance de M. Gachard, archiviste général du royaume, de M. Diegerick, conservateur du riche dépôt de la ville d'Ypres, et d'autres amis de l'histoire, il m'a été permis de faire usage d'un assez grand nombre de pièces inédites. J'ai cité tous ces témoignages authentiques, irrécusables. Peut-être même ai-je prodigué les notes : mais c'était une nécessité. En effet, je ne prétends point imposer des jugements préconçus. Je désire, au contraire, que le lecteur se forme lui-même une conviction en ayant sous les yeux un tableau dont les acteurs et les témoins du grand drame du XVIe siècle ont fourni les principaux traits.

Il me répugnerait de faire dégénérer en polémique une étude que j'ai voulu rendre impartiale. Qu'il me soit cependant permis de répéter ici une vérité trop souvent oubliée.

Pour juger avec équité les hommes illustres des temps passés, il ne faut point les séparer de leur époque.

« Si, prenant pour règle ce que nous croyons de la liberté, de l'égalité, de la religion, de tous les principes politiques, — dit fort bien Chateaubriand, — nous appliquons cette règle à l'ancien ordre de choses, nous faussons la vérité, nous exigeons des hommes vivant dans cet ordre de choses ce dont ils n'avaient pas même l'idée. »

Le comte d'Egmont et le comte de Hornes avaient donc sur la liberté politique et sur la liberté des cultes, même sur les obligations des vassaux et sujets envers leur suzerain, des idées et des convictions qui étaient à certains égards les antipodes des idées actuellement dominantes.

On commet à l'égard des comtes d'Egmont et de Hornes une autre injustice quand on exige d'eux, en 1566, la hardiesse et la résolution qui caractérisaient les adversaires de l'Espagne en 1572. Dans une grande et longue révolution, dans une guerre qui dure quatre-vingts ans, il y a diverses périodes, bien différentes l'une de l'autre, et il est peu raisonnable de vouloir les confondre.

Voyez la révolution d'Angleterre de 1640 : les parlementaires font place aux presbytériens, et ceux-ci aux indépendants. Voyez la révolution française de 1789 : les constituants sont remplacés par les girondins, en attendant les montagnards. Est-ce à dire qu'il faille méconnaître les ser-

vices rendus par les parlementaires et les constituants? Hampden était moins audacieux, sans aucun doute, que Cromwell; mais Hampden n'a-t-il point courageusement défendu les libertés de l'Angleterre? La Fayette était moins avancé que Carnot; mais n'a-t-il pas cependant exercé une influence considérable?

Je ne prétends pas mettre le comte d'Egmont sur la même ligne que Guillaume le Taciturne. On verra toutefois que le premier a pris l'initiative de l'opposition contre la politique espagnole.

Vous pouvez reprocher au comte d'Egmont ses irrésolutions et ses défaillances. Il est impossible de les nier, quoiqu'elles eussent leur source dans une invincible loyauté. Mais, alors, il faut dire que les autres héros de la révolution du XVIe siècle, que Marnix de Sainte-Aldegonde, que Guillaume le Taciturne lui-même eurent aussi des moments pénibles, où le doute les torturait, où le découragement affaiblissait leur âme.

Où sont d'ailleurs les grands hommes qui n'ont jamais failli et dont l'énergie et la prévoyance furent toujours les mêmes?

Coligny, venant se livrer aveuglément à Charles IX, ne prévoyait pas plus le massacre de la Saint-Barthélemy que le comte d'Egmont ne pouvait prévoir sa fin tragique sur le Marché de Bruxelles.

Algernon Sidney fut décapité comme le comte d'Egmont. « Il a de justes droits, dit Macaulay, à être appelé un héros, un philosophe, un patriote, et cependant il ne peut être disculpé d'avoir été pensionnaire de la France. »

Les comtes d'Egmont et de Hornes ne furent pensionnaires d'aucune puissance. Ils ne trahirent point leur souverain, comme le fameux maréchal Biron, justement puni par Henri IV; ils ne traitèrent point avec les étrangers, comme les princes et les grands seigneurs qui furent les chefs de la Fronde. Non, ils réclamaient les libertés nationales, en demeurant fidèles à leur souverain; et, au lieu de recevoir de l'argent de l'étranger, ils se ruinaient, ils s'imposaient des dettes énormes pour servir le roi et le pays. Ces dettes honorables leur ont été reprochées avec une sorte de mépris.

Mais oublie-t-on que William Pitt, premier ministre d'Angleterre pendant dix-neuf ans, était aussi criblé de dettes, et que les Communes, en décrétant qu'il serait enterré sous les dalles de Westminster, votèrent unanimement la somme de 40,000 livres sterling pour satisfaire ses créanciers? Ne sait-on pas que Thomas Jefferson, deux fois président des États-Unis d'Amérique, demanda l'autorisation de mettre ses biens en loterie et qu'il mourut insolvable?

Je dois encore aborder des objections d'une autre nature. Il y a deux ans, parut à Leipzig un ouvrage intitulé : *Recherches sur le soulèvement des Pays-Bas contre l'Espagne.* M. Matthias Koch, l'auteur de ce livre, se déclare nettement le champion de l'autorité et de la politique de Philippe II. Il s'est attaché, avec une érudition incontestable et avec une courtoisie, qui est trop souvent exclue des débats scientifiques, il s'est plu, dis-je, à contredire quelques-uns des jugements émis dans la première partie de mon *Histoire de la révolution des Pays-Bas.* C'est un grand honneur pour moi d'avoir donné lieu, pour une bonne part, au livre de M. Koch. Je dois dire pourtant que l'honorable et docte écrivain ne m'a point convaincu. Il y a surtout désaccord entre nous quant au caractère et aux tendances du parti auquel appartenaient les comtes d'Egmont et de Hornes. M. Koch me blâme de l'avoir appelé le « parti national. » Loin de retirer ou de modifier cette qualification, je la maintiens de toutes mes forces. J'ai d'ailleurs pour moi une imposante autorité. En 1573, le duc d'Albe rappelait que le comte d'Egmont, le prince d'Orange et consorts, en réclamant la suprématie du conseil d'État et l'assemblée des États-Généraux, prétendaient « tenir le roi en tutelle afin qu'il ne pût rien faire *sans la volonté des indigènes.* » Tel était effectivement le but du comte d'Egmont et de ses amis et adhérents. Ils reconnaissaient Philippe II comme le sou-

verain légitime du pays, comme le descendant des anciens princes. Mais ils demandaient, et avec raison, que le fils de Charles-Quint se conformât aux priviléges et aux traditions des Dix-sept provinces; qu'il les gouvernât, comme sous les régnes précédents, avec la coopération effective des seigneurs indigènes et avec le concours des États-Généraux. Ils voulaient donc pour les Pays-Bas, jusqu'alors libres et indépendants, un gouvernement national composé d'indigènes, et ils combattaient la politique qui tendait à établir la suprématie de l'Espagne, et à réduire les provinces belges à la triste condition du Milanais et de Naples.

Je persiste à croire que la cause défendue par le comte d'Egmont et ses amis était une cause juste et nationale. Je maintiens que ces seigneurs patriotes avaient en vue de conserver les libertés qui faisaient la force et même la grandeur des Pays-Bas.

Ne craignons point de juger le vainqueur de Gravelines et ses adhérents; mais gardons-nous d'outrager, par des accusations puériles ou fanatiques, la mémoire de ces hommes illustres; ne nous efforçons pas de rabaisser outre mesure le piédestal sur lequel les Belges les ont placés depuis trois siècles!

Imitons plutôt l'exemple donné par l'Angleterre dans Westminster-Hall. En voyant dans cet imposant édifice les statues et les effigies de tous les hommes célèbres, depuis

Richard Cœur de Lion jusqu'à Pitt, un écrivain éminent faisait justement remarquer que le culte de la tradition et de l'histoire, le vrai patriotisme, l'avait emporté sur l'esprit de secte et de parti! — Ce n'était pas, il faut l'avouer, un triomphe médiocre ni un enseignement sans utilité et sans grandeur.

Bruxelles, le 18 mai 1862.

CHAPITRE PREMIER.

(1518-1555)

Origine de la maison d'Egmont. — Jean IV, 2e comte d'Egmont, épouse Françoise de Luxembourg. — Leurs enfants : Charles et Lamoral d'Egmont. — Celui-ci succède à son frère aîné, mort des suites d'une blessure reçue devant Alger. — Noces de Lamoral d'Egmont et de Sabine de Bavière dans la cité impériale de Spire. — Lamoral d'Egmont, après s'être signalé dans plusieurs guerres, est nommé chevalier de l'ordre de la Toison d'or. — Inauguration de Philippe, prince d'Espagne, en 1549. — Les Montmorency des Pays-Bas. — Philippe de Montmorency hérite du comté de Hornes et de la seigneurie de Weert. — Il se met au service de Charles-Quint et prend part à la guerre d'Allemagne. — Il épouse Walburge de Nuenar. — Le prince d'Espagne vient au château de Weert et nomme le comte de Hornes capitaine des archers de sa garde bourguignonne. — Le comte de Hornes suit l'héritier de Charles-Quint en Allemagne, en Italie et en Espagne. — Guerre de 1552. — Le comte d'Egmont défend le Luxembourg. — Il commande l'arrière-garde pendant le siége de Metz. — Expédition dans l'Artois. — Le comte d'Egmont nommé chef de l'ambassade chargé de conclure le mariage du prince d'Espagne avec la reine Marie Tudor. — Particularités concernant les deux séjours du comte d'Egmont en Angleterre. — Le comte d'Egmont, envoyé ensuite en Espagne, revient en Angleterre avec le prince. — Mariage du fils de Charles-Quint avec Marie Tudor. — Le comte d'Egmont et le comte de Hornes assistent à l'abdication de Charles-Quint.

Sur les côtes de la mer du Nord, à une lieue à l'ouest d'Alckmaar, s'élevait au pied des dunes, et près d'une antique abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, le château d'Egmont, berceau de l'une des plus nobles et des plus puissantes familles des Pays-Bas. Elle avait donné des stathouders à la Hollande et des ducs à la Gueldre. Elle allait, sous Charles-Quint et sous Philippe II, acquérir une renommée plus grande encore.

Lamoral d'Egmont, dont la destinée devait être si glorieuse et si tragique, naquit, le 18 novembre 1522, non dans l'ancienne résidence de ses aïeux, mais au château de la Hamayde, en Hainaut, dans l'ancienne châtellenie d'Ath.

Son grand-père, Jean, troisième de ce nom, vingt-cinquième

seigneur et premier comte d'Egmont, était mort en 1516, après avoir rempli pendant trente-deux ans les éminentes fonctions de stathouder de la Hollande. Jean IV, deuxième comte d'Egmont, fut chevalier de l'ordre de la Toison d'or, conseiller et chambellan de Charles-Quint. Il le servit en plusieurs guerres, dans les Pays-Bas et en Italie. Établi général de tous les chevau-légers, tant de Naples que de Milan, il mit les Grisons en déroute; mais la mort arrêta le cours de ses succès. Tombé malade et transporté de Ferrare à Milan, il mourut dans cette ville, le 29 avril 1528, le jour même où il atteignait sa vingt-neuvième année. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Marc, à Milan.

Ce brillant capitaine n'avait que dix-sept ans lorsqu'il épousa, dans la ville de Bruxelles, Françoise de Luxembourg, sœur et héritière de Jacques de Luxembourg, gouverneur de la Flandre, prince de Steenhuyze et de Gavre, seigneur de Fiennes, de Gruythuyzen, d'Armentières, d'Auxy, etc. Françoise de Luxembourg, que Marguerite de Navarre citait comme la plus belle de toutes les Flamandes, survécut pendant vingt-neuf ans à son mari, se dévouant à l'avancement et à la grandeur de ses trois enfants : Charles, Lamoral, et Marguerite d'Egmont.

Les deux premiers étaient bien jeunes encore lorsque, en 1538, ils partirent pour l'Espagne, où l'aîné succéda à son père dans la dignité de chambellan de l'empereur. En 1541, les deux frères étaient aux côtés de Charles-Quint dans son expédition contre Alger. L'un et l'autre se montraient dignes de leur race belliqueuse. Les assiégés ayant tenté de repousser l'armée chrétienne, Charles d'Egmont fut grièvement blessé en combattant; Lamoral, qui commandait une compagnie de cavalerie légère, fit office, d'après les témoignages contemporains, non seulement de capitaine, mais aussi de très hardi soldat. On sait que cette guerre fut moins heureuse que la brillante croisade contre Tunis. Des tempêtes horribles forcèrent l'empereur de se rembarquer. Charles d'Egmont avait été recueilli dans la galère du souverain; débarqué à Carthagène, il y mourut le 7 décembre, sans avoir été marié.

Lamoral, désormais le chef de la maison d'Egmont, avait été

jeté par la tempête dans l'île de Corse et ignorait le sort de son frère. Il put enfin débarquer à Gênes et retourner dans les Pays-Bas, où il prit possession des grands domaines qui lui étaient échus. Indépendamment des biens de la maison d'Egmont en Hollande, ils comprenaient, en Flandre, une principauté, sept ou huit baronnies et plusieurs autres seigneuries. L'empereur Charles-Quint reporta sur Lamoral d'Egmont l'affection qu'il n'avait cessé de témoigner à son père et à son frère. Le descendant de tant de capitaines illustres s'efforça de justifier par sa vaillance la faveur dont il était l'objet. Il prit part à la défense des Pays-Bas, lorsque le fameux Martin Van Rossem pénétra dans le Brabant en 1542, suivit l'empereur dans le duché de Juliers et assista à la prise de la ville de Duren (1).

Le 8 avril 1544, dans la cité impériale de Spire, des noces étaient célébrées avec une magnificence extraordinaire. Lamoral d'Egmont, conseiller et chambellan de Charles-Quint, épousait Sabine, comtesse palatine du Rhin et duchesse en Bavière. Cette princesse était fille de Jean, comte palatin et de Spanheim, et de Béatrice de Baden. Demeurée orpheline, elle avait eu pour père adoptif son cousin le comte Frédéric palatin, Électeur et duc en Bavière. A ces noces splendides, à ces fêtes d'un si heureux augure, assistaient l'empereur Charles-Quint; Ferdinand, roi des Romains, son frère; les archiducs d'Autriche, les électeurs et une foule d'autres princes : les ducs de Saxe, de Brunswick, de Clèves, de Mecklenbourg; les marquis de Baden et de Brandebourg, le landgrave de Hesse, etc., etc. En se rendant au château de l'Électeur, le comte d'Egmont était placé entre l'empereur et le roi des Romains; Sabine de Bavière

(1) *Histoire van de edele welgeboorne heeren ende graven van Egmond*, etc. (Harlem, 1664, in-4°), p. 22 et suiv. — Voir aussi *Chronique des seigneurs et comtes d'Egmont*, communiquée à la Commission royale d'histoire par M. le docteur Stenzler, professeur à l'université de Breslau, et insérée dans les *Bulletins* de la Commission, 2e série, t. IX, p. 13 et suiv. Le manuscrit original est conservé dans la bibliothèque de M. le prince de Plesse, au château de Fürstenstein, près de Freibourg dans la Basse Silésie. Sur le plat de la couverture on lit, en lettres d'or, en haut : *Dieu permet tout*, et en bas : *Anne d'Egmont*. Au revers on lit le millésime : 1585.

l'attendait, accompagnée des archiducs d'Autriche. Trente-cinq comtes de l'Empire servirent à la table de l'épousée où étaient assis l'empereur Charles-Quint, le roi des Romains, les archiducs et les autres princes. Le lendemain, Françoise de Luxembourg, qui venait de céder à son fils la principauté de Gavre, envoya le chapeau de princesse à sa belle-fille (1).

Le jeune favori de Charles-Quint éclipsait, par ses qualités chevaleresques, les seigneurs et les gentilshommes de son âge qui formaient la partie la plus brillante de l'imposant cortége du puissant empereur. Il était d'une belle et haute stature; « le plus beau, » dit un contemporain, « et, de tous les vivants, le plus fort de corps et de courage. » Non seulement il se signalait dans les armées de Charles-Quint, mais il excellait aussi dans tous les exercices qui rappelaient l'image de la guerre; car il ne savait, selon les témoignages authentiques, ce que c'était que de vivre en paix.

Deux mois après son mariage avec Sabine de Bavière, Lamoral d'Egmont, ayant envoyé sa femme et sa mère dans les Pays-Bas, joignit l'armée impériale qui allait envahir la France. Il assista au siége et à la prise de la ville de Saint-Dizier, en Champagne, et l'empereur, après le trépas de René de Châlons, prince d'Orange, lui donna le commandement d'une compagnie d'hommes d'armes de cinquante lances des célèbres *bandes d'ordonnances* des Pays-Bas (2).

Mais Charles-Quint réservait une plus haute distinction au vaillant seigneur, qu'il avait déjà nommé conseiller, chambellan et capitaine d'hommes d'armes. Au mois d'octobre 1546, l'empereur, présidant, dans la cathédrale d'Utrecht, le chapitre général de l'ordre de la Toison d'or, remit au comte d'Egmont, alors âgé de vingt-quatre ans, le collier tant envié. Par une bizarre coïncidence, le duc d'Albe fut admis dans l'ordre le même jour.

(1) *Chronique des seigneurs et comtes d'Egmont*. — *Sommaire des voyages de Charles-Quint*, — par Jean de Vandenesse. MS (ad ann. 1544). — Quant à Marguerite d'Egmont, elle donna sa main à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, et de ce mariage naquit Louise de Vaudemont qui, en 1575, épousa Henri III, roi de France.

(2) Chaque *lance* comprenait cinq hommes à cheval.

En 1548, Lamoral d'Egmont se trouve avec l'empereur à la célèbre diète d'Augsbourg. L'année suivante, il accompagne Philippe, prince d'Espagne, dans toutes les villes de Hollande et de Zélande, où le fils de Charles-Quint est inauguré comme le futur souverain des dix-sept provinces. Il prend également une part brillante aux fêtes chevaleresques que Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas, fit célébrer, en l'honneur de son neveu, à Bruxelles et dans les splendides châteaux de Binche et de Mariemont.

L'inauguration de l'héritier de Charles-Quint exerça plus d'influence encore sur la destinée d'un autre grand seigneur, de ce comte de Hornes, dont le nom est inséparable de celui d'Egmont.

On ignore la date précise de la naissance du comte de Hornes; mais comme il était âgé d'environ cinquante ans lorsqu'il mourut, on peut dire qu'il vit le jour vers 1518. La même difficulté existe pour indiquer d'une manière certaine le lieu de sa naissance. Dans la défense personnelle qu'il opposa plus tard au réquisitoire du Conseil des Troubles, le comte de Hornes se borna à déclarer qu'il était né dans le comté de Flandre (1).

Philippe de Montmorency (c'était là son vrai nom) appartenait, comme le comte d'Egmont, à une maison illustre. Il descendait de Jean de Montmorency qui abandonna Louis XI pour Philippe le Bon et se fixa dans les Pays-Bas où il devint conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. Il avait hérité de sa mère la terre de Nevele, en Flandre; sa femme, Gudule Villain, lui apporta en dot le château de Liedekerke; il possédait en outre la terre et seigneurie de Hubermont. Il mourut en 1477 et fut enterré dans l'église de Nevele. Philippe de Montmorency, son fils, devint possesseur des seigneuries de Nevele et de Liedekerke auxquelles il ajouta, par un autre héritage, les terres de Huysse, de Burght et de Zwyndrecht, sur la rive gauche de l'Escaut. De son mariage avec Marie de Hornes, fille aînée

(1) Dans un autre document, cité plus bas, il est dit formellement : « Vray est qu'il estoit natif de la comté de Flandre. » — On peut supposer qu'il avait vu le jour à Nevele, principale résidence de son père.

de Frédéric de Hornes, seigneur de Montigny en Ostrevant, naquirent deux fils : Joseph et Philippe de Montmorency. Celui-ci, connu sous le nom de seigneur de Hachicourt, devint chevalier de l'ordre de la Toison d'or et chef des finances sous Philippe II. Joseph de Montmorency, l'aîné, hérita des domaines de Nevele, de Huysse, de Burght, de Zwyndrecht et de Hubermont; en France, il possédait la terre de Saint-Leu, le Plaissis-Bouchard et le quart de la baronnie de Montmorency. En 1523, il épousa Anne d'Egmont, fille aînée de Floris d'Egmont, comte de Buren et de Leerdam, chevalier de la Toison d'or. Encore dans la fleur de l'âge, il mourut, en 1530, à Bologne, où il s'était rendu pour assister au couronnement de Charles-Quint. Anne d'Egmont fit rapporter d'Italie la dépouille mortelle de son mari, qui fut déposée dans l'église du couvent des Frères Mineurs, à Weert. Cette ville et tous les domaines de la maison de Hornes allaient bientôt passer aux Montmorency.

Joseph de Montmorency avait laissé deux fils : Philippe et Floris, si célèbres parmi les victimes de Philippe II, et deux filles : Marie et Éléonore. Ils demeurèrent en la garde d'Anne d'Egmont, leur mère, et sous la tutelle de leur aïeul, le comte de Buren. En 1527, Joseph de Montmorency, leur père, s'était dessaisi de tous les biens qu'il possédait encore en France; redoutant les vicissitudes de la guerre, il vendit et céda irrévocablement au maréchal Anne de Montmorency la seigneurie de Saint-Leu, les Taverny, le Plaissis-Bouchard et la quatrième partie de la baronnie de Montmorency.

Les meilleurs rapports existaient alors entre les Montmorency de France et ceux des Pays-Bas. Floris de Montmorency, fils puîné d'Anne d'Egmont, passa même trois ans dans la maison de son cousin, Anne de Montmorency, devenu connétable de France.

Vers la même époque, Philippe de Montmorency, l'aîné de la famille, était déclaré héritier des domaines de la maison de Hornes.

En 1531, Jean, comte de Hornes et du Saint-Empire, prévôt et chanoine de l'église de Saint-Lambert à Liége, avait perdu son frère aîné. Ne voulant point que le nom de sa maison s'éteignît, Jean de Hornes sollicita de la cour de Rome sa sécularisa-

tion et obtint les dispenses nécessaires pour épouser Anne d'Egmont, veuve de Joseph de Montmorency. Ce mariage, accompli en 1532, fut stérile. Jean de Hornes reporta sa sollicitude sur les enfants d'Anne d'Egmont et institua pour son héritier Philippe de Montmorency, à la condition qu'il épouserait Walburge de Nuenar, dont la famille avait des prétentions à la succession qui devait bientôt être ouverte. L'usufruit des biens de la maison de Hornes devait néanmoins demeurer à la comtesse douairière. Telles furent les principales dispositions du testament fait par Jean de Hornes le 28 novembre 1540 (1).

Le descendant des Montmorency belges devint ainsi possesseur de domaines importants. Ils consistaient surtout dans le comté de Hornes et la seigneurie contiguë de Weert. Le comté de Hornes, fief impérial qui avait près de huit lieues de longueur et autant en largeur, tirait son nom d'un vieux manoir, construit sur une éminence, à une demi-lieue de Ruremonde, sur la rive gauche de la Meuse. Mais le véritable chef-lieu de cet État féodal était la petite ville de Weert, dont le château-fort servait de demeure seigneuriale. « Ce château, dit un écrivain du XVIe siècle, flanquait un côté de la ville et n'en était séparé que par un fossé plein d'eau ; faiblement bastionné et percé de beaucoup de fenêtres, il ressemblait plutôt à une maison. » Philippe de Montmorency avait aussi hérité, du chef de son père, les terres, seigneuries et villages de Nevele, de Burght et de Zwyndrecht, en Flandre ; quant à Floris de Montmorency, il obtint, pour sa part, les seigneuries de Montigny, de Hubermont et de Vimy. En résumé, les domaines les plus importants de Philippe de Montmorency étaient le comté de Hornes et la seigneurie de Weert, qui relevaient non du duc de Brabant mais de l'Empire, et faisaient partie du cercle de Westphalie. Ce fut dans ces domaines que, dès son enfance, Philippe de Montmorency tint sa résidence ordinaire (2).

(1) Voir l'*Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, justifiée par chartes, titres, arrests et autres bonnes et certaines preuves, par André Duchesne (Paris, 1624, in-fol.), liv. IVe, *passim*.

(2) Ces détails sont principalement extraits de l'histoire de la *Maison de Montmorency*, citée ci-dessus, et de la *Déduction de l'innocence de messire Phi-*

Malgré les grands biens qui lui étaient échus, le comte de Hornes ne pouvait être égalé au prince d'Orange, au comte d'Egmont, au duc d'Arschot, ni à d'autres membres de la haute aristocratie des Pays-Bas; il était un des moins riches. Le patrimoine du jeune comte devait néanmoins lui assurer une existence heureuse, s'il voulait renfermer son ambition dans ses seigneuries et ne point paraître sur un plus grand théâtre. Mais une vie oisive eût été une tache dans le blason des Montmorency : le comte de Hornes se mit au service de Charles-Quint. Dans la Cour où le duc d'Albe exerçait les fonctions de grand majordome, il devint gentilhomme de la bouche, tandis que son frère Floris de Montmorency, alors connu sous le nom de seigneur de Hubermont, était gentilhomme de la Chambre avec son oncle Maximilien d'Egmont, comte de Buren; avec Lamoral d'Egmont, son ami; avec Philippe de Lannoy, prince de Sulmone; Jean de Ligne, comte d'Arenberg et d'autres représentants des plus nobles maisons des Pays-Bas. Le jeune comte de Hornes se faisait remarquer, comme le comte d'Egmont, par une belle stature et des traits agréables. Il pouvait aussi rivaliser avec les plus brillants cavaliers, et avait toutes les qualités propres à le faire distinguer dans un tournoi ou à la tête d'une des vaillantes bandes d'ordonnances des Pays-Bas. Le titre de gentilhomme de la bouche n'était qu'une qualité qui l'attachait à la maison du souverain; sa vocation, c'était la guerre. En 1546, commandant à cinq cents chevau-légers, il était avec l'élite des troupes des Pays-Bas, que Maximilien de Buren amena heureusement à Charles-Quint, menacé par les chefs de la ligue protestante de Smalkade. Il assista à tous les grands événements de la lutte qui se termina par la victoire de Muhlberg et la captivité du landgrave de Hesse.

lippe, baron de Montmorency, conte de Hornes, franc seigneur de Weert, etc. (1 vol. in-12 imprimé en septembre 1568), p. 4 et suiv. — Dans la *Propre défense du comte de Hornes aux charges à luy imposées par le procureur général*, il s'exprimait en ces termes : « Il confesse estre né en Flandre où il a du bien, mais depuis l'âge de quatre ou cinq ans n'a jamais tenu domicile fixe au pays de S. M., mais à sa terre de Weert et de Hornes, où les ordonnances et placards de ces Pays-Bas n'ont lieu, mais ressortissent lesdites terres de l'empire. »

Ce fut à cette époque qu'il épousa, du consentement de l'empereur, Walburge de Nuenar, dont les plus proches parents inclinaient fortement pour les doctrines luthériennes (1). Le contrat de mariage avait été signé, le 22 janvier 1546, en présence d'Anne d'Egmont, comtesse douairière de Hornes; de Maximilien d'Egmont, comte de Buren; de Guillaume, comte de Nuenar et de Meurs, père de la fiancée; du grand commandeur teutonique du bailliage des Vieux Joncs et d'autres seigneurs.

La guerre d'Allemagne finie, le comte de Hornes renonça, on ignore les motifs de cette détermination, à la charge de gentilhomme de la bouche et se retira dans son château de Weert, avec l'intention de se détacher entièrement de la Cour. Mais, en 1549, le fils de Charles-Quint, ayant été inauguré comme souverain futur des Pays-Bas, passa par Weert et logea dans le château du comte de Hornes. Le prince pria son hôte d'accepter la charge de capitaine des archers de sa garde bourguignonne. Le comte n'osa rejeter cette prière; il dit plus tard qu'il n'aurait pas rempli le devoir de « vassal » s'il ne s'était rendu aux instances qui lui furent faites de la part du prince, car il était le premier de sa nation que le futur souverain des Pays-Bas eût distingué et qu'il voulût attacher à sa personne. Il accepta donc un emploi qui allait l'obliger à des voyages incessants et à des dépenses onéreuses. Il l'accepta, contre l'avis de tous ses parents et amis, car il n'avait pas d'enfants; il abandonna sa femme et son bien pour suivre le prince en Allemagne, en Italie et en Espagne (2).

La longue rivalité des maisons de France et d'Autriche, suspendue par le traité de Crespy du 18 septembre 1544, se réveilla lorsque, six ans après la mort de François Ier, Henri II se fut allié à Maurice de Saxe. Charles-Quint, afin de rompre cette alliance si menaçante pour lui, apaise les États protestants, en

(1) F. Van der Haer, *De initiis tumultuum belgicorum* (Louvain, 1640), p. 222.

(2) *La déduction de l'innocence*, etc., *passim*. — Voir aussi des détails dans une longue et intéressante instruction remise en 1566 par le comte de Hornes à son secrétaire, qu'il envoyait en Espagne. Ce document, dont nous ferons encore usage, est conservé aux archives du royaume.

signant, le 20 août 1552, la célèbre transaction de Passau. Rassuré du côté de l'Allemagne, il emploie les forces dont il dispose à défendre ses États héréditaires contre la France. La guerre ainsi rallumée fournit au comte d'Egmont l'occasion de rendre des services plus considérables à sa patrie et à son souverain. Pierre Ernest de Mansfeldt, gouverneur du Luxembourg, ayant été forcé de capituler à Yvoy, le comte d'Egmont, chargé de la défense de la capitale, redoubla de zèle et d'efforts pour conserver cette ville importante. Il inspirait d'ailleurs tant de confiance que Marie de Hongrie, par lettres patentes du 25 juillet 1552, lui conféra provisoirement le gouvernement du Luxembourg, en remplacement du comte de Mansfeldt, prisonnier des Français. Le comte d'Egmont sut remplir avec énergie la tâche difficile qui lui était imposée. Mal secondé par des populations qu'irritait le fléau de la guerre, et n'ayant sous ses ordres que des troupes peu nombreuses, le nouveau gouverneur parvint cependant à rejeter de la province les Français commandés par le seigneur de Jametz, et à faire face aux vieilles bandes du marquis Albert de Brandebourg qui, refusant d'adhérer au traité de Passau, avait également pénétré dans le Luxembourg, pour devenir l'auxiliaire de Henri II. Le comte alla joindre ensuite l'armée impériale qui assiégeait la ville de Metz. Là encore, Charles-Quint lui confia un des postes les plus importants. Il fut envoyé à Pont-à-Mousson avec deux mille chevaux *neirs harnois* allemands et autre gendarmerie, pour défendre les avenues du camp contre les entreprises de l'ennemi. L'empereur, ayant été obligé de lever le siége, le comte d'Egmont reçut le commandement de l'arrière-garde, et demeura des derniers pour protéger la retraite de l'armée. Il s'acquitta de toutes ces missions à son grand honneur et au grand contentement de Charles-Quint.

L'année suivante, le comte d'Egmont, se trouvant dans l'Artois avec les autres chefs des bandes d'ordonnances, se signala de nouveau par son courage, poussé jusqu'à la témérité. Le 18 août 1553, il accompagnait le prince d'Espinoy, le duc d'Arschot et le comte de Boussu, lorsque, à la tête de leurs bandes et sans aucune infanterie, ils firent « une chevauchée » par

la Picardie pour reconnaître le camp du connétable Anne de Montmorency. Tombés dans une embuscade à Talmas et assaillis par des forces supérieures, ils durent faire des prodiges pour ne pas être exterminés. Dans cette terrible mêlée, le comte d'Egmont, emporté par son ardeur, passa trois fois au travers d'un des escadrons français. Il revint sain et sauf, tandis que le prince d'Espinoy, gouverneur de Tournai et du Tournésis, restait au nombre des morts (1).

Quelques mois plus tard, Charles-Quint donnait au comte d'Egmont une éclatante preuve de confiance et de faveur. Il le nommait chef de l'ambassade chargée d'arrêter définitivement le mariage du prince d'Espagne avec Marie Tudor. Cette épineuse négociation, qui excitait la jalousie de la France et la fureur des protestants anglais, avait été heureusement entamée par Simon Renard, bailli d'Amont, dans la Franche-Comté de Bourgogne, et ambassadeur ordinaire de Charles-Quint en Angleterre. Le 2 janvier 1554, le comte d'Egmont débarqua au quai de la Tour de Londres; il avait une suite nombreuse de gentilshommes. Le 12, il fut reçu par la reine et lui fit, dans une audience publique, la demande de sa main pour le prince d'Espagne. Quoique Marie se fût déjà engagée solennellement à ne pas prendre d'autre époux que le fils de Charles-Quint, elle crut devoir répondre qu'il ne seyait point à une femme de traiter de son propre mariage (2). Les ambassadeurs, renvoyés au conseil, arrêtèrent avec les ministres de Marie les clauses du contrat. Mais déjà l'arrivée de l'ambassade avait porté au comble le mécontentement populaire. Des insurrections éclatèrent dans différentes parties du royaume, et un moment on put croire le trône de Marie Tudor sérieusement menacé. Les ambassadeurs extraordinaires de l'empereur, pour ne pas augmenter par leur présence la fureur de la multitude, jugèrent prudent de s'embarquer le 1er février (3). Cependant Marie Tudor, mon-

(1) *La Grande Chronique de Hollande*, etc., par J. F. Le Petit, t. Ier, p. 213. — *Chronique des seigneurs et comtes d'Egmont*, citée ci-dessus.

(2) Tytler, *England under the reigns of Edward VI and Mary*, etc., *illustrated in a series of original letters* (London, 1839), vol. II, p. 276.

(3) *Grande Chronique de Hollande*, etc., t. Ier, p. 218.

trant dans ces conjonctures un courage viril, attendit de pied ferme les bandes de Thomas Wyatt qui marchaient sur Londres, rassura ses partisans et finit par remporter une victoire complète sur ses ennemis.

Charles-Quint, informé de la défaite des rebelles anglais, renvoya le comte d'Egmont en Angleterre pour échanger les ratifications du contrat de mariage. Arrivé à Londres le 2 mars et descendu au logis de Simon Renard, celui-ci alla avertir la reine et prendre ses ordres pour que le comte pût exécuter sa charge. La reine envoya les plus grands seigneurs de sa cour auprès de l'ambassadeur extraordinaire pour le saluer et lui annoncer une audience prochaine. En attendant, Simon Renard, de concert avec le comte d'Egmont, fit fondre des chaînes pour la valeur de quatre mille écus : ces joyaux devaient être répartis, indépendamment de mille autres écus en argent, entre les personnages influents dont les ambassadeurs avaient la liste et qu'ils voulaient rendre favorables au mariage. Le comte lui-même pria l'amiral d'Angleterre d'accepter une pension du prince Philippe, et cette offre fut agréée avec le consentement de la reine. Le jour de l'audience solennelle étant venu, le comte d'Egmont et Simon Renard furent conduits par les plus grands seigneurs de la cour dans une chambre où était exposé le saint Sacrement. Là furent échangées les ratifications du traité de mariage et prêtés, de part et d'autres, les serments requis. La reine s'était d'abord agenouillée et avait dit qu'elle appelait Dieu à témoin que ce n'était point par « affection charnelle » qu'elle avait consenti au mariage, mais qu'elle avait en vue l'honneur, le bien et le profit du royaume, ainsi que le repos et la tranquillité de ses sujets. Le comte d'Egmont présenta la bague précieuse que l'empereur envoyait à la reine : Marie Tudor s'empressa de la montrer à toute la compagnie. L'ambassadeur extraordinaire de Charles-Quint demanda ensuite les ordres de la reine pour le prince d'Espagne, qu'il allait rejoindre, afin de le conduire en Angleterre « pour la consommation du mariage (1). » En prenant congé de la reine, il avait reçu d'elle

(1) La dépêche, à laquelle nous empruntons ces détails, a été publiée par

des présents de grande valeur et il n'avait eu aussi qu'à se louer, pendant cette seconde mission, de l'accueil qui lui avait été fait par la noblesse et le peuple d'Angleterre. On allait jusqu'à dire qu'il descendait du sang des anciens rois (1).

Le comte d'Egmont était également chargé par l'empereur de porter en Espagne les pouvoirs qui conféraient la régence de ce pays à la princesse dona Juana, pendant l'absence de Philippe, son frère. Le comte arriva à Valladolid vers le 10 mai et fit au prince la relation de ses fiançailles avec la reine d'Angleterre (2). Le 28 mai, Philippe prit congé de la régente, sa sœur, et, toujours accompagné du comte d'Egmont, se dirigea de Salamanque vers un château qui appartenait au duc d'Albe (3).

Le 12 juillet, il s'embarqua à La Corogne avec le duc d'Albe, le prince d'Eboli et d'autres grands d'Espagne ; avec eux se trouvaient le comte d'Egmont, ambassadeur de l'empereur, et le comte de Hornes, capitaine des archers de la garde. Le 19, les vaisseaux espagnols, auxquels s'étaient joints les navires anglais et flamands qui croisaient dans la Manche, jetèrent l'ancre dans le port de Southampton. Philippe s'empressa d'envoyer le comte d'Egmont vers la reine, alors à Winchester, pour l'informer de son arrivée (4).

L'Angleterre était alors entièrement pacifiée : des exécutions sanglantes avaient terrifié les adversaires de Marie Tudor. Le duc de Suffolk, Jeanne Grey, Guilford Dudley, son époux, Thomas Wyatt, sans parler des autres, avaient successivement porté leurs têtes sur l'échafaud. Les conseils et les exhortations pressantes de Simon Renard, l'ambassadeur ordinaire de Charles-

Tytler, vol. II, p. 315 et suiv.; elle était datée de Londres 8 mars et portait les signatures de Lamoral d'Egmont et de Simon Renard.

(1) *Chronique des seigneurs et comtes d'Egmont.*

(2) Sandoval, *Historia del Emperador Carlos V*, t. II, p. 561.

(3) Bedford et Fitzwaters au conseil, de San-Iago, 5 juin 1554 (Tytler, vol. II, p. 408).

(4) « ... Il envoya le S' conte d'Aigmont à la dicte dame pour l'informer de son passaige et voaige, pour la visiter, luy faire part de sa disposition et confirmer son affection... » Dépêche des ambassadeurs d'Angleterre à l'empereur, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 277.

Quint, contribuèrent certainement à cette répression impitoyable (1). Marie Tudor avait donc pu se rendre sans crainte à Winchester où son mariage devait être célébré. Le 23, le prince d'Espagne arriva presque triomphalement dans la même ville, et son premier soin fut de se rendre à la cathédrale où un *Te Deum* fut chanté. Vers neuf heures du soir, le comte d'Arundel ainsi que le grand chambellan lui rendirent visite et, après un entretien assez court, ayant été joints par le comte d'Egmont, ils conduisirent secrètement le prince vers la reine. C'était la première fois qu'ils se voyaient. Le mariage fut célébré le surlendemain (2).

Le comte de Hornes revint dans les Pays-Bas peu après le mariage pour communiquer à Charles-Quint les détails que ce monarque attendait avec impatience. Il devait retourner en Angleterre; mais il préféra se joindre à l'armée que l'empereur voulut commander en personne pour sauver le château de Renty assiégé par Henri II et le connétable de Montmorency (3). Quant au comte d'Egmont, il se trouva également près de l'empereur vers cette époque (4).

L'un et l'autre, le comte de Hornes aussi bien que le comte d'Egmont, mirent au service de Charles-Quint, jusqu'à la der-

(1) Il écrivait à l'empereur le 22 mars 1554 : « ... J'ai continuellement admonesté ladite dame Marie Tudor pour le prompt chatoy des prisonniers et donné Thucydide translaté en français pour voir le conseil qu'il donne et punition que l'on doit faire des rebelles... » Tytler, t. II, p. 346.

(2) Tytler, ouvrage cité, vol. II, p. 430 et suiv.

(3) Granvelle, évêque d'Arras, écrivait à l'ambassadeur Renard, du camp près Bouchain, 4 août 1554 : « ... M. de Hornes se trouva hier présent au conseil de guerre, où l'on le fit entretenir exprès, afin qu'il peut faire audit Sr Roy le prince Philippe meilleur rapport de ce que passe ; vous l'entendrez de luy et de son frère le Sr de Hubermont la charge qu'ils ont, tant quant à la visitation du roy et de la royne, que pour faire demeurer ledit Sr Roy par de là pour maintenant... » Le seigneur de Hubermont partit seul. (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 285 et 289.)

(4) C'est ce qui résulte d'une lettre adressée de Béthune, le 1er septembre 1554, par Charles-Quint à Simon Renard et où il s'exprimait en ces termes : « ... Nous avons reçu par les S^rs d'Egmont, d'Hubermont et de la Chanix les lettres que la royne (Marie Tudor) nous a escriptes de sa main, etc... » *Ibid.*, t. IV, p. 297.)

nière heure de son règne, leur épée et leur dévouement. Le 25 octobre 1555, dans la grande galerie du palais de Bruxelles, où les États-Généraux avaient été convoqués, ils virent la fin imprévue de ce règne mémorable. Le comte d'Egmont, comme chevalier de la Toison d'or et comme prince de Gavre, et le comte de Hornes, comme officier de la maison royale et seigneur de Nevele, assistèrent, avec les députés des Pays-Bas, à cette séance imposante dans laquelle Charles-Quint, après un règne de quarante ans, remit la souveraine puissance entre les mains de son héritier.

Philippe II monte alors sur le trône, et une ère nouvelle commence.

CHAPITRE II.

(1555-1559)

Guerre de 1557 avec la France — Lamoral d'Egmont nommé capitaine-général des chevau-légers. — Par son initiative et sa brillante valeur il détermine la grande victoire remportée près de Saint-Quentin. — En 1558, il est chargé de défendre la Flandre maritime. — Victoire qu'il remporte sur le maréchal de Termes à Gravelines. — Le comte de Hornes dans le Luxembourg. — Paix de Câteau-Cambrésis du 3 avril 1559. — Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, devient gouvernante des Pays-Bas. — Ce choix contrarie le comte d'Egmont, le prince d'Orange et leurs amis. — Rivalité entre les seigneurs des Pays-Bas et les grands d'Espagne. — Sacrifices de la noblesse des Pays-Bas pendant la guerre contre la France.—Le comte d'Egmont est nommé conseiller d'État et gouverneur de la Flandre et de l'Artois. — Méfiance de Philippe II. — La *consulte*. — Le comte de Hornes est nommé amiral-général de la mer et invité à suivre le roi en Espagne. — Mécontentement du comte de Hornes; dettes qu'il a contractées pour servir Charles-Quint et son fils. — Froideur entre le comte de Hornes et Granvelle, évêque d'Arras. — Philippe II, avant de s'embarquer pour l'Espagne, exprime au comte d'Egmont son mécontentement au sujet des instances faites par les États-Généraux pour obtenir l'éloignement des troupes espagnoles laissées dans les Pays-Bas.

Lorsque, en 1557, les Français, rompant la trêve conclue à Vaucelles le 5 février de l'année précédente, se disposèrent à envahir les Pays-Bas, ils n'eurent point d'adversaire plus redoutable que le comte d'Egmont. Par lettres patentes du 1er septembre 1556, ce valeureux officier avait été établi chef et capitaine-général de tous les chevau-légers levés aux Pays-Bas. Il servit en cette qualité dans l'armée commandée en chef par Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, armée recrutée dans tous les pays qui obéissaient à Philippe II, mais où dominaient cependant les troupes belges, ayant à leur tête ou dans leurs rangs les plus grands seigneurs et l'élite d'une nombreuse et vaillante noblesse. Le comte de Hornes, élu en même temps que le prince d'Orange chevalier de l'ordre de la Toison d'or

dans le chapitre tenu à Anvers en 1556, accompagnait le comte d'Egmont comme capitaine d'une des bandes d'ordonnances.

Ces célèbres bandes et les chevau-légers des Pays-Bas, placés sous les ordres du comte d'Egmont, déterminèrent, le 10 août 1557, l'éclatante victoire remportée près de la ville de Saint-Quentin sur la grande armée française commandée par le connétable Anne de Montmorency. Les Français avaient d'abord obtenu un avantage signalé ; ils avaient surpris les troupes espagnoles, et celles-ci, avec le duc de Savoie, s'étaient retirées en désordre près du corps commandé par le comte d'Egmont. Le chef de la cavalerie des Pays-Bas changea la face des choses. Faisant tête aux Français, il donna aux troupes espagnoles le temps de se rallier ; mais son bouillant courage ne lui permettait point de se borner à ce rôle. Contre l'opinion d'Emmanuel-Philibert, il se mit à la tête de toute la cavalerie, formant à peu près 7,000 hommes, chargea brusquement les Français qui rétrogradaient vers la Fère et mit dans leurs rangs un désordre irréparable. Le duc de Savoie, suivi de l'infanterie et de l'artillerie, arriva ensuite et compléta la victoire. Il n'y eut qu'une voix cependant pour attribuer le gain de cette grande journée à la soudaine initiative et à la brillante valeur du comte d'Egmont : Espagnols, Français, Flamands, Italiens, célébrèrent à l'envi la gloire de l'héroïque capitaine (1).

On a dit avec raison que la France n'avait pas essuyé une pareille défaite depuis la bataille d'Azincourt. Philippe II, qui vint au camp le lendemain, ne se borna point à témoigner sa reconnaissance au duc de Savoie ; il complimenta aussi le comte d'Egmont et les autres seigneurs belges qui l'avaient si bien secondé. Le comte de Hornes méritait une mention particulière : exécutant les instructions du comte d'Egmont, il avait attaqué le corps de chevau-légers du duc de Nevers et l'avait taillé en pièces.

L'année suivante, le vainqueur de Saint-Quentin fut chargé de délivrer la West-Flandre des bandes du maréchal de Termes

(1) Indépendamment du témoignage de Brantôme, on a celui de De Thou, de Grotius, d'Alf. Ulloa, de L. Guichardin, etc.

qui, sorties de Calais, avaient pris d'assaut et livré au pillage la florissante ville de Dunkerque. Ces bandes s'étaient ensuite avancées jusqu'à Nieuport, exerçant partout des actes de brigandage. Nommé capitaine général des troupes levées en Flandre, le comte d'Egmont résolut de couper la retraite à l'ennemi. Il le rencontra près de Gravelines, sur les côtes de la mer du Nord, le 13 juillet 1558, et remporta une nouvelle victoire. En cette journée encore, le comte d'Egmont avait montré une rare bravoure : il avait fait de nouveau l'office de capitaine et de soldat. Au moment d'ordonner les premières charges, il s'écria : « Que ceux qui aiment la gloire et leur patrie me suivent. » Poussant son cheval, il s'était précipité sur les Gascons qui formaient l'élite de l'armée française, et, malgré la longue résistance de ces vaillantes troupes, il réussit à les mettre en déroute. Mais la mêlée avait été sanglante : le comte d'Egmont lui-même avait eu, en combattant, deux chevaux tués sous lui (1).

Ces victoires de Saint-Quentin et de Gravelines, si glorieuses pour les troupes nationales des Pays-Bas, placèrent le comte d'Egmont au premier rang, lui assurèrent sur les nobles et les soldats une influence sans pareille, et chez les nations étrangères la renommée du plus grand capitaine de son temps.

Le comte de Hornes n'était point resté inactif. Tandis que le comte d'Egmont arrachait la Flandre maritime au maréchal de Termes, le comte de Hornes, adjoint au comte de Mansfeldt, sorti de captivité, défendait, avec lui, le Luxembourg contre le duc de Guise. Ils ne réussirent point à empêcher la prise de Thionville; mais par leur bonne contenance dans Luxembourg, ils prévinrent de plus grands désastres.

Philippe II, qui devait si mal reconnaître un jour les services mémorables du comte d'Egmont et de ses vaillants compagnons, ne tira point de leurs glorieux travaux le fruit qu'il pouvait en recueillir. Vainqueur, il se montra empressé à conclure la paix. Il est vrai que, en acceptant le traité, signé à Câteau-Cambrésis le 3 avril 1559, Philippe II se proposait de consacrer

(1) De Thou, *Histoire universelle*, liv. XX. — *Chronique des seigneurs et comtes d'Egmont*, etc.

désormais toutes ses forces et toute sa puissance à l'extirpation des nouvelles doctrines issues de la Réformation.

Impatient de retourner en Espagne, il se hâta de pourvoir au gouvernement des Pays-Bas qu'allait laisser vacant le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, réintégré dans ses États patrimoniaux par le traité de Câteau-Cambrésis. Pendant tout le règne de Charles-Quint, le gouvernement des Pays-Bas avait été confié à des princesses du sang, d'abord à Marguerite d'Autriche, sœur de Philippe le Beau, puis à Marie d'Autriche, reine douairière de Hongrie, sœur de l'empereur. Philippe II, par des lettres patentes signées le 8 août 1559, nomma gouvernante et régente des dix-sept provinces sa sœur naturelle, Marguerite, femme d'Octave Farnèse, duc de Parme et de Plaisance. Ce choix contraria le comte d'Egmont, le prince d'Orange et leurs amis. Ils auraient désiré que Philippe eût donné la préférence à Christine, duchesse douairière de Lorraine et nièce de Charles-Quint (1). Guillaume de Nassau, veuf d'Anne d'Egmont-Buren, avait même recherché la main de Renée de Lorraine, fille aînée de Christine, espérant, comme le comte d'Egmont, exercer une plus grande influence sous l'administration de cette princesse. Philippe II, qui n'avait pas une entière confiance dans sa cousine, renversa ces plans.

Quelques historiens ont même assuré que le chef de la maison de Nassau ainsi que le vainqueur de Gravelines avaient brigué pour eux-mêmes l'éminente dignité qui venait d'être conférée à Marguerite (2). Cette allégation n'est nullement prouvée. Lamoral d'Egmont et Guillaume de Nassau aspiraient, l'un et l'autre, à exercer dans les Pays-Bas l'autorité que justifiaient leur naissance et leurs services, sans prétendre à devenir les rivaux de la princesse à qui, selon un usage consacré, le souverain voulait déléguer ses pouvoirs. Les hauts faits accomplis par le comte d'Egmont lui avaient donné de

(1) Elle était fille de Christiern II, qui avait perdu le royaume de Danemark, et d'Isabelle d'Autriche.

(2) Voir, entre autres, Fl. Van der Haer, *De initiis tumultuum belgicorum*, p. 127.

l'orgueil; le cœur rempli d'une fierté guerrière, il avait une confiance merveilleuse et quelquefois trop grande en sa fortune et sa renommée; capitaine redouté, cupide de gloire, il n'avait, disait-on, son semblable au monde en vaillance et hardiesse; mais son ambition avait des bornes : s'il était l'adversaire déclaré des Espagnols qui entouraient le roi, on ne pouvait toutefois suspecter son dévouement au descendant du grand empereur qu'il avait si glorieusement servi. C'est à tort aussi qu'on a voulu représenter le vainqueur de Gravelines comme un capitaine un peu brutal et d'un esprit inculte. Le comte d'Egmont parlait et écrivait plusieurs langues; il avait une grande et bonne mémoire; son intelligence cependant était plus prompte et plus vive sur le champ de bataille que dans le conseil. Il se signalait par sa bonne grâce et sa courtoisie non moins que par sa prodigalité fastueuse. En 1556, ses confrères de l'ordre de la Toison d'or, réunis en chapitre à Anvers, l'avaient repris, de même que le comte de Boussu, pour quelques excès dans les mœurs (1).

Cette frivolité n'était d'ailleurs qu'apparente et céda bientôt à de plus hautes préoccupations. Pendant le séjour du roi dans les Pays-Bas, une rivalité sourde ne cessa de régner entre les seigneurs nationaux et les Espagnols qui entouraient le monarque. Les premiers ne pouvaient souffrir que, dans leur propre pays, leur prince fût dirigé par d'autres. Un ambassadeur français écrivait même à sa cour que Guillaume de Nassau, le comte d'Egmont et le comte de Hornes haïssaient à la

(1) Grotius, *Annales*, liv. Ier. — Pontus Payen, *De la guerre civile des Pays-Bas*, MS. de la bibl. royale, liv. Ier et liv. II; *passim*. — *Chronique des seigneurs et comtes d'Egmont*. — *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, par De Reiffenberg, p. 445-448. — Brantôme, qui a placé le comte d'Egmont dans sa curieuse galerie des *Capitaines estrangers*, le dépeint comme « le seigneur de la plus belle façon et de la meilleure grâce » qu'il eût jamais vu, « fût-ce parmi les grands, parmi ses égaux, parmi les gens de guerre et parmi les dames. » — Nous pourrions citer ici une lettre inédite adressée de Braine à M. le prince de Gavre, comte d'Egmont, par Michielle B. de la Gruthuse. Elle lui dit, en le remerciant de ses bons sentiments pour elle : « Je m'appliquerai à vous servir, s'il vous est agréable, de messagière d'amour à l'endroit de mademoiselle de la Gruthuse, etc. »

mort les Espagnols qui entouraient le roi (1). Ce fut pour grossir leur parti que, dans le dernier chapitre général de l'ordre de la Toison d'or, tenu à Gand au mois de juillet 1559, les seigneurs nationaux, déjà unis, firent admettre, dans l'Ordre, malgré la répugnance du roi, Floris de Montmorency, frère du comte de Hornes, et Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten.

Pendant les guerres contre Henri II, la noblesse des Pays-Bas avait montré au fils de Charles-Quint un dévouement sans bornes. Elle pouvait donc espérer, après tant d'exploits et tant de sacrifices, elle pouvait espérer, comme le disait plus tard le prince d'Orange (2), que le roi lui donnerait toute sa confiance, en échange du sang versé, et récompenserait de si grands services.

Philippe II n'aurait pu, sans honte et sans dommage, écarter du gouvernement les membres principaux de la haute et puissante noblesse des Pays-Bas. Le comte d'Egmont fut nommé gouverneur et capitaine général de la Flandre et de l'Artois, deux des plus importantes provinces (3); il fut chef d'une des quatorze bandes d'ordonnances et il eut son siége au conseil

(1) Dépêche de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, écrite de Gand, 4 août 1559, dans les *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, publiées par M. Louis Paris, p. 65. Voir aussi *Relation* de Frédéric Badoaro (1557), dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, publiées par M. Gachard, p. 87.

(2) *Justification du prince d'Orange contre ses calomniateurs*, imprimée au mois d'avril 1568.

(3) Dans l'acte, donné à Gand le 7 août 1559, Philippe II déclare nommer le comte d'Egmont gouverneur et capitaine général de la Flandre, « en considération des grands, léaux, notables et agréables services qu'il a faits par plusieurs années à feu de très louable mémoire l'empereur, son seigneur et amé père, et depuis à lui-même, en la dernière guerre contre France, tant en la bataille de Saint-Laurent, comme capitaine général sur les chevau-légers, que depuis en celle lès Gravelines, ayant charge principale d'icelle emprinse; ès quelles batailles il s'est conduit, comme est notoire, à son grand honneur, honte des ennemis, etc... » *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, tirée des archives royales de Simancas, en Espagne, et publiée par M. Gachard. Voir t. Ier, p. 183.

d'État, à côté du prince d'Orange, nommé gouverneur de la Hollande, de la Zélande et de la province d'Utrecht. Le comte d'Egmont et le prince d'Orange avaient déjà été appelés à siéger au conseil d'État sous le duc de Savoie. Mais ils s'aperçurent que les affaires importantes se traitaient sans eux et conservèrent un vif ressentiment d'un procédé qui portait atteinte à leur honneur et à leur réputation. Lorsque le comte d'Egmont reçut l'acte qui l'appelait de nouveau au conseil, il crut devoir, pour ces raisons qui touchaient son honneur, renvoyer sa nomination au président Viglius. Mais, à Gand, le roi lui ordonna expressément d'accepter la charge de conseiller, l'assurant qu'il aurait toute autorité dans les affaires. Le comte se résigna, à la condition toutefois qu'il pourrait se retirer du conseil s'il y était traité comme auparavant. Le roi, attendant en Zélande un vent propice pour s'embarquer, assura de nouveau le comte d'Egmont et le prince d'Orange que toutes les affaires importantes seraient traitées et résolues au conseil d'État; il les pressa en outre de ne plus refuser la charge de conseiller, s'ils voulaient lui faire un très agréable service (1).

Tout en conférant des dignités éminentes aux principaux personnages des Pays-Bas, Philippe montra, dès son avénement, et sans qu'il eût des motifs fondés pour agir ainsi, qu'il se méfiait du comte d'Egmont et du comte de Hornes aussi bien que du prince d'Orange. Au sein même du conseil d'État, institué pour diriger tout ce qui touchait au gouvernement, le roi avait créé un comité secret ou *consulte* composé de Granvelle, évêque d'Arras, de Viglius, président du conseil privé, et du baron de Berlaymont. Destiné à servir de contre-poids à la prépondérance de la haute noblesse, ce comité était véritablement investi de l'autorité effective et dominait même à certains égards la duchesse de Parme. Voilà comment Philippe II tint la promesse solennelle qu'il avait faite et réitérée au comte d'Egmont et au prince d'Orange.

Le comte de Hornes ne fut pas appelé en 1559 dans le conseil d'État. Le roi le nomma amiral général de la mer des Pays-

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 195.

Bas, dignité onéreuse qui n'était conférée qu'aux plus grands seigneurs et qui correspondait à celle dont Gaspard de Coligny était revêtu en France. Il désigna en outre Philippe de Montmorency comme capitaine d'une des bandes d'ordonnances, mais il ne consentit point à le laisser alors avec ses amis, le comte d'Egmont et le prince d'Orange. Il voulut que le comte de Hornes le suivît de nouveau en Espagne.

Ce seigneur, à qui avait été confié naguère le gouvernement de la Gueldre et de Zutphen, fut très vivement contrarié du changement intervenu dans les résolutions du souverain à son égard. Les services qu'il avait rendus précédemment l'avaient obéré, loin de l'enrichir. Il avait trouvé ses biens si embarrassés et grevés qu'il ne voyait plus la possibilité de suivre la cour. Du reste, il n'était pas le seul qui se fût appauvri en servant Charles-Quint et son fils. Le comte d'Egmont, le prince d'Orange et tous les autres personnages, qui allaient jouer un si grand rôle dans les Pays-Bas, avaient également contracté des dettes énormes par les dépenses qu'ils avaient faites à la cour pour soutenir leur dignité, ou, dans la dernière guerre, pour défendre le souverain et le pays. Le revenu de tous les seigneurs était engagé en totalité, ou pour la plus grande partie. Le prince d'Orange devait pour le moins 900,000 fl.; Henri de Bréderode, moins riche, en devait 30,000, outre la valeur de ses biens. « La chambre des comptes peut faire foi, « disait plus tard Guillaume de Nassau, que je n'ai jamais eu « récompense d'une maille pour les services que j'ai rendus à « l'empereur et au roi, même étant lieutenant-général d'armée, « que je n'ai reçu pour tous gages que 300 florins par mois, « somme insuffisante pour payer les serviteurs qui tendaient « mes tentes. » Le comte d'Egmont, otage en France avec le prince d'Orange pour l'accomplissement du traité de Câteau-Cambrésis, réclamait justement, selon Granvelle lui-même, un dédommagement pour les frais que lui avait occasionnés ce voyage et ceux qui devaient résulter de son séjour à Reims, où il allait assister au sacre de François II. Le comte de Hornes, dont la fortune était médiocre, avait supporté des charges bien plus grandes en suivant Philippe, comme capi-

taine des archers de la garde, en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Angleterre; dans les dernières guerres, il avait aussi largement contribué aux subventions votées par les États; il avait aidé de ses deniers à contenter les soldats mutinés faute de solde; il s'était même porté caution pour une assez grande somme due aux *noirs harnois*. On prétend, à la vérité, que le duc de Longueville, fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, avait payé au comte de Hornes une rançon de 420,000 écus. Mais le comte de Hornes ne devait voir dans cette rançon, dont le taux nous semble avoir été exagéré, qu'une sorte de dédommagement, car depuis qu'il avait quitté son château de Weert pour suivre le fils de Charles-Quint, il avait, d'accord avec sa mère, levé sur ses biens des sommes considérables aussi.

Telles étaient enfin les dépenses que les principaux seigneurs des Pays-Bas avaient supportées, pendant les dernières années, que Philippe, avant de partir, trouva juste de leur en tenir compte. Par des cédules du 22 août 1559, il alloua, sous forme de *mercède*, une indemnité de 50,000 écus au comte d'Egmont et une autre de 40,000 au prince d'Orange; quant au comte de Hornes, on fixa sa part à 15,000. Le roi promettait de faire payer ces mercèdes en Flandre, en Espagne, à Naples, en Sicile, à Milan ou ailleurs, dans le terme de trois années. Ce n'était donc qu'une promesse.

Le comte de Hornes, chagrin et obéré, demanda la faveur de rester dans son pays pour mettre ordre à ses affaires et trouver les moyens de servir le roi avec autant de promptitude qu'autrefois. Mais Philippe, loin de condescendre à cette demande, fit témoigner au comte de Hornes par Ruy Gomez le désir qu'il le suivît en Espagne, où il exercerait les fonctions de *superintendant* des affaires des Pays-Bas; Ruy Gomez lui donna même à entendre qu'il dirigerait toutes les affaires. Comme le comte résistait encore, Philippe fit une nouvelle démarche. Cinq ou six jours avant son départ de Gand pour la Zélande, il envoya à la maison du comte de Hornes un de ses secrétaires qui lui exprima, en termes plus vifs, le désir du roi. Le comte reçut alors la promesse que, outre le droit dû à l'amirauté, il toucherait une indemnité de douze mille ducats

et trois mille ducats de pension, sans parler des récompenses encore plus grandes qui l'attendaient en Espagne. Cependant le comte de Hornes n'eut point une confiance absolue dans ces promesses; il aurait voulu conserver le gouvernement de la Gueldre et de Zutphen. Pour connaître sur ce point important les intentions du roi, il fallait qu'il se mît en rapport avec l'évêque d'Arras, sans l'avis duquel Philippe ne prenait aucune résolution concernant l'administration intérieure des Pays-Bas. Mais, depuis longtemps, la plus grande froideur régnait entre le comte de Hornes et Granvelle. Celui-ci ne pardonnait point l'espèce d'affront qui avait été infligé à son frère Thomas de Chantonay et à toute la famille de l'ancien chancelier de l'empereur lorsque, malgré les instances de Charles-Quint, le comte de Hornes avait préféré, pour Marie de Montmorency, sa sœur, l'alliance du comte Charles de Lalaing, chevalier de la Toison d'or et capitaine général du Hainaut (1). Thomas de Chantonay avait épousé ensuite Hélène de Bréderode et s'était réconcilié avec le comte de Hornes; mais entre ce dernier et l'évêque d'Arras, l'antipathie avait persisté. Elle s'était même encore accrue lorsque Granvelle avait fait entendre au roi que le comte de Lalaing et Simon Renard, chargés de négocier la trêve de Vaucelles, s'étaient mal acquittés de cette mission.

L'évêque d'Arras, supposant que le comte de Hornes allait acquérir une grande influence en Espagne, se montra d'abord extrêmement jaloux et irrité des instances faites par le roi auprès de l'amiral. On assure même qu'un des frères de l'évêque vint trouver la comtesse de Hornes pour la prévenir, en ami, qu'elle ferait bien d'empêcher le départ de son mari avec le roi, car ce voyage pourrait être cause de sa ruine et de celle de sa maison. Le comte de Hornes ne s'affecta point de cette menace. Il se rendit chez l'évêque d'Arras et lui demanda, sous forme d'avis ou de conseil, mais pour autant que cette question ne fût pas indiscrète, s'il ne pourrait conserver le gouvernement

(1) Charles de Lalaing eut de son mariage avec Marie de Montmorency : Emmanuel-Philibert de Lalaing et Philippine-Christine de Lalaing, qui devint si célèbre sous le nom de princesse d'Épinoy.

de la Gueldre tout en suivant le roi en Espagne. Granvelle répondit avec beaucoup d'arrogance : « Je le vous peux bien « dire et le sais bien; mais je ne veux point vous le dire. » Connaissant mieux les sentiments du roi à l'égard du comte de Hornes, il finit par conseiller à Philippe II de ne point laisser ce seigneur dans les Pays-Bas. Le comte de Hornes suivit le roi et ne vit point réalisées les espérances qu'il avait conçues de conserver le gouvernement de la Gueldre en y mettant un de ses parents, comme intérimaire, pendant son absence. En route, il apprit que ce gouvernement avait été donné au comte de Megen (1).

Lorsque, le 24 août 1559, Philippe II s'éloigna des côtes de la Zélande, il laissait dans les Pays-Bas bien des germes de méfiance et de mécontentement. Les États-Généraux, naguère assemblés à Gand, avaient protesté, en présence même du roi, contre le séjour dans les provinces de trois mille vétérans espagnols. En entendant les représentants du pays demander le départ de ces troupes étrangères, Philippe dit au comte d'Egmont et à d'autres seigneurs qu'il venait « de connaître manifestement le peu d'amitié et de respect que lui portaient ses sujets. »

(1) *Déduction de l'innocence*, etc., p. 73-75. — *Instruction remise par le comte de Hornes à son secrétaire Alonse de Laloo*, etc. (archives du royaume). — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 185 et 239, et t. III, p. 253. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 649. — Fl. Van der Haer, *De initiis tumultuum belgicorum*, etc., p. 89.

CHAPITRE III.

(1560-1563)

Départ de l'infanterie espagnole. — Les seigneurs nationaux opposés à l'établissement des nouveaux évêchés. — Motifs du mécontentement du comte d'Egmont et de ses amis contre le cardinal de Granvelle. — Le comte d'Egmont prend l'initiative d'une rupture. — Première requête au roi contre Granvelle. — Réponse dilatoire de Philippe II. — Plaintes du comte de Hornes. — Il demande au roi l'autorisation de retourner dans les Pays-Bas. — Philippe II dissimule et nomme le comte de Hornes conseiller d'État des Pays-Bas. — Retour du comte de Hornes. — L'antagonisme entre Granvelle et les seigneurs nationaux s'envenime. — Justes griefs du comte d'Egmont et de ses amis. — Accusations de Granvelle contre eux. — Réunions des chevaliers de la Toison d'or et des gouverneurs des provinces à Bruxelles. — Principaux adhérents du comte d'Egmont et du prince d'Orange. — Éléonore et Marie de Montmorency, sœurs du comte de Hornes, épousent le comte de Hoogstraeten et le comte de Mansfeldt. — Entretien de Granvelle avec le comte d'Egmont et le prince d'Orange. — Floris de Montmorency est envoyé en Espagne. — Paroles menaçantes de Philippe II contre les adversaires du cardinal de Granvelle. — Griefs particuliers du comte de Hornes et du comte d'Egmont. — Le gouvernement de Hesdin. — Entretien de Philippe II avec le frère du comte de Hornes. — Rapport du baron de Montigny au conseil d'État. — Il accuse Philippe II de partialité. — Le roi conseille à la duchesse de Parme et à Granvelle d'introduire la division parmi les grands.

Dans son *Apologie*, le prince d'Orange se glorifia d'avoir, avec le comte d'Egmont et les autres chevaliers de la Toison d'or, déterminé, au mois de novembre 1560, le départ des troupes espagnoles. « J'estime, disait-il, que moi et messieurs « mes compagnons, avec tous ceux qui ont favorisé une si « louable entreprise, avons fait un acte digne de louange « immortelle et qui eût été accompli de tout point si nous « avions aussi bien fermé la porte après leurs talons. »

Mais Granvelle lui-même déclara, dans le conseil d'État, que la défense des Pays-Bas devait être confiée aux nationaux. Il était loin, en effet, de désirer la prépondérance des Espagnols pas plus qu'il ne souhaitait celle des grands seigneurs des

Pays-Bas. Il eut soin d'ailleurs de détourner les soupçons et le mécontentement de Philippe II. Il lui écrivit donc que c'était avec une peine bien profonde qu'il voyait s'éloigner l'infanterie espagnole dont le départ causait dans les Pays-Bas une allégresse générale (1).

Les seigneurs nationaux se défiaient également de l'établissement des nouveaux évêchés. Cette grave mesure, qui marqua le commencement du règne de Philippe II, avait été négociée avec la cour de Rome par le roi lui-même à l'insu de ses conseillers naturels. Elle tendait incontestablement à donner aux Pays-Bas une organisation ecclésiastique plus régulière; mais elle lésait les droits des abbayes qui devenaient le patrimoine des nouveaux siéges; elle affaiblissait, au sein des États des provinces, l'influence de la noblesse en lui donnant les évêques pour contradicteurs, pour rivaux et pour surveillants (2). En augmentant le nombre des chefs diocésains, qui étaient à la fois évêques et inquisiteurs, elle aggravait encore la rigueur des terribles édits de Charles-Quint qui vouaient au fer, au feu ou à la fosse tous ceux qui se détachaient de la foi catholique.

Au mois de janvier 1561, dans un souper chez le comte d'Egmont, où se trouvaient quelques-uns des seigneurs, on soutint longuement qu'il ne convenait point d'approuver l'érection des nouveaux évêchés, parce qu'une telle institution tournerait au détriment du Brabant. Les seigneurs ajoutèrent qu'une mesure de cette importance aurait dû leur être communiquée au préalable, tandis que le roi s'était borné à en faire parler à deux ou trois d'entre eux et non aux principaux du pays ni au conseil d'État en corps. En transmettant ces détails à Philippe II, Granvelle, devenu archevêque de Malines, conseillait au monarque d'écrire au comte d'Egmont et au prince d'Orange pour les disposer en faveur du nouvel établissement. « Il devait leur expliquer ses saintes intentions, les exhorter à « l'aider de tout leur pouvoir pour en assurer le succès, et à « prêter aux titulaires des nouveaux siéges l'assistance néces-

(1) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, p. 24.
(2) *Recueil et mémorial des troubles des Pays-Bas*, par Hopperus, chap. III.

« saire; il devait leur certifier enfin qu'ils lui rendraient en « cela un important service. » Granvelle ajoutait que tout ce que ces deux seigneurs feraient dans cette occasion serait d'un très grand poids, car leurs clients étaient nombreux, et ce qui se disait à leur table produisait souvent une vive impression sur les auditeurs (1).

Philippe II écrivit effectivement au comte d'Egmont et au prince d'Orange (2). Cette démarche, assez bien accueillie du comte d'Egmont, déplut beaucoup à Guillaume de Nassau. Il reprocha avec amertume à Granvelle, hors de sa présence toutefois, de vouloir lui attribuer l'opposition des États de Brabant contre l'établissement des nouveaux évêchés et de faire peser sur lui toute la responsabilité (3).

Quoique en public le comte d'Egmont, le prince d'Orange et leurs alliés montrassent encore à Granvelle un visage ami, ils n'étaient point disposés à supporter le pouvoir supérieur et mystérieux dont ce prélat était investi. Ils voyaient, avec chagrin, que nonobstant les promesses réitérées du roi, leur rôle au conseil d'État était à peu près nul. Granvelle, nommé successivement archevêque de Malines et cardinal, exerçait réellement les fonctions d'un premier ministre. Il avait attiré à lui toutes les affaires importantes et profité de l'inexpérience de la duchesse de Parme pour exciter, par des insinuations, sa défiance à l'égard des principaux seigneurs des Pays-Bas (4). Ce serait faire à ceux-ci une injure imméritée que de rechercher la cause de leur opposition contre le cardinal de Granvelle dans leur vanité blessée. Granvelle était réellement la personnification d'un sys-

(1) Granvelle à Philippe II, de Bruxelles, 25 janvier 1561, dans les *Papiers d'État*, t. VI, p. 260.

(2) La lettre est datée de Tolède, 18 février 1561. *Papiers d'État*, t. VI, p. 278.

(3) Le prince d'Orange siégeait dans les États de Brabant en qualité de baron de Diest. Le comte d'Egmont n'y eut accès qu'après avoir acquis, en 1565, la baronnie de Gaesbeek.

(4) C'est ce que Marguerite de Parme manda elle-même à Philippe II, le 16 décembre 1564, après le départ de Granvelle. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 332.

tème : il voulait, comme il le disait, faire prévaloir en tout et partout la volonté religieuse et politique de son maître. « Il faut, avait-il dit à Philippe II, pendant le séjour du fils de Charles-Quint dans les Pays-Bas, il faut que les gouverneurs soutiennent dans toutes les occasions et *contre tous* l'autorité du Roi. » Le comte d'Egmont, le prince d'Orange et leurs alliés résistaient à des tendances despotiques qui devaient aboutir à l'asservissement des provinces. Quelle confiance pouvaient-ils avoir dans le politique égoïste et servile qui faisait profession de n'être pas plus Flamand qu'Italien; qui n'avait d'autre but que de s'entendre bien avec son maître; qui déclarait même n'avoir d'autre fin que d'avancer ses affaires et de se conformer aux volontés du roi (1)?

Le comte d'Egmont prit l'initiative de la rupture avec Granvelle. Il avait douze ans de plus que Guillaume de Nassau et, à cette époque, exerçait une certaine influence sur son ami, qui se livrait encore avec passion à la chasse et aux autres exercices des jeunes seigneurs de son âge. Il persuada au prince d'Orange de s'adresser au roi pour lui rappeler ses promesses et se plaindre de l'insignifiance de leur rôle. Le prince, se conformant aux conseils du comte d'Egmont, rédigea la requête, que les deux seigneurs datèrent de Bruxelles, le 23 juillet 1561. Le 27, le comte écrivit confidentiellement à Francisco de Erasso, trésorier général en Espagne, et l'un des adversaires de Granvelle. Il le priait de remettre lui-même la requête au roi. Il aurait pu, disait-il, l'envoyer par quelque gentilhomme de sa maison; mais il ne l'avait pas fait afin que la chose demeurât plus secrète. Le comte d'Egmont, ayant été appelé en Hollande pour des affaires importantes, retint encore cette lettre pendant trois semaines. Enfin, le 15 août, il envoya en Espagne un courrier exprès. Il priait Erasso d'assurer à Philippe II, de sa part et de celle du prince d'Orange, qu'aucune passion particulière n'avait déterminé leur démarche; qu'ils n'y avaient été portés que par leur zèle pour le service du roi. On ne saurait

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne (Paris, 1753), t. II, p. 103.

s'imaginer, disait Egmont, la manière dont agit le cardinal ni l'autorité absolue qu'il s'arroge (1).

Dans leur requête, les deux seigneurs rappelaient au roi qu'il leur avait promis en Zélande que toutes les affaires importantes seraient traitées et résolues au conseil d'État. Ils lui demandèrent alors, pour le cas où ses intentions ne seraient pas accomplies, de pouvoir donner leur démission ; et le roi avait répondu que, si cela arrivait, il désirait qu'ils l'en avertissent, afin qu'il avisât. Ils l'avertissaient donc que, depuis son départ, ils avaient été appelés au conseil d'État le plus souvent pour des choses de nulle ou de petite importance, tandis que les affaires majeures étaient traitées à leur insu, par une ou deux personnes. Il en résultait, disaient-ils, que tout le monde se moquait d'eux. Ils auraient cependant pris patience, quoique le mal augmentât de jour en jour, si le cardinal de Granvelle ne s'était avisé de dire, en conseil, que tous les conseillers seraient également responsables des événements qui pourraient survenir. Ne voulant pas avoir à répondre de ce qui se faisait sans eux, ils priaient le roi d'accepter leur démission ou d'ordonner que toutes les affaires fussent dorénavant communiquées, traitées et résolues en plein conseil d'État (2).

Erasso, ayant reçu les lettres du comte d'Egmont, alla les remettre au roi. Philippe les lut en sa présence avec assez d'attention. Le 29 septembre, il répondit au prince d'Orange et au comte d'Egmont. Il ne doutait pas, disait-il, que ce ne fût leur zèle pour son service qui les avait déterminés à lui écrire, et il les en remerciait. Le comte de Hornes devant partir prochainement pour les Pays-Bas, il enverrait par lui la résolution qu'il croirait devoir prendre sur l'objet de leurs plaintes. Il leur recommandait la bonne administration des provinces dont ils étaient gouverneurs. Il les chargeait surtout de veiller au maintien de la religion et au châtiment de ceux qui agissaient contre elle : il n'y avait rien, ajoutait-il, en quoi ils pussent lui faire un plus grand plaisir.

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 196.
(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 195.

L'ami du comte d'Egmont pensait que cette réponse satisferait les deux seigneurs; du reste, il mandait au comte que le roi allait écrire de sa main à la duchesse de Parme afin qu'elle pourvût à l'objet de leurs plaintes. Mais il croyait que Granvelle s'efforcerait d'y mettre empêchement : « car, disait-il, son caractère a toujours été de prétendre que tout le monde lui soit soumis et de vouloir être le monarque du monde. » Erasso engageait toutefois le comte d'Egmont à entretenir de bons rapports avec le cardinal dans l'intérêt du service du roi. « S. M., ajoutait-il, est très satisfaite de tout ce qu'il a fait depuis qu'Elle a quitté les Pays-Bas (1). »

En arrivant en Espagne, le comte de Hornes avait vu ses espérances complétement déçues. Ruy Gomez, le ministre favori de Philippe II, lui avait donné à entendre qu'il serait garde des sceaux et dirigerait toutes les affaires des Pays-Bas. Il n'intervint même point dans les délibérations auxquelles l'administration de ces provinces donnait lieu, et il se passa plus de six mois avant qu'on lui communiquât aucune des affaires dont il était censé avoir la haute direction. Aussi se plaignit-il au roi avec amertume, disant qu'il servait seulement de chiffre, et demanda-t-il l'autorisation de retourner dans son pays (2).

Les insinuations et les dénonciations de Granvelle avaient contribué à indisposer Philippe contre le comte de Hornes. Ce seigneur était accusé de s'être exprimé dans un sens très défavorable aux nouveaux évêchés et d'exciter trop d'empressement parmi ses amis : tous désiraient avec la plus vive impatience le retour de l'amiral. Cet empressement semblait suspect à Granvelle. Il pria le roi de faire connaître péremptoirement au comte de Hornes sa pensée sur les nouveaux évêchés et de lui donner clairement à entendre son expresse volonté (3). Philippe

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 197.

(2) Instruction remise par le comte de Hornes à son secrétaire, etc. (Arch. du royaume).

(3) Le cardinal de Granvelle à Philippe II, de Bruxelles, 12 juillet 1561. *Papiers d'État*, t. VI, p. 332.

suivit le conseil de Granvelle. Dans l'audience de congé qu'il accorda au comte de Hornes, il lui parla, au sujet de la religion et des nouveaux évêchés, d'une manière bien formelle, et le comte parut comprendre parfaitement les intentions royales (1). S'il faut ajouter foi à des renseignements donnés plus tard au cardinal par des clients ou des créatures qui voulaient flatter son ressentiment, Philippe se serait même mis en très grande colère au sujet des réclamations dont Granvelle était l'objet. « Quoi, malheureux! se serait écrié le roi, vous vous plaignez « tous de cet homme et il n'y a personne, quoique je demande, « qui m'en sache dire la cause (2). » On peut révoquer en doute cette anecdote, qui n'est point garantie d'ailleurs par des témoignages suffisants. L'irritation était toujours contenue chez Philippe II : sa force réelle, malheureusement pour ses victimes, résidait dans une dissimulation perfectionnée avec un art perfide et transformée trop souvent en hypocrisie lâche et cruelle.

En ces conjonctures, le roi chercha même à dissiper le mécontentement témoigné par le comte de Hornes. Il le nomma conseiller d'État des Pays-Bas; le comte put même inférer des paroles du roi qu'il conserverait le traitement de trois mille écus d'or, qui lui avait été assuré pour le temps de son séjour en Espagne. Mais cette nouvelle promesse devait être méconnue comme toutes les autres, et le comte de Hornes n'obtint que le titre de conseiller d'État, dignité plus onéreuse encore que celle d'amiral (3). Se fiant toutefois aux bonnes paroles de Philippe, le comte revint satisfait et, comme il le croyait, « avec grand contentement » du roi.

C'était ce que désirait Granvelle. Le 18 octobre, tandis que le comte s'embarquait, l'ancien évêque d'Arras communiquait de nouveau ses appréhensions au monarque. Il lui mandait qu'une foule de gens écrivaient d'Espagne que le comte de

(1) Philippe II à Granvelle, 17 novembre 1561. *Papiers d'État*, t. VI, p. 419.

(2) *Papiers d'État*, t. VIII, p. 123 et 443.

(3) Instruction du comte de Hornes à son secrétaire, etc. — A la haute dignité de conseiller d'État des Pays-Bas n'était attachée qu'une indemnité de 1,200 florins.

Hornes s'en revenait mécontent. « Pour moi, disait-il, j'aime à « espérer que V. M. n'aura point perdu de vue les motifs qui, « lors de son séjour à Gand, lui firent juger indispensable que « ce seigneur la suivît en Espagne, car, se retrouvant ici dans « les dispositions dont je viens de parler et se joignant à « d'autres, il pourrait gravement compromettre la tranquillité « que nous avons en vue de rétablir. Le mal serait encore plus « grand s'il ne revenait pas complétement gagné et persuadé « par V. M., en ce qui concerne les nouvelles églises, car tout « le monde me semble se liguer ici pour soutenir qu'Elle n'eût « point dû, ni dans cette affaire, ni dans toute autre également « importante, prendre la moindre détermination sans l'avis et « l'assentiment des seigneurs, ce qui est parfaitement d'accord « avec les prétentions qu'ils avaient élevées dans le principe « en matière de gouvernement, sans compter qu'ils considèrent « l'institution des nouveaux siéges comme destinés à les tenir « en bride sous certains rapports (1)... »

Le comte de Hornes, qui était parti de Madrid le 14 octobre, siégea pour la première fois dans le conseil d'État des Pays-Bas, le 6 novembre 1561. Il était porteur de la résolution du roi sur l'objet des représentations qui avaient été faites par le comte d'Egmont et le prince d'Orange. Cette résolution était conçue de telle manière que les affaires, croyait Erasso, se traiteraient à l'avenir tout différemment que par le passé (2).

La duchesse de Parme, obéissant à l'ordre du roi, donna effectivement aux deux seigneurs l'assurance que rien ne serait plus désormais soustrait à leur connaissance. Quoiqu'elle connût le néant de cette promesse, encore l'avait-elle faite contre son gré. Gouvernée jusqu'alors par Granvelle et prévenue contre les antagonistes du cardinal, elle affirmait au roi qu'elle avait de justes raisons de soustraire à leur connaissance les affaires principales (3). Granvelle, de son côté, voulait que le roi le crût

(1) *Papiers d'État*, t. VI, p. 388.

(2) Fr. de Erasso au comte d'Egmont et au prince d'Orange, Madrid, 15 octobre 1561, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 198.

(3) *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, publiée par M. de Reiffenberg, lettre 1re. — *Corresp. de Philippe II*, t. Ier, p. 202.

victime de son zèle religieux et monarchique. « C'est, disait-il, « parce que je suis le ministre de cette sainte entreprise (l'érec- « tion des nouveaux évêchés) et que je défends en toute occa- « sion l'autorité de V. M. que je suis en butte à tant de « tracasseries. »

Le comte de Hornes s'était conformé fidèlement aux recommandations du roi, soit en présence de la duchesse de Parme, soit dans ses entretiens avec les autres membres du conseil d'État. En public aussi, il s'exprimait de la manière la plus convenable (1). C'était alors, aux yeux de Granvelle, un grand mérite, car l'opposition contre l'influence de la politique espagnole grandissait chaque jour. On entendait dire qu'en Espagne on voulait la destruction des Pays-Bas. On parlait avec une telle liberté qu'il était à craindre, à tout moment, qu'on ne provoquât le soulèvement du peuple (2).

Granvelle, pour calmer ce mécontentement, n'imaginait point d'autre moyen que de dénoncer sans relâche les principaux seigneurs. Quelque temps après avoir fait l'éloge du comte de Hornes, il incriminait la correspondance fréquente que le comte d'Egmont entretenait avec le roi de Bohême (l'archiduc Maximilien d'Autriche) parce qu'on soupçonnait, disait-il, qu'elle pourrait bien avoir pour but de mettre ce prince à la tête du gouvernement des Pays-Bas. « A vrai dire, ajoutait-il, « je considère le comte d'Egmont comme un des hommes les « plus loyaux et en qui V. M. peut avoir le plus de confiance, « si toutefois les apparences ne sont pas trompeuses (3). »

Telle était la tactique du cardinal de Granvelle. Il procédait sans cesse par des insinuations calculées de manière à porter le trouble et la défiance dans l'esprit soupçonneux de Philippe II et à exciter en lui un ressentiment implacable contre les adversaires de sa politique.

Le comte de Hornes aussi entretenait une correspondance

(1) Granvelle au roi, 15 décembre 1561. *Papiers d'État*, t. VI, p. 453.

(2) Granvelle à Gonçalo Perez, 16 janvier 1562. *Corresp. de Philippe II*, t. Ier, p. 198.

(3) Granvelle au roi, 12 mars 1562. *Papiers d'État*, t. VI, 533-537.

amicale avec le roi de Bohême. Leurs lettres, qui existent encore, n'avaient nullement pour objet un complot contre la souveraineté de Philippe II dans les Pays-Bas. L'archiduc Maximilien avait eu des relations familières avec les comtes d'Egmont et de Hornes à la cour de Charles-Quint. Il désirait, comme il l'écrivait lui-même, entretenir des rapports affectueux avec l'un et l'autre, promettant de démontrer qu'il ne perdrait point le souvenir d'une ancienne liaison (1).

Granvelle suspectait, d'une manière odieuse, toutes les démarches de ses antagonistes. Déjà il les avait accusés de conspirer contre lui et d'en vouloir à sa vie. Les principaux seigneurs des Pays-Bas combattaient ouvertement le système politique personnifié dans Granvelle; mais où étaient les preuves qu'ils voulussent recourir à l'assassinat pour se défaire du ministre en qui Philippe II avait placé sa confiance? Les principaux seigneurs étaient opposés aux nouveaux évêchés, à l'Inquisition, à la concentration du pouvoir dans un comité mystérieux et à cette propension qui tendait à changer en despotisme l'antique liberté des Pays-Bas; mais pourquoi les accuser de tramer dans l'ombre le meurtre d'un prince de l'Église?

Le comte d'Egmont, après avoir d'abord approuvé l'érection de siéges épiscopaux à Ypres et à Bruges, s'était montré contraire à cette mesure, quand il avait pu mieux apprécier les étroites relations de la nouvelle organisation ecclésiastique avec le système de gouvernement dont elle était la base. Le comte de Hornes aussi, après avoir, pour obéir à Philippe II, répété les recommandations du roi, n'hésita point à lui exposer qu'il se trompait en faisant consister le salut du pays dans l'établissement des nouveaux siéges épiscopaux (2). Leur blâme s'attachait moins à cet acte isolément qu'aux projets qu'il devait favoriser et qui, à leurs yeux, pouvaient amener la ruine du pays. « Les seigneurs, écrivait Granvelle au roi, agissent

(1) L'archiduc Maximilien au comte de Hornes, de Prague, 4 février 1562, dans les *Lettres originales écrites à Ph. de Montmorency, comte de Hornes*, et saisies lors de l'arrestation de ce seigneur (Arch. du royaume, *Papiers d'État*, n° 231).

(2) *Papiers d'État*, t. VI, p. 532. — *Déduction de l'innocence*, etc., p. 375.

« sur l'esprit du peuple par les propos qu'ils tiennent en « public et dans leurs banquets, m'accusant de vouloir réduire « la population des Pays-Bas sous le régime d'une monarchie « absolue, de telle manière que V. M. posséderait seule tous les « pouvoirs, se plaignant de plus d'être privés de toute influence. « De même, ils sont parvenus à persuader au peuple que, sur « mes instances, V. M. veut introduire l'Inquisition d'Espagne, « sous le prétexte de l'érection des nouveaux siéges (1). »

Les plaintes des seigneurs étaient fondées. Malgré les assurances données par Francisco de Erasso, rien n'était changé dans le gouvernement. La *consulte* avait toujours la direction suprême des affaires, et les principaux seigneurs étaient toujours réduits à un rôle subalterne. C'est ainsi qu'on leur fit un secret des relations de Philippe II avec les catholiques français. Philippe avait défendu au secrétaire Courteville, qu'il envoyait à Bruxelles, de communiquer à d'autres qu'à la duchesse de Parme, à Granvelle et à Viglius ses rapports avec les catholiques de France (2). La guerre civile venait d'éclater dans ce royaume. Redoutant une alliance entre les huguenots français et leurs coreligionnaires dans les Pays-Bas, la duchesse de Parme convoqua, pour le 30 mai 1562, un grand conseil auquel elle appela les gouverneurs des provinces et les chevaliers de la Toison d'or. Ils devaient délibérer sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité du pays. La majorité, c'est à dire le parti du comte d'Egmont et du prince d'Orange, exposa que les circonstances étaient assez graves pour nécessiter la réunion des États-Généraux. Mais Granvelle, de même que les Guise en France, était ennemi irréconciliable des assemblées délibérantes. Il s'opposait donc à une réunion qui eût renouvelé les énergiques représentations des États-Généraux tenus à Gand en 1559. Il se vanta aussi plus tard d'avoir empêché que le comte d'Egmont fût mis, comme capitaine général, à la tête des gens de guerre (3).

(1) *Papiers d'État*, t. VI, p. 553.
(2) *Ibid.*, t. VI, p. 436.
(3) *Ibid.*, t. VIII, p. 566.

Mais, de leur côté, Egmont et Orange firent en sorte, par leurs énergiques représentations, que la régente n'exécutât point l'ordre de Philippe II prescrivant d'envoyer deux mille hommes des bandes d'ordonnances des Pays-Bas au secours des catholiques français. Ils déclarèrent que les bandes d'ordonnances étaient entretenues par les provinces dans l'intérêt du pays et qu'elles ne pouvaient être envoyées au dehors sans le consentement des États.

Les gouverneurs des provinces et les chevaliers de la Toison d'or, pendant leur séjour à Bruxelles, se réunissaient secrètement au palais de Nassau. Dans ces assemblées, le prince d'Orange ainsi que les comtes d'Egmont et de Hornes s'efforçaient de faire prévaloir leurs vues. Ils étaient vivement secondés par Jean de Glymes, marquis de Berghes ou Berg op Zoom, chevalier de la Toison d'or et grand bailli du Hainaut; par Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten, et Floris de Montmorency, tous deux aussi chevaliers de la Toison d'or. Le marquis de Berghes était loué par ses adversaires eux-mêmes pour la gravité de ses mœurs, sa prudence au conseil, son affection à la religion catholique et son attachement au pays et à la liberté (1). Antoine de Lalaing avait épousé, en 1560, Éléonore de Montmorency, sœur du comte de Hornes, et veuve de Ponce de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, un des meilleurs généraux de Charles-Quint et le valeureux lieutenant du comte d'Egmont à la bataille de Gravelines. Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten, baron de Borsele et de Sombreffe, était, selon un annaliste contemporain, de petite stature, mais très hardi et courageux ; bien qu'il fût bon catholique, comme le marquis de Berghes et comme les comtes d'Egmont et de Hornes, il s'était rangé parmi les adversaires de Granvelle, parce qu'il avait la ferme conviction que le roi voulait introduire dans les Pays-Bas l'inquisition d'Espagne et fonder un gouvernement absolu et tyrannique sous prétexte de religion (2). Le comte de Hornes

(1) Ce sont les termes dont se sert un des correspondants de Granvelle. Voir *Papiers d'État*, t. VI, p. 211.

(2) Pontus Payen, *De la guerre civile des Pays-Pas*, liv. Ier.

n'était pas non plus sans influence sur Pierre-Ernest de Mansfeldt, qui venait d'épouser son autre sœur, Marie de Montmorency, veuve de Charles de Lalaing.

Dans les conciliabules de l'hôtel de Nassau, le comte d'Egmont et ses amis continuèrent leurs plaintes contre le cardinal de Granvelle. « Le baron de Berlaymont, qui se trouvait dans « leurs conseils, m'a assuré, écrivait la régente au roi, que « les motifs de mécontentement des seigneurs contre Granvelle « et contre vous étaient que V. M. soupçonnait leur fidélité et « se défiait de leurs services; que c'était la seule cause pour « laquelle on ne les appelait pas dans le conseil secret, que le « cardinal mettait tout en usage pour conserver son crédit dans « les Pays-Bas, que lui seul, par ses mauvais conseils, les « avait mis mal dans l'esprit du roi et les avait rendus sus- « pects; qu'il avait même écrit à V. M. que jamais elle ne « serait maîtresse absolue qu'elle n'eût fait tomber cinq ou six « têtes des principaux du pays, et vous avait persuadé de faire « passer en Flandre une armée formidable afin de les tenir en « respect; que c'était là le moyen de vous rendre maître absolu « de tous côtés, que par là vous nous imposeriez telles lois et « conditions que vous jugeriez convenir, de sorte que nous « deviendrions de véritables esclaves; enfin que le cardinal « de Granvelle lui seul était cause de l'augmentation des « évêques en Flandre, que son but était d'y introduire aussi « l'inquisition d'Espagne; ce qui arrivant, ils assuraient que « la Flandre se révolterait contre le ministre et contre le « roi (1). »

Granvelle fut informé de ces propos par un gentilhomme bourguignon, son compatriote. Très inquiet, il désira avoir une explication avec le comte d'Egmont et le prince d'Orange, car, malgré leurs différends, ils se traitaient toujours avec courtoisie. Du reste, le cardinal ne rendait pas les deux seigneurs personnellement responsables des imputations dont il se plaignait; il attribuait ces calomnies à un autre conseiller d'État, Simon Re-

(1) *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, etc., pièce II. — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 202.

nard, devenu l'ennemi irréconciliable de Granvelle, son compatriote, depuis que celui-ci avait fait suspecter la fidélité de l'ancien ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre et qu'il avait incriminé les négociations qui avaient abouti à la trêve de Vaucelles. Simon Renard, hôte assidu de l'hôtel d'Egmont, était également accusé par Granvelle d'avoir inspiré un pamphlet dirigé contre l'archevêque de Malines, le souverain pontife et l'ordre ecclésiastique tout entier. Pour mieux déguiser leur style, Renard et les seigneurs, ses auxiliaires, s'étaient servis, selon Granvelle, de la plume des rhétoriciens, très irrités contre le cardinal parce qu'il leur avait fait défendre de mêler la Sainte Écriture à leurs jeux. « Ce qui me porte le plus à le croire, mandait Gran-
« velle à Philippe II, c'est que huit jours avant la publication
« du pamphlet, dans l'hôtel même de M. d'Egmont, que Renard
« fréquente beaucoup plus qu'il ne conviendrait, beaucoup trop
« même au gré de certains membres de la famille du comte, il
« se tenait déjà des propos dans le goût de cette méchante
« pièce. Celui entre les mains de qui elle est tombée en pre-
« mier lieu est un fourbisseur, filleul de M. d'Egmont, qui dit
« l'avoir arrachée de la porte de la maison de ville, et Dieu
« veuille que ce ne soit pas lui-même qui l'y ait affichée! Le
« pensionnaire prétend que MM. d'Egmont et de Mansfeldt ont
« envoyé plusieurs fois auprès de lui pour en avoir une copie,
« ce qui augmente encore mes soupçons (1). »

C'était toujours par de semblables insinuations, dénuées de preuves certaines, que Granvelle cherchait à perdre complétement ses antagonistes dans l'esprit défiant de Philippe II.

Lorsqu'il fut en présence du comte d'Egmont et du prince d'Orange, le cardinal commença par plaisanter des desseins horribles qui leur étaient attribués. Les deux seigneurs, feignant d'ajouter foi à ses protestations, lui parlèrent alors de l'Inquisition, car, selon les expressions du cardinal, ce sujet ne pouvait leur sortir de la tête. Ils lui dirent savoir de bonne part que le duc d'Albe, étant à Paris, avant la mort du roi

(1) Le cardinal de Granvelle au roi, 13 mai 1562 (*Papiers d'État*, t. VI, p. 559).

Henri II, négocia avec lui pour l'introduction, en France et dans les Pays-Bas, de l'Inquisition d'Espagne. Granvelle répondit qu'il n'en savait rien et qu'il ne croyait point à l'exactitude de cette allégation; de même, il ne lui semblait point vraisemblable que le confesseur du roi, évêque élu de Siguenza, aurait dit, avant son départ des Pays-Bas, qu'il fallait ériger les évêchés dans ces provinces, comme acheminement à l'établissement de l'Inquisition. Il ajouta que tout ce bruit de l'Inquisition n'était autre chose qu'un prétexte dont on se servait pour irriter le peuple et le disposer à un soulèvement, mais que le véritable but de ceux qui prétendaient voir plus avant était de réduire le roi à une impuissance absolue d'agir sinon avec leur assentiment et par leurs mains (1).

Cet entretien, où les reproches avaient été également très vifs de part et d'autre, ne pouvait avoir pour résultat que de rendre le dissentiment plus profond. En reprochant à des conseillers d'État de vouloir intervenir efficacement dans les affaires des Pays-Bas, en les accusant de se montrer les défenseurs des traditions et des libertés des provinces, Granvelle faisait vraiment le plus bel éloge du patriotisme de ses adversaires. Lui-même avait été forcé de reconnaître et d'avouer à Gonçalo Perez, principal secrétaire de Philippe II, que les Pays-Bas ne pouvaient pas être gouvernés comme Naples et Milan.

Lorsqu'ils avaient été réunis à Bruxelles, les gouverneurs des provinces et les chevaliers de la Toison d'or avaient exprimé le vœu que le roi fût informé directement, par l'un d'eux, de la situation et des besoins du pays. Ce désir avait été converti en résolution dans la séance du conseil d'État du 7 mai 1562. La régente avait d'abord désigné, pour se rendre en Espagne, le comte de Hornes, et, à son défaut, Philippe de Stavele, baron de Glajon, chevalier de l'Ordre, conseiller d'État et grand maître de l'artillerie. L'un et l'autre s'étant excusés, Marguerite choisit Floris de Montmorency, devenu seigneur

(1) Le cardinal de Granvelle au roi, 14 juin 1562. *Papiers d'État*, t. VI, p. 567 et suiv.

de Montigny, baron de Leuze, chevalier de la Toison d'or de la création de 1559, gouverneur de Tournai et du Tournaisis, chef et capitaine d'une des bandes d'ordonnances.

Marguerite de Parme le recommanda particulièrement au roi (1). Mais le frère du comte de Hornes n'était pas seulement l'ambassadeur de la régente des Pays-Bas : il était aussi le représentant du parti qui combattait la politique soutenue par Granvelle. Ce ministre, trop fier de son expérience et de son habileté perfide, traitait avec un singulier dédain l'opposition que lui faisaient les plus illustres seigneurs des Pays-Bas. « Ce sont, disait-il, des jalousies et des passions de jeunes « gens, qui, avec quelque peu d'ambition, ont la prétention de « savoir beaucoup (2). » Mais Philippe II, déjà aigri par les dénonciations incessantes du cardinal, le prit sur un tout autre ton. Dans une dépêche du 17 juillet, adressée à la régente, il laissait déjà percer une sourde colère contre les seigneurs qui n'avaient pas voulu plier devant Granvelle. « Il « était scandalisé, disait-il, d'apprendre que les personnes qui « devaient le plus aider la duchesse non seulement manquaient « à ce devoir mais donnaient occasion à d'autres de répandre « le trouble et l'inquiétude dans les esprits. » Il démentait ensuite, d'après les suggestions du cardinal lui-même, les bruits propagés par ses adversaires. « Il n'était pas vrai, disait « Philippe, que Granvelle lui eût écrit que, pour assurer le « repos des Pays-Bas, il faudrait couper une demi-douzaine de « têtes, *quoiqu'il ne fût peut-être pas mal de recourir à ce « moyen.* » Il démentait également l'intention qu'on lui attribuait d'établir aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne. « Jamais « le cardinal ne lui avait fait cette proposition ni lui-même n'y « avait pensé; d'ailleurs, l'inquisition des Pays-Bas était plus « impitoyable que celle d'Espagne. » Il recommandait à la régente de tenir les seigneurs divisés entre eux et d'empêcher leurs assemblées ainsi que celles des États. Il exprimait aussi

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 206.

(2) Granvelle à don Alvaro de la Quadra, évêque d'Aquila, ambassadeur de Philippe II en Angleterre, 21 juillet 1562. *Corresp. de Philippe II*, t. Ier, p. 209.

le désir d'éloigner Simon Renard des Pays-Bas, bien que celui-ci se fût vivement défendu d'être l'instigateur du cardinal de Granvelle (1). Philippe n'était pas moins explicite dans la lettre qu'il écrivit le même jour à ce dernier. Il lui exprimait la peine qu'il avait ressentie des faussetés et des calomnies publiées contre lui et si contraires à la raison et à la vérité. Il le remerciait de ce que, dans l'intérêt de son service, il voulait bien les dissimuler. Il ne ferait aucune démonstration à cet égard puisque tel était l'avis du cardinal; mais, ajoutait-il d'une manière menaçante, il saurait saisir l'occasion de faire ce qui conviendra. Il se proposait de déclarer à Montigny combien on avait tort de calomnier le cardinal au lieu de lui savoir gré de la sollicitude qu'il consacrait au bien du pays. Il ne croyait pas que la crainte que l'on montrait de l'Inquisition, à l'occasion de l'érection des nouveaux évêchés, fût sincère; ce que l'on craignait, c'était l'introduction dans les États de Brabant de personnes dévouées à son service, et c'était pour lui un motif d'insister afin que cette affaire fût consommée (2).

Plusieurs circonstances particulières avaient contribué à donner plus d'animosité à l'opposition, très légitime d'ailleurs, des principaux seigneurs contre Granvelle. Indépendamment de ses griefs antérieurs, le comte de Hornes reprochait au cardinal d'avoir, pendant qu'il était en Espagne, rendu infructueuse une transaction importante avec la ville d'Anvers au sujet des villages de Burght et de Zwyndrecht (3). Le comte d'Egmont avait un motif plus grave de mécontentement. Le gouvernement de Hesdin, un des plus beaux et des plus fructueux de la Flandre, étant devenu vacant par le décès du seigneur de Noyelles, Egmont proposa de le confier à Jean de Croy, comte du Rœulx. Ce candidat était très renommé parmi les gens de guerre pour sa valeur et son extrême hardiesse; il pouvait en outre se prévaloir des grands services rendus à Charles-Quint par son père, Adrien de Croy. Malgré les pressantes recomman-

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 207. — *Papiers d'État*, t. V, p. 15.
(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 208.
(3) *Déduction de l'Innocence*, etc., p. 75.

dations du gouverneur de la Flandre et de l'Artois, qu'appuyaient le prince d'Orange et d'autres seigneurs principaux de la cour, Philippe II donna la préférence à Antoine de Helfaut, seigneur de Havroult, dont le titre principal était l'appui de Granvelle. L'humiliation qui lui était infligée avec tant d'injustice transporta de colère l'impétueux Egmont. En plein conseil, et malgré la présence de la duchesse de Parme, il s'éleva avec indignation contre l'outrecuidance du cardinal de Granvelle, qui avait osé contrecarrer toute la noblesse du pays; il se plaignit aussi avec amertume du roi qui faisait si peu de cas des recommandations de tant de seigneurs et se laissait gouverner par un prêtre. Il fallut que le prince d'Orange, le marquis de Berghes et le baron de Montigny intervinssent pour calmer le vainqueur de Gravelines (1). Granvelle ne s'était pas borné d'ailleurs à frustrer les espérances de Jean de Croy; il avait empêché en outre le comte d'Egmont d'obtenir le commandement des troupes et le prince d'Orange d'être nommé surintendant pour les affaires du Brabant.

Mais ces seigneurs, que l'on traitait avec tant de dédain et de méfiance, étaient-ils donc des factieux? Granvelle lui-même se vit encore obligé de rendre hommage à leur loyauté. On craignait que la guerre civile et religieuse, dont la France était le théâtre, n'engendrât une lutte analogue dans les Pays-Bas entre les protestants et les catholiques. « Ce qui nous a sauvés, disait « Granvelle, c'est qu'aucun de ces seigneurs ne s'est déclaré : « car, si quelqu'un d'eux le faisait, il n'y a que Dieu qui pour- « rait empêcher que l'exemple de la France ne fût imité dans « ce pays (2). » Quel était donc, d'après le cardinal de Granvelle lui-même, le crime du comte d'Egmont et de ses adhérents? Ils se plaignaient de n'être appelés au conseil que pour la forme; ils se défiaient des tendances despotiques du cardinal; ils voulaient soutenir les priviléges et la liberté du pays,

(1) Pontus Payen, *De la guerre civile des Pays-Bas*, liv. 11. — Voir aussi F. Haræus, *Annales ducum seu Principum Brabantiæ* (Anvers, 1623, in-fol.), t. III, p. 15.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 230.

ou, en d'autres termes, accroître l'autorité des États et du peuple (1).

Floris de Montmorency, qui était parti de Bruxelles dans les premiers jours du mois de juin, dut attendre assez longtemps en Espagne les instructions du roi. Enfin, le 29 novembre, Philippe reçut le frère du comte de Hornes en audience de congé. Pressé de s'expliquer franchement sur ce qui se passait aux Pays-Bas, et sur les causes du mécontentement qui régnait dans ces provinces, Montigny s'en excusa d'abord, disant que le roi devait être bien informé; il finit par alléguer les trois griefs suivants : l'érection des nouveaux évêchés qui avait été négociée sans que personne des Pays-Bas le sût ni y intervînt; le bruit répandu qu'on voulait introduire dans ces provinces l'inquisition à la manière d'Espagne; puis, la haine que tout le monde avait conçue contre le cardinal de Granvelle, et non seulement les nobles mais le peuple, haine qui allait si loin qu'elle pouvait faire craindre quelque soulèvement. Le roi répondit que le cardinal de Granvelle ne rendait pas de mauvais offices aux seigneurs, comme ils paraissaient le croire; que son intention n'était point d'établir l'Inquisition dans les Pays-Bas, et que l'érection des évêchés avait eu uniquement pour but de remédier au peu d'instruction religieuse qu'il y avait dans ces provinces (2). Philippe chargea Montigny de donner à tout le monde connaissance de cette réponse peu satisfaisante.

Montigny n'obtint pas un meilleur succès pour les réclamations de son frère. Ce dernier, obéré par les dépenses considérables qu'il avait faites dans l'intérêt du service du roi, et n'ayant ni gouvernement ni charge lucrative, demandait, comme juste indemnité de ses sacrifices, la pension dont il jouissait en Espagne. Cette indemnité lui permettrait, disait-il dans sa requête (3), de mieux remplir les fonctions de conseiller d'État.

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 217.

(2) Ces détails furent donnés par Philippe II lui-même à la régente. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 229 et 232.

(3) *Supplément à l'Histoire des guerres civiles de Flandre, sous Philippe II, roi d'Espagne, du père Famien Strada et d'autres auteurs, contenant les procès*

On eût dit que Philippe, par ses atermoiements calculés et ses réponses dilatoires, voulait consommer la ruine d'un personnage qui l'avait loyalement servi mais dont l'humeur et l'indépendance l'offusquaient.

Montigny, arrivé à Bruxelles le 23 décembre, fit le 28 son rapport au conseil d'État en présence de la duchesse de Parme, du comte d'Egmont, du prince d'Orange, du baron de Berlaymont et du président Viglius. Granvelle s'était rendu à Malines pour ne pas assister à la séance. Le rapport de Montigny produisit plus de mal que de bien. Le frère du comte de Hornes ne craignit même pas, dans une conversation avec la régente, d'accuser le roi de partialité. Les principaux seigneurs en voulurent plus que jamais au cardinal, et déclarèrent nettement qu'ils n'entendaient n'être en aucune manière gouvernés par lui. En outre, ils demeurèrent imbus de l'idée que l'érection des évêchés tendait à l'établissement de l'Inquisition aux Pays-Bas. Mais, d'autre part, ils se montrèrent très irrités d'apprendre, par le rapport de Montigny, qu'ils passaient en France pour les chefs des huguenots (1).

Philippe avait encore donné une autre satisfaction à Granvelle en faisant enjoindre à Simon Renard de se rendre en Bourgogne et au marquis de Berghes, que le cardinal appelait le *roy des opposants*, de se retirer dans son gouvernement du Hainaut. Comptant peu sur le succès de la mission de Montigny, Philippe recommanda à son ministre d'introduire habilement la division parmi les grands. Les intrigues et les manœuvres du cardinal amenèrent en effet quelques défections parmi les personnages qui avaient été réunis à Bruxelles au mois de mai; mais il fut impossible de désunir les vrais chefs de l'opposition légale, le comte d'Egmont, le prince d'Orange et le comte de Hornes.

[illegible] de Lamoral comte d'Egmont et de Philippe de Montmorency, comte de Hornes, etc. C'est un recueil de pièces authentiques et officielles publié par Poppens (Amsterdam, 1733, 2 vol. in-12). Voir t. II, p. 275.

(1) La duchesse de Parme au roi, 13 janvier 1563, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 235.

CHAPITRE IV.

(1563)

Le comte de Hornes propose de former une ligue contre le cardinal de Granvelle. — Le comte d'Egmont, le prince d'Orange et d'autres seigneurs principaux approuvent ce projet. — Vive dispute entre le comte d'Egmont et le duc d'Arschot au château de Beaumont. — Simon Renard. — Granvelle propose au roi de gagner le comte d'Egmont. — Deuxième requête adressée au roi par le comte d'Egmont, le prince d'Orange et le comte de Hornes pour demander l'éloignement de Granvelle — Principaux griefs de l'opposition. — Reproches adressés par le comte d'Egmont au comte d'Arenberg. — Conférences secrètes des chefs de l'opposition. — Ils s'éloignent de Bruxelles. — Dénonciations adressées au roi par la régente des Pays-Bas et le cardinal de Granvelle contre le comte d'Egmont et ses amis. — Granvelle conseille itérativement de gagner le comte d'Egmont. — Sentiments manifestés par Philippe II en recevant la requête des trois seigneurs. — Réponse dilatoire de Philippe II. — Il invite le comte d'Egmont à se rendre en Espagne. — Le comte d'Egmont et ses amis reviennent à Bruxelles. — Entretiens importants avec la duchesse de Parme. — Le comte d'Egmont refuse de se rendre en Espagne pour exposer verbalement ses griefs contre le cardinal de Granvelle. — Conférences des chefs de l'opposition avec leurs amis. — Ils déclarent l'intention de ne plus paraître au conseil d'État aussi longtemps que le roi n'aura pas formellement statué sur leur requête. — Ils adressent une troisième requête à Philippe II pour demander l'éloignement du cardinal de Granvelle. — Celui-ci s'efforce vainement de détacher le comte d'Egmont de la ligue. — Il incrimine les sentiments religieux et monarchiques de ses adversaires. — Le comte d'Egmont et ses amis ayant insisté pour obtenir la réunion des États-Généraux, le cardinal de Granvelle détourne Philippe d'acquiescer à ce désir.

L'opposition dirigée par les trois seigneurs principaux prenait un caractère plus agressif et plus menaçant. Philippe, qui avait fondé de grandes espérances sur ses entretiens avec le baron de Montigny, fut entièrement déçu. Immédiatement après le retour de son frère, le comte de Hornes mit en avant le projet de former une *ligue* contre le cardinal de Granvelle (1).

(1) Granvelle au roi (10 mars 1563). *Papiers d'État*, t. VII, p. 11 et suiv.

La plupart des gouverneurs et des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, tels que le marqnis de Berghes et les comtes de Megen et de Hoogstraeten, adoptèrent avec empressement un projet qui avait reçu l'assentiment du prince d'Orange et du comte d'Egmont. Les promoteurs de cette fédération aristocratique s'efforcèrent d'augmenter le nombre de leurs adhérents; mais leurs tentatives échouèrent auprès de plusieurs seigneurs qui préféraient subir la domination du cardinal plutôt que de s'exposer au ressentiment du roi ou de reconnaître la prépondérance des chefs de la ligue. Montigny chercha vainement à entraîner le baron de Berlaymont, personnage intéressé, timide, et égoïste. Le comte d'Egmont échoua de même dans la tentative qu'il fit auprès du duc d'Arschot. Il s'était rendu expressément au château de Beaumont afin de le gagner. Le duc lui répondit qu'il était son ami, mais qu'il ne voulait pas l'avoir pour maître ni lui ni le prince d'Orange; qu'il était autant qu'eux et n'avait pas une suite moins nombreuse de nobles et de clients. Peu s'en fallut même que cette altercation ne finît par un duel entre le bouillant vainqueur de Gravelines et le chef de la maison de Croy, très grand seigneur aussi, mais colérique, susceptible et d'un esprit bizarre, selon le témoignage même des Espagnols. Le comte d'Arenberg, qui avait assisté à la chaude discussion du duc d'Arschot avec Egmont, se brouilla, de son côté, avec le prince d'Orange pour lui avoir également refusé d'entrer dans la ligue (1).

Tout en résistant au cardinal, tout en protégeant ses adversaires, et particulièrement Simon Renard, le comte d'Egmont se signalait par ses protestations de fidélité au roi. Il dit un jour à Renard qu'il était son ami et le servirait contre le cardinal de tout son pouvoir; mais que, si les accusations portées contre lui par Granvelle au sujet de son ambassade en Angleterre étaient malheureusement fondées, il serait le premier à mettre le feu au bûcher qu'on dresserait pour lui. On peut croire que Granvelle incriminait mal à propos la conduite pas-

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 242, et *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 11 et suiv.

sée et présente de son compatriote. Lorsque, quelques années plus tard, le roi voulut faire poursuivre Renard, alors prisonnier ou du moins interné à Madrid, l'ancien ami du comte d'Egmont trouva pour défenseur le duc d'Albe lui-même. Le duc écrivit au roi qu'il avait fait examiner ce qui aurait pu résulter, à la charge de Renard, des informations prises sur les troubles passés, et des procès qui en avaient été la suite; que, jusqu'alors, on n'y avait trouvé rien qui l'incriminât d'une manière claire et évidente; qu'il y avait bien contre lui quelque petite apparence ou soupçon, mais que cela ne suffisait pas pour servir de fondement à une accusation (1).

En dénonçant à Philippe la formation de la ligue, Granvelle prétendait qu'il n'était qu'un prétexte dans cette intrigue, qu'il soupçonnait et tenait même pour véritable que les seigneurs avaient d'autres desseins. Il importait donc de détruire au plus tôt leur alliance en les divisant et les brouillant. D'accord avec le cardinal, la régente exprima le même vœu. Il fallait éloigner le prince d'Orange en le faisant vice-roi de Sicile, il fallait surtout ramener le comte d'Egmont. Que le roi, disait la régente, tâche de donner satisfaction au comte d'Egmont, qui montre plus de zèle pour son service que les autres, en lui écrivant des lettres bienveillantes, en lui faisant écrire par quelques personnes jouissant de sa confiance, en lui faisant payer une partie de la gratification qui lui a été accordée. Granvelle ajoutait que, d'après lui, le comte d'Egmont était de tous les membres de la ligue le plus traitable et le plus facile à entendre raison; il n'avait que le tort de se laisser influencer par des hommes vils ou méchants (2).

Tandis que Granvelle suggérait au roi les moyens qu'il croyait propres à détruire la ligue, celle-ci agissait. Le 11 mars, le comte d'Egmont signait avec le prince d'Orange et le comte de Hornes une nouvelle requête pour demander l'éloignement du cardinal. Le marquis de Berghes et le baron de Montigny n'avaient pas

(1) *Papiers d'État*, etc., t. VII, p. 27. — Le duc d'Albe au roi (31 octobre 1571) dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 208.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 239 et 243. — *Papiers d'État*, etc., t. VII, p. 44.

voulu ajouter leurs signatures ; mais ils avaient donné aux trois seigneurs une lettre contenant promesse d'approuver tout ce qu'ils auraient fait. Le seigneur de Glajon, après avoir vivement excité ses collègues, avait également refusé sa signature, et cette abstention, qui n'était point expliquée comme celle du marquis de Berghes et du baron de Montigny, avait fort mécontenté le comte d'Egmont et ses deux amis. Pour ne plus se rencontrer avec eux, Glajon cessa de siéger au conseil d'État (1).

Les motifs, qui avaient engagé les trois chefs de l'opposition à s'adresser de nouveau au roi, furent consignés par le prince d'Orange dans une note particulière où il énumérait ses principaux griefs et ceux du comte d'Egmont. On se servait, disait-il, de lui et du comte au conseil d'État en guise d'ombres et pour couvrir toutes les ordonnances comme si elles étaient faites avec leur connaissance et leur assentiment. Ils s'apercevaient qu'on traitait les affaires à part ; même pour détruire le crédit qu'ils pouvaient avoir acquis dans le public par leurs services, on s'efforçait de leur ôter toute autorité et on ne leur communiquait même point les projets de lois. On cherchait enfin tous les moyens de ne pas réunir les États-Généraux (2). Ces griefs étaient développés dans la requête du 11 mars.

Les trois seigneurs y attribuaient le mécontentement des Pays-Bas à l'autorité excessive du cardinal de Granvelle, la totalité des affaires dépendant de lui. Ils disaient que le soupçon de cette omnipotence était enraciné si avant dans les provinces qu'il ne fallait pas espérer de l'extirper aussi longtemps que le cardinal serait dans le pays. Ils suppliaient humblement le souverain de remédier à un mécontentement si général. Toute la requête respirait d'ailleurs le plus grand respect envers le roi et la plus grande loyauté ; mais, sous ces formes respectueuses, les trois seigneurs dénonçaient le mal avec véhémence et demandaient, de la manière la plus pressante, le rappel du cardinal de Granvelle. Ils disaient qu'il était impopulaire, odieux à une

(1) La duchesse de Parme au roi, 9 mai 1563, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1er p. 218.

(2) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 1re série, supplément, p. 20.

infinité de gens, et que sa présence compromettait le succès des affaires et l'autorité royale. Ils ne dissimulaient point qu'ils étaient appuyés par plusieurs des principaux seigneurs, ayant charge de gouvernements, et par d'autres. C'était, d'accord avec eux, qu'ils demandaient le prompt rappel du cardinal, car la ruine des Pays-Bas était apparente s'il conservait le maniement des affaires. Le pays serait reconnaissant au roi d'une décision conforme au vœu qu'ils exprimaient; tous, nobles, États, peuple, ne désiraient ce changement qu'en vue de la prospérité et de la grandeur du prince. Les pétitionnaires, ne confondant pas la régente avec le ministre omnipotent, déclaraient qu'ils étaient fort contents de cette princesse et qu'ils n'avaient qu'à s'en louer. Enfin, pour qu'on ne pût dire que leur remontrance était suggérée par une ambition insatiable ou par la recherche de leur profit particulier, ils demandaient de pouvoir se retirer du conseil d'État. Il ne leur semblait pas convenable, tant pour le service du roi que pour leur réputation, de siéger plus longtemps au conseil avec le cardinal. Ils terminaient cette supplique en donnant au roi l'assurance que, en ce qui regardait la religion, ils feraient toujours les devoirs de bons sujets et de vassaux catholiques. Et sans le bon zèle, ajoutaient-ils, que les seigneurs principaux, la noblesse et autres gens de bien montraient pour la religion, le pays ne serait plus en repos; car le commun peuple était assez infecté, et ni la vie du cardinal de Granvelle ni son autorité ne remédieraient aux progrès des nouvelles sectes (1). Le comte de Hornes, d'après ses propres déclarations, ne dissimulait point aux amis même du cardinal que son opposition contre ce ministre procédait non seulement de son mauvais gouvernement et de son ambition, mais aussi de sa *mauvaise vie* (2).

(1) *Supplément à l'histoire des guerres civiles de Flandre*, etc., t. II, p. 271-273. — J. Hopperus, *Mémorial des troubles des Pays-Bas*, chap. IV.

(2) Défense personnelle du comte de Hornes, dans le *Supplément à l'histoire des guerres civiles*, etc., t. Ier, p. 144. « Ne defaillant à ce, dit Hopperus, la commune voix du peuple, qui déjà avoit opinion que le cardinal estoit homme ambitieux, avare et convoiteux de ses plaisirs, tachant à se faire grand et à mettre lesdits pays en servitude des Espagnols... »

Les trois seigneurs prirent la résolution de s'absenter de Bruxelles jusqu'à ce que le roi leur eût accordé la satisfaction qu'ils demandaient. Ces projets s'étant ébruités, le comte d'Egmont en fit des reproches au comte d'Arenberg, qui lui répondit qu'il n'y était pour rien, et que, si leurs trames étaient connues, ils ne devaient l'imputer qu'à eux-mêmes, qui ne parlaient jamais d'autre chose. Egmont ayant répliqué que lui seul pouvait les avoir divulguées, Arenberg maintint ce qu'il avait dit et ajouta que, si l'on voulait faire venir en sa présence celui qui l'accusait, il était prêt à lui donner un démenti (1). On ne tarda point à savoir aussi que trois ou quatre jours avant les Rameaux, le marquis de Berghes était venu secrètement à l'abbaye de Forest, près de Bruxelles, où se rendirent, avec le même mystère, le prince d'Orange et le comte de Hornes, puis le comte d'Egmont amené par Montigny. Le prince d'Orange partit ensuite pour Breda; le comte de Hornes retourna dans son château de Weert et le comte d'Egmont se rendit en Hollande (2).

La régente et Granvelle les dénonçaient à l'envi au roi. Le cardinal reprochait au comte de Hornes et à son frère de dire hautement que c'était mal de verser du sang pour les affaires de religion (3). Ces sentiments de tolérance affichés par quelques seigneurs étaient connus au dehors : vingt mille Belges, qui s'étaient sauvés en Angleterre pour se soustraire au bûcher, voyaient même dans la rupture entre Granvelle et les principaux membres de la noblesse le signal d'un prochain changement (4). La régente informait Philippe que le comte d'Egmont parlait ordinairement avec toute sorte de gens, disant qu'ils devraient s'unir pour la liberté et le bien du pays. Cette attitude l'avait extrêmement émerveillée, ajoutait-elle, parce que, comme elle l'avait écrit autrefois, elle tenait le comte d'Egmont

(1) La duchesse de Parme au roi, 9 mai 1563. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 248.

(2) Le cardinal de Granvelle au roi, 14 avril 1563. *Ibid.*, t. Ier, p. 245.

(3) Le cardinal de Granvelle au roi, 9 mai 1563, *Ibid.*, t. Ier, p. 249.

(4) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 247.

pour le plus sincèrement attaché au service du roi (1). Le cardinal mandait aussi que, pour le cas où le roi ne ferait point droit à leur demande, les signataires de la requête menaçaient de soulever le peuple. Mais tout en se disant prêt à se retirer des affaires, si sa retraite pouvait conduire au rétablissement de la tranquillité, il demandait itérativement que l'on rompît la ligue en gagnant le comte d'Egmont.

Le 27 juin 1563, il écrivait à Gonçalo Perez : « Comme le « comte d'Egmont aime la fumée, on pourrait, en lui accordant « quelque faveur extraordinaire et pour lui seul, non seulement « se l'attacher d'une manière durable, mais inspirer de la « jalousie aux autres seigneurs... Il se plaint de n'avoir pas « touché un maravédis de sa gratification, quoiqu'on eût promis « de lui faire compter 25,000 écus... Une personne de ma con- « naissance ayant eu occasion de lui parler, il y a seulement « trois jours, et insistant auprès de lui pour savoir quel sujet « de plainte il avait contre moi, ce seigneur a répondu qu'il « n'en avait aucun pour son propre compte, qu'il m'était natu- « rellement affectionné, désirerait me voir pape ou vice-roi « de Naples, ou toute autre chose qui plairait à S. M., pourvu « que je ne fusse point dans ce pays, parce qu'il ne pouvait se « dispenser de faire cause commune avec tous les autres. Son « interlocuteur lui ayant répliqué qu'il manquait en cela de « prudence, qu'une telle conduite pourrait nuire à l'avance- « ment de sa famille et lui faire tort dans l'esprit du maître, « dont il connaissait l'affection pour lui, M. d'Egmont, bien « qu'il eût déclaré plusieurs fois dans le cours de l'entretien « qu'il suffisait que Dieu lui eût fait la grâce d'arriver au même « point que ses ancêtres, répondit à deux reprises qu'il était « trop tard pour lui parler dans ce sens, et qu'on aurait dû « l'avertir plus tôt. Ceci fait supposer clairement qu'il est « engagé fortement et en quelque sorte à son grand regret. « D'où il résulte que si quelqu'un de ceux auxquels il a con- « fiance lui représentait qu'en s'attachant à suivre les inten-

(1) La duchesse de Parme au roi, 9 mai 1563. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 248.

« tions du roi il disposerait S. M. à lui confier dans l'occasion « le commandement en chef de l'armée (car il serait inutile de « lui proposer quelque emploi en Italie après l'intention for- « melle qu'il a manifestée de n'accepter jamais ni la vice- « royauté de Naples ni quoi que ce fût qui l'éloignât des Pays- « Bas) peut-être finirait-il par se rendre à ce qu'on désire de « lui... (1). »

Le cardinal n'avait d'autre but que de leurrer le comte d'Egmont : il eût tout risqué avant de lui remettre le commandement des troupes. En effet, un peu plus tard, il se vantait d'avoir empêché, lorsqu'on craignait le contre-coup de la première guerre civile de France, que le comte d'Egmont ne fût fait capitaine-général des gens de guerre, et il ne cessa de s'opposer à cette élévation, chaque fois qu'il en fut encore question. « Qui aura les armes en main, disait-il, sera le vrai gouverneur (2). »

Le comte d'Egmont avait envoyé la requête du 11 mars à Tisnacq, garde des sceaux des Pays-Bas près Philippe II, en lui recommandant expressément de remettre cette supplique entre les mains du roi. Tisnacq remit effectivement la requête au monarque, sans même savoir ce que celle-ci contenait. Mais Philippe s'en entretint avec Gonçalo Perez et lui protesta, sur sa foi, qu'il préférerait perdre sa couronne plutôt que de se rendre coupable envers le cardinal de Granvelle de l'injustice que les trois seigneurs des Pays-Bas lui conseillaient (3). Il attendit jusqu'au 9 juin pour leur répondre, et il se servit de la main de Tisnacq. Il commençait par leur dire qu'il ne doutait point que le zèle pour son service, dont ils lui avaient donné tant de preuves, n'eût déterminé leur démarche. Après ce préambule, il notifiait sa décision qui tendait à gagner du temps. Il exprimait le désir que l'un des trois signataires fît le voyage d'Espagne afin de mieux l'instruire de bouche des motifs de

(1) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 115-117.
(2) *Ibid.*, t. VIII, p. 566.
(3) Gonçalo Perez au cardinal de Granvelle, 15 juin 1563. *Papiers d'État, etc.*, t. VII, p. 99.

leurs plaintes. En même temps, il adressait une lettre autographe au comte d'Egmont pour lui faire savoir qu'il serait bien aise d'apprendre de lui les raisons qui n'étaient pas exposées dans la requête collective. Philippe recommanda à la régente de feindre de tout ignorer jusqu'à ce que le comte d'Egmont vînt lui demander la permission de se rendre en Espagne, et cette permission, elle devait la lui accorder. « Mon but en « cela, disait Philippe II, est de les diviser et de gagner du « temps : il me paraît d'ailleurs que M. d'Egmont, séparé « des autres, sera plus traitable et plus facile à mettre à la « raison (1). »

Le 29 juin, au soir, le courrier de Madrid étant arrivé à Bruxelles, le comte d'Egmont vint au palais et remit à la régente la lettre autographe par laquelle le roi l'engageait à se rendre en Espagne. Il lui dit que, quoiqu'il eût résolu de ne pas quitter les Pays-Bas, il ferait volontiers ce voyage pour aller baiser les mains de S. M.; mais il ne pouvait aller en Espagne pour rendre compte des affaires du pays, avant de s'être concerté avec le prince d'Orange et le comte de Hornes. La régente s'efforça en vain de le faire changer de résolution; il déclara de nouveau qu'il ne pouvait rien résoudre sans avoir conféré avec le comte de Hornes et le prince d'Orange. Ceux-ci, qui avaient passé ensemble plusieurs jours au château de Breda et à La Haye, revinrent à Bruxelles le 10 juillet. Le lendemain, ils rendirent visite à la duchesse, en compagnie du comte d'Egmont. Ce dernier prit la parole. Le roi, dit-il, ayant répondu à la lettre qu'eux trois lui avaient écrite, tant en leur nom qu'en celui d'autres seigneurs de l'Ordre et gouverneurs des provinces, il était convenable qu'ils convoquassent ces mêmes personnages pour les consulter sur la réponse qu'ils adresseraient au souverain : ils demandaient donc à la duchesse l'autorisation nécessaire. Marguerite repartit qu'ils pouvaient communiquer entre eux par correspondance; que cela ne ferait point tant de bruit et déplairait moins au roi. Le comte d'Egmont fit alors remarquer que, si la réunion des seigneurs à Bruxelles

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 250.

était désagréable à la duchesse, cette assemblée pourrait avoir lieu ailleurs, mais qu'il était impossible à eux trois de répondre au roi, sans avoir consulté ceux qui avaient concouru à l'envoi de leur première lettre. Il fut enfin décidé que la réunion aurait lieu à Bruxelles. La régente y avait consenti, parce qu'il lui paraissait plus facile de surveiller une assemblée qui aurait lieu dans cette ville. Elle demanda ensuite aux trois seigneurs s'il n'y avait pas quelque moyen d'accommoder leurs différends avec le cardinal. Le prince d'Orange répondit aussitôt qu'il n'en voyait aucun, et le comte d'Egmont parla dans le même sens. La duchesse exprima aussi le désir que l'un d'eux se rendît près du roi pour l'informer particulièrement de ce qui se passait. Le comte de Hornes se disposait à parler; mais le comte d'Egmont l'interrompit, et, montrant à la régente la lettre qu'ils avaient écrite au roi ainsi que la réponse du monarque, se plaignit de ce que celle-ci eût tant tardé (1).

Le cardinal, à qui le roi avait fait connaître ses dernières résolutions, semble n'avoir eu qu'une confiance assez médiocre dans l'expédient tenté par Philippe II. Il faisait le plus grand éloge des sentiments religieux et monarchiques du comte d'Egmont; il soutenait encore que ce seigneur était bon naturellement et qu'il se laissait seulement entraîner par l'exemple. Dans une occasion récente, se trouvant au conseil d'État avec la régente, le président Viglius et le cardinal, il avait même dit (selon ce dernier) qu'il lui paraîtrait toujours bien que les édits concernant la religion s'exécutassent. Il y avait donc un grand inconvénient à enlever des Pays-Bas celui des seigneurs en qui le roi pouvait avoir le plus de confiance et à laisser en son lieu des gens auxquels il ne pourrait plus, à beaucoup près, se fier autant. Toutefois, il ne fallait pas se dissimuler que le comte n'abandonnerait point ses amis et que, s'il allait en Espagne, ce serait avec l'espoir d'en rapporter une décision conforme aux vœux de ses collègues. Il avait même déclaré confidentiellement à un tiers que, s'il retournait aussi mécontent que le

(1) La duchesse de Parme au roi, Bruxelles, 14 juillet 1563, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 255.

comte de Hornes et le baron de Montigny, c'est à dire sans une réponse d'accord avec leur attente, les choses n'en iraient que plus mal par la suite. Mais après avoir exposé tous les inconvénients qui pourraient résulter du départ du comte d'Egmont, le cardinal s'en montrait tout à coup partisan. Ce n'était pas seulement pour gagner du temps, selon la remarque du roi, que ce voyage était désirable : il offrirait en outre l'occasion de détacher le comte d'Egmont de la ligue. « Il se pourrait, « disait Granvelle, qu'en traitant le comte d'Egmont d'accord « avec son caractère, naturellement *ami de la fumée;* de plus, « en lui ouvrant les yeux sur les fausses démarches dans les- « quelles l'entraînent les autres seigneurs et lui laissant entre- « voir l'espérance d'un *agrandissement futur* sous la condition « qu'il seconderait les intentions de V. M., elle atteignît le but « qu'elle se propose. » On ne pouvait suggérer plus habilement l'idée de corrompre le vainqueur de Gravelines. Du reste, le cardinal priait le roi de servir en quelque sorte de médiateur entre lui et le comte d'Egmont. Il le suppliait, si ce personnage se rendait effectivement en Espagne, de vouloir bien lui faire connaître les bons offices qu'il n'avait cessé de lui rendre, l'opinion favorable qu'il avait constamment eue de lui, et combien on l'avait trompé avec les fausses idées qu'on avait cherché à lui inspirer sur son compte (1).

Le 20 juillet, Egmont vint de nouveau trouver la régente. Il lui dit qu'il était prêt à aller là où le roi le voudrait, pour son service; mais il ne pouvait se rendre en Espagne pour se faire l'accusateur du cardinal de Granvelle : cela ne convenait ni à sa réputation ni au service même du souverain. La duchesse repartit qu'elle aurait bien désiré qu'il satisfît aux ordres du roi et répondît ainsi à la confiance que ce prince lui montrait. Il répliqua, avec plus de fermeté, que, malgré tout son dévouement pour le roi, il lui était impossible de déférer à son désir (2). Dans une lettre portant la date du 22 juillet et adressée

(1) Le cardinal de Granvelle au roi, 14 juillet 1563. *Papiers d'État*, etc., t. VII, p. 135. Voir *Ibid.*, t. VII, p. 108 et 121.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 258.

à Philippe II, le comte confirma le refus qu'il avait fait connaître à la duchesse de Parme et exposa les raisons qui le justifiaient. Il ne doutait point, disait-il, que, s'il avait eu l'autorisation de montrer à ces seigneurs la lettre royale, ils n'eussent été d'une opinion différente. Il suppliait le monarque de croire qu'il n'avait pas tenu à lui de faire trouver bon le voyage d'un des trois en Espagne; mais ces seigneurs avaient eu égard à la réputation de celui qui y serait allé, car incontinent le bruit se fut répandu que le cardinal de Granvelle leur imposait cette corvée. Si le roi désirait néanmoins qu'il prétextât quelque affaire particulière pour aller vers lui, il partirait immédiatement (1).

Dans des réunions tenues à Tournay, à Boxtel, village du Brabant, et en d'autres lieux, puis à Bruxelles même, avec l'autorisation de la régente, les trois seigneurs s'étaient concertés sur la réponse collective qu'ils feraient à Philippe II. Le 21 juillet, ils étaient venus solennellement communiquer leur résolution à la régente, accompagnés du marquis de Berghes, des comtes de Megen et de Mansfeldt, du baron de Montigny et des comtes de Ligne et d'Hoogstraeten, tous chevaliers de la Toison d'or. Le prince d'Orange dit que tous ces seigneurs étaient d'accord pour répondre à la lettre du roi, mais qu'aucun d'eux ne se rendrait à sa cour uniquement pour accuser le cardinal de Granvelle. Le comte d'Egmont et le comte de Hornes confirmèrent cette déclaration. Comme la régente leur exprimait son regret de la détermination qu'ils avaient prise, ils ajoutèrent qu'ils avaient agi comme de fidèles vassaux en représentant au roi ce qui convenait à son service; qu'ils ne l'avaient pas fait par haine contre le cardinal, mais uniquement dans l'intérêt du roi et pour le bien du pays (2).

Les mêmes seigneurs (à l'exception du baron de Montigny, indisposé) revinrent au palais le 26 juillet; et le prince d'Orange,

(1) M. Gachard a publié le texte original de la lettre du comte d'Egmont dans sa Notice sur la chute du cardinal de Granvelle, en 1564. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI.)

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 259.

au nom de tous, lut à la gouvernante une longue remontrance qui avait été délibérée et arrêtée en commun. Après avoir signalé l'inquiétude qui régnait dans le pays, l'agitation, même la désobéissance du peuple, « déterminée par certaines nouvelles et pernicieuses opinions de la foi, » enfin la nécessité de satisfaire aux justes réclamations des gens de guerre et de prévenir la ruine des places-frontières, ils indiquaient le remède. C'était la prompte convocation des États-Généraux du pays. Par une allusion directe au cardinal de Granvelle, ils attribuaient à ses conseils intéressés le commandement si exprès que le roi avait fait à la régente de ne pas consentir à cette réunion. Or, comme les adversaires des États ne mettaient nul moyen en avant pour redresser les affaires, ils suppliaient la régente de ne trouver mauvais que, aussi longtemps que le roi ne jugerait convenable « de donner autre ordre et remède au gouvernement et affaires de pardeçà, » ils s'abstinssent d'entrer au conseil d'État, faisant cesser ainsi l'ombre dont ils y avaient servi pendant quatre ans. Ils ajoutaient qu'ils feraient connaître cette résolution au roi (1).

La duchesse répondit qu'elle ne pouvait convoquer les États-Généraux sans le consentement préalable du souverain. Elle chercha ensuite à leur persuader que le cardinal ne leur rendait pas de mauvais offices; elle fit enfin de grands efforts pour qu'ils revinssent sur la résolution qu'ils avaient prise de s'absenter du conseil. Les seigneurs furent inébranlables. Elle renouvela ses instances dans une nouvelle entrevue qui eut lieu le lendemain; mais, après que les seigneurs se furent consultés, le comte d'Egmont déclara, en leur nom, qu'ils persistaient dans les résolutions exprimées la veille par le prince d'Orange (2).

En effet, le 29 juillet, Guillaume de Nassau et les comtes d'Egmont et de Hornes signèrent une troisième requête au roi.

(1) Voir le texte de la remontrance dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 48-50.

(2) Ces détails furent communiqués à Philippe II par la duchesse de Parme dans l'instruction qu'elle remit à son secrétaire, Tomas Armenteros, et dont il sera question plus loin.

Ils y constataient que, comme celle du 11 mars, elle avait été approuvée par les autres seigneurs et chevaliers de l'Ordre. Abordant ensuite les griefs qu'ils avaient déjà signalés antérieurement, ils ne dissimulaient point qu'ils avaient attendu de l'équité du roi une plus ample résolution. Ils alléguaient ensuite que l'état du pays et des affaires ne permettait à aucun d'eux de s'absenter. Et s'il n'était question que de ce qui touchait le cardinal de Granvelle, ils ne pensaient pas que ce fut une cause suffisante pour abandonner ce qui concernait dans les Pays-Bas le service du roi. Ils trouvaient juste ce que le roi leur écrivait qu'il n'avait pas coutume de « grever » ses ministres sans cause; ils objectaient cependant qu'il n'était pas question de disgracier le cardinal, mais qu'il s'agissait de le décharger d'une mission qui pouvait devenir en ses mains une source d'inconvénients et de troubles. Ils refusaient d'ailleurs de se porter accusateurs de Granvelle, quoique les griefs les plus légitimes ne leur manquassent point. Ils adressaient au roi la remontrance qu'ils avaient présentée à la duchesse de Parme et annonçaient de nouveau leur résolution de ne plus se trouver au conseil avec le cardinal de Granvelle. Ils suppliaient finalement le roi d'excuser et de prendre de bonne part la « simplicité » de leurs lettres, « d'autant, disaient-ils, que nous ne sommes point de nature grands orateurs ou harangueurs, mais que nous sommes plus accoutumés à bien faire qu'à bien dire, comme aussi il est mieux séant à gens de notre qualité (1). »

A cette requête collective, le comte de Hornes ajouta une lettre particulière datée du 4 août. Le roi, affirmait-il, pouvait tenir pour certain que le cardinal de Granvelle faisait dans les Pays-Bas peu de service à cause de la haine que lui portaient la plupart des habitants. Quant à la religion, tous les seigneurs étaient prêts à la faire observer, puisqu'ils savaient à quoi les obligeait leur devoir. Ils étaient aussi bien décidés à ne faire autre chose que ce que devaient de bons vassaux et serviteurs (2).

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 42-47.
(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 261.

Les trois seigneurs tinrent leur parole. Depuis le mois d'août 1563 jusqu'au 18 mars de l'année suivante, ils ne parurent plus au conseil d'État, sauf en deux occasions.

Granvelle, pour dissoudre la ligue organisée contre lui, travaillait plus que jamais à en détacher le comte d'Egmont. Pendant que les seigneurs communiquaient si fièrement leur résolution à la régente, le cardinal conseillait directement au roi de faire payer aux comtes d'Egmont et d'Arenberg une partie notable de ce qui leur était dû de leur gratification, sans que l'on donnât rien au prince d'Orange, et d'écrire de plus au comte d'Egmont une lettre de main propre où il lui témoignerait une confiance particulière et le désir de le voir à sa cour. Il mandait aussi que l'intimité du comte et du prince d'Orange était grande, à la vérité, mais peut-être plus apparente que réelle. Un des serviteurs du prince s'était plaint récemment que le comte d'Egmont, après avoir engagé son maître dans la ligue, ne montrait plus la même ardeur. De son côté, le comte montrait du mécontentement parce qu'on l'accusait de parler bien ou au moins de ne parler si mal que les autres du cardinal. Granvelle entrevoyait là des germes de division qu'on pourrait faire fructifier (1).

Le cardinal imputait à ses adversaires de vouloir réduire les Pays-Bas en une forme de république où le roi n'aurait d'autre pouvoir que celui qu'ils voudraient bien lui laisser (2). Le 11 août 1563, il écrivait à Philippe que la loyauté des seigneurs interdisait de suspecter leurs intentions; mais il ajoutait immédiatement que la manière dont ils procédaient ne pouvait être approuvée. « Dans aucun État bien organisé, disait-il, on ne saurait consentir à des ligues particulières ni à des assemblées de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix gentilshommes de toutes classes, sans l'autorisation du chef (3). »

Granvelle, qui connaissait son maître, se plaisait à rapporter

(1) Le cardinal de Granvelle au roi, 25 juillet 1563. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 260.

(2) Le même à Gonçalo Perez, 25 juillet 1563. *Papiers d'État*, t. VII, p. 166.

(3) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 263.

tous les bruits qui pouvaient l'irriter contre les seigneurs opposants en faisant passer ceux-ci pour des factieux redoutables. Il s'efforçait surtout de perdre le comte de Hornes et Montigny, son frère. A ce dernier, il imputait, d'après les bruits qui lui étaient revenus, d'avoir, à la table du marquis de Berghes, proféré des menaces contre le roi catholique s'il ne souscrivait pas à leurs projets. Au comte de Hornes il reprochait, sans preuves aussi, de vouloir le faire assassiner. « Je reçois « de plusieurs côtés l'avis, écrivait-il à Philippe, et telle est la « rumeur publique, qu'un mauvais sujet de Gênes, qui a blessé « à mort un Milanais à la bourse d'Anvers, et à qui la régente « avait donné, ainsi qu'à la victime, l'ordre de sortir des Pays-« Bas pour éviter tout sujet de troubles, est retenu à Weert « par M. de Hornes sous prétexte que cette ville est hors de la « juridiction de V. M., et l'on prétend que c'est parce qu'il a « offert de me tuer. En attendant, il n'y a pas moyen de parler « de cette affaire au comte, ni de lui enjoindre de renvoyer cet « homme de chez lui, car il n'est pas même permis de parler à « présent... Je ne raconte point ceci à V. M., ajoutait hypocri-« tement Granvelle, pour l'indisposer contre qui que ce soit, « mais uniquement pour lui faire voir que l'audace arrive à son « comble (1). »

Granvelle louait particulièrement la régente de s'être opposée de tout son pouvoir à l'assemblée des États-Généraux, objet des efforts de la ligue.

De toutes ces imputations, il résultait que Philippe II et son ministre tendaient à la monarchie absolue, en dénaturant, par la suspension des États-Généraux, l'ancienne forme du gouvernement, tandis que les seigneurs, accusés de vouloir introduire une sorte de république, désiraient maintenir les anciens priviléges du pays et acquérir, en s'appuyant sur les États-Généraux, une influence, très grande, à la vérité, mais légitime. « Si l'on « veut lire les *Chroniques* de Philippe de Commines, disait plus « tard le comte de Hornes dans sa *Défense personnelle*, on y

(1) Le cardinal de Granvelle au roi, 7 septembre 1563. *Papiers d'État*, t. VII, p. 193-194.

« trouvera les grands services que les États-Généraux assem-
« blés ont rendus à leur prince. Philippe de Commines conclut
« qu'ils sont traîtres à leur prince et au pays ceux qui empê-
« chent de telles assemblées et qu'ils le font pour nourrir leur
« ambition. »

CHAPITRE V.

(1563-1564)

Marguerite de Parme se rapproche secrètement des adversaires du cardinal de Granvelle. — Elle envoie son secrétaire en Espagne pour demander l'éloignement du ministre impopulaire. — Sentiments catholiques du comte d'Egmont. — Philippe II consulte le duc d'Albe sur la proposition de la duchesse de Parme. — Le duc d'Albe conseille aussi de gagner le comte d'Egmont et de dissimuler, sauf à châtier plus tard les principaux antagonistes de la politique espagnole. — Conférences des trois seigneurs à Eindhoven. — Ils reviennent à Bruxelles et cherchent à se concilier les députés des États des provinces réunis dans cette ville. — Conférence de la régente avec le comte d'Egmont. — Celui-ci se plaint des imputations calomnieuses dont il est l'objet et de la partialité du roi. — Les adversaires du cardinal adoptent une livrée commune. — Le comte d'Egmont reste à Bruxelles, tandis que ses amis se retirent de la cour. — Nouvelles plaintes du comte d'Egmont à propos des insinuations méchantes propagées contre lui en Espagne et à Naples ; la régente le dissuade de se rendre à l'étranger. — Granvelle insiste pour que le comte d'Egmont soit détaché de la ligue par l'appât de faveurs exceptionnelles. — Correspondance caractéristique entre Philippe II et le duc d'Albe. — Le roi adresse à la régente deux lettres différentes pour le comte d'Egmont. — Dépêche secrète par laquelle le cardinal de Granvelle est invité à se retirer momentanément dans la Franche-Comté. — La régente, contrairement à l'avis de Granvelle, ne remet pas au comte d'Egmont la lettre par laquelle le roi l'invite de nouveau à se rendre en Espagne. — Duplicité de Philippe II. — Courte et sèche réponse du roi à la troisième requête du comte d'Egmont et de ses amis. — Irritation croissante contre Granvelle. — La régente l'engage à ne plus différer son départ. — Il sort de Bruxelles. — Le comte d'Egmont et ses amis reviennent au conseil d'Etat. — Le comte d'Egmont annonce cette détermination au roi. — Réponse de Philippe II. — Autre lettre adressée au comte de Hornes. — Protestations de la duchesse de Parme. — Méfiance du comte d'Egmont.

Marguerite de Parme qui, pendant longtemps, avait soutenu énergiquement le cardinal de Granvelle, s'était peu à peu, mais en secret, rangée du côté de ses adversaires. Peut-être l'orgueil de la fille de Charles-Quint s'était-il révolté contre la supposition qu'elle était placée sous la tutelle du cardinal. Le 13 août 1563, elle avait envoyé Tomas Armenteros, son secrétaire, en Espagne, en apparence pour rendre compte au roi de la pénurie du tré-

sor et de l'exécution des édits contre les hérétiques, mais, en réalité, avec la mission sérieuse et secrète de demander le rappel du cardinal. Celui-ci avait bien raison d'attester que le comte d'Egmont était très zélé pour la conservation de la religion catholique. Au lieu de se signaler dès lors par des paroles tolérantes, comme le marquis de Berghes et le baron de Montigny, Egmont donnait même à son zèle toutes les apparences du fanatisme. Quand Armenteros partit pour l'Espagne, il lui demanda de dire et de certifier au roi que, pour le service de Dieu et le sien, et pour la défense de l'ancienne et catholique religion, il exposerait toujours sa vie et sa fortune; que, si son propre fils ou frère faisait quelque chose contre elle, il le jetterait dans le feu de ses propres mains (1). Tels étaient encore les sentiments du comte d'Egmont; mais tout en restant invariablement attaché à la religion catholique, il ne tarda point à comprendre que l'inflexibilité et la persécution amèneraient la ruine des Pays-Bas, tandis que des concessions faites à propos sauveraient à la fois le catholicisme et l'autorité du roi.

L'arrivée d'Armenteros en Espagne mit à une rude épreuve l'esprit lent et irrésolu de Philippe II. Avant de prendre un parti, il voulut réfléchir longtemps et consulter le duc d'Albe. La réponse du duc, datée de Huesca, 21 octobre 1563, fut, sous des formes cauteleuses, comme l'arrêt de mort anticipé du comte d'Egmont et de ses amis. Le duc constatait d'abord, après avoir attentivement examiné, disait-il, les lettres des trois seigneurs, que le motif principal de leurs griefs, de leur haine et de leur inimitié contre le cardinal, n'était autre que son opposition à l'assemblée des États-Généraux, sans préjudice d'autres sujets de plaintes particulières. Il n'était pas d'avis de rappeler des Pays-Bas le cardinal de Granvelle, mais il fallait, puisqu'on ne pouvait en ce moment châtier ses adversaires, employer tous les moyens possibles pour les diviser. « Puisque, ajoutait-il, M. d'Egmont écrit qu'il est disposé à

(1) Armenteros rappela ces paroles en 1566. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 477.

« venir, si V. M. veut l'entretenir des affaires de son service, « elle doit lui mander de se mettre en route le plus tôt possible, « et lui faire des caresses pour le détacher de la ligue. Ce « résultat obtenu, elle pourra faire ressentir son mécontente- « ment à quelques-uns des autres, en même temps qu'elle « répandra ses faveurs sur M. d'Egmont et sur ceux qu'il aura « gagnés : jusque-là, il faut éviter d'exciter davantage la mé- « chanceté des premiers. Ceux sur qui doit tomber le mécon- « tentement de V. M. sont ceux auxquels ne doit pas être « infligé un châtiment plus fort : pour les autres, *il faut leur « couper la tête, mais dissimuler avec eux, jusqu'à ce que cela se « puisse faire* (1). »

Les adversaires du cardinal de Granvelle s'irritaient du retard que mettait le roi à leur répondre. Au mois de novembre, les comtes d'Egmont et de Hornes tinrent une réunion à Eindhoven avec le prince d'Orange et le marquis de Berghes. Granvelle supposait que le motif de cette réunion était la nouvelle alors répandue de l'état désespéré où se trouvait don Carlos (fils unique de Philippe II); il croyait que les seigneurs voulaient se concerter sur quelque plan qui serait soumis au roi des Romains (2). D'Eindhoven, ils revinrent à Bruxelles où des députés des états particuliers des provinces avaient été appelés afin de voter, pour trois années, la continuation de l'aide destinée au payement des garnisons. Craignant que, s'il paraissait dans cette assemblée, aucun des seigneurs ligués ne voulût y assister, Granvelle imagina une tournée dans son diocèse. Les seigneurs cherchèrent à se concilier les états en donnant de grandes fêtes et de somptueux festins : le prince d'Orange aux députés de la Flandre et de l'Artois, gouvernés par le comte d'Egmont, et ce dernier à ceux de Hollande, de Zélande et d'Utrecht. Les tables étaient de soixante-dix ou quatre-vingts couverts et servies avec luxe. Le comte d'Egmont

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 272, et *Papiers d'État*, t. VII, p. 229 et suiv.

(2) Le cardinal de Granvelle au roi, 12 novembre 1563. *Papiers d'État*, t. VII, p. 252.

et le prince d'Orange avaient voulu prouver aux états qu'il régnait entre eux une liaison des plus étroites (1).

Pendant l'absence de Granvelle, les trois seigneurs avaient reparu deux fois au conseil d'État, le 4 et le 5 décembre. La régente rendit un éclatant témoignage de leur loyauté. Le 11 décembre, elle écrivit à Philippe II que le comte d'Egmont et les autres seigneurs montraient infiniment de zèle pour son service. Elle rapportait aussi un entretien important qu'elle venait d'avoir avec le comte d'Egmont, mécontent de la froideur du roi à son égard et ulcéré contre le cardinal de Granvelle, à qui il imputait les calomnies dont il était l'objet. Le comte se plaignit que la réponse du roi tardât tant, et il dit résolûment que les choses ne pouvaient rester ainsi, qu'il était nécessaire ou que le roi les éloignât du gouvernement et y laissât le cardinal, ou qu'il en éloignât le cardinal et les y laissât. La régente lui répondit, en tâchant de l'adoucir, que le roi était très prudent et qu'elle ne doutait pas qu'ils ne fussent satisfaits de la résolution qu'il aurait prise, et que, comme ses fidèles vassaux, ils ne s'empressassent de s'y conformer. Il répliqua que, quelle que fût cette résolution, il était impossible qu'eux et le cardinal s'entendissent, les choses en étant venues au point où elles étaient. La régente voulut changer de conversation; mais le comte se plaignit avec plus d'amertume de la situation intolérable qui leur était imposée, à lui et à ses amis. — « Comment « est-il possible, s'écria-t-il, que nous soyons ainsi, lorsqu'il y « a des personnes (sans en nommer aucune) qui ont dit que « nous avions commis crime de lèse-majesté et que nos biens « seraient de bonne confiscation pour le roi? » — La régente répondit vivement qu'elle ne pouvait se persuader qu'il existât quelqu'un d'assez imprudent pour avoir tenu un langage si contraire aux intentions du roi; que, si cela avait eu lieu, ce ne pouvait être que le fait de quelque esprit pernicieux, poussé par le désir de semer à son profit la zizanie dans le pays; qu'elle connaissait au roi tant d'affection pour ces seigneurs

(1) Le cardinal de Granvelle au roi, de Cantecroix, 10 décembre 1563. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 271.

qu'elle était certaine qu'il accueillerait fort mal quiconque voudrait faire de tels offices auprès d'elle. La conversation se termina sans que Marguerite, comme elle le manda au roi, eût montré davantage au comte d'Egmont que Philippe avait de lui une telle opinion (1).

Le conflit entre le cardinal de Granvelle et les principaux seigneurs des Pays-Bas venait de donner lieu à une nouvelle manifestation, qui tendait à resserrer les liens de la ligue et à lui assurer une retentissante publicité. Vers la fin de l'année, plusieurs de ces grands, se trouvant réunis dans un banquet, chez le trésorier Schets, seigneur de Grobbendoncq, eurent l'idée d'adopter une livrée commune. Le sort devait désigner celui qui indiquerait la livrée; il tomba sur le comte d'Egmont. Ce seigneur fit faire un habit de couleur sombre et tout uni, relevé par des capuchons et une marotte brodée sur la manche. On ne pouvait nier l'allusion dirigée contre le cardinal. Aussi le comte d'Egmont, lors de son voyage en Espagne en 1565, déclara-t-il avec franchise au roi que la noblesse, sans cesse harcelée par le cardinal de Granvelle, avait adopté cette livrée comme un acte de représailles. Une démonstration aussi directe devait porter au comble l'irritation du cardinal; il la signala au roi en ces termes : « C'est une bien mauvaise affaire « que celle de la *livrée* adoptée par ces seigneurs et leurs « adhérents, non pas précisément à cause de l'invention des « marottes et des chaperons, qui est la moindre des choses, « mais parce que de tels signes extérieurs annoncent une « sanction donnée à la ligue, chose que ne doit souffrir à « aucun titre tout prince quelque peu jaloux de son auto- « rité (2). » Et qui en était plus jaloux que Philippe II?

Les seigneurs ligués, après avoir affiché si malignement leur hostilité contre Granvelle, voulaient prendre une autre résolution également très grave. Ils se seraient retirés chez eux, si le comte d'Egmont ne les en eût dissuadés. Egmont se montrait cependant très affecté de ce que, ayant écrit au roi, dès avant

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 276.
(2) *Papiers d'État*, t. VII, p. 495.

le départ d'Armenteros, qu'il s'empresserait de se rendre auprès de lui, pourvu que ce ne fût pas pour l'entretenir du cardinal de Granvelle, pas un mot de réponse ne lui était encore parvenu. « Il importe pourtant au plus haut point pour le ser-« vice de V. M., disait la régente à Philippe II, de donner « satisfaction à ce seigneur, afin de le tenir bien disposé; et, « comme je l'ai toujours trouvé plein d'empressement et de « zèle pour tout ce qui touche le service de V. M. et l'avantage « du pays, je supplie V. M. de faire au comte d'Egmont une « réponse affectueuse, afin qu'il ne désespère pas de sa bonté. « Je n'ai cessé, en attendant, et je ne cesse de l'assurer que « V. M. lui écrira par le retour d'Armenteros (1). »

Les amis du comte d'Egmont finirent par perdre patience et se retirèrent de la cour. Ils étaient désespérés de ce que le roi ne leur répondit pas et ne tenaient pas plus de compte d'eux, comme ils disaient, que s'ils étaient de paille, après tant de services qu'ils avaient rendus. Egmont resta à Bruxelles, mais sans cesser son opposition contre le puissant cardinal. Tandis qu'il était seul à Bruxelles, il eut un nouvel entretien avec la régente. Il lui dit, avec animation, que lui et ses amis étaient informés qu'on parlait d'eux auprès du roi d'une manière fort étrange; qu'on avait fait entendre au souverain que, s'il venait aux Pays-Bas avec une armée, il n'y serait pas reçu; que, d'autre part, le vice-roi de Naples avait avancé, dans une certaine réunion, qu'ils couraient à leur perte. Ils ne croyaient pas devoir se justifier auprès du roi, attendu qu'ils se sentaient forts de leurs bonnes intentions et de leur fidélité; mais ils craignaient pourtant que la calomnie ne finît par faire impression sur l'esprit de Philippe II. La duchesse s'efforça de le désabuser et de l'assurer que le roi avait toute confiance dans les seigneurs et plus particulièrement en lui. Egmont se mit alors à déplorer la situation dans laquelle se trouvait le pays, exprimant la crainte que quelque tumulte n'y survînt; il dit qu'en ce cas on n'obéirait pas aux ordres que la duchesse don-

(1) La duchesse de Parme au roi, 5 janvier 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 280 et suiv.

nerait, tant que le cardinal assisterait au conseil d'État. Il déclara enfin qu'il voulait aller à l'étranger, jusqu'à ce que le roi eût pris les mesures réclamées par l'état des affaires. La régente, en lui répondant sur ces différents points, le pria surtout de ne pas l'abandonner dans un temps où son concours lui était si nécessaire (1).

Granvelle fut frappé de l'irritation croissante du comte d'Egmont. Rendant compte au roi de la scène si animée qui avait eu lieu avec la régente, il émit l'opinion qu'il serait prudent que Philippe écrivît ou fît écrire au comte. Il croyait que, en détachant un anneau si principal de la ligue, tous les autres seigneurs se rangeraient sous le bon plaisir du monarque. « Depuis plusieurs jours, ajoutait Granvelle, je vois croître le « ressentiment de ce seigneur; il est excité tantôt par Renard « lui-même, qui le visite depuis deux mois avec une grande « assiduité, tantôt par les affidés de cet homme, qui les fait « parler comme si tout ce qu'ils disent venait d'eux-mêmes, « parce que des paroles se résumant de la même manière et « arrivées de divers côtés agissent avec beaucoup plus de « force. Je viens donc répéter encore qu'il serait bien d'agir « avec M. d'Egmont d'une manière différente qu'avec les autres « seigneurs, le traitant avec un empressement affectueux, « attendu que, selon que je l'ai toujours écrit, je lui crois de « bonnes intentions et un cœur droit; mais il est égaré par « ceux qui l'entourent (2). »

La défection du comte d'Egmont était donc ardemment désirée et poursuivie par Granvelle. Déshonorer le vainqueur de Gravelines lui semblait le moyen le plus sûr de conserver sa haute position dans les Pays-Bas. Il ne craignait donc plus d'attester sa droiture après avoir, pendant plusieurs années, travaillé sans relâche, par des insinuations perfides ou des imputations odieuses, à le perdre dans l'esprit de Philippe II. Ces calom-

(1) La duchesse de Parme au roi, 21 janvier 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 283.

(2) Le cardinal de Granvelle au roi, 21 janvier 1564. *Papiers d'État*, t. VII, p. 315.

nies, ces dénonciations, sans cesse dirigées contre le comte d'Egmont et ses amis, avaient fait sur l'esprit ombrageux du roi une impression ineffaçable.

En apprenant la réunion projetée d'Eindhoven, Philippe se plaignit amèrement au duc d'Albe que « l'impudence des trois ou quatre, » qu'il connaissait, « ne fît que s'accroître. » Il lui semblait que, dans l'état où étaient les choses, il convenait de faire sortir le cardinal des Pays-Bas pour quelques mois, en prenant pour prétexte une mission dont Granvelle serait chargé près de l'empereur, et, après l'accomplissement de laquelle, il irait en Bourgogne voir sa mère. D'un autre côté, il trouvait des inconvénients dans la venue du comte d'Egmont. « Quant au « voyage du comte d'Egmont, disait-il, j'ai réfléchi qu'après le « retard que j'avais mis à lui répondre, sa venue n'atteindrait « plus le but proposé; en effet, il ne pourrait être de retour en « Flandre avant le printemps, et ce qu'il y a de plus fâcheux « encore, c'est que, venant ici, même encore cet hiver, lui « qui est le mieux intentionné de tous, les autres, dont le « dévouement n'est pas semblable, demeureraient entièrement « libres de faire ce qui leur plairait sans qu'il y pût porter « remède ni les contenir d'ici, où il serait, et que, revenu chez « lui, il trouverait les choses perdues sans ressource ou dans « un tel désordre qu'il serait hors d'état d'y remédier, malgré « toute sa bonne volonté. » Mais, avant de prendre une résolution, le roi désirait connaître l'avis de son redoutable confident (1).

La violence et la duplicité du duc d'Albe dépassèrent encore l'irritation et l'hypocrisie du roi. Il ne doutait pas, disait-il, que « l'insolence » des trois seigneurs (le comte d'Egmont, le prince d'Orange et le comte de Hornes) n'augmentât chaque jour; il était convaincu aussi que le cardinal serait leur première victime, parce que le principe ordinaire de tout soulèvement contre les souverains était de s'attaquer à quelqu'un de leurs ministres. Il ne pouvait se persuader, malgré cela, que le

(1) Le roi au duc d'Albe, de Monçon, 14 décembre 1563. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 277 et *Papiers d'État*, t. VII, p. 268 et suiv.

rappel du cardinal convînt au service du roi. Si Philippe cependant jugeait à propos de prendre ce parti, il croyait qu'alors le cardinal, sans en demander la permission ni au roi ni à la régente, devrait se rendre en Bourgogne et de là écrire à tous deux qu'il avait quitté les Pays-Bas, parce qu'il n'y était plus en sûreté. Quant à la venue du comte d'Egmont, le duc persistait à croire qu'elle serait opportune. « V. M. craint, disait-il, que, « si le comte vient en Espagne, les autres seigneurs ne perdent « toute retenue; pour moi, je ne pense pas que sa présence « dans les Pays-Bas remédie à la moindre des choses, et qu'il « puisse résulter grand bénéfice pour la cause de V. M. de ce « qu'il a des intentions plus droites que les autres, du moins « jusqu'à ce qu'on l'ait gagné un peu plus que jusqu'à ce jour, « et l'arrivée de ce seigneur me semble encore le moyen con- « venable pour atteindre ce but. Il laissera derrière lui un « grand nombre d'amis et de serviteurs chargés de l'épauler « vigoureusement et de maintenir son crédit au point où il « l'aura laissé en partant (1). »

Philippe II ne prit point le parti extrême, mais franc et net, que lui conseillait le duc d'Albe. Il fit préparer deux dépêches destinées au comte d'Egmont. Par la première, datée du 21 janvier, le roi lui mandait que, quoiqu'il fût bien joyeux de le voir, pour conférer avec lui sur les affaires de son service aux Pays-Bas, le concours si nécessaire qu'il prêtait à la duchesse de Parme l'obligeait à se priver de sa présence. Dans la seconde lettre, qui portait la date du lendemain, Philippe disait au comte que son offre de venir à la cour lui avait été très agréable, et il le priait d'entreprendre ce voyage le plus tôt possible (2).

Armenteros, renvoyé par Philippe le 23 janvier, était porteur de ces deux lettres différentes. Le roi mandait à sa sœur que la venue du comte d'Egmont en Espagne était un point très délicat et, par ce motif, il avait écrit deux lettres de sa main,

(1) Le duc d'Albe au roi, Huesca, 22 décembre 1563. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 278 et *Papiers d'État*, t. VII, p. 275.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 284 et 285.

l'une pour que ce seigneur vînt, l'autre pour qu'il restât aux Pays-Bas. La régente, après avoir pesé les raisons que le roi mettait sous ses yeux, devait délivrer au comte celle des deux lettres qu'elle jugerait à propos. Philippe recommandait à sa sœur de faire exécuter les édits qui punissaient les hérétiques et de s'opposer de tout son pouvoir à la convocation des États-Généraux. Il disait aussi que la dernière lettre qu'il avait reçue des trois seigneurs lui avait beaucoup déplu ainsi que la publication faite par eux du mémorial qu'ils avaient remis à la duchesse. Il avait ordonné de leur répondre qu'il avait vu leur lettre; qu'il s'était fort émerveillé de ce qu'ils eussent cessé d'assister au conseil; qu'ils devaient y retourner et montrer par là qu'ils mettaient son service et le bien du pays avant toute considération particulière; et, en ce qui touchait le cardinal de Granvelle, que, puisqu'ils refusaient de spécifier les griefs qu'ils avaient contre lui, il voulait encore y penser (1).

Philippe avait cependant décidé l'éloignement du cardinal, mais d'une manière cauteleuse, ne voulant même pas avoir l'apparence de céder à des vassaux, qu'il se proposait bien de châtier un jour. Il avait donc écrit secrètement à Granvelle une lettre de sa main, datée de Monçon, le 22 janvier, comme les autres dépêches dont Armenteros était porteur. Le roi disait à son ministre qu'il ferait bien de quitter les Pays-Bas pour quelques jours et d'aller voir sa mère, avec la permission de la duchesse de Parme. De cette manière, l'autorité du souverain et la réputation du cardinal seraient sauves (2). Dans une autre dépêche, le roi mandait à Granvelle qu'il avait chargé Armenteros de sa réponse à la lettre des trois seigneurs, bien qu'il eût songé d'abord à n'en faire aucune, parce que cette lettre lui avait semblé rédigée dans un style inconvenant, et surtout parce que les auteurs en avaient répandu des copies. Il lui mandait en outre que, suivant son conseil, il avait chargé le *contador* Castellanos, Espagnol qui exerçait beaucoup d'in-

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 285.
(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 285.

fluence sur le comte d'Egmont, d'agir auprès de ce seigneur pour travailler à le détacher de la ligue (1).

Par prudence néanmoins et pour ne pas exaspérer les seigneurs ligués, Philippe expédia d'abord Armenteros, avec la lettre secrète destinée à Granvelle, et retint quelques jours encore le courrier qui devait porter la dure réponse à la requête du comte d'Egmont et de ses amis.

Pendant que le secrétaire de la duchesse de Parme traversait la France, l'exaspération contre le cardinal de Granvelle était au comble à Bruxelles. Dans une lettre au colonel Lazare de Schwendi, pensionnaire de Philippe II en Allemagne, le comte d'Egmont flétrissait les mensonges et les calomnies dont usaient le cardinal et ses amis, en essayant d'accréditer le bruit que tout ce qui se faisait tendait à rébellion et à changement de religion. « C'était, disait-il, une des plus grandes infamies du monde. » Il ajoutait qu'il était d'ailleurs uni plus que jamais avec le prince d'Orange et le comte de Hornes. Schwendi, ancien compagnon d'armes du comte d'Egmont et très lié aussi avec le prince d'Orange, transmit au roi, à qui elle était sans doute destinée, l'apologie de la conduite des deux seigneurs (2).

Le prince d'Orange alla plus loin que le comte d'Egmont. Devant les états de Brabant assemblés en la maison de ville de Bruxelles, il dépeignit le cardinal de Granvelle comme un homme violent et contraire à leurs priviléges; il ajouta, par manière de raillerie, que bientôt les affaires pourraient se terminer au moyen des expédients du cardinal, puisqu'il avait dit qu'en lui coupant la tête tout serait fini (3).

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 286.

(2) Lazarus de Schwendi au roi, Burckheim, 20 février 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 298. — Le 7 septembre précédent, Schwendi, écrivant au prince d'Orange, louait la modération des seigneurs des Pays-Bas : « ... Je suis bien aise, disait-il, quand j'entends que vous aultres « seigneurs procédez en vos affaires discrètement et avec modestie, ayant « toujours pour recommandé le debvoir envers le Prince et la patrie et ne « donnant lieu aux passions particulières plus avant que la raison veult « et la conservation de vostre bonne réputation... » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 1re série, Supplém., p. 12.

(3) Un membre des États, qui était présent, avait rapporté ces paroles du

On commençait aussi à porter dans Bruxelles la livrée que les seigneurs avaient adoptée. Les manifestations nationales prenaient même un caractère plus grave. On imprimait clandestinement la *Joyeuse Entrée* de Brabant, et on appelait cette charte constitutionnelle le contrat du pays avec le prince. Le dernier article surtout donnait lieu aux commentaires les plus hardis : on soutenait, selon les termes et l'esprit de la constitution jurée par Philippe II, que le pays pourrait se soustraire à son obéissance si le prince n'observait point les « capitulations (1). »

Au retour d'Armenteros, vers la fin du mois de février, la régente consulta Granvelle et Viglius pour savoir laquelle des deux lettres, destinées au comte d'Egmont, elle devait remettre à ce seigneur. Le cardinal aurait voulu que le comte d'Egmont se rendît à Madrid ; la régente adopta l'avis contraire de Viglius, parce qu'elle était certaine, disait-elle, qu'elle trouverait dans le comte d'Egmont plus d'assistance que dans les autres seigneurs. Elle s'était aussi aperçue que ceux qui allaient en Espagne, en revenaient plus mal disposés qu'ils ne l'étaient auparavant; et néanmoins, ajoutait-elle, aucun des seigneurs des Pays-Bas ne pouvait élever ses prétentions aussi haut que le comte d'Egmont, s'il entreprenait ce voyage. Elle remit donc au comte la lettre par laquelle le roi le priait gracieusement de ne point entreprendre le voyage d'Espagne. Egmont se montra satisfait pour ce qui le concernait ; mais, au sujet des affaires en général, il ne manifestait aucunement le dessein de se séparer de ses amis (2).

Tout en espérant néanmoins un heureux résultat des démarches que le roi avait fait tenter auprès du comte, Granvelle

prince à Granvelle. Celui-ci nia énergiquement les propos qui lui étaient attribués. (Le cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 25 février 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 291.)

(1) *Histoire des causes de la désunion, révoltes et altérations des Pays-Bas*, par messire Renon de France, chevalier, seigneur de Noyelles, président d'Artois, MS. 1re partie, chap. II (ad ann. 1564).

(2) La duchesse de Parme au roi, 27 février 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 291.

croyait que cet espoir ne serait que précaire tant qu'il verrait la familiarité qui régnait entre Renard, et la maison d'Egmont. Il signalait aussi comme dangereuse l'intimité qui existait entre Castellanos et Renard, lesquels ne se quittaient presque pas. Il recommandait de nouveau d'éloigner Renard, de l'envoyer en Bourgogne ou en Espagne. Enfin, il voulait que chacun s'occupât de calmer le comte d'Egmont et ses amis. « Ne devraient-ils « pas reconnaître, disait-il avec un mélange d'hypocrisie et « d'arrogance, qu'il serait infiniment plus profitable pour eux « de se soumettre à V. M., leur seigneur et roi, et de se con- « former à sa volonté, que de se laisser aveugler par ceux « qui cherchent à leur faire voir la liberté là où il n'y a réel- « lement qu'un dur esclavage? Aussi, tandis qu'ils croient tra- « vailler à leur indépendance, ils se soumettent en réalité à « une foule d'hommes vils et méprisables, et à ce méchant « animal nommé le peuple, qui pourra bien les payer quelque « jour de sa monnaie ordinaire, c'est à dire les entraîner dans « une ruine complète, tout en compromettant gravement la « cause du souverain (1). »

Philippe dissimulait. Répondant à la lettre de la régente du 8 janvier, il se réjouissait, disait-il, d'apprendre le zèle que le comte d'Egmont montrait pour son service et pour le bien du pays; la duchesse devait le remercier de sa part. Elle avait bien fait de dissuader le comte de quitter Bruxelles, comme il en annonçait l'intention. C'est bien à tort, disait-il aussi, que les trois seigneurs croient qu'on lui fait de mauvais rapports sur leur compte; la régente peut leur certifier que cela n'est pas et qu'il n'a d'eux d'autre opinion que celle qu'on doit avoir de très bons vassaux et serviteurs (2).

Que l'on compare ces paroles affectueuses aux menaces contenues dans la correspondance du roi avec le duc d'Albe, et l'on pourra apprécier les moyens dont Philippe usait pour

(1) Le cardinal de Granvelle au roi, 25 février 1564. *Papiers d'État*, t. VII, p. 367 et suiv.

(2) Le roi à la duchesse de Parme, Barcelone, 19 février 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 287.

entraîner dans un terrible guet-apens le comte d'Egmont et ses amis. Mais ceux-ci, sans être pleinement rassurés, n'entrevoyaient pas encore l'abîme. Ils continuaient de lutter contre le cardinal de Granvelle, n'aspirant qu'à le supplanter et à prendre la direction des affaires. Le comte d'Egmont et le prince d'Orange étaient seuls à Bruxelles lorsque, le 1er mars, leur courrier apporta la courte et sèche réponse du roi à leur dernière requête. Ils en montrèrent un vif mécontentement et refusèrent, malgré les instances de la régente, de rentrer au conseil d'État. Marguerite, fatiguée aussi de subir l'autorité du cardinal et craignant de pousser les seigneurs à bout, engagea Granvelle à publier son départ. Le cardinal, qui était d'opinion qu'il aurait fallu laisser le prince d'Orange et le comte d'Egmont ronger encore leur frein, dut se conformer aux instructions de Philippe II. Il demanda ostensiblement à la régente un congé de trois mois.

Thomas de Chantonay, frère du cardinal de Granvelle et ancien ambassadeur du roi catholique en France, se trouvait alors à Bruxelles et entretenait les meilleurs rapports avec les seigneurs. Il alla visiter le comte d'Egmont et le prince d'Orange; ceux-ci le reçurent avec beaucoup d'amitié, mais ne dirent pas un mot du cardinal. Granvelle, cependant, manifestait l'intention de prendre congé de ses illustres adversaires; son frère l'en dissuada de peur que cet acte de courtoisie ne fût mal accueilli et que le cardinal ne s'exposât à devenir la risée des nobles et de leurs gens (1).

Le 13 mars, le cardinal de Granvelle sortit de Bruxelles. Aussitôt Marguerite requit le comte d'Egmont et le prince d'Orange de revenir au conseil d'État. Ils résolurent de consulter préalablement leurs amis, qui, apprenant le départ de Granvelle, étaient accourus à Bruxelles. Le comte d'Egmont eut aussi un entretien avec Viglius. Il lui demanda si le cardinal reviendrait. Viglius répondit qu'il le pensait, puisque Granvelle avait dans les Pays-Bas ses principales dignités. Egmont

(1) Th. de Chantonay au cardinal de Granvelle, Vienne, 19 août 1563. *Papiers d'État*, t. IX, p. 472.

répliqua que, si cela était, il n'entendait plus venir au conseil. — « Mais, objecta Viglius, vous n'avez jamais reçu un déplaisir « de Sa Seigneurie. — Laissons cela, répliqua le comte, je vou- « drais que le cardinal fût pape : mais il ne convient pas ici ; « et, s'il doit revenir, je sortirai plutôt moi-même du pays (1). » — Le comte de Hornes, encore absent, avait envoyé son avis au baron de Montigny. Il fut décidé que les seigneurs qui s'étaient éloignés du conseil d'État y rentreraient, mais sous certaines réserves.

Le comte d'Egmont et le prince d'Orange y reparurent le 18 mars et déclarèrent à la régente que, si le cardinal revenait, ils en sortiraient de nouveau et incontinent (2). Egmont ajouta que, si le cardinal revenait, il perdrait indubitablement la vie et déterminerait le soulèvement des Pays-Bas (3). Le comte de Hornes, à son retour à Bruxelles, suivit l'exemple de ses deux amis. Malgré le départ de Granvelle, ils étaient encore plus animés contre lui et plus étroitement alliés. Ils ne cachaient point d'ailleurs leur résolution de s'absenter de nouveau du conseil si l'éloignement du cardinal n'était point définitif (4). Ils avaient aussi refusé à la régente d'abandonner la livrée qu'ils avaient adoptée ; mais, pour lui être cependant agréables, ils consentirent à la modifier, en substituant un faisceau de flèches à la marotte. Le comte de Hornes et son frère furent les premiers qui effectuèrent ce changement. Le faisceau de flèches était les insignes du roi ; mais c'était en même temps un noble emblème de la ligue des grands (5).

(1) *Papiers d'État*, t. VII, p. 428.

(2) Le prince d'Orange au landgrave Guillaume de Hesse. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 1re série, t. Ier, p. 226.

(3) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 294.

(4) *Papiers d'État*, t. VII, p. 434 et 448.

(5) *Ibid.*, t. VII, p. 434. — *Mémoires de Viglius*, publiés par A. Wauters, p. 65. — « Les grands, dit un autre écrivain du XVIe siècle, portaient pour leur devise des flesches en nombre troussées, telles que Massinissa, roi de Numidie, représenta à ses enfants en mourant : pour enseigner qu'estans ensemble d'accord et bien unis, ils ne se pourroient rompre ; mais que séparés par discorde, seul à seul, ils se romproient aisément. »

Il fallait répondre à la dernière lettre de Philippe II. C'est ce que le prince d'Orange et ses deux collègues firent, le 27 mars, en protestant de leur dévouement et en priant le monarque de fermer l'oreille à des informations calomnieuses. En outre, le comte d'Egmont adressa au roi une lettre particulière pour le remercier de la faveur qu'il lui avait faite en lui écrivant de sa main. Il lui annonçait qu'il était rentré au conseil, ainsi que le prince d'Orange et le comte de Hornes, et que l'absence du cardinal de Granvelle ne retarderait en rien les affaires (1).

Philippe répondit de Valence, le 23 avril, au comte d'Egmont qu'il avait reçu, avec un grand contentement, sa lettre du 26 mars. Elle confirmait, disait-il, ce qu'il avait toujours connu de son affection à son service et au bien commun de ses États. Quoi qu'il désirât beaucoup de le voir, il se réjouissait qu'il restât auprès de sa sœur, à laquelle son assistance était si nécessaire : il le priait de la seconder et de ne point douter de la grande confiance qu'il avait en lui (2). Le roi écrivit le même jour au comte de Hornes. « Il n'est besoin, lui disait-il en « substance, de vous témoigner par lettres le plaisir que « j'éprouve du *bon devoir* que les seigneurs qui sont près de la « duchesse de Parme, ma sœur, font journellement *au fait de* « *la religion*, puisque, lorsque vous étiez ici, je vous l'ai tant « recommandé. Cependant ma sœur m'ayant à diverses reprises « informé de la bonne assistance qu'elle recevait des seigneurs, « et de vous, entre autres, j'ai bien voulu vous en remercier et « vous requérir, comme je vous requiers, de continuer, selon « votre affection bien connue à l'honneur de Dieu, salut des « âmes et à mon service (3). »

Philippe II apprit avec satisfaction que les dernières lettres qu'il avait écrites aux seigneurs concernant la religion, avaient produit un bon effet, et qu'ils s'occupaient maintenant avec zèle de ce point et d'autres affaires qui regardaient son service. Il

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 293.
(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 300.
(3) *Recueil des lettres originales écrites à Ph. de Montmorency, comte de Hornes* (Archives de l'État), fol. 32.

chargea la régente de les remercier de sa part. Il se félicitait beaucoup de la conduite que tenait le comte d'Egmont. « Il peut, disait-il, être certain de ma bonne volonté envers lui. » La duchesse de Parme se conforma aux intentions de Philippe II, en assurant le comte d'Egmont de l'affection du monarque et de la confiance qu'il plaçait en lui.

Quoique son caractère ouvert et généreux fût étranger à la méfiance, Egmont ne se montrait nullement persuadé que la lutte qu'il avait soutenue contre le cardinal de Granvelle n'eût pas laissé des traces dans la mémoire du roi catholique. Il voyait surtout une marque évidente de la défaveur du roi dans l'insuccès de ses recommandations au sujet du gouvernement de Hesdin. Il ne pouvait oublier l'humiliation qu'il avait dû subir en cette circonstance. Toutes les protestations de la duchesse de Parme venaient se heurter contre ce fâcheux souvenir.

CHAPITRE VI

(1564-1565)

Conduite du comte d'Egmont après le départ du cardinal de Granvelle. — Liaison des seigneurs avec Simon Renard. — Conversation du comte d'Egmont avec Hopperus. — Granvelle entretient avec le roi et avec ses partisans une importante correspondance relative aux Pays-Bas. — Détails sur la cour de la duchesse de Parme. — Le comte d'Egmont blâme une démonstration faite à Luxembourg. — Les *cardinalistes* essayent vainement de désunir le comte d'Egmont et le prince d'Orange. — Philippe II ordonne à Simon Renard de se rendre en Espagne. — Le comte d'Egmont et ses alliés veulent établir la suprématie effective du conseil d'État. — Guillaume Portessain, chapelain du comte d'Egmont. — Le curé de Weert. — Dispositions à la tolérance. — Le comte d'Egmont désigné par ses collègues du conseil d'État à l'effet de se rendre en Espagne pour représenter au roi les nécessités des dix-sept provinces. — Philippe II mécontent de cette résolution. — Le comte d'Egmont à Cambrai. — Déclaration signée par Antoine de Lalaing et six autres nobles pour garantir la personne du comte d'Egmont. — Dénonciations incessantes du cardinal de Granvelle. — Conduite de Philippe II en apprenant le départ du comte d'Egmont.

Depuis l'éloignement du cardinal de Granvelle, le comte d'Egmont et ses alliés assistaient à toutes les séances du conseil d'État; ils venaient en outre presque tous les matins faire leur cour à la duchesse de Parme et l'entretenir des affaires (1). Réalisant leur nouveau symbole, ce trousseau de flèches qu'ils avaient adopté comme le signe de la ligue, les adversaires de Granvelle se tenaient étroitement unis et faisaient peu de repas les uns sans les autres.

Presque tous les soirs aussi, ils avaient des conférences avec Simon Renard, très recherché surtout par le comte d'Egmont et par le comte de Hornes. Quand Renard ne pouvait se rendre

(1) Viglius au cardinal de Granvelle, 1er mai 1564. *Papiers d'État*, t. VII, p. 553.

à ces conférences, il se faisait suppléer par Guillaume Portessain, le prêcheur ou chapelain du comte d'Egmont. Ce seigneur, qui avait alors le premier rôle, n'était jamais laissé seul. Pendant la semaine sainte, Montigny voulut même l'accompagner au prieuré de Rouge-Cloître, afin, disaient leurs antagonistes, de l'animer davantage et de l'encourager à tenir bon. Quelquefois le comte d'Egmont, excité par les tracasseries que lui suscitaient les *cardinalistes*, cédait à la fougue de son caractère. Un jour, en sortant de table, il eut un entretien de plus de deux heures avec Joachim Hopperus, le compatriote, le neveu, le protégé et le familier de Viglius. Il finit même par dire que ce n'était point au cardinal de Granvelle qu'on en voulait, mais au roi, qui administrait très mal la chose publique, sans excepter la religion. Les cardinalistes reprochaient encore au comte d'Egmont de rechercher la faveur de la bourgeoisie de Bruxelles, de se mêler aux fêtes des métiers, de tirer l'oiseau avec eux et de trouver des paroles affectueuses pour les assistants. Enfin, le comte d'Egmont et le prince d'Orange étaient dénoncés à Granvelle pour avoir « mangé chair » les samedis du carême (1).

Quoiqu'il se fût retiré en Franche-Comté, le cardinal de Granvelle continuait d'exercer une grande influence dans les Pays-Bas. Il ne cessait de correspondre avec ses amis, pour les encourager, et avec le roi, pour l'exhorter à ne point abandonner sa politique. Il persistait à détourner Philippe II de la convocation des États-Généraux et laissait planer des accusations honteuses sur les principaux seigneurs. « Si V. M., disait-il, se « trouvait en ce moment dans les Pays-Bas, elle verrait jusqu'à « l'évidence de quelle manière on procède et comment on s'at- « tache, par l'intérêt, ceux que l'on veut avoir à sa dévotion « pour maintenir son crédit auprès des états. Or, lesdits inté- « ressés retiennent adroitement les deniers publics entre leurs « mains, gagnant par ce moyen chaque année des sommes

(1) Ces détails sont extraits des informations données au cardinal de Granvelle, en avril et en mai 1564, par Morillon, son vicaire-général, et par le secrétaire Bave. *Papiers d'État*, t. VII, p. 514, 595, 634, etc.

« considérables à Anvers, et, en retardant les payements, expo-
« sent les provinces à un péril réel (1). »

La corruption, qui régnait à la cour et dans les conseils, était malheureusement incontestable. Mais cette corruption était bien antérieure au départ de Granvelle. Les seigneurs, désireux de conserver la faveur de la régente, eurent cependant un grand tort : ils fermèrent les yeux sur le trafic des emplois, qui se faisait publiquement par Armenteros, pour son profit et celui de la régente. Tomas Armenteros, originaire du duché de Parme, était entré au service de Charles-Quint en 1525. Après avoir été secrétaire du nonce à Bruxelles, il fut appelé à remplir des fonctions semblables auprès de la régente. Ce vieux scribe, plus rusé que méchant, acquit un grand ascendant sur l'esprit de la duchesse et il abusa de son influence pour satisfaire son avarice. Ni le comte d'Egmont, ni le comte de Hornes, ni le prince d'Orange, malgré les insinuations malveillantes du cardinal de Granvelle, ne furent accusés de participer aux tripotages tolérés par la sœur de Philippe II. C'était en vue de faire triompher leur politique qu'ils cherchaient à s'assurer l'appui de la régente des Pays-Bas; c'était pour combattre les *cardinalistes*, les amis de Granvelle, que le peuple appelait énergiquement les *familiers de l'Inquisition*.

Viglius, à la fois président du conseil d'État et du conseil privé, et le baron de Berlaymont, président du conseil des finances, restaient fidèles à l'ancien ministre et refusaient de plier devant les seigneurs ligués. Ceux-ci s'étaient plaints d'être traités en faquins, lorsque Granvelle se trouvait dans les Pays-Bas : on ne leur communiquait, disaient-ils, que des affaires insignifiantes, on faisait l'important avec la régente, on disposait sans eux des abbayes et des affaires de leurs gouvernements. Le comte d'Egmont ajoutait que le cardinal n'aimait point la noblesse, qu'il hantait plutôt « basses gens, » qu'il desservait les seigneurs près du roi et qu'il cherchait à les éloigner du conseil d'État, lorsqu'on y traitait des affaires de grâce et de

(1) Le cardinal de Granvelle au roi, de Besançon, 18 avril 1564. *Papiers d'État*, t. VII, p. 493.

justice, parce que, selon lui, ils étaient tellement endettés que l'on ne pouvait avoir confiance en eux (1). Tout était bien changé depuis le départ de Granvelle. La régente s'efforçait, par tous les moyens, de complaire aux seigneurs; elle les avait journellement à sa table; elle les consultait; elle leur donnait enfin toutes les marques de la plus haute faveur. Elle permettait même que le comte d'Egmont vînt à la cour portant sur son habit de camelot et sur son bonnet les flèches de la ligue; elle avait avec lui de longs et fréquents entretiens; elle le recevait même à toute heure. De leur côté, le comte d'Egmont et le prince d'Orange donnaient audience aux députés des villes qui venaient solliciter à la cour. Ils avaient toutes les apparences d'un grand pouvoir (2). Mais cette autorité venait échouer contre les obstacles que lui suscitaient Viglius et Berlaymont. Bien qu'ils connussent enfin, par les confidences d'Armenteros et de la régente, la vérité sur le voyage si soudainement entrepris par leur antagoniste, les seigneurs ligués se méfiaient de cette absence mystérieuse et s'alarmaient des nouvelles propagées par le cardinal. Celui-ci avait lui-même annoncé qu'il serait de retour dans les Pays-Bas au mois de juin 1564 (3).

Une nouvelle manifestation eut alors lieu contre Granvelle. Quelques-uns des principaux seigneurs, le prince d'Orange, le comte de Hornes, le baron de Montigny et le comte de Hoogstraeten, s'étaient rendus à Luxembourg, pour assister au baptême de l'enfant issu du mariage du comte de Mansfeldt avec Marie de Montmorency. Dans une espèce de tournoi, on fit poursuivre le simulacre d'un cardinal par deux diables portant des queues de renard; le cardinal fut ensuite mis en pièces. Mais, en apprenant cette mascarade, le comte d'Egmont s'écria, avec colère et dégoût : « A quoi sert cela (4)? »

(1) *Papiers d'État*, etc., t. VIII, p. 270.

(2) *Ibid.*, etc., t. VIII, p. 167. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 263.

(3) *Papiers d'État*, t. VII, p. 506.

(4) C'est ce que le comte de Hornes rapporta à Morillon et celui-ci à Granvelle, le 30 juin 1564. *Papiers d'État*, etc., t. VIII, p. 94.

Les emblèmes anticardinalistes eurent une très grande vogue. On avait vu plus d'une fois Bréderode affublé d'un manteau de cardinal ou d'une robe de cordelier. Il était toujours secondé par son cousin Guillaume de la Marck, seigneur de Lumey. Celui-ci portait ordinairement une queue de renard à son chapeau, en guise de panaçhe, et ses serviteurs faisaient de même. Quant aux seigneurs ligués, ils ne s'étaient pas bornés à faire broder les trousses de flèches sur les manteaux de leurs serviteurs, ils avaient encore voulu que les hommes d'armes et les archers des compagnies d'ordonnances placées sous leur commandement adoptassent le même signe de ralliement (1).

Quoique la régente désapprouvât toutes ces démonstrations, elle s'irritait plus que personne de l'influence occulte conservée par le cardinal de Granvelle. On ne pouvait parler devant elle de ce prélat sans qu'elle devînt rouge de colère (2). Elle n'était pas moins exaspérée contre Viglius. Elle se plaignit au roi de ce que, depuis le départ de Granvelle, Viglius lui faisait souffrir les peines de l'enfer, en traversant les mesures qu'exigeait le service du souverain (3). Elle alla plus loin; elle crut, pour la décharge de sa conscience, devoir parler à Philippe II avec une liberté qui ne lui était pas ordinaire. Elle lui dit que toutes les vues du cardinal de Granvelle, du président Viglius et de leur « séquelle » tendaient à bouleverser les Pays-Bas, afin que le roi, lorsqu'il arriverait dans ces provinces, les trouvât en révolution. Ils espéraient alors pêcher en eau trouble et s'emparer de toutes les affaires : car tel était le but qu'ils poursuivaient depuis longtemps. C'était aussi le motif de leur opposition à l'assemblée des États-Généraux. Ils craignaient en outre, si la tranquillité se rétablissait dans le pays, qu'on ne lût dans leurs

(1) Pontus Payen, liv. Ier. — « La livrée se porte maintenant et est de six flesches en chascune trousse avec entrelacement de fleurs ou autres choses semblables... » Le secrétaire Bave à Granvelle, Bruxelles, 20 avril 1564. *Papiers d'État*, t. VII, p. 516.

(2) *Papiers d'État*, etc., t. VIII, p. 132.

(3) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 314.

livres et qu'on ne découvrît leurs injustices, leurs simonies et leurs rapines (1).

Le comte d'Egmont était donc en haute faveur auprès de la régente, et il possédait même sur ses collègues une sorte de préséance. Si le prince d'Orange, dans l'intérêt du parti national, affectait de l'indifférence sur ce point, il n'en était pas de même de sa femme et de ses serviteurs. Anne de Saxe, pour ne céder en rien devant le monde à Sabine de Bavière, la tenait en public par le bras; si les deux princesses rencontraient une porte trop étroite, elles se serraient l'une sur l'autre, dit un contemporain, pour passer en même temps. Quant aux serviteurs, ils ne dissimulaient point leur mécontentement. Mais l'espoir fondé par les *cardinalistes* sur cette rivalité féminine et domestique fut déçu. Le prince d'Orange continua d'accorder au comte d'Egmont les égards que ce seigneur méritait par son âge et par l'éclat de ses services. Leur union ne fut pas troublée (2).

Philippe II ayant enjoint à Simon Renard de se rendre en Espagne, les antagonistes de Granvelle virent dans cette injonction une nouvelle preuve de l'influence mystérieuse encore possédée par leur ennemi. Les seigneurs avaient désiré que l'ancien ambassadeur impérial en Angleterre fût autorisé à reprendre son siége au conseil d'État : au lieu d'exaucer ce vœu, Philippe, comme s'il eût ajouté foi aux dénonciations de Granvelle, appela Renard en Espagne. Egmont, Hornes et Montigny ne le quittaient plus. Le premier lui promit avec chaleur son assistance pourvu qu'il fût exempt de trahison et qu'il n'eût pas calomnié le cardinal de Granvelle; s'il avait trahi, ajoutait Egmont, il livrerait lui-même la corde pour le pendre. Renard partit à la fin du mois de septembre, après avoir déguisé sa disgrâce, car il donna pour prétexte à son voyage que le roi l'appelait en Espagne pour succéder au garde des sceaux Tisnacq. En lui

(1) La régente au roi, de Bruxelles, 29 août 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 311.

(2) Morillon au cardinal de Granvelle, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, Ire série (Supplément.), p. 22. — « Je vois que M. d'Egmont prend partout l'avantage sur le prince d'Orange, *qui lui cède* au regret des siens.... » Le même au même, 24 mai 1564. *Papiers d'État*, t. VII, p. 658.

disant adieu, Egmont l'embrassa, et son émotion était telle qu'elle ne lui permit pas d'ajouter un mot (1).

La régente, sans aucun doute d'après les suggestions des seigneurs, pria le roi d'écouter Renard avec bénignité et de lui faire rendre prompte justice par des hommes non suspects. Viglius lui-même disait de ce personnage qu'il ne le tenait pas pour traître, mais bien pour extrêmement négligent (2).

Une demoiselle de Saint-Remy, qui avait été la maîtresse du roi Henri II, s'était adressée à Granvelle, offrant de témoigner contre les seigneurs des Pays-Bas qui étaient ses antagonistes. Le cardinal écrivit à la régente qu'il avait repoussé ces insinuations, parce qu'il tenait pour véritable la loyauté des seigneurs et pour sincères les assurances qu'ils avaient données au roi de soutenir la religion catholique (3).

En présence de cette attestation si formelle, il ne faut pas condamner légèrement les vues qui dirigeaient le comte d'Egmont et ses amis. Le conseil d'État devait, d'après les anciennes traditions, exercer une sorte de suprématie sur les autres conseils (4). Or, le comte d'Egmont et le prince d'Orange auraient voulu rendre cette suprématie effective et assurer en même temps la prépondérance de leur parti, en s'adjoignant de nouveaux collègues, tels que le marquis de Berghes et le baron de Montigny, et en exerçant une sorte de contrôle sur les décisions du conseil privé et du conseil des finances. C'était, à leurs yeux, le moyen le plus sûr de mettre un terme à l'opposition tracassière de Viglius et de Berlaymont; ils se proposaient aussi, après avoir consolidé l'autorité du parti national,

(1) Morillon au cardinal de Granvelle, 7 et 27 septembre 1564. *Papiers d'État*, t. VIII, p. 309 et 361.

(2) *Papiers d'État*, etc., t. VIII, p. 365.

(3) Le cardinal de Granvelle à la duchesse de Parme, de Moutier-Haute-Pierre, 20 juin 1564. *Ibid.*, etc., t. VIII, p. 74.

(4) On lit dans un ancien document : « *Conseil d'État.* — A ce conseil sont rapportés tous les plus difficiles négoces des autres conseils. Bref, il a charge et superintendance de tout ce que touche au gouvernement et protection du pays tant du dedans que dehors. » MS. de la bibliothèque de Bourgogne, n° 123011.

d'introduire dans les lois répressives de l'hérésie les adoucissements justement réclamés par les catholiques modérés aussi bien que par les innombrables luthériens, calvinistes et anabaptistes disséminés dans les dix-sept provinces (1).

Les dispositions à la tolérance ainsi que les nouvelles doctrines religieuses pénétraient partout, dans les palais des grands comme sous l'humble toit de l'artisan. Le comte d'Egmont, beau-frère de l'électeur palatin Frédéric III, le célèbre protecteur des calvinistes, avait pour aumônier Guillaume Portessain, très peu sympathique à un grand nombre de catholiques. Originaire de la Franche-Comté comme Granvelle et Simon Renard, Portessain était un éloquent apôtre de la tolérance, un grand adversaire des prélats qui abusaient de leurs richesses et se mêlaient des affaires temporelles. Pendant le carême de 1564, les sermons de Portessain attiraient une telle affluence à l'hôtel d'Egmont que la grande galerie où il prêchait ne pouvait contenir tous les auditeurs (2). On ne parlait que de lui, de ses véhémentes invectives contre les prélats qui allaient « avec housse de velours, » de ses recommandations aux seigneurs pour qu'ils gardassent leur union, de ses exhortations à la tolérance, de ses discours sur la réformation de l'Église et le gouvernement de la république. Aux yeux des amis de Granvelle, le prédicateur du comte d'Egmont était « un dangereux et mau-

(1) Il entrait aussi dans le plan des seigneurs ligués d'ôter à Viglius la présidence du conseil privé, en lui laissant son siége au conseil d'État où son influence était moins à craindre, surtout si le marquis de Berghes et le baron de Montigny devenaient ses collègues. Le comte d'Egmont, alléguant l'âge avancé de Viglius, lui proposa donc de résigner la présidence du conseil privé en faveur de Hopperus. C'était encore un cardinaliste, mais qui n'avait point l'autorité de son compatriote.

On lit à ce sujet dans une lettre de Granvelle à Viglius (Besançon, 20 août 1564) : « ... Si M. d'Egmont vous a mis en avant ce que vous m'écri« vez, de soi-même, *comme il est franc et à mon avis sincère*, je crois que, à « bon escient, il vouldroit poulser tout oultre pour M. Hopperus... » *Papiers d'État*, t. VIII, p. 259.

(2) L'hôtel d'Egmont, à Bruxelles, occupait (sur la place du Petit-Sablon) le vaste emplacement où a été construit depuis l'hôtel d'Arenberg. On trouve encore quelques vestiges du somptueux palais du XVIe siècle.

vais fol plein de passion et de véhémence; » la vérité était qu'il appartenait déjà aux doctrines nouvelles (1). Le curé de Weert, prédicateur du comte de Hornes et de sa famille, n'était pas moins suspect : les inquisiteurs le signalèrent même comme un dangereux hérétique. Le comte de Hornes aimait d'ailleurs à s'entretenir des controverses religieuses et des moyens d'y mettre un terme, se référant aux opinions très hardies de son beau-frère, le comte Herman de Nuenar et du docte George Cassandre (2). Le baron de Montigny disait ouvertement qu'il était abusif de punir de mort pour des opinions religieuses. Enfin on commençait à parler plus souvent au conseil et dans les assemblées de la paix de religion, telle qu'elle était en vigueur en Allemagne. Les nobles lisaient avidement un livre où était soutenue la thèse qu'il était licite de droit divin et humain de souffrir diversité de religion en un pays; qu'il était surtout nécessaire d'abolir l'Inquisition dans un État fondé sur le trafic et obligé d'entretenir des rapports continuels avec les nations étrangères (3).

C'était contre la suprématie du conseil d'État et la tolérance en matière de religion que Granvelle excitait Viglius et tous ses autres partisans dans les Pays-Bas. « Puisque vous voyez, « disait-il à Viglius, que ces gens militaires s'arment contre « l'Église et la justice et les longues robes, il faut lutter

(1) *Papiers d'État*, t. VII, p. 453, 455 et 595. — « Sur la recommandation de M. d'Egmont, dit l'éditeur des *Papiers d'État*, Portessain, qui était docteur en théologie, obtint (en 1564) une pension de 400 fr. sur l'abbaye de Theulay (Franche-Comté). — Plus tard il fit un long voyage en Espagne dont il ne revint qu'environ l'année 1570. Retiré enfin à Besançon, sa ville natale, et converti entièrement à la réforme, Portessain unit son sort à une femme dont nous ne connaissons que le prénom de Béatrice. »

(2) Fl. Van der Haer, *De initiis tumultuum belgicorum*, etc., p. 222. — Mais il n'est pas hors de propos de rappeler que les chefs même de l'Empire, successeurs de Charles-Quint, professaient alors des opinions très hardies, puisque les empereurs Ferdinand Ier et Maximilien II sollicitèrent à Rome le mariage des prêtres. Voir *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 204.

(3) *Histoire des causes de la désunion, révoltes et altérations des Pays-Bas*, par Renon de France, MS. Ire partie, chap. V.

« contre, car, s'ils triomphent, la république ne saurait se « soutenir (1). »

Lazare de Schwendi félicitait au contraire la duchesse de Parme de l'appui qu'elle donnait à ces « gens militaires, » puisque les seigneurs qui administraient les provinces des Pays-Bas étaient si agréables au peuple. Or tous, ajoutait-il, rois et princes, doivent être soigneux d'employer gens acceptés du peuple. Il exprimait ensuite le vœu que la régente fût modérée en ce qui regardait la religion et qu'elle n'usât point de sévérité, tant pour gagner l'amour des sujets que pour calmer la défiance des princes de l'Allemagne. Ces conseils si sages furent dénoncés à Granvelle comme une trahison. On trouvait presque un crime de lèse-majesté dans la théorie qui préconisait le maintien de ministres agréables au pays (2).

Le comte d'Egmont avait entretenu le conseil d'État de la nécessité d'envoyer au roi un personnage principal, pour lui représenter, de vive voix et avec force, les nécessités des dix-sept provinces. Cette proposition fut appuyée par les autres seigneurs du parti national. Au reste, ils parlaient ouvertement d'abolir l'Inquisition et de ne plus s'informer de la conscience des gens, qui devait, disaient-ils, être libre. Tous étaient aussi d'avis que la venue du roi était le meilleur moyen de remédier à la situation du pays. Pour en démontrer l'urgence, le comte d'Egmont et le prince d'Orange alléguaient que quand chacun d'eux aurait en son gouvernement dix-huit enseignes de piétons, encore auraient-ils assez à faire pour y maintenir l'obéissance due au roi, tant était grande l'agitation du peuple (3). Mais la venue du roi étant très incertaine, les seigneurs insistaient pour que l'un d'eux se rendît à Madrid. La régente n'ignorait point

(1) *Papiers d'État*, t. VIII, p. 337.

(2) Morillon écrivait à Granvelle, 14 octobre 1564 : « ... De quoy se mesle « cet ingrat babouin ! Toutefois jamais plus sages lettres ! Il accoutre bien « les rois et princes, s'ils doivent choisir ou retenir ministres au goust du « peuple, et sait fort peu le mal que le relâchement des édits a porté à la « religion... » *Papiers d'État*, etc., t. VIII, p. 427.

(3) Viglius au cardinal de Granvelle, 10 décembre, et Morillon au même, 30 décembre 1564, dans les *Papiers d'État*, t. VIII, p. 537 et 582.

que le comte d'Egmont désirait être chargé de cette mission et que la plupart des seigneurs lui étaient favorables parce que, connaissant sa franchise, disait-elle, et persuadés qu'il serait bien accueilli du roi, ils espéraient qu'il réussirait mieux que ses devanciers. Elle avait aussi compris, aux discours du comte, qu'il fondait de grandes prétentions sur ses services passés et présents. Il se plaignait de n'avoir eu d'autre récompense qu'une indemnité de 50,000 ducats, tandis qu'il avait huit filles et deux garçons et des milliers de florins de dettes (1).

Malgré le désir du comte de se rendre auprès de Philippe II, il n'accepta cette charge délicate que sur les instances réitérées de la régente. Elle dut le presser pour qu'il donnât son consentement (2). Elle écrivit ensuite à Philippe qu'elle aurait bien voulu différer le départ du nouvel ambassadeur jusqu'à ce qu'elle eût pu connaître la volonté royale; mais les seigneurs lui avaient fait de si vives instances; ils lui avaient tant représenté que, si leur collègue ne partait au plus tôt, le remède au mal arriverait trop tard, que tout ce qu'elle avait pu avait été de reculer son voyage jusqu'au mois de janvier. Elle priait le roi de faire bon accueil au comte d'Egmont, et, s'il ne pouvait pas venir lui-même aux Pays-Bas, de vouloir au moins expédier promptement ce seigneur, avec une résolution satisfaisante (3).

Marguerite de Parme mettait même le roi en garde contre les insinuations de son ambassadeur à Paris, don Francès de Alava, qui, par les suggestions du cardinal de Granvelle, semblait prendre à tâche, disait-elle, de faire tout ce que celui-ci faisait avant son départ.

Armenteros avait déjà fait connaître à Gonçalo Perez qu'il était question d'envoyer le comte d'Egmont en Espagne. Or Philippe II fut très contrarié lorsque Perez lui apprit ce projet. Il lui donna l'ordre de mander au secrétaire de la duchesse de

(1) La duchesse de Parme au roi, 16 décembre 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 332. — Voir aussi *Mémorial* de Hopperus, chap. III.

(2) *Mémorial* de Hopperus, chap. III, § 30, et *Mémoires* de Viglius, p. 87.

(3) La duchesse de Parme au roi, 17 janvier 1565 dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 334.

Parme, qu'il fallait empêcher ce voyage, en usant à cet effet des meilleurs moyens que la régente trouverait, n'étant pas convenable, prétendait-il, que le comte d'Egmont vînt en Espagne dans un moment où Simon Renard y serait et pour d'autres motifs encore (1).

Mais cette espèce de défense venait trop tard. Le 15 janvier 1565, le comte d'Egmont écrivit au roi qu'il partirait dans trois jours, par la poste, pour aller lui baiser les mains et remplir auprès de lui la mission que la régente lui avait donnée (2).

Armenteros ne pensait pas que le comte serait parti si vite. Il ne pouvait même croire qu'il se décidât à partir, à cause de toutes les difficultés qu'il mettait en avant. Egmont n'avait-il pas dit qu'il n'oserait, dans l'état où étaient les choses, quitter sa maison, de crainte que, à son retour, elle ne fût occupée par un autre, qui lui en défendrait l'entrée? Mais le désir de rendre au roi un service signalé, en allant lui dire la vérité sur la situation du pays, et les instances de ses amis avaient eu sur lui tant d'influence, qu'à la fin il s'était résolu à se mettre en route, sans que rien pût l'en empêcher (3). Cependant la régente, tout en étant alors favorable au comte d'Egmont, craignit de déplaire au roi si elle autorisait son départ, avant de connaître la volonté du souverain. Elle avait donc tâché de contrarier, autant qu'elle avait pu, la mission déjà décidée. Elle avait fait représenter au comte d'Egmont, par Armenteros, la convenance d'attendre au moins le retour de Simon Renard, pour ne pas faire croire qu'il se rendait à Madrid dans le dessein de défendre celui-ci; mais Egmont avait eu l'air de rire de cette observation, disant qu'il n'était pas homme à faire un pas en faveur de Renard, et qu'il demanderait plutôt au roi de le châtier rigoureusement si ce personnage était coupable. Il parla aussi dans ce sens à la régente et lui fit entendre qu'alors même qu'il ne

(1) Gonçalo Perez à Tomas de Armenteros, 23 décembre 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 333.

(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 334.

(3) Tomas Armenteros à Gonçalo Perez, Bruxelles, 24 février 1565, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 344.

ferait pas le voyage dans le dessein d'être utile au roi, il serait obligé de demander un congé, afin d'aller entretenir le monarque de ses affaires personnelles (1)

Philippe II ne pouvait pas voir avec plaisir l'envoi d'un ambassadeur qui devait appeler son attention sur la fâcheuse situation des Pays-Bas, demander la modification des édits contre les hérétiques et la convocation des États-Généraux. Tels étaient, en effet, les articles qui avaient été ajoutés par le marquis de Berghes, sous la dictée du prince d'Orange, aux instructions du comte d'Egmont. Quant à la régente, elle l'avait chargé expressément d'insister auprès du roi pour qu'il vînt dans les Pays-Bas, et, si Philippe s'en excusait, le comte devait lui demander des instructions précises sur la conduite qu'elle aurait à tenir (2).

Le jour même où le comte d'Egmont annonçait au roi son départ prochain, les états de Brabant se réunissaient à Bruxelles et accordaient les *aides* qu'ils n'avaient pas voulu voter jusqu'alors. Le lendemain, le comte offrit aux députés un magnifique festin ; ils étaient bien quarante à table, et la malvoisie ne fut pas épargnée (3).

Egmont et sa suite partirent de Bruxelles le 18 janvier sur des chevaux de course. Le comte menait avec lui six gentilshommes de sa maison, un secrétaire, un contrôleur, un cuisinier, un courrier, sans parler des autres serviteurs. Ils étaient tous habillés de casaques de velours noir, à l'exception du comte qui portait des fourrures de léopard ou de loup cervier. Culembourg et d'autres gentilshommes l'accompagnaient; Bréderode, arrivé à Bruxelles quelques heures après le départ du comte, s'empressa de le suivre. De Mons, où il avait été somptueusement reçu par le duc d'Arschot, Egmont se rendit à Cambrai pour y attendre le sauf-conduit que la régente des

(1) La duchesse de Parme au roi, 15 février 1565. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 341.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 337 et 343. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VIII, p. 616.

(3) *Papiers d'État*, t. VIII, p. 618.

Pays-Bas avait envoyé demander au roi de France, qui était alors à Narbonne (1).

Quelques jours avant son départ de Bruxelles, le comte avait reçu, de la part de Charles IX, un présent de quatre haquenées. Plusieurs amis du comte d'Egmont auraient cependant souhaité qu'il ne s'aventurât point dans Paris tandis que cette grande ville était troublée par un grave conflit survenu entre le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Ile de France, et le cardinal de Lorraine (2). Mais les gentilshommes qui avaient accompagné ou suivi Egmont à Cambrai, redoutaient surtout les dangers auxquels il pourrait être exposé au delà des Pyrénées. Sept nobles, parmi lesquels on distinguait le vaillant et loyal Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten, et Philippe de Noircarmes, si exécré plus tard comme l'auxiliaire du duc d'Albe, rédigèrent à Cambrai, le 26 janvier, et signèrent de leur sang, une déclaration portant que, pleins de gratitude envers le comte d'Egmont, dont le voyage avait pour but le salut des Pays-Bas, ils lui promettaient, en foi de gentilshommes et chevaliers d'honneur, s'il lui survenait quelque notable préjudice, d'en tirer vengeance sur le cardinal de Granvelle et sur ceux qui auraient été les instigateurs et les complices du dommage (3).

(1) Parmi les gentilshommes qui accompagnaient le comte d'Egmont était Maximilien de Blois dit Cock de Neerynen. Ce dernier écrivit à Cambrai une lettre qui contenait des détails intéressants sur quelques incidents du voyage. Tous les gentilshommes de la suite du comte étaient loin de s'entendre. Au sortir de Mons, une vive dispute ayant éclaté entre deux de ces suivants, Egmont, irrité, leur dit : « Quoi ! je ne mène que cinq ou six hommes avec moi, et vous ne pouvez vivre en paix ! » Cette lettre inédite de Maximilien de Blois fait partie des pièces originales du procès du comte d'Egmont, formant un recueil en trois volumes, qui, après avoir été possédé par le sieur Leclercqz, de Mons, appartient maintenant aux archives du royaume.

(2) Morillon au cardinal de Granvelle, Bruxelles, 18 et 22 janvier 1565. *Papiers d'État*, etc., t. VIII, p. 616.

(3) « Nous Anthoine de Lalaing, comte de Hoochstraten, etc., etc., meu « d'une très singulière affection et indicible obligation à Monseigneur le « comte d'Egmont, pour le voyage qu'il entreprend pour la salvation de « notre république et de tous les sujets fidèles de par deçà, luy promettons, « en foi de gentilhomme et chevalier d'honneur, si durant son aller et retour « lui advienne quelque notable inconvénient, que nous en prendrons la

Cet engagement solennel fut scellé du cachet du comte de Hoogstraeten et remis ensuite entre les mains de la comtesse d'Egmont.

L'exaltation des jeunes gentilshommes réunis autour du comte d'Egmont ne connaissait plus de bornes. Bréderode lui dit à plusieurs reprises, en présence d'un grand nombre de témoins, qu'il renierait Dieu pour son service. On assurait même qu'une lettre du comte de Hornes étant arrivée, quelques-uns des nobles lui répondirent, puis, après s'être piqués au bras, signèrent de nouveau leur réponse avec leur sang (1).

Ce n'était point sans motifs d'ailleurs que cette bouillante jeunesse se défiait du cardinal de Granvelle. Quelques jours auparavant, celui-ci avait, dans une lettre confidentielle, inculpé de nouveau le comte d'Egmont et les seigneurs qui s'étaient liés avec lui. Il mandait au roi que, d'après le président Viglius, tout allait au plus mal en Flandre. Dans le conseil on s'exprimait parfois d'une manière très libre, et sans que personne s'y opposât, sur la religion et les nouveaux évêchés, quelques-uns des membres laissant même entrevoir assez clairement que la confession d'Augsbourg ne leur déplairait pas. Il ajoutait que la majorité du conseil trompait le roi en lui donnant des notions fausses sur l'état des Pays-Bas. Enfin, il dissuadait de nouveau le roi d'établir en Flandre un capitaine-général de l'armée. Cette charge, disait-il, en faisant allusion au comte d'Egmont, pourrait créer les plus graves embarras. Il insinuait même l'idée de supprimer les gouverneurs particuliers des provinces et de remplir celles-ci de soldats espagnols (2).

« vengeance sur le cardinal de Granvelle, ou ceux qui en seront participants « ou penseront de l'être, et non sur autre. Et, en signe de vérité, avons sub- « signé ceste de nostre propre sang. Fait à Cambray, le 26 de janvier 1564. « — H. de Bréderode, P. C. Mansfelt, Florent de Pallant, Ph. de Noircarmes, « Anthoine de Lalaing, J. C. de Salm, De Warluzel. » (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 345.)

(1) Morillon mandait au cardinal de Granvelle, le 15 février 1565, qu'il tenait ce fait du secrétaire de l'archevêque de Cambrai. *Papiers d'État*, etc., t. IX, p. 17.

(2) Le cardinal de Granvelle au roi, 20 janvier 1565, dans les *Papiers d'État*, t. VIII, p. 620-625.

Tandis que le comte d'Egmont attendait à Cambrai le sauf-conduit de la cour de France, Gilles de Berlaymont, seigneur de Hierges, gentilhomme de la Chambre du roi catholique, arrivait (23 janvier) au château de Rixensart, avec les lettres d'Espagne. Parmi les dépêches se trouvait celle que Gonçalo Perez avait écrite au secrétaire de la régente pour empêcher le départ du comte d'Egmont. Armenteros s'empressa de communiquer cette lettre à la sœur de Philippe II. Marguerite fut vivement contrariée; elle vit néanmoins l'impossibilité de se conformer aux intentions du roi, attendu, lui écrivit-elle, que le comte d'Egmont était déjà parti et qu'elle n'avait pas jugé à propos de le faire rappeler en route, pour ne pas le mécontenter en même temps que tous les seigneurs, en arrêtant un voyage dans le résultat duquel ils avaient grande confiance (1). De son côté, Armenteros chercha à rassurer Gonçalo Perez en dépeignant le comte d'Egmont avec des couleurs outrées. « Je vous dirai, lui manda-t-il, les qualités du personnage et « les dispositions dans lesquelles je le crois à présent; pour « le passé, on en sait là-bas plus que moi. Il est homme bien « intentionné et assez présomptueux quoique flamand; il se « laisse aisément aller à tout ce que veulent les personnes qui « ont du crédit auprès de lui; avec les autres, il est très réservé. « Il fait profession d'être très droit et très ferme, comme en « effet il l'est en beaucoup de choses, et le seigneur prince « d'Eboli, chez lequel il a dit qu'il se proposait d'aller loger, et « en qui il paraît avoir beaucoup de confiance, pourra facilement « l'amener à ce qui paraîtra convenir au service du roi (2). »

Un peu plus tard arriva une dépêche datée de Madrid, le 3 février, et adressée directement par le roi à la duchesse de Parme. Il avait appris, écrivait-il, que le comte d'Egmont venait en Espagne. A dire vrai, il aurait voulu que sa sœur écartât l'idée de ce voyage, ne voyant pas le fruit qu'il produirait; mais, puisque c'était chose décidée, il promettait de traiter le comte, selon que la duchesse le lui conseillait, et de

(1) Correspondance de Philippe II, t. I, p. 34[illegible].
(2) Ibid., t. I, p. 343.

lui marquer sa reconnaissance pour les services qu'il avait rendus (1).

Dès cet instant, la résolution de Philippe II fut prise. Il allait justifier ce que disait de lui un ambassadeur vénitien : « Ce roi est très dissimulé, n'oublie rien et ne pardonne jamais. »

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 339.

CHAPITRE VII

(1565-1566)

Le comte d'Egmont arrive à Madrid. — Philippe II le reçoit avec une bienveillance extraordinaire. — Entretiens du comte d'Egmont avec le roi; faveurs personnelles qui lui sont accordées. — Le comte insiste pour obtenir l'adoucissement ou le retrait des édits de Charles-Quint contre les hérétiques. — Dissimulation de Philippe II; il fait certaines promesses au comte d'Egmont. — Retour du comte à Bruxelles — Rapport verbal au conseil d'État. — Lettre du roi au comte de Hornes. — Les évêques et d'autres délégués, désignés par la régente, sont d'avis de ne rien changer aux édits de Charles-Quint. — Protestations du comte d'Egmont et de ses amis. — Dépêches de Valladolid en contradiction avec les assurances données par Philippe II au comte d'Egmont. — Désappointement et irritation de ce seigneur. — Paroles amères qu'il adresse à la régente et au conseil d'Artois. — Lettre à Philippe II du 18 juillet 1565. — Insinuations contraires des espions du roi d'Espagne. — Réunion des principaux seigneurs à Vianen. — Silence prolongé de Philippe II. — La régente communique enfin au conseil d'État des dépêches du 17 octobre 1565 par lesquelles Philippe prescrit le maintien de l'Inquisition, etc. — Vive indignation des principaux seigneurs. — Lettre de Philippe II au comte d'Egmont. — Entretiens intéressants du comte avec Guzman de Silva, ambassadeur en Angleterre, et avec le secrétaire de la duchesse de Parme. — Rivalité entre Sabine de Bavière et Anne de Saxe. — Délibérations du conseil d'État sur les derniers ordres du roi. — Conduite du comte d'Egmont. — Il achète la baronnie de Gaesbeke. — Le comte de Hornes, retiré à Weert, envoie en Espagne son secrétaire Alonse de Laloo; instructions de cet agent. — Ingratitude de Philippe II envers le comte de Hornes. — Le comte d'Egmont inspecte les places frontières de son gouvernement.

Le 1er février, le comte d'Egmont, ayant reçu le sauf-conduit de la cour de France, quitta Cambrai et se dirigea vers Paris, où le maréchal de Montmorency lui fit très bon accueil. Au commencement du mois de mars, il arriva enfin à Madrid.

Le voyage de ce capitaine illustre était l'objet de tous les entretiens (1). Philippe II avait d'ailleurs ordonné que le comte

(1) Matthias Koch, *Quellen zur geschichte des Kaisers Maximilian II*, etc. (Leipzig, 1857), p. 135.

d'Egmont fût reçu avec des honneurs particuliers et même fastueux. Le duc d'Albe vint à sa rencontre, accompagné d'une nombreuse suite de nobles du plus haut rang (1). Egmont brillait au milieu de tous ces grands de Castille par l'éclat de ses services et ce mélange de franchise et de hauteur qui caractérisait le vainqueur de Gravelines. Philippe lui-même honora le comte d'un accueil si cordial et si familier qu'on aurait cru, disait Viglius, qu'il n'avait personne de plus cher. Il sortit de sa chambre et alla au devant de lui jusqu'au milieu de la grande salle du palais. Dès qu'il aperçut l'ambassadeur flamand, il s'écria : « Mon cousin, soyez le très bien venu. » Le comte, serré dans les bras de Philippe II, n'eut pas le temps de mettre le genou en terre et de baiser, selon les règles de l'étiquette, les mains royales (2). Philippe ne se contenta point de prodiguer à son hôte ces honneurs inusités ; par une faveur exceptionnelle, il le reçut très souvent en tête à tête.

Fidèle à son parti, Egmont s'efforça d'obtenir l'adoucissement des édits contre les dissidents religieux et la suprématie effective du conseil d'État dans l'administration intérieure des dix-sept provinces. Abusé par les manifestations hypocrites de Philippe II, il crut pouvoir écrire au prince d'Orange, que le monarque accueillait de fort bonne part tout ce qu'il lui disait et se montrait très satisfait des seigneurs des Pays-Bas. Mais, selon le jugement du prince, la fin devait prouver si ces démonstrations étaient sincères (3).

Philippe, au lieu de se presser de prendre une résolution, cherchait à gagner le comte d'Egmont et à éveiller la jalousie des autres grands de la Belgique en prodiguant au vainqueur de Gravelines des faveurs personnelles. Le cardinal de Granvelle et ses familiers fondaient le plus grand espoir sur ces pratiques du roi. Morillon écrivait au cardinal le 6 février : « M. d'Egmont

(1) *Mémoires* de Viglius, p. 89, et *Mémorial* de Hopperus, chap. IV.

(2) Pontus Payen, à qui nous empruntons ces détails, les tenait de témoins oculaires.

(3) Le prince d'Orange à Louis de Nassau, 3 avril 1565. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 369.

« est un bon seigneur, vaillant et magnanime, et j'espère que « par de là on lui ouvrira les yeux (1). » De son côté, Granvelle avait prié Philippe II de faire connaître au comte d'Egmont que, loin de lui être hostile, il lui avait toujours été favorable. « Le « roi, » écrivit Granvelle au baron de Bolwiller (2), « sait mieux « que personne que j'ai toujours tenu du côté de M. d'Egmont « et témoigné ce que j'ai connu de sa bonne volonté à l'égard « du maître et magnifié comme je devais tout ce qu'il a fait « pour le bénéfice des Pays-Bas, et j'ai la persuasion que de « S. M. il en aura bien bon témoignage. »

Le comte avait demandé le don absolu de Ninove, qu'il tenait en engagère, et l'autorisation d'échanger cette terre contre Enghien qui appartenait au duc de Vendôme (3); il avait sollicité en outre la permission d'accepter un présent que les états de Flandre voulaient lui faire comme à leur gouverneur. Le roi fit répondre par Ruy Gomez, hôte du comte d'Egmont, qu'il ne pouvait prendre une résolution sur le fait de Ninove sans avoir consulté la duchesse de Parme; que, en ce qui touchait Enghien, il se réjouirait que le comte l'obtînt par échange; qu'à l'égard du présent proposé par les états de Flandre, le comte pourrait jouir du même avantage qu'avaient eu ses prédécesseurs et même de quelque chose de plus. Philippe, lorsque le comte prit congé de lui, ajouta de sa bouche qu'il lui accordait, sur la terre de Ninove, 12,000 ducats par dessus les 20,000 pour lesquels ce domaine lui était engagé, de sorte qu'on ne pourrait le reprendre de ses mains qu'en lui payant 32,000 ducats. Il lui promit aussi de contribuer à l'établissement de ses filles et l'assura que toute la maison d'Egmont pourrait toujours compter sur sa protection la plus déclarée (4).

Le roi voulut conduire, dans son propre coche, l'illustre seigneur flamand à Aranjuez. Pendant cette excursion, il aper-

(1) *Papiers d'État*, t. VIII, p. 671.

(2) D'Orchamps, 6 avril 1565. *Ibid.*, t. IX, p. 120.

(3) Antoine de Bourbon, roi de Navarre.

(4) Le roi à la duchesse de Parme, Madrid, 8 avril 1565. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 348.

çut le signe de la ligue des grands des Pays-Bas, le faisceau de flèches que le comte portait sur sa robe. Comme il marquait sa surprise, Egmont répondit que c'était aussi le symbole de l'union des seigneurs de l'ordre de la Toison d'or avec leur prince. « Tant qu'ils seraient unis, il n'était en la puissance de personne vivante, dit-il, de les disjoindre ni rompre (1). » Il fut d'ailleurs très réservé sur ce qui concernait le cardinal de Granvelle; il parlait de lui très modestement et ne souffrait pas que les autres en parlassent mal (2). Philippe exprima toutefois son déplaisir de ce qui s'était passé au sujet des livrées et demanda au comte de s'employer à les faire disparaître. Egmont répondit que c'était impossible, car il arriverait trop tard pour dissuader le marquis de Berghes, dont le tour était venu de les donner à Pâques (3).

Dans une lettre confidentielle à la régente des Pays-Bas, le roi rendit lui-même au comte d'Egmont la justice qu'il s'était loyalement acquitté de sa mission; qu'il avait beaucoup insisté pour que le conseil d'État reçût quelques membres nouveaux, choisis naturellement parmi les adversaires de Granvelle, et qu'il devînt réellement le conseil supérieur (4). C'étaient là deux points essentiels. En effet, si la direction effective des affaires avait été remise aux seigneurs qui étaient à la tête du parti national, un autre cours eût été donné aux destinées des Pays-Bas. Egmont trompa d'ailleurs les espérances de Philippe II, qui, en échange de ses faveurs, réclamait du vainqueur

(1) Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller, de Baudoncourt, 12 juin 1565. Il disait tenir ce détail d'un secrétaire de Philippe II. *Papiers d'État*, p. IX, p. 262 et 277.

(2) C'est ce que Granvelle mandait au seigneur de Chantonay, son frère, le 28 septembre 1565. *Ibid.*, t. IX, p. 560.

(3) Il semble pourtant que, à son retour, le comte d'Egmont s'efforça de concilier la recommandation du roi avec les égards qu'il devait à ses amis. On lit dans une lettre adressée par le secrétaire Bave au cardinal de Granvelle, le 13 août 1565 : « ... D'Egmont ne porte plus les flèches comme les autres qui ont pris la nouvelle livrée de M. de Berghes, lequel a ajouté aux flèches une montagne avec une corne d'abondance... » *Ibid.*, etc., t. IX, p. 459.

(4) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 348.

de Gravelines le châtiment impitoyable des dissidents religieux. Quelques jours avant le départ du noble ambassadeur, Philippe lui dit qu'il était informé des progrès de l'hérésie dans les Pays-Bas et surtout dans la Flandre, où les sectaires cherchaient, par des assemblées secrètes et des livres défendus, à implanter leur fausse religion. « Je ne le souffrirai jamais, poursuivit Philippe II, dussé-je perdre le pays. Partant, mon cousin, si vous avez égard à l'honneur de Dieu, et à ma bonne grâce, efforcez-vous de purger votre gouvernement de Flandre de cette maudite vermine en faisant observer rigoureusement le *placard* de feu l'empereur. » Le comte répondit froidement que cet édit avait été promulgué dans un temps où les hérésies commençaient à naître, et que ce temps n'était plus : on se trouvait en face d'un nombre considérable d'hérétiques, et requérir contre cette multitude l'exécution littérale des peines établies par le placard de l'empereur, ce serait exposer le pays aux plus grands troubles. Il conseillait donc de procéder par voie amiable plutôt que par une rigueur hors de saison (1). Ces raisons ne convainquirent point Philippe II; mais il dissimula de nouveau son mécontentement. Il est même certain qu'il s'efforça de rassurer le comte sur ses intentions et qu'il lui fit aussi certaines promesses (2).

Le comte d'Egmont se mit en route pour revenir dans sa

(1) « Voilà en substance, » dit Pontus Payen, « la response que luy fit le comte d'Egmont (selon que luy-mesme a raconté en diverses compagnies), qui ne fut guère agréable audit seigneur Roy... » *De la guerre civile des Pays-Bas*, liv. 1er. — Voir aussi le mémoire rédigé en 1577 par l'évêque de Bois-le-Duc, Laurent Metsius, sur les causes, l'origine et le progrès des troubles. Ce contemporain, dont le témoignage est également précieux, s'exprime en ces termes : « ... Le conte d'Aygmond se partit en Espaigne « vers le Roy, auprès duquel il a tant faict, entre autres, que les édits du « Roy publiés contre les hérétiques au Pays-Bas fussent tolluz et aboliz, ou « à tout le moins mis en dilay... » *Correspond. de Philippe II*, t. IV, p. 741.

(2) Indépendamment des protestations du comte d'Egmont et du témoignage du prince d'Orange, dont il sera bientôt question, on peut aussi invoquer les souvenirs généralement fidèles de Jacques de Wesenbeke, le célèbre pensionnaire d'Anvers. (*De l'estat et succès de la religion au Pais-Bas*, ad ann. 1565.)

patrie. Il était plein de confiance dans les bonnes intentions et les promesses du roi. Le 9 avril, il écrivit de Valladolid à Philippe II : il s'extasiait sur l'Escurial et le bois de Ségovie. remerciait le monarque de ses bontés et lui déclarait qu'il retournait en Flandre l'homme le plus satisfait du monde (1).

Il fut de retour à Bruxelles le 30 avril. Le 4 mai, il écrivit de nouveau à Philippe II pour l'informer qu'il avait rencontré la cour de France à Bordeaux et que la reine-mère (Catherine de Médicis) avait une très grande envie de voir le roi Catholique. Il déconseillait toutefois de fixer cette entrevue à Irun, qui était un chétif village, où le roi, disait-il, ne serait pas en sûreté si les Français « voulaient attenter quelque chose contre lui (2). »

Le 5 mai, Marguerite de Parme assembla le conseil d'État. Le comte d'Egmont, après avoir fait un rapport verbal sur sa mission, se loua du bon accueil qu'il avait reçu du roi. Les autres seigneurs paraissaient également calmés. Ils se fiaient sans doute aux promesses faites au comte d'Egmont. Celui-ci était porteur d'une instruction dont Philippe avait rédigé lui-même le canevas; elle servait de réponse à la commission dont le comte avait été chargé par la duchesse de Parme. Favorable quant à la plupart des points secondaires, car Philippe ne rejetait même pas d'une manière absolue les changements proposés dans l'organisation du conseil d'État, cette instruction déclarait qu'il n'autoriserait pas le moindre changement en matière de religion; qu'il aimerait mieux perdre cent mille vies, s'il les avait. Toutefois il permettait que la gouvernante réunît, avec le conseil d'État, deux ou trois évêques, quelques théologiens et des magistrats signalés par leur dévouement à la religion catholique. On examinerait, dans ces conférences, s'il convenait de changer le mode des châtiments employés contre les hérétiques (3).

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 349.

(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 352.

(3) *Ibid.*, t. Ier, p. 347. Voir aussi M. Aitzinger, *De leone belgico*, ad ann. 1565. — Nous n'adoptons point, sur les sentiments manifestés par le comte d'Egmont à son retour, une version différente qui a été recueillie par Antonio Carnero (*Historia de las guerras civiles que ha avido en los estados de Flandes*, Bruselas, 1625, in-fol., p. 9).

Le comte d'Egmont avait été chargé aussi de remettre à ses collègues du conseil d'État des lettres où le roi leur témoignait sa satisfaction en même temps qu'il les exhortait à ne jamais négliger les intérêts de la religion. Il devait en outre répéter de bouche ces pressantes exhortations. Dans sa lettre au comte de Hornes, Philippe, après avoir remercié ce seigneur du devoir qu'il avait fait en tout ce qui touchait son service, le requérait de continuer, particulièrement dans l'intérêt de la religion, qui tant importait et qu'il avait sur toutes choses à cœur, comme il avait souvent dit au prince de Gavre. Le roi exprimait enfin la confiance que le comte de Hornes ne faillirait pas à ces recommandations. Le comte de Hornes répondit de Bruxelles, le 4 mai, qu'il avait reçu par le comte d'Egmont la lettre dans laquelle le roi l'entretenait de la religion et d'autres choses concernant son service; il promettait de s'y employer toujours comme il le devait (1).

Le comte de Hoogstraeten avait repris des mains de la comtesse d'Egmont l'obligation signée à Cambrai par lui et d'autres gentilshommes. Il proposa au comte de Mansfeldt de la brûler ou de la déchirer en sa présence. Mais Mansfeldt ne fut pas de cet avis. Il conseilla de garder cette obligation, eu égard à Noircarmes, qu'il connaissait, disait-il avec raison, pour homme si faux et double, que quelque jour elle pourrait venir à propos, afin de le confondre (2).

Depuis son retour d'Espagne, le comte d'Egmont s'appliquait aux affaires avec un nouveau zèle : son hôtel était rempli de solliciteurs. « Le comte parle en roi, disait Morillon avec emphase et méchanceté, négocie jour et nuit, et tous se retirent vers lui (3). » Il se montrait, en réalité, le ministre loyal d'un souverain qui ne méritait point cette confiance magnanime. Il faisait entendre à tous qu'il emploierait son bien et sa vie pour

(1) Lettres originales du comte de Hornes, etc., fol. 38 (Archives du Royaume). — Ces lettres furent saisies lors de l'arrestation du comte de Hornes.

(2) Archives de la maison d'Orange-Nassau, t. Ier, p. 343.

(3) Morillon au cardinal de Granvelle, 22 mai 1563. (Papiers d'État, t. IX, p. 216.)

le service du roi. De même que le prince d'Orange avait fait ses Pâques au château de Breda, Egmont alla, le 22 mai, accomplir ses devoirs religieux au prieuré de Groenendael, dans la forêt de Soignes. Mais, tout en restant bon catholique, il se montrait partisan de la tolérance. Les cardinalistes lui reprochaient d'avoir toujours soutenu que « le chastoy et le sang » n'avaient pas profité à la religion. Ils lui reprochaient aussi de souffrir des huguenots dans sa maison (1).

La commission mixte, que le roi avait ordonné de convoquer, donna, le 1er juin, son avis pour ce qui concernait l'amélioration de la conduite du clergé et l'instruction du peuple. C'étaient là des mesures préventives sur lesquelles un accord était possible. Mais il n'en était pas de même quant à la répression ou à la punition des dissidents. Le 2 juin, les évêques et les délégués, qui leur avaient été adjoints, émirent l'opinion qu'il ne fallait rien innover aux édits de Charles-Quint. Alors Egmont, Orange et Hornes intervinrent et firent remarquer que la situation présente était bien différente de celle qui existait autrefois. La régente fut aussi de cet avis; les évêques persistèrent néanmoins dans l'opinion qu'il fallait énergiquement maintenir les supplices habituels (2). Le 6 juin, ils remirent cet avis par écrit. Les seigneurs se récrièrent vivement contre cette inflexibilité. « Les théologiens, disaient-ils, n'entendaient rien des affaires de ce monde; ils étaient trop sanguinaires; ils pourraient bien sentir les premiers les inconvénients de leur sévérité; enfin, il n'était possible d'endurer plus longtemps ces placards et inquisitions, et les États-Généraux, à leur première assemblée, le remontreraient (3). »

Le marquis de Berghes, s'entretenant de ces débats avec le doyen de l'église de Sainte-Gudule, lui dit que les seigneurs savaient aussi quelque chose. Il lui demanda ensuite où l'on

(1) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 217, 223, 236 et 504.

(2) *Mémoires* de Viglius, § XXXVIII.

(3) Viglius au cardinal de Granvelle, Bruxelles, 14 juin 1565. *Papiers d'État*, t. IX, p. 280.

se fondait dans l'Écriture sainte pour faire mourir quelqu'un pour la foi (1).

Egmont, Orange et Hornes refusèrent, au surplus, de formuler leur avis par écrit. Ils déclarèrent n'avoir pas reçu du roi l'ordre de voter sur ce qu'il avait soumis aux délibérations des évêques et des docteurs; ils ne voulaient faire connaître leur sentiment que si le roi exigeait d'eux un jugement formel (2).

Le comte d'Egmont avait apaisé et rassuré ses amis en leur faisant espérer que les placards seraient adoucis et l'Inquisition abolie (3). Mais tout à coup arrivèrent de Valladolid des dépêches qui, ne tenant aucun compte des conférences de Philippe II avec le noble ambassadeur, prescrivirent l'exécution rigoureuse des édits contre les anabaptistes et autres hérétiques. Il fallait donc châtier sans miséricorde les anabaptistes « repentis, » plusieurs desquels, selon le témoignage de la duchesse de Parme, s'étaient convertis, de telle manière que les gens d'Église même avaient prié et écrit pour eux. « Si, nonobstant « cela, ajoutait-elle, l'on ordonne leur supplice, outre que les « magistrats le verront de mauvais œil, il semble que cela sera « contraire, selon que le rapporte le prince de Gavre, à ce que « le roi lui a dit (4). » Le comte d'Egmont maintenait en effet qu'il n'avait pas rapporté inexactement les paroles du roi. Il manifestait hautement son irritation.

La régente, voyant que les esprits s'altéraient, tâcha de rassurer Egmont et ses amis, surtout le prince d'Orange et le comte de Hornes; mais ses efforts et ceux d'Armenteros furent inutiles. Les trois seigneurs répondirent « qu'ils ne pouvaient se fier aux paroles ni aux promesses du roi. » Dans une assemblée du conseil d'État, où était la régente, le comte d'Egmont s'exprima là dessus avec énergie (5).

(1) *Papiers d'État*, etc., t. IX, p. 344.

(2) *Mémoires* de Viglius, § XL.

(3) *Justification du prince d'Orange contre ses calomniateurs*, imprimé au mois d'avril 1568.

(4) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 362.

(5) Tomas Armenteros au roi, 10 juin 1565, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 355 et 362.

Philippe II feignit la surprise et apprenant le mécontentement des seigneurs (1)!

Il est cependant hors de doute, comme Guillaume le Taciturne devait le publier dans son *Apologie*, que le comte d'Egmont avait été abusé par la parole du roi. C'est ce que Granvelle reconnaissait, au surplus, lorsqu'il écrivait à Viglius que le roi avait voulu congédier le comte d'Egmont avec quelques paroles honnêtes mais creuses, et que tout cela n'avait eu pour objet que de gagner du temps (2). Cette fourberie devait être un jour stigmatisée par les États-Généraux des Pays-Bas affranchis et mise au nombre des causes qu'ils alléguèrent pour décréter la déchéance de Philippe II. Les États-Généraux rendirent solennellement hommage à la loyauté du comte d'Egmont.

Ce seigneur, se voyant trompé, devint sombre et triste. Il ne se borna point à se plaindre au conseil d'État du désaccord qui existait entre les dépêches de Valladolid et les promesses qu'il avait recueillies de la bouche du roi. Il vint trouver la régente pour lui dire qu'il voyait bien que le roi avait voulu le discréditer et que, mis ainsi dans l'impossibilité de le servir, il se retirerait chez lui et ferait connaître au monde que le tort n'était pas de son côté, mais qu'il fallait s'en prendre aux mauvais conseils donnés au roi par ses ministres (3).

En communiquant au conseil d'Artois les derniers ordres du souverain, Egmont tint un langage encore plus énergique. « Il vous mande, dit-il, d'observer et d'exécuter de point en « point les placards de feu l'empereur. Quant à moi, je lui ai « dit franchement mon avis pour le dissuader de ce que plu- « sieurs, qui ne lui voulaient guère du bien, lui conseillaient « contre son service et la tranquillité du pays, mais j'ai connu « par expérience que l'Espagnol a plus grand crédit que moi. » Egmont avait d'ailleurs coutume de séparer Philippe de son conseil, d'attribuer (étrange aveuglement!) les qualités les plus

(1) Gonçalo Perez à T. Armenteros, 30 juin 1565. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 358.

(2) *Papiers d'État*, etc., t. IX, p. 388.

(3) Lettre secrète de la duchesse de Parme au roi (juillet 1565). *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 364.

généreuses au fils de Charles-Quint et ses déplorables résolutions aux ministres espagnols, qu'il avait le tort de consulter (1).

Le 18 juillet, Egmont écrivit encore au roi pour le supplier de prendre, en ce qui concernait le conseil d'État, une résolution conforme aux avis qui lui étaient adressés par la régente. « Tant que les choses resteront dans l'état où elles sont, lui « disait-il, les affaires ne se feront pas. Il n'y a que ceux dont « l'autorité particulière est intéressée qui ne désirent les chan- « gements proposés (2). »

De leur côté, les suppôts de l'Inquisition, les espions que Philippe II entretenait dans les Pays-Bas, ne cessaient de contrarier les vœux du comte d'Egmont et de ses amis. Le contador Alonzo del Canto envoya en Espagne, à ses propres frais, Lorenzo de Villavicencio, religieux Augustin de Bruges, pour s'opposer aux efforts et aux démarches des partisans de la tolérance. Ce moine arriva à Madrid au mois de juillet ou d'août 1565. Il eut de longues audiences du roi et le confirma dans la résolution de demeurer inflexible (3).

On commençait à craindre que Philippe, loin de faire des concessions, n'eût le dessein d'introduire dans les Pays-Bas l'Inquisition comme elle existait en Espagne (4). En attendant

(1) Pontus Payen, dans la *Guerre civile des Pays-Bas* (livre Ier), a cité, comme témoin, le discours que nous avons transcrit. « J'ay bonne souvenance, dit-il, qu'estant ledit comte en la ville d'Arras, incontinent après son retour d'Espagne, il fit convoquer messieurs du conseil d'Artois auxquels il délivra de sa main les lettres, etc. » Mais de même que nous nous défions quelquefois des méchants commérages de Morillon, de même nous n'admettons point sans restriction les rumeurs accueillies également par Pontus Payen sur une prétendue mésintelligence entre le comte d'Egmont et le prince d'Orange. Où est le document sérieux prouvant que Guillaume de Nassau a incriminé la loyauté du comte d'Egmont et accusé son ami d'avoir, ébloui par les faveurs du roi, oublié, pendant son voyage d'Espagne, les charges de sa légation? Dans l'*Apologie*, c'est Philippe II qui est flétri pour avoir trompé le comte d'Egmont.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 359.

(3) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 52.

(4) Lettre de Richard Clough..., Anvers, août 1565 (*British Museum*). Voir *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. XII.

les résolutions du roi, Egmont, le prince d'Orange, le comte de Hoogstraeten et d'autres nobles se rendirent à Vianen, ville qui appartenait au seigneur de Bréderode. Ils s'y rencontrèrent, le 8 septembre, avec le duc de Clèves, qui était accompagné du comte de Nuenar et de sa femme ainsi que des comtesses de Hornes. Alonzo del Canto, continuant son rôle d'espion et de délateur, écrivit, le 12, au cardinal de Granvelle que le caractère connu de ces personnages devait inspirer peu de confiance sur les motifs et les résultats de leur réunion. « Le comte « d'Egmont, ajoutait-il, est moins suspect que les deux autres « (le prince d'Orange et le duc de Clèves); mais il paraît trop « peu en garde contre les insinuations des novateurs (1). »

Trois mois s'écoulèrent sans qu'il arrivât des lettres de Philippe. Les seigneurs unis avec le comte d'Egmont ne savaient que croire d'un silence aussi prolongé. Toutefois ils s'exprimaient librement et sans crainte sur le fâcheux état des affaires. Ils se flattaient même que le monarque, éclairé par les représentations de la régente, suivrait plutôt leurs conseils salutaires et patriotiques que les avis funestes et cruels de leurs antagonistes. Ils ne connaissaient pas encore Philippe II.

Le comte d'Egmont avait ramené d'Espagne le fils de Marguerite de Parme, Alexandre Farnèse, qui, le 11 novembre 1565, épousa à Bruxelles la princesse Marie de Portugal. Aux fêtes célébrées à l'occasion de ce mariage on put remarquer l'air soucieux et triste de la régente et de plusieurs seigneurs; une vague inquiétude régnait aussi dans le public. Le 5 de ce même mois de novembre, un courrier avait apporté des dépêches de Philippe II, et le peuple avait aussitôt envahi les abords du palais. La régente, pendant huit jours, s'efforça, mais en vain, de dissimuler ses appréhensions.

Enfin, le 14, elle communiqua au conseil d'État les dépêches fatales que, le 17 octobre, Philippe avait signées au bois de Ségovie. Il ordonnait que l'Inquisition fût maintenue et qu'elle continuât d'être exercée, comme auparavant, par des Inquisi-

(1) Voir aussi la lettre adressée par la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, le 27 septembre 1565. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 368.

teurs. Il voulait aussi que les *placards* de Charles-Quint ainsi que toutes les autres lois ayant pour but la répression de l'hérésie fussent exécutés sans aucun changement. Il lui semblait néanmoins convenable de tuer secrètement les hérétiques afin d'abaisser leur orgueil et d'empêcher que, par leurs paroles et leurs démonstrations, ils ne fissent encore des prosélytes, lorsqu'on les conduisait publiquement au supplice (1).

Philippe précisait toute sa pensée dans une dépêche du 20 octobre également adressée à la régente. « Ce qu'il a écrit « de Valladolid ne différait point, lui disait-il, du contenu des « lettres remises au comte d'Egmont : seulement, consulté par « la duchesse sur le châtiment à infliger aux anabaptistes « arrêtés, il a ordonné qu'il fût fait justice de quelques-uns « d'entre eux, et cela est nécessaire; et sa volonté est qu'il en « soit usé ainsi non seulement à leur égard, mais à l'égard de « tous ceux que l'on prendra, de quelque qualité qu'ils soient. « Ce qui s'est dit aux Pays-Bas, touchant l'Inquisition, lui a « extrêmement déplu; cette institution, qui a existé sous ses « prédécesseurs, est plus nécessaire que jamais; il ne saurait « souffrir qu'on la décrédite. D'ailleurs, la duchesse ne doit pas « ajouter foi à ce qu'on lui dit des inconvénients qui pourront « résulter de la rigueur de l'Inquisition; il en arriverait de bien « plus grands, si les Inquisiteurs ne procédaient pas en acquit « de leurs charges. Ainsi, il ne peut être question de donner de « nouvelles instructions à ceux-ci; au contraire, il faut les « favoriser, les honorer, les animer (2). » Philippe avait également refusé d'étendre l'autorité du conseil d'État et d'y adjoindre le marquis de Berghes et le baron de Montigny, les amis du comte d'Egmont et du prince d'Orange; il avait nommé conseiller d'État un *cardinaliste*, le duc d'Arschot.

Les ordres du roi excitèrent une surprise douloureuse et un vif mécontentement. Le comte d'Egmont, le prince d'Orange et le comte de Hornes voyaient, avec une indignation mal contenue, que le roi rejetait leurs conseils patriotiques pour suivre

(1) *Mémorial* de Hopperus, § LXI et LXII. — *Mémoires* de Viglius, § XLV.
(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 373.

les avis d'un suppôt de l'Inquisition, d'un délateur fanatique, tel que Fray Lorenzo (1). Il fut enfin résolu que les derniers ordres du roi, à cause de leur importance extraordinaire, seraient communiqués au conseil privé. Celui-ci donnerait son avis, puis le conseil d'État délibérerait.

Philippe II avait cherché tout à la fois à flatter et à intimider le comte d'Egmont en lui écrivant de sa main pour l'inviter à coopérer activement à l'accomplissement de ses dernières volontés. Il remerciait d'abord le noble et trop confiant seigneur des avis que celui-ci lui avait donnés durant son voyage d'Espagne en France. Il le chargeait ensuite de concourir à l'exécution de ses derniers ordres parce que, disait-il, dans les affaires de religion il ne convenait point de procéder avec mollesse et dissimulation (2).

Mais le comte était vivement irrité de voir s'évanouir les espérances puisées près de Philippe II lui-même. Guzman de Silva, ambassadeur du roi en Angleterre, se trouvait alors à Bruxelles. Dans les entretiens qu'il eut avec Egmont, celui-ci faisait remarquer, non sans amertume, que les dépêches reçues du roi, depuis son retour d'Espagne, avaient été toutes contraires à ce que le monarque lui avait promis. Outre le préjudice qui devait en résulter, disait-il, pour le service du souverain et la bonne administration du pays, il avait trouvé dans ce fait une atteinte portée à sa réputation et à son crédit, et il jugeait en conséquence qu'il devait se retirer en sa maison. Il était persuadé que tout ce qui arrivait avait été conseillé par le cardinal de Granvelle. L'ambassadeur, en rapportant lui-même ces entretiens, rendait hommage à la fidélité et à la loyauté du comte d'Egmont et de ses amis (3).

Les contemporains attestent que le comte d'Egmont était alors celui qui parlait le plus et que les autres nobles mettaient en avant, comme ils avaient fait avec le comte de Hornes lors-

(1) Viglius au cardinal de Granvelle, 30 novembre 1565. (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 443.)

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 375.

(3) Guzman de Silva au prince d'Eboli, Bruxelles, 24 novembre 1565. *Ibid.*, t. Ier, p. 383.

que le roi était aux Pays-Bas. Cette franchise peut-être outrée du comte d'Egmont et la hardiesse de ses paroles faisaient dire au secrétaire de la duchesse de Parme que ce seigneur avait moins de finesse que le prince d'Orange.

Lorsqu'il revint d'Espagne, le comte était tout fier du résultat de sa mission; il disait qu'il avait si bien informé le roi qu'il arriverait sous peu des dépêches qui contenteraient tout le monde. Les lettres étaient arrivées, et comme elles étaient tout à fait contraires à ce qu'il avait annoncé, il avait été froissé, irrité. Il répéta à la régente ce qu'il avait déjà dit à Guzman de Silva, que le roi, par ses dernières dépêches, avait voulu lui ôter toute réputation et tout crédit. Il exhorta même la duchesse de Parme à laisser le gouvernement des Pays-Bas, puisqu'on n'approuvait pas ce qu'elle proposait. Il faut remarquer, au surplus, que la régente s'associait aux plaintes des seigneurs et blâmait avec énergie aussi les derniers ordres du roi. Mais quelque vive, quelque légitime que fût l'irritation du comte d'Egmont, elle ne lui inspirait aucune idée de rébellion. « Je ne puis ni ne veux, disait-il, contester avec le roi; mais à tout autre je soutiendrais que j'ai été trompé. » Il déclara même à Armenteros que *jamais il ne prendrait les armes contre son roi*, quelque offense qu'il en reçût, et qu'il irait plutôt en un lieu de la terre où personne ne le verrait (1).

Soit qu'elle n'écoutât que ses sympathies, soit qu'elle obéît aux instructions du roi, Marguerite de Parme montrait alors un empressement singulier à marquer sa préférence pour la princesse de Gavre. Peut-être cherchait-elle à éveiller la jalousie de la bizarre Anne de Saxe, femme de Guillaume de Nassau, et, par des rivalités féminines, à désunir les deux plus puissants seigneurs des Pays-Bas (2).

(1) La duchesse de Parme au roi, Bruxelles, 9 janvier 1566; T. Armenteros à Gonçalo Perez, 11 janvier, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 386 et 390. — Viglius au cardinal de Granvelle, 2 décembre 1565, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 445.

(2) Viglius écrivait au cardinal de Granvelle le 10 décembre 1565 : « ... Il y a aussi très grande jalousie, quoique l'on dissimule, entre Orange et Egmont, d'autant que *madame* appelle, fait asseoir et boit premier à la

Le conseil privé, consulté sur les dépêches de Ségovie, avait été d'opinion d'obéir aux commandements du roi et de ne rien innover ni dans les édits de Charles-Quint ni dans les peines établies contre les hérétiques. Le conseil d'État fut du même avis, à l'exception du comte d'Egmont et de ses deux amis. Ceux-ci soutinrent d'abord qu'il était à craindre que la publication des ordres relatifs à l'Inquisition ne provoquât une sédition. Alors Viglius s'efforça de faire prévaloir l'opinion qu'il fallait suspendre l'exécution de ces ordres jusqu'à ce que le roi eût été mieux informé. Mais les trois seigneurs déclarèrent que la volonté royale était si péremptoire et si clairement exprimée qu'il n'y avait pas moyen de s'y soustraire. La régente se rallia à cet avis, et, le 18 décembre, les ordres de Philippe II furent adressés aux gouverneurs et aux conseils de justice (1).

Comme membres du conseil d'État, le comte d'Egmont et le le prince d'Orange avaient exprimé l'opinion qu'il fallait plier devant la volonté royale et publier les ordres venus de Ségovie. Comme gouverneurs, chargés de l'exécution de ces ordres, leur conduite fut différente. Ils s'efforcèrent de nouveau d'éclairer Philippe II, afin qu'il retirât des mesures cruelles, inopportunes et désastreuses. La plupart des seigneurs, qui étaient à la tête des provinces, dirent librement à la régente qu'ils ne voulaient point concourir à faire brûler cinquante à soixante mille personnes. Le prince d'Orange et le marquis de Berghes représentèrent par écrit qu'ils aimaient mieux se démettre de leurs charges et emplois que de s'associer à l'exécution d'ordres qui pourraient produire les plus grands troubles. Le comte de Megen, gouverneur de la Gueldre, le comte de Mansfeldt, gouverneur du Luxembourg, et le baron de Montigny, gouverneur de Tournai-Tournaisis, adressèrent au roi de fortes représentations. Le comte d'Egmont déclara à la régente, en particulier d'abord, puis devant le conseil d'État, qu'il aurait remis son gouvernement de Flandre et d'Artois entre les mains du roi,

femme d'Egmont et que celle de Orange est longuement debout, avant que pouvoir avoir chaise... dont je sais que Orange se ronge le cœur... »

(1) *Mémorial* de Hopperus, § LXVIII ; — *Mémoires* de Viglius, § XLVII.

lors de son voyage en Espagne, s'il avait pu prévoir de telles résolutions. Le 25 décembre, il écrivit d'Arras à Philippe II lui-même : après avoir vu, disait-il, la résolution prise par le roi sur l'Inquisition et les placards, il ne pouvait s'empêcher de craindre qu'il n'en résultât de grands maux (1).

Le comte de Hornes, qui n'avait pas de gouvernement, s'était empressé de retourner dans son château de Weert autant pour témoigner son chagrin que pour se soustraire aux dépenses onéreuses d'un séjour prolongé à Bruxelles.

Le prince d'Orange possédait un revenu annuel de plus de 150,000 florins. Le comte d'Egmont, dont le revenu s'élevait à plus de 62,000 florins, avait un hôtel principal à Bruxelles et d'autres résidences à Malines, à Gand, à Bruges, à La Haye et à Arras. Cette dernière lui avait été donnée par les États d'Artois. Non content de posséder de grands domaines en Hollande et dans la Flandre, le comte d'Egmont venait d'acquérir, pour la somme de 110,000 ducats, la célèbre baronnie de Gaesbeke, qui lui donnait entrée aux États de Brabant. Tel était d'ailleurs le véritable but du comte d'Egmont lorsqu'il avait acheté ce domaine. Il ne s'agissait point de donner un utile emploi à ses épargnes, car il n'en avait pas; il fut même obligé de recourir aux États de Flandre et aux États de Brabant, pour s'acquitter de ses obligations. Les États de Flandre lui avancèrent 30,000 florins; les États de Brabant lui prêtèrent une somme équivalente, et les habitants de la baronnie lui votèrent, à titre de joyeuse entrée, un subside de 8,000 florins. Le comte s'empressa de prendre possession de la seigneurie de Gaesbeke. Il en était devenu propriétaire le 4 octobre 1565; le 3 novembre suivant, il en fit le relief devant la cour féodale de Brabant (2).

Mais si la situation financière du comte d'Egmont était embarrassée, celle du comte de Hornes était déplorable. Le

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 385, 387 et 397.

(2) Voir *Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand*, par Gachard, p. 47-48, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXVII *Histoire des environs de Bruxelles*, par A. Wauters, t. Ier, p. 157 et *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 370.

revenu du comte de Hornes ne s'élevait qu'à 8,473 florins; encore tous ses biens étaient-ils engagés. A cette époque même, son crédit était tombé si bas, qu'il n'avait moyen de trouver sur tout son bien mille écus, ni dans tout Anvers cent à intérêt (1). Le 8 janvier 1566, le comte écrivit de Weert à Philippe II, pour lui rappeler ses services et les promesses qu'il avait reçues; il annonçait en outre l'intention d'envoyer un de ses serviteurs en Espagne, afin de mieux exposer sa situation au roi.

Le comte de Hornes choisit pour cette mission importante Alonse de Laloo, qu'il avait pris à son service lorsqu'il résidait en Espagne, et qu'il n'avait cessé depuis lors d'employer dans ses affaires domestiques (2). C'était un agent très intelligent, très habile, mais d'une fidélité peut-être douteuse dès cette époque. Le comte de Hornes lui remit une longue et intéressante instruction, rédigée en espagnol, sur ce qu'il aurait à dire au roi et à ses ministres. Ce mémoire ne concernait d'ailleurs que les affaires particulières du comte. Le descendant des Montmorency rappelait d'abord qu'il n'avait quitté, en 1549, sa maison de Weert pour suivre le prince d'Espagne que sur les instances même du fils de Charles-Quint. Il l'avait suivi dans

(1) Le comte de Hornes a lui-même donné les détails suivants sur sa fortune : « ... Et n'eust passé longtemps sceu continuer se trouver à Bruxelles, « sans l'ayde et assistance de ses subjects de Horn et Weerdt, et aussi les « emprunts qu'il faisoit à des seigneurs particuliers, lesquels jnsqu'à pre- « sent n'a peu satisfaire, comme il fera apparoir. Et entre aultres doibt à « Jean Flemingo six mille escus, dont le comte d'Egmont est respondant, et « par dessus ce a obligé tout ce qu'on lui debvoit en Naples, montant à « 15 mille escus, et autres debtes que l'on luy debvoit en Castille : et quelque « diligence qu'il a faict jusques à présent, n'a peu satisfaire ledict Flemingo « et descharger ledict comte d'Egmont à son grand regret et croit que le « tout se consumera en intérest : et n'ayant moyen trouver sur tout son « bien mille escus ny en tout Anvers cent à interest tant était denué par « tout, resolut en dire encore un mot à ma dicte dame (la régente des Pays- « Bas), ayant achevé les noces du prince de Parme son fils, où ledit deffen- « deur se trouvoit, faisant tout son debvoir à honorer la feste... » Défense personnelle de Ph. de Montmorency, comte de Hornes, § XXXIV, dans le *Supplément aux guerres civiles de Flandre*, t. Ier, p. 171.

(2) *Défense* du comte de Hornes dans le *Supplément aux guerres civiles de Flandre*, etc., t. Ier, p. 173.

tous ses voyages, et depuis dix-sept années il le servait avec loyauté. Il n'avait pas hésité à s'endetter, espérant que le roi le récompenserait, comme il en avait manifesté maintes fois la volonté quand il n'était encore que prince d'Espagne. Le comte rappelait ensuite comment il avait été frustré du gouvernement de la Gueldre, et les compensations qui lui avaient été promises pour le déterminer à retourner en Espagne avec le roi. Revenu dans les Pays-Bas comme conseiller d'État, il avait été privé, malgré les assurances qui lui avaient été données par le roi et par le trésorier Érasso, de la pension dont il jouissait à Madrid. Il avait chargé successivement le baron de Montigny en 1562 et le comte d'Egmont en 1565, de pressentir les intentions du roi; mais ces seigneurs n'avaient obtenu que des réponses dilatoires. Après s'être ruiné au service du souverain, le comte ne pouvait plus rester dans l'incertitude; il envoyait donc Alonse de Laloo, son secrétaire, en Espagne, afin de connaître la décision du prince. — Il sera obligé, disait-il, de quitter définitivement la cour si le roi ne vient à son aide en récompensant ses services passés. De tous les seigneurs des Pays-Bas, lui seul n'a ni traitement ni gouvernement. — Il attribuait à des rapports sinistres la conduite du roi à son égard : il demandait qu'on lui communiquât ces imputations fausses et méchantes, afin qu'il pût se justifier. Que si le roi objectait que le comte de Hornes avait obtenu la charge d'amiral des Pays-Bas, Alonse devait répondre que c'était la charge la plus onéreuse, puisque le titulaire devait suppléer chaque année de ses revenus pour subvenir aux dépenses extraordinaires. — En résumé, il résultait de cette instruction confidentielle, que le comte de Hornes s'était ruiné au service de Philippe II, et qu'il lui serait impossible d'exercer encore activement les importantes mais dispendieuses fonctions de conseiller d'État s'il n'obtenait, comme ses collègues, une dignité lucrative ou une rémunération proportionnée aux services qu'il avait rendus (1).

(1) Cette importante instruction se trouve en original aux *Archives du royaume*. Elle fait partie des pièces qui furent saisies lors de l'arrestation du comte de Hornes.

La duchesse de Parme recommanda vivement au roi la réclamation du comte de Hornes; elle aussi donnait à entendre que ce seigneur n'était plus en état, si l'on ne venait à son aide, de vivre honorablement en public (1). Mais, à en juger par la conduite constante de Philippe II à l'égard du comte de Hornes, il ne désirait rien plus que la ruine complète de ce seigneur; car il croyait de son intérêt d'abaisser tour à tour les grands des Pays-Bas qui ne lui étaient pas servilement attachés.

Le comte d'Egmont, quel que fût son déplaisir, ne cessait de donner des preuves de loyauté. Il inspectait alors les places de son gouvernement pour les mettre en garde contre toute surprise. Il n'avait rien omis, manda-t-il à la régente, de ce qui pouvait se faire en tenant compte du mauvais payement des soldats qui se trouvaient dans ces villes frontières. « Mais, certes, ajoutait-il, les choses ne peuvent plus durer ainsi, sans la perte et la ruine des affaires et de l'État (2). » Il avertit le roi lui-même du mécontentement général qu'il avait constaté. Il l'assurait d'ailleurs qu'il ferait ce que la loyauté lui prescrivait (3).

Cette conduite du comte d'Egmont irritait l'impatience des bouillants gentilshommes qui détestaient l'Espagnol, abhorraient l'Inquisition, penchaient même pour les doctrines de Calvin et mettaient leur confiance dans l'épée du vainqueur de Gravelines. Ceux-ci auraient voulu lui voir une attitude plus résolue et le pousser à la tête du parti de l'action.

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 386 et 388.

(2) Le comte d'Egmont à la duchesse de Parme, d'Antoing, 11 janvier 1566, dans les *Analectes belgiques* de M. Gachard, p. 470.

(3) Le comte d'Egmont au roi, Bruxelles, 22 janvier 1566. (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 395.) — L'archevêque de Cambrai, s'entretenant avec Morillon à l'abbaye de St. Amand, lui raconta comment Noisthove, porte-enseigne de la compagnie d'ordonnances du comte d'Egmont, s'était comporté à l'abbaye de Cambron : « Mectant avec ses compaignons leurs arque-« buses bandées dessus sur la table de l'abbé, durant le souper, et luy « tournant son chapeau à l'entour de la tête en présence de M. de Boussu, « disant : « Maistre moyne, tu nous payeras nos arrérages, et après nous « viendrons quérir le demeurant, et ne serons deux ans sans avoir un « chef... » Morillon au cardinal de Granvelle, 8 novembre 1565, dans les *Papiers d'État*, t. IX, p. 653.

CHAPITRE VIII

(1566)

Le *Compromis*. — Le comte d'Egmont à Breda et à Vianen. — Réunion des grands au château de Hoogstraeten. — Conduite du comte d'Egmont et du comte de Hornes avant la présentation de la requête des confédérés. — Avis et conseils donnés par le comte d'Egmont à la régente et au roi. — Irritation du parti espagnol contre le comte d'Egmont. — Plaintes du comte de Hornes. — Assemblée des gouverneurs des provinces et des chevaliers de la Toison d'or. — Opinions émises dans cette réunion par les comtes d'Egmont et de Hornes. — Le comte d'Egmont demande l'abolition de l'Inquisition et la modération des placards contre les dissidents. — Conférences secrètes du comte de Hornes avec le prince d'Orange et le comte de Mansfeldt. — Les confédérés présentent leur requête à la régente. — Le comte d'Egmont, le comte de Hornes et le prince d'Orange au banquet des *gueux*. — Le comte d'Egmont congédie un gentilhomme de sa maison qui avait pris part à la présentation de la requête. — Le comte d'Egmont refuse de retourner en Espagne. — Le comte de Hornes et le prince d'Orange veulent quitter la cour. — Le marquis de Berghes et le baron de Montigny consentent à se rendre en Espagne pour exposer au roi la situation des affaires. — Opinions des comtes d'Egmont et de Hornes sur la nécessité de réunir les États-Généraux, sur la prédominance du conseil d'État, l'abolition de l'Inquisition, la modération des placards, etc. — La régente, selon les instructions du roi, s'efforce de faire renoncer le comte de Hornes à ses projets de retraite. — Les comtes d'Egmont et de Hornes assistent à un banquet donné en la maison de ville d'Anvers. — L'abbé de Saint-Bernard. — Astuce de Philippe II dans ses entretiens avec Montigny. — Les prêches. — Le comte d'Egmont refuse de prendre les armes avant que les concessions demandées par le conseil d'État soient faites. — Le comte de Hornes retourne à Weert après avoir insisté pour que les États-Généraux soient convoqués. — Le comte d'Egmont réclame également la convocation immédiate des États-Généraux. — Dissimulation de la régente.

Jusqu'aux extrémités des Pays-Bas, on avait frémi en apprenant que Philippe II prescrivait la rigoureuse exécution des *placards* et le maintien de l'Inquisition, qui devait encore redoubler de sévérité. Mais les protestants menacés des plus horribles supplices et les hommes courageux qu'indignait la cruelle inflexibilité du roi ne se livrèrent point à des lamentations stériles. Aux graves représentations des membres les plus

éminents du conseil d'État répondaient les véhémentes exhortations des ministres, dans leurs prêches clandestins, et les puissantes excitations d'une vaillante noblesse.

Les ordres du roi avaient d'ailleurs été prévus. Dès le commencement du mois de novembre, dans une réunion secrète tenue à l'hôtel de Culembourg, à Bruxelles, Jean de Marnix, seigneur de Thoulouze, d'accord avec une vingtaine d'autres gentilshommes, calvinistes comme lui ou adversaires de l'oppression des consciences, jetait les bases d'une confédération contre les Inquisiteurs. Le premier projet de cette ligue défensive avait été conçu précédemment à la fontaine de Spa, où s'étaient rendus Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, le seigneur de Thoulouze, Nicolas de Hammes, roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or et d'autres jeunes nobles. Après la publication des dernières dépêches du roi, l'acte de la confédération, c'est à dire le *Compromis* si célèbre dans l'histoire des Pays-Bas, fut rédigé par Philippe de Marnix, seigneur du Mont-Sainte-Aldegonde.

Le comte d'Egmont s'occupait alors de faire réparer le château de Gaesbeke pour l'habiter. Il ne pouvait toutefois se dissimuler qu'on approchait d'une crise redoutable. Même dans l'Artois, si catholique, des gentilshommes lui avaient naguère demandé, comme à leur gouverneur, l'autorisation de tenir des prédicants (1).

Au mois de février 1566, le comte d'Egmont se rendit en Hollande pour ses affaires particulières. En prenant congé de la régente, il renouvela ses plaintes précédentes sur les ordres envoyés par Philippe II, et il ajouta que si le roi persistait à les faire exécuter, il tenait pour certain que tous les seigneurs du conseil se retireraient chez eux. Il lui dit en outre que beaucoup d'habitants s'apprêtaient à quitter le pays avec tout l'argent qu'ils pourraient ramasser, pour aller s'établir ailleurs, où il leur serait loisible de vivre avec plus de liberté (2). Il passa par

(1) Morillon au cardinal de Granvelle, Bruxelles, 8 novembre 1565. (*Papiers d'État*, etc., t. IX, p. 653.)

(2) La duchesse de Parme au roi, Bruxelles, 26 février 1566. (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 396.)

Breda et se rendit même à Vianen, au château du seigneur de Bréderode, celui-ci étant intéressé dans les travaux que le comte faisait exécuter en Hollande. Quoique les meilleures relations existassent entre le hardi gentilhomme, qui était regardé comme le chef nominal de la Confédération, et le plus populaire des conseillers d'État, Bréderode, d'après l'affirmation solennelle du comte d'Égmont, ne lui communiqua point ses projets. Il lui cacha même le dessein déjà arrêté de présenter à la régente une requête collective contre l'Inquisition et l'exécution des placards (1).

Le prince d'Orange venait d'inviter à son château de Breda le comte de Hornes, le marquis de Berghes et le comte de Hoogstraeten. Ils devaient y rencontrer Louis de Nassau, le comte de Culembourg, Bréderode et quelques autres gentilshommes, qui avaient également signé le Compromis. Ils arrivaient tous sous prétexte de prendre congé du comte de Schwarzbourg, allié à la maison de Nassau, et de deux capitaines allemands, George Van Holl et Westerholt, anciens compagnons d'armes des seigneurs des Pays-Bas. Mais la présence de Louis de Nassau et de Bréderode indiquait qu'il ne s'agissait pas seulement de « faire grande chère et de se traiter à l'allemande. » Louis de Nassau, signalé par son courage chevaleresque, son intelligence élevée, son esprit hardi et pénétrant, était l'âme de la Confédération, de même que le prince d'Orange, son frère, allait devenir le chef réel de

(1) Rien de plus précis que la protestation du comte d'Egmont dans son *Mémoire de défense* du 12 février 1568. « ... L'occasion, dit-il, que me suys « deux ou trois fois trouvé audit Breda, environ ledict temps, ce fut à cause « d'un *dicaige* que je faisois lors en Hollande, auquel *dicaige* Mgr. de Bré- « derode avoit part, comme est tout notoire : et, à l'aller et venir, estoit « mon chemin par ledict Breda, et mesme passai une fois par Viane, maison « de Mgr. de Bréderode. Mais, *en parole de gentilhomme et d'homme de bien*, « jamais ledict seigneur de Bréderode ne m'a dict ni faict dire une seule « parole de l'intention qu'ils avoient de présenter ladite requeste, de quoy « depuis me suis maintes fois émerveillé, pour avoir lors été de ses amis « et quelquefois en sa compagnie à cause dudict *dicaige* : et, si jamais se « trouve aultre chose, *je suis content que S. M. me fasse mettre en pièces...* »

l'opposition dans le conseil d'État. Guillaume de Nassau déclara plus tard que la Confédération avait été faite sans son aveu et à son insu; il n'avait donc pas signé le Compromis : il ne l'approuvait même pas parce qu'il ne voulait point laisser échapper de ses mains la direction du mouvement national. Les comtes d'Egmont et de Hornes, ministres de la régente des Pays-Bas de même que le prince d'Orange, s'étaient abstenus, comme lui, de s'associer à un acte d'opposition dont ils n'eurent d'ailleurs connaissance qu'assez tard. Le prince d'Orange était loin cependant de considérer la Confédération comme rébellion ou conspiration, attendu, disait-il dans sa Justification du mois d'avril 1568, que les confédérés étaient fermement résolus à ne rien faire ou entreprendre « contre le bien de Sa Majesté et du pays. » Mais, quoique dans les meilleurs termes avec son frère, il persistait à croire que la direction de l'opposition nationale ne devait point encore être soustraite au conseil d'État. Il voulait donc, avant de donner son appui aux confédérés, se concerter avec ses collègues du conseil. Dans ces conjonctures, l'absence du comte d'Egmont, qui était retourné à Bruxelles après son excursion à Vianen, contrariait vivement les autres seigneurs. Une invitation pressante lui fut adressée par le prince d'Orange et le comte de Schwarzbourg, et, pour faciliter l'entrevue, les grands réunis à Breda lui firent offrir de se rendre au château de Hoogstraeten. Ce rendez-vous fut accepté (1).

Le 11 mars, à dix heures du soir, le comte d'Egmont écrivit de Bruxelles à Louis de Nassau que, pour satisfaire aux commandements du prince d'Orange, il se trouverait le lendemain au soir à Hoogstraeten. Il le priait d'y porter une demi-douzaine de flacons du meilleur vin de Breda afin de pouvoir

(1) « ... Venant de Weert à Breda, pour retourner à nostre dite maison, entendismes que ledit prince, avec le comte de Swartzenbourg, son beau-frère, quelques autres seigneurs, estans lors audit Breda, avaient résolu se trouver le lendemain en nostre dite maison, avec le prince de Gavre, comte d'Egmont, lors estant à Bruxelles, et qu'ils avoient choisi ledit lieu pour estre le plus commode et propice pour leur retour. » La *Défense de Mgr le comte de Hocstrate*, etc., § III.

fêter le comte de Schwarzbourg et le seigneur George Van Holl (1).

Le comte eut soin d'informer de son départ la duchesse de Parme, et celle-ci le chargea de joindre ses instances à celles du prince d'Orange pour que Van Holl, qui avait quitté le service de l'Électeur de Saxe, consentît à devenir pensionnaire du roi Philippe (2). Egmont arriva effectivement au château de Hoogstraeten, le 12 mars au soir. Il y trouva, outre Antoine de Lalaing, les seigneurs qui avaient été réunis à Breda, de même que Louis de Nassau et ses associés, à l'exception de Bréderode, dont les rapports avec le comte de Hornes étaient d'ailleurs très froids (3).

Pour remplir la mission qu'il avait reçue de la régente, le comte d'Egmont engagea vivement Van Holl à entrer au service de Philippe II. Le capitaine allemand ayant répondu qu'il y penserait, Egmont se fâcha, disant qu'il devait donner une réponse positive (4). On fit d'ailleurs, selon l'usage, grande chère. Deux jours se passèrent ainsi en festins et en conférences entre les seigneurs, auxquels s'était joint le comte de Megen dont le rôle allait devenir très équivoque. Ces assemblées des grands excitaient, on ne peut en douter, une grande agitation dans le pays et une grande crainte à la cour (5). Les opprimés devinaient l'importance des délibérations qui avaient lieu au château de Hoogstraeten.

Dans la Justification, qu'il fit paraître au mois d'avril 1568, Guillaume de Nassau prit à tâche de ne point aggraver, par des

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 44.

(2) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 127.

(3) Le comte de Hornes et le comte d'Egmont déclarèrent tous deux, dans leurs Mémoires de défense, que Bréderode n'était pas présent à Hoogstraeten. Hornes ajouta qu'il n'était pas « grand ami du seigneur de Bréderode » et qu'il n'avait été en sa maison depuis son retour d'Espagne, « fuiant sa hantise tant qu'il pouvoit, à cause de quelques propos que ledit deffendeur et « ledit seigneur de Bréderode avoient eus. » *Supplément aux guerres civiles*, etc., t. Ier, p. 160.

(4) *Défense personnelle* du comte de Hornes. Ibid., T, p. 153.

(5) Alonso del Canto au roi, Bruxelles, 17 mars 1566. *Correspondance de* 398.

révélations, le triste sort de ses deux anciens collègues. Il déclarait, en invoquant leur témoignage, qu'il n'avait été question à Hoogstraeten que de faire bonne chère et de festoyer, comme amis et alliés, quelques seigneurs étrangers; que, jamais, on ne pourrait prouver qu'on y eût arrêté chose suspecte ou préjudiciable au service du roi. Jacques de Wesenbeke, ancien conseiller et pénsionnaire d'Anvers, très avant dans la confiance du prince d'Orange et de son parti, également proscrit et émigré en 1568, fit la même déclaration. Enfin, le comte de Hoogstraeten, dans la Défense qu'il publia la même année à Cologne, nia de la manière la plus absolue que l'on eût comploté, dans sa maison, « contre le bien et service de Sa Majesté. » Mais, en 1581, Guillaume de Nassau tint dans son Apologie un langage plus explicite. Voulant, disait-il alors, remplir son devoir envers le pays, il avait prié non seulement ses frères, mais aussi ses « compagnons chevaliers » et les principaux conseillers d'État de s'assembler à Hoogstraeten pour s'entretenir avec eux de l'état alarmant des affaires. Il leur avait donc exposé que le seul et unique moyen d'empêcher la guerre civile était l'attitude de ceux qui, en raison de leurs offices, possédaient l'autorité. Ceux-là devaient prendre « le fait en main; » ils devaient supplanter les créatures du cardinal de Granvelle et chercher le bien du pays. Si ses amis et lui ne prenaient point cette initiative, ajouta-t-il, les adversaires de l'Inquisition, ce qui voulait dire les confédérés, ne manqueraient point d'un chef. Bien que le comte de Schwarzbourg et George Van Holl joignissent leurs conseils aux représentations du prince, aucune résolution ne fut prise.

Le comte d'Egmont, dans sa Défense, avait donné d'autres détails qui, cependant, ne contredisent ni n'infirment point la version de Guillaume de Nassau. Il révéla, d'accord avec le comte de Hornes, que les confédérés qui se trouvaient à Hoogstraeten appelèrent vivement l'attention des seigneurs du conseil d'État sur la redoutable agitation provoquée par les ordres si impopulaires de Philippe II. Même, dans une dernière conférence qu'il eut avec ses collègues, le matin de son départ, Egmont apprit d'un de ces seigneurs que Bréderode et d'autres gentils-

hommes se proposaient de présenter une requête à la régente au sujet de l'Inquisition et des placards, et que, à cet effet, ils se rendraient à Bruxelles dans dix jours. Selon la version accréditée par le prince d'Orange, il semblerait que cette résolution aurait été prise à Hoogstraeten même. Mais, d'après les traditions de la cour de Bruxelles, la détermination de présenter en corps une requête à la régente avait déjà été prise à Breda et les termes même de la requête avaient été arrêtés dans la résidence de Guillaume de Nassau. On y avait aussi résolu d'envoyer des messagers dans les provinces pour avertir ceux qui avaient signé le Compromis, pour recruter de nouveaux alliés et organiser enfin la démonstration qui devait se faire à Bruxelles (1).

Les seigneurs, réunis à Hoogstraeten, furent généralement d'avis que leur position officielle ne leur permettait point de coopérer à la manifestation annoncée par les confédérés, et qu'ils étaient même obligés, par devoir, d'avertir immédiatement la régente. Les comtes d'Egmont et de Megen prirent à cet égard un engagement formel. Egmont avait d'ailleurs manifesté la crainte que la requête ne fût mal interprétée par le roi, et il avait ajouté qu'il ne conseillerait à nul de ses amis d'être de la compagnie ou d'y entrer (2).

Mais les conseils du comte d'Egmont n'étaient pas toujours écoutés. Deux gentilshommes attachés à sa maison, Christophe de Leefdael et Maximilien de Blois, signèrent le Compromis, et le second était même un des fondateurs de la ligue. Parmi les adhérents se trouvait aussi Jean de Casenbroot, seigneur de Beckerzeel, qui exerçait la plus grande influence sur le comte, dont il était le secrétaire et le conseiller, ou, selon les termes employés plus tard par l'acte d'accusation, le « serviteur domestique et pensionnaire. »

(1) Renon de France, *Histoire des causes de la désunion*, etc., MS. 1re partie, chap. X.

(2) Conf. les mémoires de défense des comtes d'Egmont et de Hornes, *Supplément aux guerres civiles*, I, p. 154, et *Procès du comte d'Egmont*, avec pièces justificatives, publié par M. de Bavay, procureur-général près la cour

Les comtes d'Egmont et de Megen prirent congé des personnages réunis au château de Hoogstraeten, et le premier fut de retour à Bruxelles le 15 mars.

Comme le prince d'Orange l'avait prévu, les confédérés, s'apercevant que les seigneurs ne s'étaient pas mis d'accord pour prendre une résolution énergique, voulurent en quelque sorte les suppléer. Louis de Nassau et ses amis prirent donc la résolution irrévocable de faire la démarche qu'ils avaient annoncée. Le prince d'Orange, quoique jaloux de conserver l'autorité morale et le prestige du conseil d'État, estima que la voie du pétitionnement était encore la plus douce et la plus légale, et le comte de Hornes s'associa en tous points aux sentiments de Guillaume de Nassau. En effet, par une lettre datée du château de Hoogstraeten, le 17 mars, Antoine de Lalaing remercia Louis de Nassau de l'avoir informé de la résolution qu'il avait prise « par l'advis de MM. le prince et comte de Hornes. » Ces seigneurs, il en était persuadé, n'avaient rien de plus devant les yeux que le service du roi et le maintien de ses pays. Il croyait qu'une belle remontrance serait utile, et il exprimait le désir de la voir lorsqu'elle aurait été mise au net. « Je veux, ajoutait-« il, toujours tenir la main à ce que vous entrepreniez chose « si bien fondée qu'elle ne devienne prétexte à de justes « reproches (1). »

(1) Cette lettre du comte de Hoogstraeten (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 53) contredit, il faut bien le remarquer, la déclaration suivante consignée dans le mémoire de défense du comte de Hornes : « Et n'oyt « lors ledit Défendeur *parler de nulle requeste*, mais bien d'une confédération « ou ligue... » Mais la *Déduction de l'innocence de messire Philippe de Montmorency* (attribuée par un savant professeur de l'Université de Leyde, M. Fruin, à la plume de Jacques de Wesenbeke) est d'accord avec la lettre du comte de Hoogstraeten. On y lit que le comte de Hornes ne fut jamais du nombre des confédérés, quoiqu'il lui semblât que leur pétition n'était que « bien requise et convenable pour le repos du pays. » — Il est très malaisé, au surplus, de faire connaître exactement ce qui s'est passé dans les réunions de Breda et de Hoogstraeten. Nous l'avons essayé et nous croyons avoir approché de la vérité, autant qu'il est possible. Les historiens du parti espagnol, tout en laissant planer des soupçons sur les comtes d'Egmont et de Hornes, tout en les accusant de dissimulation, se montrent impuissants à déterminer la

Le 13 mars, Marguerite de Parme avait invité les membres du conseil d'État à se trouver à Bruxelles, où elle voulait les consulter sur des affaires importantes. Le prince d'Orange, qui était retourné à Breda, s'excusa, le 16, sur la maladie de sa femme, de ne pouvoir obéir immédiatement à cette invitation. Le même jour, il écrivit aussi à la régente pour lui signaler l'effroi et le mécontentement que les derniers ordres du roi avaient suscités dans le pays et pour l'engager instamment à y remédier (1). Le comte de Hornes, de retour à son château de Weert, répondit le 18. Il rappela à la régente que, à son départ de Bruxelles, il lui avait déclaré qu'il se retirait pour ses affaires en sa maison, qu'il allait dépêcher un de ses gens vers le roi pour lui exposer sa situation, et qu'il attendrait à Weert la réponse du souverain. Il signalait ensuite certaine *ligue* ou *confédération* qui s'organisait contre l'Inquisition et les placards « sur le fait de la religion. » Il disait qu'il se fût fait un devoir, dès qu'il en avait eu connaissance, d'en avertir la régente; mais, à Hoogstraeten, en ayant parlé au comte d'Egmont et au comte de Megen, et ceux-ci lui ayant déclaré qu'ils avaient les mêmes informations et qu'ils ne manqueraient point d'en faire part à la régente dès qu'ils seraient arrivés à Bruxelles, il se référait à ce qu'elle apprendrait de ces seigneurs (2).

Le comte d'Egmont, selon ce qui avait été convenu à Hoogstraeten, avait, dès son arrivée à Bruxelles, averti Marguerite de la démarche que se proposaient de faire les gentilshommes confédérés (3). Il signala l'agitation qui régnait dans les pro-

part qu'ils auraient réellement prise au Compromis et à la présentation de la requête. Voir, sur ce sujet, les *Commentaires* de J.-B. de Tassis (*Analecta belgica* de Hoynck de Papendrecht, t. II, P. 11, p. 135).

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 128-131.

(2) *Supplément aux guerres civiles*, etc., t. II, p. 286.

(3) On lit dans les Interrogatoires du comte d'Egmont : « Interrogué s'il a « notice de l'assemblée que feirent le comte Ludovicq, Bréderode et aultres « nobles pour venir à Bruxelles présenter à Madame la requeste pour le faict « de l'Inquisition et modération des placards; — Dict qu'il n'a eu notice de « la requeste jusques à Hoogstraete, où il alla, suyvant une lettre que luy « escripvit le comte de Zwartzenbourg, le priant qu'il deust là venir pour « veoir la bonne compagnie y estant; et là il ouyt parler de la dite requeste,

vinces, les ligues qui se formaient et auxquelles les protestants d'Allemagne, d'Angleterre et de France, ne paraissaient pas étrangers; il parla aussi des armements qui se préparaient, les ligués ayant leurs chefs et capitaines et pouvant disposer déjà de vingt ou trente mille hommes. Il y avait de l'exagération dans cette information; mais peut-être le comte d'Egmont voulait-il effrayer la régente, afin d'obtenir plus facilement les concessions qu'il désirait. En tout cas, Egmont n'agissait point par des voies détournées, tandis que le comte de Megen, après avoir abandonné la cause qu'il avait d'abord servie, afficha bientôt pour le service du roi un zèle outré et se fit à certains égards l'espion principal de la régente des Pays-Bas. Le comte d'Egmont déclara au conseil d'État même avoir entendu de quelqu'un, qui avait vu copie de la requête des confédérés, que ceux-ci demanderaient l'abolition de l'Inquisition et la modération des placards. Megen avait dit que, pour obtenir de gré ou de force les concessions spécifiées dans la requête, quinze cents hommes d'armes et davantage viendraient à Bruxelles. Egmont objecta qu'il avait bon espoir que les gentilshommes ne viendraient qu'au nombre de quatre ou cinq cents et sans armes, et que leurs demandes seraient plus modérées qu'on ne le supposait. Mais il ne contredit point Megen lorsque celui-ci émit l'opinion que, en accordant aux confédérés un pardon général pour le passé, on empêcherait que les choses n'allassent plus loin. Un recours à la force pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences. Megen se disait convaincu que l'abolition de l'Inquisition et la modération des placards calmeraient les esprits; que la Confédération se dissoudrait, et que la plupart des confédérés se joindraient au roi contre ceux qui demanderaient davantage; en tout cas, lui, Megen, était prêt à y exposer sa vie et tout ce qu'il possédait au monde. Le comte d'Egmont avait donné la même assurance, c'est à dire de combattre ceux

« et le lendemain il se partit pour aller à Bruxelles et *déclaira* ce que dessubs « à Madame, comme M. de Meghen qui se trouva au dict Hoogstraete le sçait, « lequel aussy l'aultre jour ensuyvant alla à Bruxelles et le déclaira à ma- « dicte dame. »

qui demanderaient au delà de l'abolition de l'Inquisition et de la modération des placards. En faisant ces communications à la régente, le comte d'Egmont avait rempli un devoir et n'avait point trahi son parti. Du reste, Marguerite de Parme informa Philippe II que le prince d'Orange lui-même avait écrit en conformité des avis donnés par les comtes d'Egmont et de Megen (1).

Le comte d'Egmont avait appuyé fortement l'avis qu'il fallait convoquer tous les gouverneurs et chevaliers de l'ordre de la Toison d'or avant l'arrivée des gentilshommes confédérés, avertir immédiatement le roi de ce qui se passait et l'engager à montrer des dispositions conciliantes. La régente écrivit au roi dans ce sens et convoqua à Bruxelles, pour le 27 mars, tous les gouverneurs et les chevaliers de la Toison d'or.

Dès le 16, le comte d'Egmont avait écrit lui-même au roi, pour appeler sa sollicitude sur les dangers qui menaçaient les Pays-Bas. Il regardait comme un devoir de l'avertir, disait-il, des intelligences que les hérétiques de ces provinces avaient avec ceux de France, d'Allemagne et d'Angleterre, et des progrès que les nouvelles sectes faisaient dans les rangs de la noblesse. Il ne croyait pas que l'on songeât à une rébellion contre le roi; mais il craignait que les Français ne profitassent de la situation des esprits pour s'emparer de quelques villes. Il engageait de nouveau le roi à venir aux Pays-Bas et lui conseillait de se faire accompagner de forces peu considérables (2).

Cet avis était sincère. Après tant d'années passées à combattre les Français, le comte d'Egmont conservait à leur égard une incurable méfiance. Il se défiait des protestants comme des catholiques, de l'amiral de Coligny non moins que des Guise, et redoutait l'intervention des uns et des autres dans les troubles de sa patrie. S'il voyait avec anxiété se former

(1) La duchesse de Parme au roi, 24 mars 1566, dans le *Supplément aux guerres civiles*, etc., t. II, p. 289. Autre lettre du 25 mars, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 401.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 398.

l'orage, ce n'était pas pour lui-même qu'il craignait, c'était pour ces belles et florissantes provinces qu'il avait toujours défendues avec tant d'amour et de vaillance. Il ne voulait trahir ni le roi ni ses amis. Il demeurait fidèle à la foi catholique, mais il abhorrait l'Inquisition, parce que l'Inquisition susciterait la guerre civile. Il n'y avait aucune indécision dans la conduite adoptée par le vainqueur de Gravelines. Conseiller de Philippe II, il signalait les écueils que le roi devait éviter; il lui indiquait les concessions qu'il devait faire pour rassurer les esprits et se concilier les hommes sincèrement attachés à la grandeur et à la prospérité des Pays-Bas.

Mais cette conduite honnête, ces sentiments de loyauté poussés jusqu'à l'excès, tous ces scrupules d'un noble cœur irritaient le parti espagnol. Les espions de Philippe II accusaient le vainqueur de Gravelines de se déclarer en toutes choses d'une manière très préjudiciable au service du roi. Comme tout le monde avait les yeux tournés vers lui, ajoutaient-ils, sa conduite produisait le plus grand mal (1).

Aux dénonciations anonymes se joignirent des injures publiques. Le 18 mars, le comte d'Egmont vint trouver la régente, menaçant de se faire lui-même justice, si elle ne réprimait point les démonstrations insolentes d'un certain Lullin, que l'on disait ami de Granvelle. Ce Lullin avait fait faire par un peintre le portrait d'un homme sans tête, tenant en la main une balance dans l'un des plateaux de laquelle étaient deux mains en signe de foi jurée, et dans l'autre une plume pesant plus que les mains, avec certains vers français exprimant la légèreté et le peu de foi. Un peu plus tard, sur cette même peinture, Lullin avait fait mettre la ressemblance du comte d'Egmont au naturel. Après avoir consulté Berlaymont, Viglius et Hopperus, la régente ordonna que Lullin fût détenu en son logis avec garde (2).

Le comte de Hornes, ne voulant pas désobéir aux ordres réitérés de la régente, arriva enfin à Bruxelles le 26 mars, en poste

(1) Alonso del Canto au roi, de Bruxelles, 17 mars 1566. (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 398.)

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 395 et 399.

et sans train pour montrer sa résolution de ne plus intervenir dans les affaires (1). Il était accompagné de son frère, le baron de Montigny. Le noble châtelain de Weert n'était pas assez riche pour posséder un hôtel à Bruxelles comme ses beaux-frères, Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten, et Pierre Ernest de Mansfeldt, ou comme le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Aussi accepta-t-il l'hospitalité qui lui était offerte à l'hôtel de Nassau.

Le matin qui suivit son arrivée, il alla avec son frère rendre visite à la régente.

Marguerite, après leur avoir dit le motif pour lequel elle les avait mandés, les invita à lui faire connaître tout ce qu'ils savaient, en général et en particulier, de la Confédération des gentilshommes et à lui donner aide et conseil. Hornes répondit que, en ce qui concernait la Confédération, il n'était pas mieux informé que les comtes d'Egmont et de Megen. Il ajouta, avec une certaine brusquerie et comme s'il y avait eu concert préalable, que si le roi voulait supprimer l'Inquisition, modérer les placards et accorder un pardon général, tout finirait. Montigny fit une réponse analogue. Le comte de Hornes continuait d'ailleurs à se plaindre, avec la plus grande amertume, de l'indifférence et de l'ingratitude du souverain à son égard. Il n'ignorait point, ajoutait-il, qu'on le traitait d'hérétique à la cour. Il paraissait même croire que Philippe n'attendait qu'une occasion favorable pour le châtier.

Le prince d'Orange, le marquis de Berghes et le comte de Hoogstraeten venaient d'arriver de compagnie. La régente leur fit à chacun, en particulier, la même communication qu'elle avait faite au comte de Hornes et au baron de Montigny. Elle ne reçut aucune information nouvelle. Le comte de Hoogstraeten, sommé de révéler le contenu de la requête, repartit que, les autres ne l'ayant pas fait, il ne voulait pas le faire non plus. Il soutint d'ailleurs que les confédérés étaient de bons vassaux du roi, n'ayant en vue que l'intérêt de son service (2).

(1) *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency*, etc.

(2) La duchesse de Parme au roi, 3 avril 1566. (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 403-406.)

Dans la matinée du 28, les gouverneurs des provinces et les chevaliers de la Toison d'or, auxquels furent adjoints les membres du conseil privé, se réunirent sous la présidence de la duchesse de Parme. Cette assemblée se composait du prince d'Orange, du comte d'Egmont, du comte de Hornes, du duc d'Arschot, du marquis de Berghes, du comte de Megen, du comte d'Arenberg, du comte de Hoogstraeten, du comte de Ligne, des seigneurs de Berlaymont et de Hachicourt, du président Viglius, du conseiller Philibert de Bruxelles et des autres membres du conseil privé. Marguerite leur exposa d'abord elle-même les causes qui l'avaient déterminée à convoquer les seigneurs, puis le conseiller Philibert de Bruxelles rendit compte des avis qui étaient parvenus à la régente sur les démarches et les projets des confédérés. On mit ensuite en délibération s'il convenait que la régente envoyât un délégué au devant des confédérés et si elle devait les recevoir en grand ou en petit nombre. Viglius ayant déclaré que ce serait chose indigne que d'envoyer une députation au devant des confédérés, le comte de Hoogstraeten objecta de nouveau que ces gentilshommes étaient de bons serviteurs du roi. Le comte d'Egmont, parlant après lui, signala les dangers de leur venue à Bruxelles; il n'était pas d'avis non plus que la régente envoyât directement quelqu'un vers eux, mais il émit l'opinion qu'elle devait agir par intermédiaire, en d'autres termes, laisser faire les seigneurs qui l'entouraient. Egmont avoua plus tard qu'il redoutait des troubles à Bruxelles et que le temps était alors si étrange qu'il n'y avait personne qui connût bien les intentions de ses serviteurs, même les dispositions de ses amis et de ses parents. Au reste, le marquis de Berghes et le baron de Montigny n'allèrent même pas aussi loin que le comte d'Egmont: ils exprimèrent le désir que les confédérés remissent à chaque gouverneur, en son gouvernement, et par écrit, leurs représentations. Le prince d'Orange ne s'opposait pas à leur admission dans Bruxelles; mais il voulait que chacun s'employât pour qu'ils ne vinssent pas en grand nombre et qu'ils fissent leurs remontrances modestement. Il déclara, au surplus, que les gentilshommes annoncés avaient juste cause de venir de-

mander l'abolition de l'Inquisition et la modération des placards. Le comte de Hornes opina avec le plus d'énergie. Les confédérés, dit-il, n'étant pas des gens turbulents, ne faisaient aucun mal en venant présenter une requête. Il se serait empressé de les dénoncer s'il eût appris qu'ils voulaient entreprendre chose illicite. Il pensait qu'il serait dangereux de leur fermer les portes de la ville, car on ne pouvait se fier au peuple. La régente ne devait pas se mêler de la démarche des gentilshommes; c'était l'affaire des seigneurs. Il importait peu qu'ils vinssent en petit ou en grand nombre. Hornes dit encore que le roi ne pouvait conserver la paix dans les provinces s'il ne contentait pas la noblesse (1).

Le jour suivant, le conseil délibéra sur la réponse que la régente ferait à la requête qui lui serait présentée par les confédérés pour obtenir l'abolition de l'Inquisition et la modération des placards.

Egmont, prenant la parole après le comte de Hoogstraeten, dit que l'Inquisition était odieuse et que les placards étaient regardés comme bien rigoureux. De là le mécontentement de beaucoup de gentilshommes. Tout en protestant qu'il fallait maintenir la religion catholique, il conseilla d'adoucir les anciens édits de Charles-Quint. Il aurait donc voulu que l'on supprimât l'Inquisition papale, mais qu'on laissât aux évêques et aux curés leur surveillance ordinaire. Il exprima ensuite, en d'autres termes, l'opinion que venait d'émettre le comte de Hoogstraeten sur les peines à infliger aux hérétiques, selon la gravité des cas. Les repentants devaient être reçus en grâce, et il fallait ensevelir dans l'oubli le passé de tous. Mais, catholique imbu des idées alors prédominantes même parmi les hommes qui passaient pour tolérants, il ne voulait pas épargner les dogmatiseurs et les ministres : toutefois, au lieu de les livrer aux flammes d'un bûcher, il demandait qu'ils fussent

(1) *Notules* ou procès-verbaux du conseil d'État, rédigés par le secrétaire Berty. — Voir aussi la lettre de la duchesse de Parme au roi du 3 avril 1566 (*Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 304). Défenses personnelles des comtes d'Egmont et de Hornes (Ibid., t. Ier, p. 69 et 158).

punis par le glaive comme perturbateurs du repos public. Faisant ensuite allusion à la Confédération, il dit que, s'il y avait ligue et signature et serment, il fallait casser tout cela; mais que, pour prendre une résoluiion convenable, il importait avant tout de connaître les intentions des confédérés.

Le baron de Montigny adopta le sentiment du comte d'Egmont. Il dit qu'il opinait « comme M. d'Egmont. »

Le prince d'Orange s'éleva aussi contre l'Inquisition et contre la rigueur des placards, quoique l'empereur et le roi, fit-il remarquer, eussent ordonné les placards dans de bonnes intentions. De même que le comte d'Egmont, il entendait d'ailleurs protester pour la conservation de la religion catholique.

Il est probable que, si le comte de Hornes eût assisté à cette séance, il aurait opiné comme le baron de Montigny, son frère, et comme le comte d'Egmont (1).

En présence des dispositions manifestées par les personnages les plus considérables de l'État, la régente ne pouvait songer à employer la force contre les confédérés. L'attitude du prince d'Orange lui paraissait suspecte; le comte d'Egmont n'était pas plus disposé que ses amis à combattre jamais pour le maintien de l'Inquisition et des placards. Marguerite annonça donc aux seigneurs que, se conformant à leurs conseils, elle répondrait aux confédérés de manière à les satisfaire; que néanmoins elle conserverait au roi, dont la ratification était indispensable, le pouvoir de statuer définitivement (2).

On peut affirmer que, dans les mémorables discussions qui précédèrent la présentation de la requête des confédérés, la conduite du comte d'Egmont fut à la fois patriotique et conciliante. Elle tendait à épargner au pays de grandes calamités et au roi de grandes humiliations. « Le comte d'Egmont croit, « mandait la duchesse de Parme à son frère, que, en accordant « la modération des placards et l'abolition de l'Inquisition, et

(1) *Notules* du Conseil d'État (Archives du royaume).

(2) La duchesse de Parme au roi, 3 avril 1566, dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 304 et suivantes.—Autre lettre dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 403. — *Mémorial* de Hopperus, § 89 et 90. — *Mémoires* de Viglius, § LVI.

« aux confédérés un pardon général pour le passé, on empê-
« cherait que les choses n'allassent plus loin. Le refus de
« donner cette satisfaction doit, au contraire, selon lui, entraî-
« ner la ruine du pays; car il y a quatre espèces de gens,
« savoir : ceux qui veulent la liberté de conscience; ceux aux-
« quels déplaisent la rigueur des placards et l'Inquisition; ceux
« qui voudraient voler et piller; ceux enfin qui désireraient
« changer de prince (1). »

Bréderode s'avançait bien escorté vers Bruxelles lorsque, le 2 avril au soir, il reçut une lettre dans laquelle le comte de Hornes le priait, au nom de la régente, de venir présenter la requête sans se faire accompagner d'un si grand nombre de gentilshommes. On ne pouvait soupçonner aucune intelligence secrète entre le comte de Hornes et Bréderode, car ils étaient brouillés et le premier, sans blâmer les gentilshommes qui s'étaient confédérés, n'était pourtant pas grand partisan du Compromis. Le prince d'Orange avait également écrit à son frère Louis de Nassau, qui était avec Bréderode à la tête des confédérés. Les lettres du comte de Hornes et du prince d'Orange réalisaient une promesse faite à la duchesse de Parme devant le conseil d'État. Mais ces lettres arrivèrent trop tard; il n'était plus possible de renvoyer les gentilshommes qui accouraient de tous côtes pour se joindre au cortége des adversaires de l'Inquisition (2).

(1) La duchesse de Parme au roi, 25 mars 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 401. — C'est par une erreur de traduction que le comte de Hornes est nommé dans cette lettre au lieu du comte de Megen. On a vu plus haut que le premier n'arriva à Bruxelles que le 26 mars. La régente ne pouvait donc connaître son opinion le 25.

(2) *Défense personnelle* du comte de Hornes dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. Ier, p. 159. Il s'y exprime en ces termes : « Bien escripvit ledict « deffendeur au seigneur de Brederode par commadement de madite Dame, « que venant audict Bruxelles pour remonstrer quelques affaires pour le « service de Sa Majesté, il pourroit venir simplement sans troupe, et estant « arrivé ledict de Brederode, le deffendeur luy demandist pourquoy il n'avoit « satisfoict à ce qu'il luy avoit escript, de la part de madicte Dame. A quoy « lui fut respondu, ne l'avoir peu faire à cause que les gentilshommes arri- « voient de tous costez et que la plupart estoient dedans la ville quand il

La nuit, tout le monde s'étant retiré, le comte de Hornes eut avec le prince d'Orange, son hôte, et avec le comte de Mansfeldt, son beau-frère, une conférence secrète. Il tâcha de leur persuader de renvoyer en Espagne le collier de l'ordre de la Toison d'or. On commanda à François Verdugo, gentilhomme espagnol au service du comte de Mansfeldt, d'apporter le livre des constitutions de l'Ordre pour savoir jusqu'où leur serment les obligeait au roi en sa qualité de grand maître. Mais le comte de Mansfeldt, qui avait ouvertement blâmé la Confédération, refusa de céder aux suggestions du comte de Hornes. On ne prit donc aucune résolution ni alors ni dans une nouvelle réunion qui eut lieu pour traiter du même sujet (1).

Louis de Nassau était le rédacteur de la requête que les nobles confédérés voulaient présenter à la régente. Lorsqu'il eut rejoint à Bruxelles, son frère, le prince d'Orange, celui-ci communiqua, dit-on, l'œuvre du comte Louis aux seigneurs qui se rendaient secrètement la nuit, à l'hôtel de Nassau, par la porte de derrière. Après avoir subi diverses modifications qui tendaient à l'adoucir, le texte de la requête fut définitivement arrêté (2).

Le 5 avril, les confédérés, au nombre de trois à quatre cents, se dirigèrent en cortége vers le palais pour présenter à Marguerite de Parme la requête secrètement approuvée par les principaux seigneurs. La régente prit cette mémorable pétition et répondit aux députés qu'elle la mettrait en délibération et leur donnerait la réponse qu'elle trouverait convenir. Le lendemain, les députés de la noblesse étant revenus au palais en plus grand nombre, la régente leur rendit la requête avec une apostille

« receut ladicte lettre, etc., etc. » Il ajoute qu'il « n'estoit grand ami du seigneur de Brederode et n'a esté en sa maison depuis son retour d'Espaigne, « à cause de quelques propos que ledit deffendeur et ledit seigneur de Brederode avoient eus. Et prouvera que au même temps dissuada aucuns ses « amis de signer le compromis ny s'en mesler. »

(1) Ce fut Verdugo lui-même qui informa la régente de la proposition faite par le comte de Hornes. (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 406.)

(2) Alonso del Conto au roi, 22 avril 1566. (*Correspondance de Philippe II*, t. 1er p. 410.) Confér. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 46 et 67.

dont les termes avaient été approuvés par le conseil d'État. Marguerite y disait qu'elle n'avait pas le pouvoir de suspendre l'Inquisition et les placards, mais qu'elle ferait connaître au roi les vœux des pétitionnaires et que, en attendant sa décision, elle ferait en sorte que les Inquisiteurs et les officiers « procédassent modestement en leurs charges. »

Le parti espagnol reprocha plus tard au comte d'Egmont non seulement de n'avoir pas pris les armes contre les confédérés lorsqu'ils se dirigeaient vers Bruxelles, mais encore d'avoir parlé d'eux avec trop d'égards. A l'un de ses collègues qui proposait de procéder contre eux, Egmont aurait répliqué : « Laissez-les, car ce sont gentilshommes et personnes princi-« pales (1). » Berlaymont, au contraire, pour rassurer la régente, avait traité les pétitionnaires avec un dédain qui déguisait mal les appréhensions des serviles adhérents de la politique de Philippe II. « Ne craignez pas ces gueux, » avait-il dit.

Bréderode, à qui ce propos fut rapporté, résolut, avec ses compagnons, de glorifier et d'immortaliser l'injure que leur avait adressé un courtisan. Réunis dans un banquet, à l'hôtel de Culembourg, le 6 avril au soir, les confédérés adoptèrent solennellement le nom et les insignes des gueux avec cette devise : « Fidèles au roi jusques à porter la besace. »

Le comte d'Egmont dînait ce jour-là, avec le prince d'Orange et le comte de Hornes, à l'hôtel de Mansfeldt. Appelés au conseil d'État, ils avaient quitté la table et passaient à cheval devant l'hôtel de Culembourg lorsque le prince d'Orange demanda ce que l'on y faisait (2). On lui répondit que l'on était à table. Il dit alors que lui et ses amis devaient tâcher de rompre cette assemblée afin d'empêcher les gentilshommes de s'enivrer, car peut-être aurait-on encore à négocier avec eux; il convenait aussi de leur reprendre le comte de Hoogstraeten, qui devait faire un rapport au conseil d'État, et qu'ils avaient retenu pres-

(1) Charges du procureur-général, etc. (*Procès du comte d'Egmont*, p. 264.)

(2) L'hôtel de Mansfeldt (aujourd'hui hôtel de Mérode) se trouvait rue aux Laines. L'hôtel de Culembourg, que le duc d'Albe fit raser, occupait l'emplacement de la prison des petits Carmes. L'hôtel d'Egmont (aujourd'hui palais d'Arenberg) se trouvait entre les hôtels de Mansfeldt et de Culembourg.

que de force. Le comte d'Egmont et ses deux collègues entrèrent donc dans la salle, mais refusèrent de s'asseoir, malgré les vives instances de Bréderode et des autres convives. Ils se tinrent debout pendant quelques minutes, et les confédérés burent à leur santé en criant : « *Vive le roy et les gueulx!* » Les trois seigneurs leur firent raison, puis se retirèrent, emmenant avec eux le comte de Hoogstraeten. Quoique le nom de gueux eût frappé pour la première fois leurs oreilles, ils parurent n'y attacher aucune importance, ou du moins n'en demandèrent point la signification (1).

Mais cet incident fut entièrement défiguré dans les avis secrets transmis à Philippe II par la duchesse de Parme. Là elle disait au roi que les trois seigneurs, descendus en la maison de Culembourg, avaient, en buvant avec les confédérés, crié : *Vivent les gueux* (2) !

Les adhérents fanatiques ou serviles de la politique espagnole avaient encore d'autres griefs contre le comte d'Egmont. Plusieurs gentilshommes de sa maison avaient signé le Compromis et pris part à la présentation de la requête. On avait remarqué parmi les pétitionnaires Jean de Casenbroot, seigneur de Beckerzeel, conseiller et secrétaire du comte; Christophe de Leefdael et Maximilien de Blois, deux gentilshommes également attachés à la maison d'Egmont. Ces deux derniers inclinaient vers les doctrines de la réforme, tandis que Beckerzeel, malgré ses démarches contre l'Inquisition, demeurait catholique. On s'étonnait que le comte eût gardé à son service des gentilshommes qui, pour employer des expressions contemporaines, sentaient mal de la foi; et on lui reprochait de ne les avoir pas fait châtier. Egmont, qui ne pouvait se passer de Beckerzeel, l'engagea un peu plus tard à se retirer de la ligue. Maximilien de Blois renonça spontanément au service du comte. Quelques jours après la présentation de la requête, il vint trouver ce sei-

(1) Défense personnelle du comte d'Egmont dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. Ier, p. 69. — Défense personnelle du comte de Hornes, *ibid.*, t. Ier, p. 161. *Procès du comte d'Egmont*, p. 129.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 409.

gneur et lui déclara que, pour le repos de sa conscience, il ne pouvait demeurer à son service. Alors Egmont lui donna congé, disant que, si telle était son opinion, il faisait bien de se retirer de sa maison. Christophe de Leefdael, que le comte avait déjà fait réprimander dès le mois de février précédent, fut congédié (1).

On reprocha encore au comte d'Egmont d'avoir admis à sa table quelques-uns des principaux confédérés. Mais il objectait que, lorsque plus de huit cents gentilshommes se trouvaient réunis à Bruxelles, il n'était pas surprenant que quelques-uns fussent venus d'eux-mêmes dans son hôtel. Il niait d'ailleurs de la manière la plus formelle que l'on eût crié en sa présence : *Vivent les gueulx* (2) !

Déjà le conseil d'État avait proposé d'envoyer immédiatement un de ses membres au roi pour lui faire connaître le véritable état des choses. Cette mission fut d'abord offerte au comte d'Egmont. Ce seigneur la refusa, par le motif que le roi n'avait point tenu les promesses qu'il lui avait faites et proposa à sa place le marquis de Berghes. Alors s'élevèrent de nouvelles difficultés. Le marquis ne cacha point qu'il n'espérait pas grand fruit de ce voyage. N'avaient-ils pas tous excité le mécontentement du roi en s'opposant aux nouveaux évêchés, en réclamant le départ des troupes espagnoles, en résistant au cardinal de Granvelle, en se réunisssant enfin à Breda et à Hoogstraeten, lorsque les troubles présents avaient éclaté? Il déclara en outre que, en tout cas, il ne se rendrait point en Espagne s'il n'était accompagné par le baron de Montigny, frère du comte de Hornes (3).

(1) Par une lettre qui lui était adressée de Breda, le 7 février 1566, Beckerzeel avait été chargé de témoigner à Leefdael le mécontentement que causait au comte d'Egmont la conduite qu'il tenait, à l'égard de la religion, « tant en devises publiques que autrement. » Cette conduite donnait lieu à beaucoup de discours, parce que Leefdael avait été nourri en la maison d'Egmont, et ces rumeurs pouvaient non seulement nuire beaucoup au comte mais encore mettre en danger la personne de l'imprudent gentilhomme. Egmont l'exhortait en conséquence à se montrer plus réservé. Voir le fac-simile de cette lettre dans le *Procès du comte d'Egmont*.

(2) *Procès du comte d'Egmont*, passim.

(3) La duchesse de Parme au roi, 13 avril 1566, dans le *Supplément aux guerres civils*, t. II, p. 340 et dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 407.

Le 9 avril, la régente, s'adressant aux seigneurs du conseil d'État, les pria, puisqu'ils voyaient l'importance des affaires, de ne point l'abandonner. Le prince d'Orange témoigna aussitôt sa surprise. Le souverain n'avait-il plus la persuasion que lui et tous ceux de sa maison étaient hérétiques? Et quelles autres calomnies n'avait-on pas répandues contre lui! Il avait cela tellement à cœur, poursuivit-il, qu'il était décidé à quitter le pays dès le lendemain, aimant mieux mendier son pain que de vivre taché en son honneur; mais il ne laisserait, où qu'il fût, de demeurer serviteur de S. M. et de se comporter en fidèle vassal. Le comte d'Egmont se joignit à la régente pour tâcher de détourner le prince de sa résolution. Si le prince persistait, lui aussi, disait-il, s'en irait, car il avait besoin des bains d'Aix pour se débarrasser d'une enflure des jambes qui le prenait le soir (1). Le comte de Hornes, lorsque son tour fut venu, manifesta, comme le prince d'Orange, un grand découragement ainsi que l'intention d'abandonner définitivement la cour. Pourquoi ne recevait-il point de réponses à tant de lettres qu'il avait écrites au roi? Pourquoi, depuis trois mois qu'il avait envoyé en Espagne son secrétaire (Alonse de Laloo) ne pouvait-il obtenir une décision? Il était donc déterminé à retourner dès le lendemain vers sa maison et d'y attendre la réponse du souverain. Si elle tardait encore deux mois, il la regarderait comme mauvaise, vendrait tout ce qu'il possédait dans les Pays-Bas et se retirerait ailleurs.

Il fut néanmoins résolu, sur les remontrances de la régente, appuyées par les autres seigneurs, que le comte de Hornes et le prince d'Orange suspendraient leur résolution jusqu'au retour d'Espagne du marquis de Berghes et du baron de Montigny. Ceux-ci venaient enfin d'accepter la mission de représenter au roi la situation des affaires.

(1) Dans sa défense, Egmont reprochait au procureur-général d'avoir sinistrement interprété l'intention manifestée par lui de se rendre à Aix. « Je « le disois, objecta-t-il, pous donner à entendre que pour choses d'affaires « ny pour santé estoit temps d'abandonner le conseil... » *Procès du comte d'Egmont*, p. 128.

Le comte d'Egmont fit encore d'autres efforts pour calmer l'effervescence presque générale. Il aurait voulu qu'on n'attendît pas la réponse du roi pour publier un édit préparé par le conseil privé et qui tendait à modérer les peines déterminées dans les placards sur les hérésies. Il approuvait cette ordonnance comme étant de nature à apaiser le mécontentement du peuple. Mais, dans la séance du 10 avril, la plupart des membres du conseil ayant exposé que la régente n'avait point le pouvoir de publier le nouvel édit sans l'autorisation du roi, il fut convenu, avec l'assentiment du prince d'Orange et du comte de Hornes, que le projet élaboré par le conseil privé serait d'abord communiqué par les gouverneurs et les conseils de justice aux États particuliers des provinces (1).

Les confédérés avaient, dans leur requête, exprimé le vœu que la répression des hérésies fût l'objet de nouvelles ordonnances préparées de concert avec les États-Généraux. Ce point donna lieu, après le départ de Bréderode et de ses amis, à une importante délibération au sein du conseil d'État. Le marquis de Berghes, qui opina le premier dans la séance du 12 avril, fut d'avis de convoquer les États-Généraux bien que, selon lui, cette réunion pût avoir des inconvénients. Le comte d'Egmont trouvait que « l'assemblée générale serait nécessaire, bonne et d'autorité; » mais les circonstances pouvaient la rendre « dangereuse. » Il persistait donc dans la résolution déjà adoptée : de consulter d'abord les États particuliers, et, après les avoir ouïs, d'aviser au sujet de l'assemblée générale. Le prince d'Orange n'était pas contraire à la convocation des États-Généraux qu'il regardait comme un remède suprême. Mais il conseillait aussi de consulter d'abord les États particuliers sans s'engager toutefois vis-à-vis d'eux, et il exprimait l'espoir qu'ils ne demanderaient pas de changer la religion. Le comte de Hornes adopta l'avis du prince d'Orange : convocation des États-Généraux, mais après avoir consulté les États particuliers. « Il faut, dit-il en cette occasion, que le roi se fie

(1) *Notules* du Conseil d'État (séances du 9 et du 10 avril 1566). Voir aussi *Mémoires* de Viglius, p. 151.

en son peuple et que le peuple ait confiance dans le roi. » Le marquis de Berghes et le baron de Montigny se rangèrent à l'opinion du comte d'Egmont qui, en résumé, se rapprochait beaucoup de celle du prince d'Orange : consulter d'abord les États particuliers, avertir le roi du résultat de leurs délibérations, puis réunir les États-Généraux (1).

Une autre question préoccupait vivement aussi les seigneurs des Pays-Bas. Pour neutraliser l'influence espagnole, ils proposaient depuis assez longtemps d'assurer la prédominance du conseil d'État et de lui attribuer la direction effective de toutes les affaires, même de celles qui jusqu'alors ressortissaient au conseil privé et au conseil des finances. Le comte d'Egmont était d'avis que cette amélioration avait une telle importance qu'il fallait la représenter plus d'une fois au roi pour obtenir son assentiment. Il importait, selon lui, que le conseil d'État fût augmenté et que le gouvernement reposât effectivement sur ce conseil et sur la régente, dont l'autorité serait plus étendue et plus respectée. Cette amélioration serait également de nature à contenter le peuple. Le comte de Hornes se rangea à l'opinion exprimée par le marquis de Berghes et le prince d'Orange. Celui-ci, après avoir répété l'avis du comte d'Egmont, ajouta qu'il fallait aussi représenter au roi de ne plus ajouter foi aux délateurs et aux flatteurs et de ne point se défier des hommes qui, pour le bien de son service et du pays, parlaient librement, disant ce qui convenait. Le 23 avril, au matin, la discussion continua, et le comte d'Egmont fut plus explicite. « Il sert peu « de parler, » dit-il, en s'adressant directement à la régente, « si V. A. n'a pas l'opinion que le tout ne va pas bien et ne le « remontre au roi. Il faut donc que V. A., après avoir ouï toutes « les opinions, considère ce qui est convenable et s'adresse au « roi pour obtenir le remède. » Le comte de Hornes persista dans l'avis qu'il avait émis la veille, et le prince d'Orange développa l'opinion exprimée par le comte d'Egmont.

Le 24, le conseil délibéra sur les instructions qui seraient données au marquis de Berghes et au baron de Montigny. Le

(1) *Notules* du Conseil d'État (séance du 12 avril avant midi).

comte d'Egmont s'exprima avec le plus d'énergie. Montigny avait d'abord exposé les griefs du pays en général et ceux des seigneurs en particulier. Il avait rappelé le voyage du comte d'Egmont et la résolution qui avait suivi son retour, résolution contraire à ce que le roi lui avait dit de bouche. Il avait ajouté que le roi n'écrivait point à ces seigneurs et que, en Espagne, on les faisait passer pour hérétiques, sinon pour des factieux et des rebelles. Le comte d'Egmont dit alors que, pour ramener le calme, le roi devait, en premier lieu, consentir à l'abolition de l'Inquisition et accorder la modération des placards. Il devait ensuite se rendre dans les Pays-Bas par l'Italie et sans être accompagné d'Espagnols; il devait se fier à ses plus anciens et plus loyaux vassaux et sujets. Sa venue porterait remède à beaucoup de choses; mais, avant tout, il devait abolir l'Inquisition. Le comte de Hornes soutint aussi qu'il fallait exposer au roi de ne pas venir avant qu'il eût aboli l'Inquisition et modéré les placards. Le prince d'Orange fut bien moins énergique que ses deux amis. Il était aussi d'avis que le meilleur remède pour obvier aux troubles était la venue du roi; mais il devait s'arrêter en Italie et y attendre les renseignements qui lui seraient fournis par la régente et alors, selon l'état des choses, il déciderait comment il viendrait, avec une armée ou sans armée (1).

Les États particuliers des provinces furent consultés, selon l'avis du comte d'Egmont, sur le projet de modération des placards. Le comte, s'étant rendu à Arras, écrivit au roi pour l'engager à approuver les amendements qui lui étaient envoyés par la régente. Il était venu à Arras, disait-il, afin de communiquer le projet aux États d'Artois et savoir d'eux si ces changements pourraient satisfaire le pays. Il se rendrait ensuite à Gand pour le même objet (2). Les États d'Artois décidèrent, à l'unanimité, que le projet de modération était fort convenable dans les nécessités présentes. La résolution du clergé de

(1) *Notules* du Conseil d'État (séances du 22, du 23 et du 24 avril 1566).

(2) Le comte d'Egmont au roi, d'Arras, 3 mai 1566. (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 411.)

Flandre, arrêtée dans l'assemblée des États de cette province, le 16 mai, fut également favorable à l'adoucissement des édits (1).

Un accident ayant obligé le marquis de Berghes de différer son voyage, le frère du comte de Hornes partit seul pour l'Espagne le 28 mai. C'était une détermination presque héroïque. Le franc et loyal Montigny, animé d'un vif amour pour sa patrie, abandonnait la jeune femme qu'il avait épousée quelques mois auparavant, pour aller se mettre à la merci d'un souverain dissimulé et cruel. Les Pyrénées devaient le séparer pour jamais de son pays, de ses amis, de sa famille : en mettant le pied sur le sol espagnol, il devenait prisonnier de Philippe II qui, après l'avoir amusé pendant quelques mois en lui laissant les apparences de la liberté, devait le faire étrangler dans le donjon de Simancas (2).

Philippe s'était d'ailleurs proposé d'endormir les principaux seigneurs des Pays-Bas jusqu'au jour où il pourrait tirer une vengeance terrible de leur opposition patriotique. Il s'était fort préoccupé du mécontentement manifesté par le prince d'Orange et le comte de Hornes et des instances qu'ils avaient faites pour se retirer. Il envoya à la régente des Pays-Bas une lettre destinée à être communiquée à ces deux seigneurs. Marguerite prit le prince d'Orange et le comte de Hornes chacun à part et leur montra la dépêche où le roi exprimait le vœu qu'ils continuassent leurs services (3). Le prince, malgré les exhortations

(1) *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 35 et *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 418.

(2) Le 15 octobre 1565, Floris de Montmorency avait épousé, au château d'Antoing, Hélène de Melun, fille de Hugues, en son vivant prince d'Espinoy et sénéchal du Hainaut. — Trois mois auparavant, le cardinal de Granvelle communiquait à Philippe II les informations qui lui avaient été données sur Montigny. C'était encore par des insinuations qu'il faisait passer ce seigneur pour « huguenot dans le fond de l'âme ; » qu'il incriminait ses relations avec les Châtillons, auxquels il était allié, etc., etc. Puis la méfiance de Philippe II étant bien excitée, Granvelle ajoutait : « Si ces informations sont exactes ou non, je l'ignore. » (*Papiers d'État*, t. IX, p. 404.) Nous sommes convaincu que ces dénonciations incessantes et ces perfides insinuations furent également mortelles pour Montigny.

(3) Cette lettre, datée du 6 mai, était arrivée à Bruxelles le 6 juin.

de la duchesse de Parme, persista dans la résolution de vouloir se retirer en sa maison. Quant au comte de Hornes, il continuait de se plaindre hautement de l'ajournement de la récompense que le roi lui avait laissé espérer, du silence opposé à toutes ses lettres et de la saisie des dépêches que son secrétaire lui adressait d'Espagne. Marguerite croyait que si le roi rendait au comte de Hornes la pension dont ce seigneur jouissait lorsqu'il se trouvait en Espagne, cette grâce pourrait contribuer à l'apaiser. Le comte avait déclaré à la régente qu'il n'était demeuré à Bruxelles que pour se conformer à sa prière et pour rendre service au roi; et il avait ajouté que si le roi témoignait à son frère d'être satisfait de cette conduite, il lui en saurait beaucoup de gré (1).

Philippe II s'était adressé directement au comte d'Egmont. Il lui avait exprimé sa satisfaction de l'assistance qu'il donnait à la régente et l'avait assuré de la confiance qu'il plaçait en lui (2). Malgré cette assurance, le comte d'Egmont était très mécontent de l'obstination avec laquelle le roi rejetait les conseils dictés par attachement à son service et au pays. Il avait pris connaissance, avec tristesse, d'une dépêche ostensible dans laquelle Philippe II, après avoir déclaré qu'il n'avait fait que maintenir les édits de Charles-Quint, ajoutait que, résolu de vivre et de mourir dans la religion catholique et romaine et de ne point souffrir une autre religion dans les Pays-Bas, il ne voyait point comment il pourrait, sans châtier les transgresseurs, conserver l'inviolabilité du catholicisme (3). Le comte d'Egmont déclara à la régente qu'il voyait bien que le roi ne voulait pas accorder la modération des placards, et que ce prince préférait la ruine du pays. Il se proposait donc de déconseiller au marquis de Berghes de se rendre en Espagne parce qu'il était également convaincu que la mission de ce

(1) La duchesse de Parme au roi, 21 juin 1566, dans le *Supplément aux guerres civiles*, etc., t. II, p. 356 et suiv.

(2) Le roi au comte d'Egmont, de Madrid, 12 mai 1566. (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 415.)

(3) Philippe II à la duchesse de Parme, 6 mai 1566. (*Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 346 et suiv.)

seigneur ne pourrait avoir aucun fruit (1). Les lettres secrètes de Philippe II étaient d'ailleurs conformes à ses dépêches ostensibles. Il venait d'avertir confidentiellement la régente qu'il ne pouvait donner son consentement ni à la modération des placards ni à la réunion des États-Généraux (2).

Le comte d'Egmont était alors appuyé, avec plus ou moins de sincérité, et par la régente et même par cette fraction du conseil qui agissait encore sous l'influence du cardinal de Granvelle. Le 21 juin, Marguerite de Parme, invoquant l'avis de Berlaymont et de Viglius, demandait de nouveau au roi d'accorder l'abolition de l'Inquisition et la modération des édits de Charles-Quint. Elle insista encore dans une lettre datée du 1er juillet, le jour où le marquis de Berghes partit enfin pour l'Espagne (3).

Pendant les importantes délibérations qui avaient marqué le mois de mai, le prince d'Orange et ses amis n'avaient pas interrompu les joyeux banquets qui étaient alors dans les usages du pays. On incrimina plus tard le dîner que, le dimanche de la Trinité, Antoine de Stralen, bourgmestre sortant, avait donné, en la maison de ville d'Anvers, au comte d'Egmont, au comte de Hornes et au comte de Hoogstraeten. On fut tout aussi sévère pour un souper que l'abbé de Saint-Bernard offrit à ces mêmes personnages dans le cloître de son abbaye. Le procureur-général du conseil des troubles soutint que, dans ces banquets, le prince et ses amis avaient bu à la santé des gueux et crié : *Vivent les Gueulx!* N'était-ce point une grande faute aussi de s'être trouvé en la compagnie d'un moine, qui devait un jour jeter le froc aux orties pour embrasser la religion de Calvin (4)?

(1) La duchesse de Parme au roi, 21 juin 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 424.

(2) Philippe II à la duchesse de Parme, 12 mai 1566. *Ibid.*, t. Ier, p. 415.

(3) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 423 et 427.

(4) On lit dans le mémorial d'un contemporain, sous la date du 1er septembre 1567 : « ... Fugit et abbas quidam S. Bernhardi non procul ab Antverpia auferens secum magnam pecuniæ summam, venit huc Coloniam ubi excusso cucullo extra regis Philippi ditiones abiens, viduam quandam opulentam duxit uxorem. » *De leone belgico*, p. 70.

Le comte de Hornes objecta qu'il avait toujours tenu l'abbé de Saint-Bernard pour homme de bien et bon catholique; que ceux qui venaient en compagnie n'étaient pas responsables des désordres auxquels ils assistaient; que, s'ils voulaient faire prévaloir en tout leurs désirs, ils devaient demeurer en leurs maisons; que, d'ailleurs, on avait vu en tout temps, dans les Pays-Bas, des gens d'Église, évêques et abbés, commettre de grands désordres ou les tolérer en leur présence. Il donna sur le dîner qui avait eu lieu en la maison de ville d'Anvers des détails qui peignent les mœurs de la noblesse au XVIe siècle. Il dit qu'il joua tout le jour « à la prime. » Le soir un souper fut offert aux dames et particulièrement à une dame portugaise, qui avait accompagné, dans les Pays-Pas, la princesse Marie, maintenant la femme d'Alexandre Farnèse, et qui s'en retournait dans son pays. Le comte de Hornes fut d'avis qu'on lui fit tout honneur : aussi la reconduisit-il, avec le prince d'Orange, jusqu'au cloître de Saint-Michel où elle était logée (1).

Cependant Montigny était arrivé à Madrid le 17 juin. Le 20, il eut de Philippe une audience qui dura deux heures. Il crut devoir lui dire qu'on était persuadé dans les Pays-Bas que le roi était mal satisfait et mal informé de beaucoup de personnes, même de plusieurs seigneurs, ce qui n'avançait en rien son service. Philippe II lui répondit en dissimulant, selon son habitude constante, que l'on avait cette opinion à tort et qu'il était fort satisfait et content de tous ces seigneurs, comme de ceux dont il avait reçu tant de bons et grands services, et que nul ne l'avait informé à leur désavantage. Il voulait même regarder comme des ennemis, ajouta-t-il, ceux qui s'avisaient de propager ces fausses rumeurs (2).

Mais la profonde astuce de Philippe II ne remédiait point à la redoutable agitation qui se manifestait dans les Pays-Bas. La démarche solennelle faite par les confédérés afin d'obtenir

(1) Procès du comte de Hornes, dans le *Supplément aux guerres civiles de Flandre*, t. Ier, passim.

(2) Montigny à la duchesse de Parme, Madrid, 29 juin 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 426.

la révocation des édits qui menaçaient les dissidents et les sentiments de tolérance hautement exprimés par les principaux seigneurs du pays avaient été un puissant encouragement pour les missionnaires venus de l'Allemagne, de la Suisse, de la France et de l'Angleterre. Quittant les bois et les lieux inaccessibles, les disciples de Calvin et de Luther prêchèrent en plein jour dans les champs, les villages et les bourgs; ils s'avancèrent enfin jusqu'aux portes des principales villes, attirant des milliers d'auditeurs.

La régente essaya, mais en vain, d'arrêter ces prédications en faisant publier, le 3 juillet, un placard général qui menaçait de mort et de confiscation des biens les ministres hérétiques ainsi que les sectaires qui les accueilleraient et leur donneraient un asile; le banissement était prononcé contre ceux qui fréquenteraient les prêches avec des armes; des peines arbitraires devaient atteindre les autres auditeurs. Ce placard ne fit qu'accroître l'audace des religionnaires. La régente dut exposer à Philippe II que, nonobstant les mesures qu'elle prenait journellement, par l'avis des seigneurs et des membres du conseil d'État, elle ne pouvait plus empêcher les prêches publics « qui se faisaient en tous lieux et quartiers et en fort grande multitude de peuple, même avec armes, comme arquebuses, pistolets, javelines, piques et demi-piques. »

Avant d'expédier cette dépêche, datée du 7 juillet (1), la régente avait chargé le conseiller d'Assonleville de la communiquer au prince d'Orange et au comte de Hornes. Elle désirait savoir comment ces deux seigneurs envisageaient les événements qui s'accomplissaient et ce qu'ils pensaient des mesures à prendre pour en prévenir les conséquences. L'un et l'autre se prononcèrent pour des moyens de douceur. Hornes insista beaucoup sur l'assemblée des États-Généraux; il protesta d'ailleurs que, quant à lui, il était catholique et voulait le demeurer (2).

Marguerite indiqua confidentiellement au roi les moyens d'apaiser les troubles. Il devait contenter ses vassaux, en ce

(1) *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, etc., p. 71.
(2) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 428.

qui concernait l'Inquisition et la modération des placards, accorder un pardon général aux confédérés et autres qui avaient pu l'offenser et envoyer une bonne somme d'argent pour que, les concessions faites, on pût agir par les armes contre ceux qui voudraient élever des prétentions nouvelles. Le comte d'Egmont et d'autres seigneurs avaient offert, si le roi faisait les concessions demandées, de réduire par la force les perturbateurs, sans épargner, s'était écrié Egmont, ni frères, ni fils, et en exposant, s'il le fallait, sa propre vie pour le service de Dieu et du souverain. Mais, dans les conjonctures présentes, ce seigneur n'avait pas voulu prendre les armes, comme la duchesse le lui avait demandé afin de la défendre, disait-elle avec exagération, si, comme le bruit en courait, quarante ou cinquante mille sectaires armés arrivaient à Bruxelles. Lorsque Marguerite représenta ensuite au comte d'Egmont qu'elle ne pourrait se dispenser de faire rassembler au moins les bandes d'ordonnances, pour s'opposer au progrès des prêches, ce seigneur répondit qu'il ne combattrait que si les confédérés et les sectaires prenaient l'offensive; qu'il ne voulait pas porter les premiers coups. Le comte d'Arenberg, Berlaymont et d'autres déclarèrent à leur tour que, si le comte d'Egmont ne donnait pas l'exemple, la régente gagnerait peu à ce qu'ils s'armassent eux-mêmes. Elle crut alors devoir appeler en particulier tous les seigneurs pour savoir si leurs compagnies d'hommes d'armes la soutiendraient. Le comte de Hornes répondit que sa compagnie ferait tout ce que la duchesse lui commanderait et que, si elle s'y refusait, il avait à sa disposition cent gentilshommes par lesquels il remplacerait ses hommes d'armes. Le comte d'Egmont repartit que sa compagnie ferait ce qu'il lui ordonnerait. Quant au prince d'Orange, il déclara qu'il n'était pas sûr de la sienne, parce qu'il ne l'avait pas vue depuis nombre d'années, mais qu'il croyait qu'une partie des hommes, dont elle était composée, ne voudrait servir contre les sectaires ni empêcher les prêches (1).

(1) La duchesse de Parme au roi, 7 juillet 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 135-139.

Après cette entrevue, le comte de Hornes, avec l'autorisation de la régente, quitta Bruxelles pour retourner dans son château de Weert (1).

Les autres seigneurs du conseil d'État délibérèrent le 9 sur les moyens d'obvier aux prêches et de contenir les confédérés. Le comte d'Egmont déclara hautement que si le roi eût fait des concessions, la situation ne se fut pas empirée; et que ce qui pouvait servir dans le moment actuel deviendrait inutile dans quinze jours. Dût la régente encourir l'indignation du roi, elle devait assembler les États-Généraux et sommer ensuite les confédérés, en invoquant leur requête, d'empêcher les prêches pendant que les États prépareraient une ordonnance. Le peuple reprendrait ses travaux; le commerce refleurirait; les desseins hostiles ou cauteleux des Français et autres seraient neutralisés. Mais si la régente, par crainte, ou pour attendre la résolution du souverain, n'osait prendre l'initiative qu'il lui conseillait, tout serait perdu, religion et pays, avec danger pour les autres possessions du roi. Le prince d'Orange, prenant la parole après le comte d'Egmont, opina dans le même sens (2).

Le comte dit aussi à la régente que, si l'on ne convoquait pas les États, ils s'assembleraient de leur propre autorité, pour trouver quelque remède aux maux présents du pays et pour prévenir sa perte. Marguerite répondit qu'elle représenterait au roi les inconvénients qui pourraient survenir, si les États-Généraux n'étaient pas assemblés, et qu'elle le supplierait de faire connaître ses intentions sur ce point dans le plus bref délai.

Là-dessus le comte d'Egmont et les autres seigneurs du conseil déclarèrent qu'ils attendraient la réponse de ce courrier seulement pendant vingt-cinq jours; encore prétendaient-ils que dix-huit jours suffisaient, à savoir : sept pour l'aller, sept pour le retour, et quatre pour la délibération du roi.

(1) *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency, comte de Hornes*, etc., p. 88.

(2) *Notules* du Conseil d'État (séance du 9 juillet). — La duchesse de Parme au roi, 18 juillet, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 432.

Dans une lettre ostensible, la régente feignit de se rallier à l'opinion exprimée avec tant de force par le comte d'Egmont et le prince d'Orange. Mais dans une lettre confidentielle du 18 juillet, elle prétendit que le but de ceux qui demandaient l'assemblée des États était d'obtenir la liberté de conscience et le pardon général. On voudrait aussi, ajouta-t-elle, que les États se rendissent garants des promesses du roi et enfin qu'ils fissent avec les confédérés une ligue perpétuelle pour se soutenir les uns les autres (1). C'était indisposer de nouveau Philippe II et l'empêcher de faire des concessions franches et sérieuses.

(1) La duchesse de Parme au roi, 19 juillet 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 91. — Lettre confidentielle du 18 juillet dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 432.

CHAPITRE IX

(1566)

Popularité du comte d'Egmont. — Les confédérés se réunissent à Saint-Trond. — Entrevue de leurs députés à Duffel avec le comte d'Egmont et le prince d'Orange. — Espérances des protestants — Les délégués de l'assemblée de Saint-Trond à Bruxelles. — Conférence avec le comte d'Egmont. — Seconde requête des confédérés. — Triumvirat. — Promesses faites aux mandataires de l'assemblée de Saint-Trond. — Concessions illusoires de Philippe II. — Les prêches en Flandre. — La régente est suppliée par les députés de la Flandre de permettre au comte d'Egmont de se rendre dans son gouvernement pour contenir les sectaires. — Autorisation tardive. — Le comte d'Egmont à Gand, à Bruges, à Ypres et à Audenarde. — Dévastation des églises. — Le comte d'Egmont justifie sa conduite : vive discussion avec la régente. — Correspondance de Montigny avec le comte de Hornes ; détails sur la cour de Philippe II. — Le comte d'Egmont, le comte de Hornes, etc., empêchent la régente de quitter Bruxelles et de se retirer à Mons. — Importantes délibérations du conseil d'État ; opinions émises par les comtes d'Egmont et de Hornes ; protestations contre l'Inquisition, etc. — Concessions de la régente. — *Lettres d'assurance* données aux confédérés. — Ceux-ci promettent d'aider de tout leur pouvoir à faire cesser les troubles, etc. — La régente accuse secrètement le comte d'Egmont et ses amis de s'être déclarés, en paroles et en fait, contre Dieu et le roi. — Beckerzeel, secrétaire et conseiller du comte d'Egmont. Il châtie près de Grammont une bande d'iconoclastes. — Accord qu'il conclut avec les calvinistes d'Audenarde. — Concessions faites aux religionnaires d'Anvers : le comte d'Egmont déconseille de désavouer le prince d'Orange. — Le comte de Hornes à Tournai ; transaction avec les réformés ; méfiance de la régente ; elle désapprouve plusieurs des concessions faites par son mandataire, etc. — Difficultés de la mission dont le comte de Hornes s'était chargé.

Le comte d'Egmont éclipsait alors par sa popularité tous les autres seigneurs des Pays-Bas. S'il avait été ambitieux ou déloyal, il aurait pu soulever les provinces contre la domination espagnole. Un des confédérés les plus hardis et les plus intelligents écrivait, le 4 juillet, que le comte d'Egmont tenait jusqu'alors « la balance droite » et que le côté où pèserait son

épée l'emporterait (1). Mais le comte d'Egmont, tout en continuant sa résistance au despotisme politique et à l'oppression religieuse, ne voulait point violer les serments qu'il avait prêtés à Philippe II, son suzerain. Fermement attaché à l'indépendance des Pays-Bas, qu'il avait défendue avec une vaillance admirable, il craignait et repoussait l'intervention des Français dans les troubles de ces provinces. De là les irrésolutions et les incertitudes qui donnaient à sa conduite les apparences de la faiblesse. De là le reproche adressé au vainqueur de Gravelines de « nager entre deux eaux (2). »

Le 15 juillet, les confédérés, au nombre de plus de deux mille, se réunirent à Saint-Trond, dans le pays de Liége. Ils y contractèrent l'engagement d'accorder une protection égale aux calvinistes et aux luthériens dont les mandataires se trouvaient auprès d'eux. Ils prirent aussi des mesures secrètes pour opposer, le cas échéant, la force à la force. Marguerite, que ce nouveau rassemblement alarmait au plus haut point, résolut d'empêcher par de nouvelles promesses des manifestations plus violentes, et surtout la présentation d'une seconde requête par cette multitude de gentilshommes, dont la marche sur Bruxelles aurait pu avoir les plus graves conséquences. Elle eut recours au prince d'Orange et au comte d'Egmont, étroitement unis (3), les priant de négocier avec les confédérés et de les amener à se séparer. Les confédérés furent invités à désigner des députés

(1) Nicolas de Hammes à Me Gilles Leclerc, son bien bon ami, de Bruxelles, 4 juillet 1566 : « ... Les choses sont en grand branle et doubte. M. d'Egmont « tient jusqu'à présent la balance droicte ; s'il mect l'espée sur l'une, elle « l'emportera. Le seigneur luy donne bon conseil et à nous force d'endurer « pour son nom... *Procès du comte d'Egmont*. MS., t. III. (Arch. du Royaume.)

(2) Un écrivain du parti catholique s'exprime en ces termes : « ... Le comte d'Egmont, qui estoit l'espoir du Païs-Bas et que les confédérés pensoient avoir pour chef et general nageoit entre deux eaux et embrassoit si froidement leur cause que les plus fins ny scavoient asseoir jugement... » Pontus Payen, *De la guerre civile du Païs-Bas*, MS., livre IIe.

(3) On parlait même d'un projet d'union entre le fils du comte d'Egmont et Marie de Nassau, issue du mariage de Guillaume le Taciturne avec Anne d'Egmont, comtesse de Buren. (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 423.) Mais ce projet fut ensuite abandonné.

qui s'aboucheraient avec les deux seigneurs au village de Duffel, pour la plus grande commodité du prince d'Orange, alors chargé de pacifier Anvers, cette Babylone des Pays-Bas, comme disaient les inquisiteurs. Le comte d'Egmont et le prince arrivèrent à Duffel le 18 juillet, à dix heures du soir. Ils trouvèrent au rendez-vous, comme mandataires des confédérés, Bréderode, le comte de Culembourg, Beckerzeel et huit autres gentilshommes. La conférence commença immédiatement. Les mandataires de la régente, se conformant aux instructions qu'ils avaient reçues, la disculpèrent d'avoir méconnu la promesse qu'elle avait faite en recevant la requête du 5 avril; elle avait même envoyé le marquis de Berghes et le baron de Montigny en Espagne pour appuyer cette requête; maintenant elle sollicitait du roi l'autorisation de convoquer les États-Généraux. Ils engagèrent en conséquence les confédérés à contenir les religionnaires et à faire connaître d'une manière effective que leur intention était bonne et ne tendait qu'à bonne fin. Le comte d'Egmont fut accusé plus tard d'avoir promis aux confédérés et aux consistoires de les prendre sous sa sauve-garde, de se joindre à eux et de mourir à cheval, en les défendant. Il paraît plus vraisemblable qu'il dit aux députés ou leur fit dire par Beckerzeel que, s'ils n'excédaient point la requête du 5 avril, il ne souffrirait pas qu'aucun tort leur fût fait (1). Bréderode

(1) On lit, en effet, dans la *Résolution des gentilhommes députés à St-Tron*, (juillet 1566) : « Messieurs les députez aians oy le rapport et bon offre qu'a « faict M. de Bacquerseele de la part de Mgr. d'Egmont, pour l'*assurance de la* « *noblesse icy assemblée*, ont résolu de remerchier S. E. de sa bonne volonté et « affection, luy donnant à cognoistre que en tous endroits qu'ilz se porront « offrir, réciproquement estre pretz à luy faire très humble service. Encoires « est résolu pour l'assurance de la compaignie, sy d'advanture l'on volloit « machiner quelque chose servante à leur ruyne et desadvantaige, qu'ils por- « ront tenir intelligence avecq gens de service dehors le païs... Aussy est « conclu, pour l'appaisement du peuple, de faire rapport à Mgr. le prince « d'Orenge et Mgr. le comte d'Egmont de nostre besoigne, et donner à cognois- « tre que nostre intention est de faire meilleur debvoir qu'il sera possible « vers ledit peuple pour soy contenir en bon office, moyennant qu'il plaise à « S. A. (la régente) et messeigneurs d'asseurer ledit peuple, que si longtemps « que les Estats Généraulx (ne) soient rassemblez, qu'on ne leur fera aulcun

ayant pris note des points discutés avec les mandataires de la régente, ceux-ci reçurent pour réponse que la négociation devait se poursuivre à Bruxelles même. Le prince d'Orange retourna à Anvers le lendemain, à six heures du matin, et le comte d'Egmont quitta Duffel dans la journée, sans jamais plus revoir Bréderode. Le chef nominal des confédérés ne cessa point toutefois de correspondre avec le comte d'Egmont. De retour à Vianen, il pria Louis de Nassau de communiquer à ce seigneur des renseignements concernant les intelligences d'Eric de Brunswick, qui levait des troupes pour Philippe II, avec les comtes de Megen et d'Arenberg (1).

Les députés des confédérés étaient retournés à Saint-Trond, enchantés de l'accueil que leur avaient fait le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Ils se vantèrent hautement, trop hautement, que ces deux personnages s'étaient déclarés pour eux. C'était d'ailleurs un bruit général, même hors des provinces, que le prince aussi bien que les comtes d'Egmont et de Hornes étaient les chefs des confédérés et avaient promis de soutenir la cause protestante (2).

« tort, estans résolus aider le peuple de tout notre pouvoir *soy conduisant en* « *toute modestie*. » Ce document important a été publié dans l'appendice de l'ouvrage intitulé : *Het jaar* 1566, par M. L. Van Deventer (La Haye, 1856), p. 76.

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 187.

(2) Pour approcher, autant que possible, de la vérité, nous avons comparé attentivement l'acte d'accusation, les interrogatoires, la défense personnelle et les autres pièces du procès du comte d'Egmont. Il faut attacher une importance moindre, ce nous semble, aux informations transmises à la régente par le comte de Megem, quoiqu'il les tînt, disait-il, d'un docteur ès lois, principal conseiller des confédérés, pour lequel il demandait, comme prix de ces délations, une place au conseil de Brabant ou de Malines. (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 435 et 436.)

Il y a, dans l'acte d'accusation qui fut dressé en 1568, contre le comte de Hornes par le procureur-général du conseil des Troubles, une preuve manifeste d'incroyable légèreté ou d'insigne mauvaise foi. L'organe du tribunal de sang fait, à l'article 36, un crime au comte de s'être trouvé à Duffel et d'y avoir conspiré contre le roi. Dans le « libel accusatoire » contre le comte d'Egmont, il est dit également que le comte de Hornes se trouvait à Duffel avec le prince d'Orange et le comte d'Egmont. La réponse du comte de Hornes

L'assemblée de Saint-Trond et la conférence de Duffel accrurent encore la hardiesse et les espérances des protestants. Une telle affluence se porta aux prêches sous les murs d'Anvers, que l'on évaluait à trente mille le nombre des auditeurs et des assistants. Forts de l'appui des confédérés, les religionnaires attachèrent aux portes des églises et des autres édifices publics des billets qui contenaient ces mots : « Il est permis à ceux de « l'église réformée de vivre selon la profession de leur foi « pourvu qu'ils soient fidèles serviteurs du roi et obéissants « aux magistrats sans exciter troubles (1). »

Le 25 juillet, arrivèrent à Bruxelles douze délégués de l'assemblée de Saint-Trond. Louis de Nassau était en tête de la députation et remplaçait Bréderode retourné à Vianen. Marguerite reçut les députés le lendemain avec un déplaisir qu'elle ne dissimulait point. Elle refusa d'abord d'entrer dans aucune explication sur l'objet de leur mission; ils durent se borner à la saluer, puis ils se retirèrent avec le comte d'Egmont qui était seul présent. Le comte les conduisit au conseil d'État, où il était chargé par la régente, ainsi que le seigneur d'Hachicourt et le conseiller d'Assonleville, d'entrer en conférence avec eux. Les délégués, alléguant la mission expresse qu'ils tenaient de l'assemblée de Saint-Trond, dirent qu'ils ne pouvaient s'adresser qu'à la gouvernante elle-même. Le comte d'Egmont repartit que le prince d'Orange et lui, ayant été les mandataires de la duchesse de Parme à la conférence de Duffel, la raison voulait

fut catégorique : « Ledit defendeur dit n'avoir esté à Duffel, ny aussi oncques « rien traité de cette affaire, estant lors en sa maison de Weert et à Meurs, « occupé à ses negoces, et ne retourna à Bruxelles jusques au 18e jour du « mois d'aoust, etc. » De son côté, le comte d'Egmont fut tout aussi formel : « Combien que l'article faict mention du comte de Hornes, toutefois il n'y « fust point... » Comment une erreur aussi évidente avait-elle pu se glisser sous la plume du procureur-général? Comment avait-il pu altérer aussi audacieusement des faits qui étaient de notoriété publique et consignés en outre dans les actes officiels de Marguerite de Parme?

(1) Pontus Payen, *De la guerre civile du Païs-Bas*, liv. II. — Richard Clough à Th. Gresham, Anvers, 22 juillet 1566 (State Paper Office). Voir le rapport de M. E. Van Bruyssel, inséré dans le *Bulletin de la commission royale d'histoire*, (3e série, t. Ier.)

que les délégués répondissent à leurs propositions; que, du reste, le prince d'Orange, ayant dû se rendre de Duffel à Anvers, se trouvait représenté par le seigneur d'Hachicourt et par d'Assonleville. Mais les députés répétèrent qu'ils étaient expressément chargés de s'adresser à la régente elle-même. Le comte, voyant que leur résolution était immuable, leur dit alors que, s'ils voulaient présenter une nouvelle requête, ils le fissent avec peu de bruit et par deux d'entre eux. Mais ils rejetèrent encore cette proposition sous prétexte qu'ils étaient députés de diverses provinces et de divers quartiers, et qu'ils devaient rester unis. Par cette fermeté, les délégués obligèrent la régente, malgré toute la répugnance qu'elle éprouvait et qu'elle manifestait, à les recevoir officiellement. Elle leur donna enfin audience le 30 en présence des membres du conseil d'État présents à Bruxelles, et les délégués lui remirent une nouvelle requête (1). Cette supplique tendait non seulement à faire garantir la sûreté de tous ceux qui avaient signé le Compromis ou présenté la mémorable pétition du 5 avril, mais elle avait encore pour objet de placer légalement la confédération sous le patronage et l'autorité des chefs du parti national. La régente devait être personnellement garante de l'inviolabilité des confédérés et ordonner en outre à tous les seigneurs et chevaliers de l'ordre de la Toison d'or dans les Pays-Bas de les prendre sous leur sauvegarde. « Comme le « prince d'Orange, le comte d'Egmont et le comte de Hornes, « ajoutaient les représentants de la Confédération, ont été le « plus activement mêlés à nos affaires depuis la présentation « de notre première requête, nous supplions V. A. de leur « commander qu'ils veuillent dorénavant nous assister de leurs « conseils et nous prendre sous leur protection. Enfin, nous « désirons que la charge que V. A. leur donnera soit telle qu'ils « puissent absolument pourvoir et donner ordre à tout ce qui « touche la garde et la conservation du pays, tant à l'intérieur « qu'à l'extérieur. » Marguerite fit examiner cette pétition par le conseil d'État et par le conseil privé. La majorité la blâma

(1) [illegible] — *Correspondance de Phi-* [illegible]

vivement parce qu'elle tendait, croyait-on, à soustraire le gouvernement du pays des mains de la régente pour en investir un triumvirat. Le comte d'Egmont et un membre du conseil privé ayant rapporté que quelques-uns des délégués leur avaient déclaré le même jour que l'intention véritable des pétitionnaires ne concordait pas avec celle qui était exprimée dans la requête, il fut résolu que l'on rechercherait plus amplement la vérité. La régente désigna en conséquence le comte d'Egmont, le président Viglius et le conseiller d'Assonleville pour ouïr le comte Louis de Nassau et Eustache de Fiennes, seigneur d'Esquerdes, c'est à dire le chef et l'orateur de la députation. Ils leur firent diverses questions et leur conseillèrent enfin de reprendre la requête pour la corriger. Mais Nassau et d'Esquerdes objectèrent que cette révision était impossible parce que la pétition remise à la régente avait été arrêtée par l'assemblée dont ils n'étaient que les délégués (1).

Les fières représentations des confédérés avaient indigné les conseillers de la princesse, qui étaient partisans absolus de la politique espagnole. Le comte d'Egmont, au contraire, opina pour que les confédérés obtinssent, sauf la ratification du roi, l'assurance qu'ils demandaient ainsi que la convocation des États-Généraux (2).

Le 6 août il fut arrêté que tous les chevaliers de la Toison d'or seraient appelés à Bruxelles pour le 18 afin de prendre une résolution définitive sur la requête des confédérés. Le même jour, le comte d'Egmont notifia cette décision à leurs députés et leur promit sur son honneur, par charge et de la part de la régente, que, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu la réponse de celle-ci, la sûreté des gentilshommes confédérés serait pleinement garantie à condition que, de leur côté, ils n'entreprendraient rien pour fortifier leur ligue (3).

Philippe II venait enfin de consigner ses résolutions dans une dépêche du 31 juillet. Il consentait que l'Inquisition cessât,

(1) Renon de France, *MS.*, 1re partie, chap. 18.
(2) *Notules* du conseil d'État, séance du 31 juillet.
(3) *Ibid.*, séance du 6 août.

pourvu que l'exercice de la juridiction épiscopale fût établi comme il appartenait de droit. Il consentait que la régente apportât quelque tempérament aux anciens édits concernant les hérétiques; mais il voulait avoir connaissance de l'ordonnance et l'approuver avant qu'elle fût publiée dans les Pays-Bas. Il consentait enfin, pourvu que les troubles cessassent, que la régente publiât une amnistie soit pour les confédérés seuls, soit aussi pour les *conventiculaires*, hérétiques, etc. Mais, dans un post-scriptum, il commandait à la régente de ne souffrir, d'une façon quelconque, l'assemblée des États-Généraux. La même défense était réitérée dans une lettre secrète du 2 août où le roi mandait à sa sœur de faire en sorte cependant qu'on ignorât aux Pays-Bas qu'elle tenait cet ordre de lui. « Il faut qu'on croie, lui disait Philippe, que ce n'est que pour « le moment qu'il lui a défendu de convoquer les états, et « qu'elle s'attend à en recevoir l'autorisation plus tard, afin « qu'on ne désespère pas d'obtenir cette assemblée, quoiqu'il « soit résolu à s'y opposer, sachant fort bien ce qu'on prétend « par là, et n'ayant pas voulu pour ce motif le permettre aupa- « vant (1). »

Philippe II repoussait donc, par une obstination fatale, le seul moyen d'empêcher des troubles plus graves dans les Pays-Bas et peut-être la ruine de ces florissantes provinces. Il dédaignait les conseils patriotiques du héros de Saint-Quentin et de Gravelines; il suspectait les instances si pressantes du comte de Hornes; il fermait même l'oreille aux suggestions des ministres secondaires dont la fortune était étroitement liée au maintien de son autorité (2).

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 439.

(2) Le conseiller d'Assonleville écrivait au comte de Hornes, le 25 juillet : « ... A peine scay-je si la convocation des Estats-généraux (qui du commen- « cement estoit le vray remède) servira à ceste heure de beaucoup. Neant- « moins s'il y en a au monde pour à cest heure, c'est ceslui-là, comme Sa « dicte Altesse a amplement représenté à S. M. et tout ce qui en tout cas sur « cela se pourra ensuivre par ung discours qui a esté veu au conseil. Pour- « quoy, j'estime que, pour le moindre inconvenient, S. M. s'accordera de faire « assembler sesdicts Estats, sans l'ayde et intercession desquels certaine-

Philippe avait aussi mandé à la régente que, voulant dissiper la méfiance des seigneurs des Pays-Bas, il leur adressait des lettres de sa main.

Le roi avait écrit effectivement au comte d'Egmont pour appeler son attention sur les dépêches ostensibles envoyées à la duchesse de Parme. Il avait la confiance, disait-il, que le comte s'emploierait à faire cesser les troubles avant qu'ils allassent si loin qu'il fallût employer la force, moyen qu'il abhorrait surtout envers ses vassaux des Pays-Bas. Le comte apprendrait également, par les mêmes dépêches, combien le roi était peiné que les choses fussent dans la situation où elles étaient et que l'audace des hérétiques fût devenue si grande (1).

Continuant à dissimuler l'irritation profonde qu'il ressentait contre les chefs de l'opposition dans les Pays-Bas, Philippe venait aussi d'accorder de nouvelles faveurs au comte d'Egmont et au prince d'Orange (2).

Mais Philippe II ne faisait qu'ajourner le châtiment qu'il réservait aux anciens adversaires du cardinal de Granvelle, aux chefs illustres d'une résistance légale et patriotique. Le 9 août, il fit passer un instrument, au bois de Ségovie, par devant un notaire, en présence du duc d'Albe et de deux autres témoins. Dans cet acte, il déclarait que, quoiqu'il eût autorisé la duchesse de Parme, à raison des circonstances, à pardonner à tous ceux qui s'étaient compromis durant les troubles des Pays-Bas, comme il ne l'avait pas fait librement et spontané-

« ment nous advient une confusion et ruine générale de tout l'estat de par-« deça et guerre intestine, dont Dieu nous veuille garder par sa bonté... » *Supplément aux guerres civiles de Flandre*, t. II, p. 363.

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 437.

(2) Par des lettres patentes du 19 juillet 1566, dont la minute est aux archives du royaume, Philippe II, « à l'instante requeste » du comte d'Egmont, et de l'avis de la duchesse de Parme, lui quitta et remit « tous telz droiz seigneuriaulx, » qui lui pourraient compéter, à cause de l'achat que ledit comte entendait faire de la terre et seigneurie d'Enghien, laquelle le roi l'avait autorisé, du passé, à acquérir du duc de Vendôme.

Le 21 juin précédent, le prince d'Orange avait obtenu la même faveur, pour la vente, qu'il se proposait de faire, de la seigneurie de Pont d'Estaires et Robestinez, ressortissant à la chambre légale de Flandre.

ment, il n'entendait point être lié par cette autorisation, mais au contraire il se réservait de punir les coupables et principalement ceux qui avaient été les auteurs et les fauteurs des séditions. Quant aux autres concessions mentionnées dans la dépêche ostensible du 31 juillet, Philippe fit savoir au pape, par l'ambassadeur espagnol à Rome, qu'elles étaient illusoires et ne devaient point l'inquiéter (1).

Telle était la politique; telle était la franchise de Philippe II. Il ourdissait laborieusement un véritable complot contre les Pays-Bas au lieu d'aider la régente par des mesures promptes et opportunes; il suscitait, par son inertie apparente, des troubles plus graves et plus redoutables, au lieu de tout faire pour les conjurer!

Les missionnaires de Genève exerçaient sur les populations une influence prodigieuse. Les paysans quittaient leurs travaux et les artisans désertaient les ateliers pour se grouper autour de ces prêcheurs dont les paroles enflammées volaient de bouche en bouche jusque dans les hameaux les plus éloignés. En Flandre, cinquante à soixante mille hommes fréquentaient les prêches, et tous portaient des armes pour protéger leurs réunions.

Le 21 juillet, la régente avait recommandé au magistrat de Gand d'employer son influence et son autorité afin d'éloigner la multitude des prêches, et elle avait réitéré cette recommandation le 25. Gouverneur de la Flandre, le comte d'Egmont ne pouvait permettre que les religionnaires se servissent de son nom pour outrepasser les concessions qui leur avaient été accordées et envahir les églises. Le 22, dans une lettre écrite de Bruxelles au magistrat de Gand, il déclara fausse l'assertion de quelques « prescheurs, » soutenant que leurs entreprises étaient autorisées par des chevaliers de l'Ordre et par lui-même. Il avait adressé une protestation semblable aux échevins d'Ypres, leur enjoignant de la communiquer à toutes les localités de la châtellenie. Du reste, la régente était vivement sollicitée, surtout par les députés d'Ypres, de permettre au comte

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 443 et 445.

d'Egmont de se rendre en Flandre pour porter remède au mal. Le 29 juillet, pendant la nuit, les magistrats d'Ypres envoyèrent à Bruxelles de nouveaux députés : ils étaient chargés de faire connaître à la régente et au comte d'Egmont que des bandes considérables de sectaires armés marchaient vers la ville avec l'intention de l'envahir. Marguerite, au lieu d'envoyer aussitôt des forces suffisantes dans le chef-lieu de la West-Flandre ou de permettre au comte d'Egmont de s'y rendre sans retard, se borne à écrire, le 30 juillet, aux échevins d'Ypres, qu'elle fait partir douze hallebardiers pour assister le haut bailli (1).

Ce fut seulement le 4 août que Marguerite de Parme, après avoir reçu une requête pressante des quatre *membres* de Flandre, promit formellement d'autoriser le comte d'Egmont à se rendre dans son gouvernement dès que les affaires de la cour permettraient son éloignement. Toujours retenu par la régente, le comte ne put arriver à Gand que le 9 août dans l'après-midi. Il était chargé d'empêcher les prêches, de désarmer les sectaires, de rétablir l'autorité de la justice, et, pour remplir cette mission, il ne pouvait avoir recours qu'à la persuasion, ou à l'influence qu'il exerçait sur le peuple, car la régente n'avait point mis des hommes de guerre à sa disposition (2). En arrivant à Gand, il se fit rendre compte aussitôt par le magistrat de l'état de la ville. Il constata que le nombre des sectaires était si grand qu'il n'y avait d'autre moyen de les contenir que de se fier à la fidélité et à la loyauté de la bourgeoisie; elle était disposée à employer tous ses efforts pour maintenir l'ordre dans la commune, sans vouloir néanmoins empêcher les prêches. Le comte demanda que ces renseignements fussent consignés dans un rapport et envoyés sans retard à la régente pour qu'elle avisât. Le magistrat obéit (3).

(1) *Justification* du magistrat d'Ypres, *MS.* (Arch. d'Ypres.)

(2) Voir la requête des quatre membres de Flandre et l'apostille de la régente dans l'appendice de la *Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand*, par M. Gachard, p. 116. — Les instructions de la régente sont insérées dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 579.

(3) *Verslag van 't magistraet van Gent*, etc. (du 30 juin 1566 au 30 avril 1567), passim. Ce document important a été publié par M. Kervyn de Volkaersbeke. — Voir aussi *Vlaemsche kronyk*, etc. (15 juillet 1566 au 15 juin 1585.)

Le gouverneur de la Flandre était impatient de se trouver à Bruges, car le bruit était répandu que le lendemain vingt ou trente mille sectaires, accourus de tous côtés, s'assembleraient sous les murs de cette ville (1). Le comte d'Egmont, étant donc accouru à Bruges, écrivit le 10 à la régente qu'il y avait eu hors de la ville des prêches où avaient assisté quatre à cinq mille personnes. Cette multitude voulait s'emparer des églises de Sainte-Catherine et de la Sainte-Croix hors des murs; mais comme ces temples étaient fermés, les religionnaires durent se contenter de l'enceinte extérieure. Les prêches continuèrent le 11 sur le cimetière de l'église de la Sainte-Croix. Le comte, qui n'avait point de troupes, était obligé de tolérer ces manifestations. Cependant il envoya sur le cimetière l'un des bourgmestres avec deux gentilshommes de sa maison pour faire connaître à la multitude qu'il n'était pas vrai, comme on en répandait le bruit, que les prêches eussent lieu en Flandre avec son assentiment (2).

De Bruges, le comte d'Egmont se rend à Ypres où il arrive le 13 avec son train ordinaire et sans troupes. Il délibère aussitôt avec les échevins sur les mesures à prendre pour le maintien de l'ordre. Le lendemain, il fait, au son de la cloche, convoquer le peuple sur le marché; il est présent avec le magistrat, le haut bailli et quelques gentilshommes. Plus de six mille auditeurs l'entourent. Il leur fait promettre par serment de maintenir une ordonnance dont lecture est donnée à la *brétèque*. Cette ordonnance, publiée au nom du gouverneur de la Flandre et du magistrat d'Ypres, défend tant aux bourgeois qu'aux étrangers de sortir de la ville ou d'y entrer en grande troupe et de porter d'autres armes que l'épée et le poignard. Dans le cas où des prêches illicites auraient lieu, les portes de la ville resteraient fermées, de manière à empêcher l'entrée ou la sortie par troupes. Cette ordonnance

(1) Le comte d'Egmont à la duchesse de Parme, Gand, 9 août 1566. (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 578.)

(2) Le comte d'Egmont à la duchesse de Parme, Bruges, 10 et 11 août 1566. (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 443 et 444.)

même fut plus tard imputée à crime au comte d'Egmont. On lui reprocha non seulement d'avoir permis les prêches, mais encore d'avoir autorisé les sectaires à s'y rendre armés d'épées et de poignards. On l'accusa en outre d'avoir fermé l'oreille aux avertissements de ceux qui, l'informant du bris des images dans les églises de Poperinghe, appréhendaient les mêmes violences à Ypres. Il avait même refusé, prétendait-on, de laisser mettre l'artillerie de la ville sur les murailles pour résister aux sectaires, si ceux-ci voulaient employer la force. Il avait répondu, en haussant les épaules, qu'il n'avait point cette mission (1). Il est très vrai que les échevins, ayant appris qu'un prêche devait avoir lieu dans les faubourgs, prièrent le comte de rester en ville le lendemain afin d'empêcher tout désordre par sa présence. Mais le comte répondit que les affaires pressantes dont il était chargé ne lui permettaient pas de prolonger son séjour, car il n'avait pas seulement à maintenir le bon ordre à Ypres. Il partit donc le 14 août dans l'après-midi pour Audenarde (2).

A peine le comte d'Egmont était-il sorti d'Ypres que le saccagement des églises et des cloîtres s'étendait comme un incendie dans la West-Flandre. Le 15, vers le soir, les bandes des iconoclastes furent introduites dans Ypres même par leurs complices et commencèrent le sac des temples catholiques sans rencontrer aucune résistance. Egmont, accusé plus tard de n'avoir point prolongé son séjour à Ypres afin d'empêcher ces actes de brigandage, répliqua que si sa présence à Ypres, *sans un homme de guerre*, eût pu servir de quelque chose, il y fût demeuré volontiers, mais que le danger qui menaçait les églises n'existait point seulement là, qu'il existait dans la Flandre entière (3). Au mois d'octobre suivant, il disait à Armenteros qu'il n'avait pu prévoir que les iconoclastes se seraient rendus maîtres d'Ypres, et que, d'ailleurs, il était là seul avec sa maison. Il ajouta qu'il ne s'en était pas excusé auprès du roi parce qu'il ne se sentait pas coupable; que c'était à la régente

(1) Libel accusatoire, n°s 44 et 45.
(2) *Justification* du magistrat d'Ypres, *MS.*
(3) Défense personnelle du comte d'Egmont, *Procès*, p. 138.

de l'excuser; qu'enfin il s'étonnait beaucoup qu'Armenteros, qui connaissait son zèle pour le service de Dieu et du roi, prêtât l'oreille aux calomnies dont il était l'objet (1).

Le 15 août, dans la soirée, le comte d'Egmont était arrivé à Audenarde, où les religionnaires dominaient également, car les partisans des doctrines nouvelles étaient dans la proportion de plus de six contre un. Le gouverneur était accompagné de son maître d'hôtel et de quelques autres gentilshommes de sa maison; quant à son escorte, elle consistait en douze hallebardiers. Comme à Bruges et à Ypres, le magistrat fit connaître son impuissance devant les manifestations chaque jour plus menaçantes des religionnaires. Le comte répliqua qu'il ferait mettre en vigueur à Audenarde l'ordonnance déjà publiée à Ypres. Le lendemain, l'ordonnance fut effectivement publiée, puis le comte se rendit à l'hôtel échevinal où un banquet lui était offert par le magistrat. Il était encore à table, avec les principaux bourgeois, lorsque le magistrat fut informé qu'une grande multitude revenant du prêche se trouvait à la porte de la ville et voulait, malgré la garde, entrer par troupes; le désordre devint tel que le magistrat dut se lever de table pour y remédier. Ce fut pis encore lorsque le comte eut quitté Audenarde et se fut rendu à son château de Sottegem d'où il devait repartir pour Bruxelles. Les religionnaires se mirent à chanter publiquement leurs psaumes en signe d'allégresse; et ils soutenaient que c'était par le consentement du comte d'Egmont que les prêches avaient lieu, et qu'il était entièrement pour eux (2).

(1) Tomas Armenteros à Antonio Perez. (*Corresp. de Philippe II*, t. Ier, p. 477.)

(2) *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenarde sur les troubles arrivés en cette ville, en* 1566, avec de nombreuses pièces à l'appui, publié d'après les documents originaux conservés aux archives d'Audenarde, par J. Vander Meersch, p. 22.

On a prétendu que, par son attitude, le gouverneur de la Flandre encourageait les sectaires. Telle n'était point l'opinion des contemporains les plus dignes de foi. Le comte d'Egmont, dit J. de Wesenbeek, « avoit fait son possible pour contenir le peuple, lequel de çà et de là commençoit fort à s'émouvoir... » *Description de l'estat, succès et occurence advenus au Païs-Bas au faict de la religion.* (Imprimé en 1569.)

Lorsque le gouverneur de la Flandre rentra à Bruxelles, la régente venait d'apprendre le saccagement des églises d'Ypres et des environs de Lille. Elle était inquiète et irritée. Elle se rendit au conseil d'État accompagnée du comte d'Egmont, qui était venu lui parler à la messe. Dans le trajet, elle lui exprima son mécontentement de ce qui venait de se passer en Flandre et lui demanda son assistance pour réprimer des excès aussi scandaleux. Le comte répondit que la première chose à faire était de conserver l'État et que l'on s'occuperait ensuite de la religion. Marguerite répliqua avec vivacité qu'il lui paraissait plus nécessaire de pourvoir d'abord à ce qu'exigeait le service de Dieu, parce que la ruine de la religion serait un plus grand mal que la perte du pays. Mais le comte fit observer que tous ceux qui avaient quelque chose à perdre ne l'entendaient pas de cette manière. La régente, étant entrée au conseil, fit enjoindre à Maximilien de Rassenghien, gouverneur de la Flandre wallonne, de se rendre sans retard à Lille, avec la compagnie d'hommes d'armes de Montigny, et de désarmer la populace qui revenait du pillage des églises, avant de la laisser rentrer dans la ville. Le comte d'Egmont, loin d'approuver cette résolution, déclara que la voie de la force ne lui semblait pas praticable, à moins de se résoudre à tailler en pièces deux cent mille hommes. Mais la régente maintint ses ordres (1).

C'était à bon droit que le gouverneur de la Flandre n'acceptait point la terrible responsabilité du saccagement des églises. Il se plaignit avec amertume au magistrat d'Ypres qu'on eût si mal observé son ordonnance et qu'on eût fait si peu de cas des ordres qu'il avait laissés (2). Il se montrait aussi fort préoccupé de ce qui pouvait survenir à Gand. Le magistrat avait envoyé le pensionnaire Borluut à Bruxelles pour aviser aux moyens de préserver la ville des excès des iconoclastes. Il trouva le comte d'Egmont très affligé des désordres qui avaient eu lieu

(1) Marguerite de Parme au roi, 18 août 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 450.

(2) *Justification* du magistrat d'Ypres, MS.

et surtout de ce que son gouvernement en eût été le principal théâtre. Mais, dépourvu de troupes, Egmont ne pouvait que recommander au magistrat de faire pour le mieux. La régente, à qui Borluut s'adressa ensuite, ne fit d'ailleurs que répéter la recommandation du gouverneur de la Flandre : le magistrat, dit-elle, devait redoubler de vigilance (1).

Le comte de Hornes se trouvait encore dans son château de Weert lorsque, par une lettre du 7 août, Marguerite de Parme l'avait requis de se rendre à Bruxelles pour le 18 afin de délibérer, avec les autres chevaliers de la Toison d'or, sur la dernière requête des confédérés (2). Tandis que l'ami du comte d'Egmont se dirigeait vers Bruxelles, les pillages des églises continuaient dans la plupart des provinces. On eut surtout à regretter la dévastation de la cathédrale d'Anvers. Cet acte de vandalisme s'accomplit le 20 août quand le prince d'Orange, appelé également à Bruxelles afin d'assister au conseil d'État, eut obéi aux injonctions réitérées et imprudentes de la régente. Prévoyant des désordres, il avait insisté fortement pour que, pendant son absence, il fût suppléé par le comte de Hornes ou par le comte de Hoogstraeten. Mais la régente n'avait pas accueilli sa proposition.

A peine le comte de Hornes fut-il arrivé à Bruxelles qu'il s'adressa de nouveau à Philippe II. Il l'informait qu'il avait reçu le 14 la lettre que le roi lui avait écrite par le secrétaire Courteville. Il déclarait qu'il était toujours disposé à servir le souverain, comme l'attestait sa présence même à Bruxelles où il s'était rendu malgré sa pénurie; il désirait le rétablissement de l'ordre et appelait de ses vœux le roi dont la présence serait le meilleur remède. Mais il ne dissimulait pas à Philippe II que l'incertitude où il le laissait, incertitude si longue et si pénible, rendait sa position intolérable; il demandait donc une résolution formelle, dans un sens ou dans l'autre (3).

(1) Rapport de Borluut au magistrat de Gand, 18 août 1566. *Verslag*, etc., p. 121.

(2) *Supplément aux guerres civiles*, etc., t. II, p. 366.

(3) Il s'exprimait en ces termes (20 août) : « ... J'avois passé quelques « mois envoyé un de mes gens vers Vostre Majesté, pour lui representer

La correspondance d'Alonse de Laloo avec le comte de Hornes fournit des détails précieux sur les dispositions de Philippe II, de ses ministres et de sa cour à l'égard de la noblesse des Pays-Bas. Montigny dînait le 1er août chez Hopperus avec Tisnacq. Celui-ci, déjà désigné comme le successeur de Viglius dans la présidence du conseil privé (1), émit l'opinion que la noblesse, au lieu de faire les demandes dont Montigny s'était chargé, eût mieux agi en adressant une requête pour maintenir les résolutions du concile de Trente. Montigny répondit avec vivacité, et même avec hauteur, qu'il appartenait lui-même à la noblesse. Puis, dans un long entretien avec le duc d'Albe, il déclara que c'était lui qui avait conseillé à son frère, le comte de Hornes, d'abandonner la cour et de se retirer dans sa maison de Weert, parce que, par son séjour prolongé à Bruxelles pour le service du roi, le comte avait dépensé 40,000 ducats, qu'il était presque entièrement ruiné, et qu'il était fâcheux, dans cette situation, d'attendre indéfiniment une résolution. Le duc d'Albe, dissimulant ses véritables sentiments, fut loin de contester les services rendus par le comte de Hornes ; il s'étendit même avec une sorte de complaisance sur ses titres à une récompense ou plutôt à un dédommagement. Le comte avait chargé son messager d'avertir Montigny des dénonciations du frère Lorenzo, l'infatigable délateur. Montigny répondit avec trop de naïveté, trop de bonne foi, qu'il ne croyait pas que le roi attachât de l'importance aux rapports de ce moine, parce que tous savaient que ces rapports étaient faux et calomnieux ; il engageait donc son frère à ne pas

« mes affaires, et où Vostre Majesté n'eust envie me remédier, estre content « que me pourrois retirer en ma maison, pour donner ordre au peu de bien « qui me restoit ; n'ayant le moien de plus continuer au service de Vostre « Majesté à mon très grand regret, dont jusques au présent n'ay eu nulle « response, suppliant très humblement à Vostre Majesté me vouloir en ce « mander vostre resolution, *pour selon ce me pouvoir regler*, ne desirant rien « tant en ce monde que de toujours demourer très humble serviteur de « Vostre Majesté... » (*Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 367.)

(1) Hopperus, de son côté, avait été appelé en Espagne pour y remplacer Tisnacq comme garde des sceaux des Pays-Bas.

s'en tourmenter (1). Le noble Montigny ne se doutait donc point que Philippe II ajoutait plus de foi aux vagues imputations d'un moine qu'aux protestations de l'élite de la noblesse des Pays-Bas?

Les nouvelles qui arrivaient de toutes parts avaient comme terrifié la régente de ces provinces. Elle craignait de voir saccager les églises de Bruxelles sous ses yeux et même d'être faite prisonnière. Dans son angoisse, elle résolut de quitter la ville, pendant la nuit du 21 au 22 août, et de se retirer à Mons. Après avoir mandé au palais les seigneurs du conseil d'État, elle les requit de l'accompagner. Mais de même que le prince d'Orange, le comte d'Egmont se récria vivement contre un dessein qui, selon l'un et l'autre, pouvait entraîner la ruine du pays. Le comte d'Egmont dit, comme le prince d'Orange, que si la régente exécutait son projet, les seigneurs convoqueraient immédiatement les États-Généraux afin de prendre les mesures convenables. Il ajouta même, non sans une certaine exaltation, qu'on lèverait quarante mille hommes pour aller assiéger Mons. Tous les seigneurs, les comtes d'Egmont et de Hornes, le prince d'Orange, le comte de Hoogstraeten, ajoutèrent que la régente ne devait point prêter si facilement l'oreille à des rapports qui tendaient à compromettre le service du roi et sa propre réputation. Le comte de Hornes s'exprimait avec le plus de chaleur. Tous supplièrent donc la sœur de Philippe II de différer son départ, promettant de ne point l'abandonner, mais de mourir à ses pieds, si quelqu'un voulait l'outrager. D'un autre côté, le magistrat et les bourgeois de Bruxelles avaient fait fermer les portes de la ville pour empêcher une retraite qui pouvait avoir les plus graves conséquences. Le comte d'Egmont et le comte de Hornes se rendirent avec le prince d'Orange et le comte d'Hoogstraeten à l'hôtel de ville : ils y firent reconnaître le comte de Mansfeldt comme gouverneur

(1) Alonse de Laloo au comte de Hornes, 3 août 1566, dans l'appendice à l'ouvrage publié par M. Van Vloten, sous le titre de : *Montigny's leven en dood in Spanje* (Amsterdam, 1853, in-8°). Cet appendice se compose d'une série de lettres en espagnol recueillies par le savant éditeur dans la bibliothèque de l'Université de Leyde.

de Bruxelles et déclarèrent au magistrat que, la régente demeurant sur leur parole, il ne fallait rien négliger pour que l'ordre fût maintenu dans la ville (1).

Le conseil d'État, s'étant réuni dans la journée, reçut communication de la dépêche qui contenait les dernières résolutions de Philippe II. Les membres qui, en général, opinaient comme Viglius, c'est à dire Berlaymont, Arenberg, Hachicourt et d'autres voulaient que l'on se conformât aussi étroitement que possible à cette dépêche du 31 juillet. Mais tel n'était point le sentiment du parti opposé. Le comte d'Egmont opina le premier et contredit vivement Viglius. « Si le roi, dit-il en « substance, eut connu les conjonctures présentes, il eût pris « une autre résolution. En tout cas, s'il se fût décidé plus tôt, « mieux eût valu. Certainement il a fait plus qu'on ne pourrait « dire; mais à un nouveau mal, comme à présent, il faut un « remède nouveau. La décision royale ne pouvant contenter « ni la noblesse ni le peuple, il semble que la régente, ayant « égard aux conjonctures, devrait ne pas se renfermer stric- « tement dans les ordres du roi, mais sortir de ces limites « étroites. Il ne convenait donc pas de communiquer la résolu- « tion du roi aux confédérés; il fallait au contraire la tenir « secrète et annoncer simplement que l'Inquisition était abolie, « sans même ajouter : *sauf l'autorité épiscopale;* il fallait annon- « cer en outre l'abolition des placards jusqu'à ce qu'il y fût « remédié par le roi. » Toutefois le comte d'Egmont n'était pas d'avis d'introduire l'anarchie en matière de cultes, de vivre, comme il disait, sans loi et en confusion; mais il fallait établir un ordre politique qu'on pût observer, et il se réservait d'exprimer une autre fois son avis sur ce sujet. La régente avait vivement exhorté les seigneurs à prendre les armes pour réprimer et châtier l'impiété des sectaires. Le comte d'Egmont ne s'y refusait pas d'une manière absolue : cependant il ne voulait

(1) La duchesse de Parme au Roi, 27 août 1566. (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 452.) — Le comte de Hornes au seigneur de Montigny, son frère, 10 octobre 1566 (*Déduction de l'innocence*, etc., p. 376 et suiv.). — J. de Wesenbeek, *Description de l'estat*, etc.

point qu'on employât des troupes étrangères; il demandait que chaque gouverneur prît les armes en son gouvernement. Il demandait en outre que l'on observât la paix de religion, telle qu'elle était en vigueur dans l'Empire; que l'on défendît à tous les étrangers de porter des armes, que les transgresseurs fussent déclarés ennemis et les prêcheurs étrangers interdits. Le prince d'Orange, qui avait mis son avis par écrit, parla dans un sens analogue. Le comte de Hornes se référa à ce qu'avait dit le comte d'Egmont et le prince. Il ajouta « qu'il fallait remontrer « aux confédérés de participer à la répression des violences et « commander à tous les chevaliers de l'Ordre de faire de même; « qu'il fallait envoyer dans chaque ville l'un d'eux pour faire « poser les armes et prévenir de nouveaux excès; qu'il fallait « prendre les armes à cette fin seulement et non pour empê- « cher les prêches. » Comme le comte d'Egmont, il désirait que des mesures spéciales et temporaires fussent adoptées pour régler ce qui se rapportait aux prédications (1).

La régente avait vainement cherché à influencer le comte d'Egmont afin qu'il se soumît aux derniers ordres du roi; tous ses efforts avaient échoué. Elle avoua elle-même ces vaines tentatives dans sa correspondance secrète avec Philippe II. « Malgré tous les moyens de persuasion auxquels elle avait eu « recours, elle n'avait pu amener le comte d'Egmont, disait-elle, « à donner son assentiment aux résolutions prises par le roi « en ce qui concernait l'Inquisition, la modération des placards « et le pardon général, ni à consentir à l'emploi de la force « contre les sectaires. Elle avait eu beau lui rappeler ses pro- « messes, si souvent faites, de prendre les armes pour le ser- « vice de Dieu et du roi, au cas que les trois points fussent « accordés; il avait répondu que les temps étaient changés, « que les résolutions du roi étaient venues trop tard. Elle lui « avait encore représenté vainement que, en supposant que le « roi voulût admettre deux religions (ce qu'elle ne pouvait « croire), elle ne voulait pas, elle, être l'exécutrice d'une sem- « blable détermination; qu'elle se laisserait plutôt mettre en

(1) *Notules* du conseil d'État (séance du 22 août).

« pièces. Elle n'avait pas eu plus de succès auprès du prince « d'Orange et des comtes de Hornes et d'Hoogstraeten (1). »

Dans toute cette lettre régnait une violente irritation contre le comte d'Egmont. On s'apercevait qu'un changement profond s'accomplissait dans l'esprit de Marguerite de Parme. Ce seigneur, qu'elle vantait naguère comme le type de la loyauté, elle allait bientôt le dénoncer comme un factieux, comme un soutien d'hérétiques, comme un ennemi de Dieu et du roi, parce qu'il refusait d'aggraver une crise terrible et de mettre l'État en péril. Elle devait lui reprocher avec véhémence sa tolérance qui était alors de la sagesse, sa modération qui était alors le vrai patriotisme. Marguerite cependant dissimulait en public son dépit et son ressentiment, car elle avait encore besoin du comte d'Egmont et de ses alliés pour négocier une transaction avec les chefs des confédérés.

Protégée par les seigneurs les plus considérables et les plus populaires, la régente des Pays-Bas n'avait sans doute rien à craindre pour elle-même. Toutefois, dans la soirée même de ce jour mémorable, sous prétexte qu'on voulait saccager toutes les églises de Bruxelles, sans excepter la chapelle de la cour, et qu'on se proposait de la retenir prisonnière en même temps qu'on s'emparerait du comte d'Egmont, elle manifesta de nouveau le dessein de se rendre à Mons. Elle dit aux seigneurs qu'elle avait été mal avisée le matin en suivant leurs conseils, et apostropha vivement le comte de Hornes : « Vous avez été la plus grande cause, lui dit-elle, que je me trouve en cet état; pourquoi ne me laissâtes-vous partir? Satisfaites donc à ce que vous m'avez promis. » Le comte répondit qu'il était prêt à remplir sa promesse, à forcer le guet de la porte de Caudenberg et à lui obéir; mais qu'il ne croyait pas pourtant à l'exactitude des rapports qui l'effrayaient tant (2). Ces rapports, en effet, étaient exagérés : la sœur de Philippe II, il faut le répéter, n'avait rien à

(1) La duchesse de Parme au roi, 27 août 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 452.

(2) Ces particularités sont extraites de la lettre adressée le 10 octobre 1566 par le comte de Hornes au baron de Montigny.

craindre pour sa sûreté. Cependant de nouvelles concessions étaient indispensables pour faire tomber les armes des mains des sectaires. A Bruxelles aussi, plusieurs milliers de bourgeois se déclaraient ouvertement pour la religion nouvelle (1).

Les comtes d'Egmont et de Hornes, de même que le prince d'Orange, représentèrent donc à la régente qu'elle devait céder aux circonstances. Ils alléguaient que c'était le seul moyen de désarmer le peuple dont les rassemblements, en tant de lieux, excédaient deux cent mille personnes; que l'on ne pouvait s'aider de la plupart des bandes d'ordonnances; que trop d'obstination pourrait entraîner la ruine de la religion et en outre déterminer une révolte générale. La régente finit par céder. Dans la nuit du 23 au 24 août, en présence du prince d'Orange et des comtes d'Egmont et de Hornes, elle déclara qu'elle ferait les concessions qui étaient réclamées, mais que ces concessions n'étaient pas volontaires, que la force les lui arrachait. Elle donnerait aux confédérés le pardon et la sûreté qu'ils exigeaient. Elle n'empêcherait pas les prêches dans les localités où ils se faisaient alors, pourvu que le peuple mît bas les armes et jusqu'à ce qu'une résolution fût prise par le roi, de l'avis des États-Généraux. Cette autorisation était encore subordonnée à la double condition de ne faire ni scandale ni désordre aux prêches et de n'empêcher en aucune manière l'exercice de la religion catholique. On devait laisser les catholiques user librement de leurs églises, comme autrefois.

Entre une et deux heures du matin, le comte d'Egmont fit appeler le pensionnaire Borluut et le pria d'avertir sans retard le magistrat de Gand que la régente avait pris, au conseil d'État, la résolution de tolérer la fréquentation des prêches hors des villes. Cette concession faite pour apaiser les troubles avait pour conséquence la cessation de l'Inquisition (2).

Le 25, les *lettres d'assurance*, destinées à garantir les signataires du Compromis, furent remises à leurs députés, parmi

(1) Viglius à Hopperus, 26 août 1566. (*Epist. ad Hopperum*, p. 33.)

(2) Borluut au magistrat de Gand, de Bruxelles, 24 août 1566. *Verslag*, etc., p. 135.

lesquels se trouvait Beckerzeel, le secrétaire du comte d'Egmont. Les confédérés devaient promettre, en recevant l'acte qui garantissait leur sûreté, d'aider de tout leur pouvoir à apaiser les troubles; de faire cesser le saccagement des églises, des cloîtres et des monastères; de châtier ceux qui avaient commis des sacriléges; de désarmer la populace; d'empêcher que les prêches ne se fissent dans les lieux qui en avaient été exempts jusqu'alors et de se conformer en tout et partout à ce qu'il plairait au roi de leur commander par l'avis et le consentement des États-Généraux. Les représentants des confédérés prirent cet engagement le 25 entre les mains des délégués de la régente dont les principaux étaient les trois seigneurs qui avaient conduit à bonne fin cette importante négociation.

Que se passa-t-il encore? On ne sait. Toujours est-il, cependant, que Louis de Nassau et ses collègues, soit qu'ils fussent mal informés, soit qu'ils voulussent achever la défaite de la régente, outrèrent les concessions qui leur avaient été faites. Pour calmer les religionnaires, ils leur promirent non seulement que les prêches seraient libres, mais encore qu'ils auraient le plein exercice du culte réformé (1).

Telle n'était point la portée des concessions arrachées à la régente. Jamais la sœur de Philippe II n'avait autorisé l'exercice de la religion protestante.

Les gouverneurs des provinces, les conseils provinciaux et les magistrats des villes furent informés officiellement, le 26, de l'accord fait avec les confédérés. En même temps, la régente leur adressa une ordonnance par laquelle l'Inquisition et les anciens placards étaient suspendus, mais qui prescrivait de faire

(1) Les mandataires de l'assemblée de Saint-Trond à Bruxelles, Louis de Nassau, Bernard de Mérode, Charles de Revel, Beckerzeel, etc., adressèrent le 24 août aux ministres et consistoires de Flandre une lettre qui contenait la déclaration suivante : « ... Nous vous requérons de tenir le peuple en telle « modestie de s'abstenir de faire aulcunes foules et insolences afin qu'à la « venue des gentilshommes députés pour empescher les troubles apparents « il y ait moyen de traiter avec vous pour obvier auxdits troubles. *Vous « donnant toute assurance que pour l'exercice de la religion aulcune moleste ne « vous sera faite.* » Procès MS. du comte d'Egmont, t. III. (*Archives du royaume.*)

punition exemplaire des briseurs d'images, boute-feux, pillards et perturbateurs du repos public, sous peine de privation des priviléges pour ceux qui refuseraient de remplir leur devoir. Le même jour, le comte d'Egmont adressa au magistrat de Gand une exhortation pressante, en lui envoyant le double de la décision prise par la régente sur la requête des gentilshommes. « Vous ne sauriez croire, disait-il, le grand regret que j'ai eu d'ouïr et de voir les troubles de la Flandre. » Il espérait que la résolution prise par la régente y remédierait, et il enjoignait au magistrat de la faire publier immédiatement. Elle encouragerait « les bons » à continuer de s'acquitter de leurs devoirs « pour le service de Sa Majesté; » elle intimiderait « les mauvais » et les empêcherait de renouveler contre les églises leurs « exécrables » attentats; et, s'ils avaient recours à la violence, il fallait employer la force contre eux et les traiter en « ennemis du repos public (1). » La même communication fut adressée aux autres villes de Flandre.

Le comte d'Egmont était entièrement d'accord avec le prince d'Orange pour condamner des excès qui devaient, s'ils n'étaient réprimés et flétris, porter une atteinte mortelle à la cause défendue jusqu'alors par l'élite de la noblesse des Pays-Bas. Déjà un grand nombre de personnes, naguère favorables à la liberté de conscience, se rejetaient du côté des catholiques exagérés (2). Le 23 août, le prince d'Orange, en informant, comme gouverneur de la Hollande, le magistrat de Harlem, du pillage des églises d'Anvers, s'élevait avec une remarquable énergie contre ces spoliations. Après les avoir flétries, il exhortait ceux de Harlem à employer tous leurs efforts pour prévenir de pareils excès dans leur cité (3).

Tandis que le comte d'Egmont et le prince d'Orange voulaient l'exécution loyale de l'accord conclu, sous leurs auspices, avec les députés des confédérés, la régente, humiliée et craignant le

(1) Rapport du magistrat de Gand. Pièces justificatives, p. 159.

(2) John Fitzwilliams à W. Cecill, Anvers, 25 août 1566. (State Paper Office.) *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 3e série, t. Ier.

(3) Archives de Harlem. — Cette lettre du prince était sans doute une circulaire adressée également aux autres villes de son gouvernement.

mécontentement de Philippe II, cédait à son exaspération contre ceux dont elle avait suivi les conseils. Le 27 août, écrivant confidentiellement à Philippe II, elle disait que, n'ayant pas le pouvoir de l'obliger, il restait le maître de révoquer, quand le temps serait venu, ce qu'elle avait accordé par contrainte. Elle accusait le comte d'Egmont, le prince d'Orange ainsi que les comtes de Hornes et d'Hoogstraeten de s'être déclarés, en paroles et en fait, *contre Dieu et le roi*. On l'avait assurée, disait-elle, que le dessein du prince d'Orange était de se rendre maître de l'État et de partager les villes avec les autres seigneurs. Elle prétendait aussi que le prince, de concert avec le comte d'Egmont, recrutait des cavaliers en Allemagne; que le comte s'était même déclaré ouvertement pour les gueux et que sa fille aînée était huguenote. S'appuyant sur des dénonciations calomnieuses de Noircarmes (cet homme faux et double, comme disait naguère le comte de Mansfeldt), la régente informait encore Philippe que, le 26, les comtes de Hornes et d'Hoogstraeten, ainsi que deux représentants des confédérés, Beckerzeel et d'Esquerdes (1), avaient été en conférence avec le comte d'Egmont. Dans cette entrevue, le comte de Hornes et d'Esquerdes avaient opiné, prétendait-elle, pour que, dans les six jours, les confédérés et les sectaires fissent main basse sur tous les prêtres et les religieux du pays, si les nobles ligués n'obtenaient pas la satisfaction qu'ils exigeaient, ou si la force armée était mise à la disposition des trois seigneurs de l'autre parti, Mansfeldt, Arenberg et Berlaymont. On devait ensuite agir de même à l'égard de tous ceux qui voudraient prendre la défense du roi (2).

Telles étaient les imputations mensongères ou exagérées, les dénonciations violentes par lesquelles Marguerite de Parme entretenait dans le cœur de Philippe II un ressentiment implacable contre les plus illustres seigneurs des Pays-Bas. Prêtant l'oreille à tous les bruits, confondant le faux et le vrai, grossissant toutes les rumeurs, ajoutant foi à tous les rapports des

(1) Eustache de Fiennes, seigneur d'Esquerdes.
(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 452-454.

espions et aux propos plus perfides encore de ces nobles qu'animait contre le comte d'Egmont une basse jalousie ou une honteuse servilité, la sœur de Philippe II dépeignait comme des factieux et des traîtres ceux mêmes qui étaient le plus fermement dévoués à la grandeur et à la prospérité des Pays-Bas !

Fidèles à la convention qu'ils avaient acceptée, les confédérés, sans excepter Bréderode, s'empressaient de disperser et de châtier les briseurs d'images. Beckerzeel, qui avait été un des signataires de cette transaction, se signala particulièrement par son énergie.

Jean Casenbroot, originaire de Bruges, avait acquis en 1561 la petite seigneurie de Beckerzeel, située à deux lieues de Bruxelles, entre cette ville et Gand. Très mal vu du parti espagnol, il s'attacha au comte d'Egmont dont il devint le secrétaire et le conseiller privé. Le comte le faisait asseoir à sa table et lui donnait 300 écus de gages par an (1). Il exerça bientôt une grande influence sur le vainqueur de Gravelines.

Après la conclusion de l'accord avec les représentants des confédérés, le gouverneur de la Flandre, vivement sollicité par le magistrat d'Audenarde de mettre un terme aux désordres qui affligeaient la commune, chargea Beckerzeel de négocier avec les chefs du consistoire. Ce gentilhomme avait signé le Compromis; mais il n'avait cessé d'affirmer au comte d'Egmont qu'il était bon catholique, et le comte ne s'était jamais aperçu du contraire (2). Il allait donner bientôt la preuve d'un zèle extraordinaire.

(1) *Procès du comte d'Egmont*, p. 265. — *Histoire des environs de Bruxelles*, par A. Wauters, t. Ier, p. 387. — Dans une lettre du 23 juillet 1565, adressée à Gonçalo Perez, T. Armenteros montrait toute son aversion pour Beckerzeel : « Je n'ai vu ici personne, disait-il, plus malicieux et plus double que ce Backerzeele : il prétend savoir tout ce qui se passe en Espagne et en Italie; Il est très avide d'affaires, et il s'en mêle démesurément. C'est un homme de basse qualité : sa profession est plus d'un soldat que d'un bourgeois. Il s'est marié à Malines, où il demeure, à une femme veuve et riche, qui fut mariée une première fois avec un bâtard du comte de Nassau, et une seconde avec Maingoval. Le comte d'Egmont l'ayant chargé, pendant son absence, de traiter avec les états de Flandre sur le fait des aides et sur d'autres objets, cela lui a donné de l'autorité. » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 365.

(2) *Procès du comte d'Egmont*, p. 175.

Le 30 août, étant arrivé près de Grammont, il chargea avec son escorte une bande de briseurs d'images, en tua douze sur la place et en emmena trente comme prisonniers; le lendemain vingt-deux de ces derniers, parmi lesquels un prédicant, furent attachés au gibet et les autres battus de verges (1).

Lorsqu'il fut entré dans Audenarde, le 1er septembre, Beckerzeel produisit une lettre du comte d'Egmont qui le chargeait de s'aboucher avec les chefs du consistoire pour faire restituer aux catholiques les églises dont leurs adversaires s'étaient emparés (2). Il s'acquitta habilement de cette mission, gagna par son affabilité la confiance du magistrat de la ville, dont il était auparavant inconnu, et ménagea également les réformés dont l'exaspération pouvait encore être redoutable. Il assurait d'ailleurs lui-même qu'il avait trouvé un grand nombre de gens fort intimidés par la défaite des sectaires de Grammont et mieux disposés à accepter l'accord; sans l'énergie qu'il venait de montrer, sa négociation n'aurait pas eu, prétendait-il, un aussi bon succès et n'eut pas été si fructueuse pour le bien public (3). Le 4, une transaction fut acceptée de part et d'autre. Elle stipu-

(1) *Histoire des Pays-Bas*, par Em. de Meteren, fol. 46. — *Procès du comte d'Egmont*, p. 49.— *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenarde*, p. 49.—Renon de France, MS. Ire partie, chap. 33e. Cet annaliste catholique assure que ce fut une exécution exemplaire pour deux motifs. « Le premier que Beckerzeel avoit été du nombre des confédérés. Le second qu'il fit ceci par forme de justice et pour l'exécution de l'accord des confédérés du 23 août, à cause que le prédicant s'avançoit de prêcher ès lieux non permis, ou tolérés, et que le peuple fut trouvé saisi d'armes... »

(2) Dans cette lettre datée du 27 août 1566, le comte d'Egmont disait au magistrat d'Audenarde : « ... J'envoie celle part le seigneur de Bacquerzeele « mien conseiller pour parler avec les principaulx sectaires dudit lieu et « traicter avec eux, affin de les faire sortir des églises, où j'entends qu'ils « preschent, à mon grand regret, et que les curez y puissent paisiblement « faire le service divin, comme du passé, conforme à la résolution prinse « par S. A., comme vous pourrez voir par l'escript (*le Recès*), que je vous « envoye ci-joinct... » *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenarde*, p. 48.

(3) C'est ce que Beckerzeel affirme dans une lettre qu'il écrivit au magistrat de Gand le 4 septembre. Rapport du magistrat de Gand, pièces justif., p. 219.

lait que les catholiques et les protestants observeraient dorénavant tous les points compris dans le dernier traité conclu avec les nobles et les gentilshommes confédérés. Les catholiques ne seraient plus troublés en aucune façon. Les religionnaires déposeraient leurs armes entre les mains des chefs du consistoire, qui les garderaient et en rendraient compte tant au peuple qu'aux officiers et magistrats de la ville; les catholiques devaient également désarmer. Les prêches ne se feraient plus dans la ville ni même dans les églises du dehors consacrés au culte catholique, à condition que l'on désignerait hors des murs un endroit où les religionnaires pourraient tenir leurs assemblées et même élever une « grange » pour se mettre à couvert. Tout exercice de la nouvelle religion devait donc cesser dans la ville ; les religionnaires pourraient toutefois enterrer leurs morts dans l'intérieur, mais avec la plus grande modestie, secrètement, sans assemblée ni chant des psaumes. On éviterait enfin tout ce qui pourrait blesser le magistrat ou troubler la tranquillité publique. Les religionnaires cessèrent en effet de tenir leurs réunions dans la ville, et le culte catholique fut rétabli dans toutes les églises, cloîtres et chapelles. Pour témoigner sa gratitude au négociateur, le collége des échevins d'Audenarde lui offrit un banquet le 8 septembre (1).

Les religionnaires d'Anvers et de Tournai, plus puissants que ceux de la Flandre, obtinrent du prince d'Orange et du comte de Hornes des concessions qui, sur un point important, différaient de l'accord d'Audenarde.

Dès le 26 août, le prince s'était rendu à Anvers, chargé par la régente d'obtenir la soumission des sectaires, conformément à la convention conclue avec les confédérés. Le 28, le magistrat fit pendre et étrangler sur le marché, en présence du prince, trois briseurs d'images. En outre, une ordonnance défendit, sous peine de mort, de troubler l'exercice du culte ancien, et Guillaume de Nassau fit restituer aux catholiques les églises dont leurs adversaires s'étaient emparés. Mais, après avoir prescrit ces restitutions, il transigea avec les partisans de la

(1) *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenarde*, p. 47 et 50.

réforme. Il accorda aux calvinistes, aussi bien qu'aux luthériens, trois endroits « dans la ville » pour y faire leurs prêches et y exercer leur religion, à la condition expresse qu'ils respecteraient les églises et les monastères. Cet accord important fut conclu le 2 septembre. En l'envoyant à la régente, Guillaume exposa les raisons pour lesquelles il était préférable de laisser prêcher les dissidents dans la ville même. Leurs assemblées, disait-il, y seraient moins dangereuses qu'au dehors, où elles attiraient communément dix-huit ou vingt mille personnes et où elles auraient pu, comme on en avait reçu l'avertissement, se grossir de tous les vagabonds de la Flandre, désireux, sous prétexte de religion, de saccager la métropole commerciale des Pays-Bas.

Malgré ces raisons puissantes, Marguerite fut vivement émue en recevant l'acte du 2 septembre. L'avis du conseil d'État ayant été demandé, Viglius, Berlaymont et Hachicourt dirent que la régente ne pouvait approuver le prince d'Orange parce qu'il était hors des termes de l'accord du 23 août. De son côté, Mansfeldt recommanda de dissimuler. Le comte d'Egmont seul s'opposa vivement à un désaveu formel, qui pourrait avoir les plus graves inconvénients. Il croyait aussi que le prince d'Orange était hors des termes de l'accord; mais il rendait justice à ses bonnes intentions, déconseillait un désaveu qui n'était pas mérité et croyait que mieux valait exposer l'état des choses au roi et attendre sa décision (1). L'avis de Viglius prévalut, et l'accord du 2 septembre fut hautement désapprouvé par la régente.

Pour montrer son dévouement, le comte de Hornes s'était offert de suppléer à Tournai son frère, le baron de Montigny, gouverneur de la ville et du Tournaisis. Cette offre avait été acceptée à contre-cœur et par nécessité (2). La régente donna

(1) *Notules* du conseil d'État (5 septembre 1566).

(2) Renon de France, MS., 1re partie, chap. XXIII. — Le comte de Hornes, dans la lettre qu'il adressa à son frère, le 10 octobre suivant, lui fit connaître en ces termes les motifs de sa résolution : « ... Touchant vostre gouvernement « de Tournay, ayant entendu que le tout estoit en confusion, l'on advisa y « envoyer M. de Hachicourt pour y remedier : mais me semblant en conscience

ostensiblement au comte de Hornes les pouvoirs les plus amples. Elle le chargea, au nom du roi, de veiller à la sûreté du château et de la ville de Tournai; il devait prendre la direction de tout ce qui concernait le service du souverain. Jean du Chasteler, seigneur de Moulbais, lieutenant-gouverneur du château et du bailliage, et le seigneur de Beauvoir, chargé de conduire deux cents fantassins dans la forteresse, devaient être subordonnés au comte de Hornes. Mais, comme on le verra, ces deux officiers ne cessèrent d'agir d'après les instructions directes de la régente.

Le 30 août, vers le soir, le comte de Hornes arriva à Tournai. Les compagnies bourgeoises, enseignes déployées, étaient allées à sa rencontre, ainsi qu'un grand nombre de gentilshommes et de riches marchands. Ce fut avec ce cortége et sans aucune autre escorte que le comte entra dans la ville, bien accueilli par le peuple, qui le saluait du cri de : « *Vive le roy et les gueulx.* »

Les réformés dominaient alors dans Tournai dont ils formaient les cinq sixièmes de la population. Les prêches se faisaient dans l'enceinte intérieure et jusque dans les églises paroissiales qui avaient été dépouillées des emblèmes du catholicisme. Un riche marchand calviniste, de la rue Saint-Martin, Jean Says, hébergea le délégué de la régente (1). Celui-ci n'avait pas voulu descendre au château, afin de se concilier la confiance du peuple qu'il venait apaiser. Les seigneurs d'Esquerdes et de Villers, députés des confédérés, se logèrent en face de la maison occupée par le comte, afin de pouvoir communiquer plus facilement avec lui.

Cet arrangement déplut beaucoup au magistrat qui poursuivait avant tout la restauration intégrale de l'ancien culte. Il lui

« n'estre seigneur pour traicter telle affaire : et aussi ayant regard combien il « vous importoit que ceste place ne se perdist, combien que vous en estiez « à vostre partement assez deschargé, me résolus néanmoins m'offrir y « aller... » *Supplément aux guerres civiles de Flandre*, t. II, p. 18.

(1) L'hôte du comte de Hornes eut également un triste sort : il fut exécuté, comme calviniste et conspirateur, sur la place de Vilvorde le 29 décembre 1568.

semblait que s'il avait été logé chez un catholique, le représentant de la régente eût été moins exposé à subir l'influence des partisans de la réforme et ceux-ci ne seraient pas arrivés si aisément à leur but. Tandis que les calvinistes désiraient que les prêches et l'exercice de leur religion fussent tolérés dans la ville même, une fraction du corps municipal, s'il avait pu faire prévaloir sa volonté, eût repoussé loin de l'enceinte de Tournai toutes les assemblées des religionnaires (1).

Le soir, le magistrat invita le comte de Hornes à souper avec plusieurs seigneurs et gentilshommes. Ce banquet eut lieu à la Halle, dans la chambre de torture, la nouvelle salle servant de dépôt aux ornements de l'église de Notre-Dame, qui y avaient été portés après le saccagement.

Pendant le souper, le comte de Hornes montra assez joyeuse contenance, devisant gaiement avec d'Esquerdes et de Villers, représentants des confédérés. Il promit de ne pas quitter la ville avant l'apaisement des troubles; il témoigna, par ses paroles, une grande affection pour Tournai et pour son peuple, qu'il prétendait avoir trouvé plus modéré et plus doux qu'on ne le disait à la cour, où l'on se faisait une très fausse idée de l'état de la ville (2).

Le lendemain, 31 août, le comte de Hornes se trouva de nouveau à la Halle avec d'Esquerdes et de Villers, et, en la présence des consaux de Tournai et des conseillers du bailliage, il communiqua la commission qu'il tenait de la régente. Cédant à la demande qui lui fut faite par les consaux et voulant ôter au peuple tout prétexte de défiance, il se montra disposé à faire sortir du château Beauvoir qui y était entré la nuit précédente avec ses hommes d'armes. Il demanderait en outre au seigneur de Moulbais, qui occupait la forteresse comme lieutenant-gouverneur, de ne rien entreprendre contre la ville. C'était,

(1) *Mémoires* de Pasquier de Le Barre, publiés par M. Pinchart, t. Ier, p. 149-150. Pasquier de Le Barre fut témoin des événements qu'il raconte.

(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 151.

du reste, à cette condition que le peuple offrait de déposer les armes (1).

Il ne faut pas perdre de vue que les réformés étaient alors dominants dans Tournai dont ils formaient les cinq sixièmes de la population. Ils s'étaient déjà habitués à faire leurs prêches dans l'intérieur de la ville et jusque dans les églises. C'est ainsi que, le 1er septembre, le prêche se fit le matin dans les temples de Saint-Jacques et de Saint-Brixhe, et, après le dîner, au monastère de Saint-Nicaise. Or, la régente avait expressément enjoint au comte de Hornes d'empêcher les prêches dans l'intérieur de Tournai. Le 1er septembre, ayant de nouveau assemblé les consaux et les officiers du bailliage en sa présence, le comte leur notifia les ordres de la régente. Il ajouta toutefois que, avant de faire une publication sur ce sujet, il désirait connaître l'opinion des représentants de la ville et du bailliage. Il leur demanda en conséquence s'ils trouvaient bon que l'on continuât à tenir les prêches dans la ville plutôt que hors des murs.

Le lendemain, les consaux et les officiers du bailliage émirent l'avis qu'il leur semblait tout à fait préférable de continuer provisoirement les prêches dans la ville et non au dehors, pourvu qu'ils se fissent dans des lieux isolés et voisins des portes (2).

Le 3, les consaux présidèrent à la publication solennelle de l'accord intervenu entre la régente des Pays-Bas et les gentilshommes confédérés. Ils firent ensuite donner lecture de l'ordonnance suivante : « L'on vous fait savoir par haut et « puissant seigneur, messire Philippe de Montmorency, comte « de Hornes, amiral de la mer, chevalier de l'Ordre, etc., com- « missaire député de par S. M. et S. A., avec les seigneurs « d'Esquerdes et de Villers, ici présents, pour la pacification « des troubles naguère advenus en cette ville, et au nom de

(1) *Mémoires* de Pasquier de Le Barre, t. Ier, p. 153. Voir aussi *Registres des consaux de Tournay*, publiés par M. Gachard dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. XI, 2e partie. — Les consaux étaient la réunion des divers colléges ou conseils dont se composait le magistrat de Tournai.

(2) *Registres des consaux*. — *Mémoires* de Pasquier de Le Barre, t. Ier, p. 155.

« messieurs les consaux d'icelle, du lieutenant du bailli, des « conseillers et officiers de S. M. constitués en ladite ville et « pays, que, jusqu'à disposition ultérieure, il sera loisible à « tous manants et habitants de se trouver aux prêches qui se « font par les ministres de la religion nouvelle, aux lieux et « places que le comte désignera. Pareillement il sera loisible « à tous et chacun desdits manants de pratiquer librement et « ouvertement la religion catholique ancienne et nouvelle, que « S. M. entend devoir être maintenue et gardée en ces pays. « Défense très expresse est faite à tous, tant ceux de la reli- « gion nouvelle qu'aux autres qui suivent la religion catho- « lique et romaine, de s'injurier de fait ou de parole ou « d'entraver l'exercice de leur culte. Chacun doit jouir paisi- « blement de la liberté et de la tolérance que S. M. a permise. « Les transgresseurs sont passibles de la peine de confiscation « de corps et de biens (1). »

Une autre ordonnance, publiée le lendemain par ordre du comte de Hornes et des consaux, enjoignait de déposer entre les mains du procureur-général de la ville ou d'un autre membre du magistrat tous les objets qui auraient été dérobés aux églises, monastères, cloîtres et hôpitaux; les transgresseurs seraient traités comme larrons et sacriléges, et comme tels pendus et étranglés au gibet sur le grand marché de la ville (2).

Ces mesures répressives ne faisaient point disparaître la principale difficulté. Tandis que la régente voulait absolument que la ville fût débarrassée des prêches, les réformés refusaient d'être subordonnés aux catholiques. Le 4 septembre, les consaux reçurent deux requêtes, l'une émanant des ministres et consistoires, l'autre des marchands, et toutes deux tendaient à obtenir la continuation des prêches non seulement dans la ville, mais encore dans les églises (3). Cette prétention avait été repoussée de nouveau, et avec la plus grande énergie,

(1) *Mémoires* de Pasquier de Le Barre, t. Ier, p. 166.
(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 168.
(3) *Registres des consaux.*

par la régente dans une lettre adressée la veille au comte de Hornes. Elle ne voulait point accorder aux réformés les deux églises qu'ils avaient déjà demandées par l'entremise du comte (1). Dans une autre dépêche, qui portait la date du 4, elle insistait pour que le désarmement s'effectuât sans plus de retard et pour que le culte catholique fût rétabli dans toutes les églises. Elle déclarait aussi que, quoiqu'il pût advenir, elle était décidée à ne point sortir des termes de l'accord conclu avec les confédérés. Enfin, dissimulant mal son mécontentement, elle priait le comte de Hornes de hâter son retour, sous prétexte que le départ du comte d'Egmont pour son gouvernement de Flandre la laisserait seule (2). Mais le comte d'Egmont, à l'instante prière de la régente, différa son départ afin de participer aux délibérations du conseil d'État sur les dernières lettres de son collègue (3).

Le comte de Hornes se débattait en vain contre des difficultés toujours croissantes. Lui, homme d'épée, ne pouvait, disait-il, remplir l'office de théologien ou de juriste. Aussi mandait-il à Viglius qu'il eût mieux aimé qu'il ne fût besoin d'admettre des prêches quelconques. Mais puisque force était de les tolérer, il voulait y introduire quelque ordre. « Je désire, par tous moyens, ajoutait-il, conserver notre sainte foi catholique (4). » Ces moyens consistaient, pour le comte de Hornes et pour la majorité des consaux, dans une transaction. Restituer toutes les églises aux catholiques, mais permettre aux calvinistes de tenir leurs réunions dans l'enceinte de la ville :

(1) Marguerite s'exprimait en ces termes : « ... Je m'esbahis que ceste commune est si insolente que d'oser demander cela, chose si desraisonnable et « repugnante à l'honneur de Dieu, que des temples dédiés à Dieu, et pour « l'exercice de la religion ancienne et catholique, ils les veuillent profaner « à tels œuvres illicites, ne se contentant de ce que j'ay avec si grand regret « accordé à ces gentilshommes. Pourquoy, je vous prie leur dire bien expressément, qu'ils ne s'abusent en rien, et que je ne leur veulx ny puis accorder... » *Supplément aux guerres civiles*, etc., t. II, p. 377.

(2) *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 381.

(3) Viglius au comte de Hornes, 5 septembre 1566. *Ibid.*, t. II, p. 392.

(4) *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 390.

telle était la concession qui seule pouvait, selon le comte, satisfaire le peuple et lui arracher en quelque sorte les armes des mains. Il alléguait d'ailleurs que, avant l'accord conclu avec les gentilshommes confédérés, les prêches se faisaient dans la ville et dans les églises mêmes, tandis que les religionnaires se contenteraient maintenant d'un lieu profane et qu'il désignerait.

Mais la régente s'opposait absolument à ce que les prêches se fissent dans l'enceinte de la ville. Elle rappelait que naguère les sectaires de Tournai se seraient tenus pour satisfaits, si on leur avait accordé l'autorisation d'élever à leurs dépens un édifice hors des portes. Le comte pouvait donner cette permission; mais il devait déclarer expressément que la régente n'accorderait pas autre chose que ce qui était stipulé dans l'accord conclu avec les gentilshommes confédérés. Elle blâmait aussi, avec assez d'amertume, son représentant d'avoir consenti à figurer, avec les seigneurs d'Esquerdes et de Villers, dans les proclamations qui avaient été faites. Très sensible aux reproches de la régente, le comte la pria de ne point le condamner sans l'entendre. Du reste, il représenta de nouveau que, malgré tous ses efforts, le peuple ne voulait se contenter d'une place hors de la ville pour y assister aux prêches. Il faisait remarquer en outre que la situation était bien changée depuis le commencement du mois d'août. Il allait plus loin encore. « Si passé six mois, disait-il à la régente, vous aviez « aboli l'Inquisition et supprimé les placards, et si on n'avait « recherché personne pour le fait de la religion, les sectaires « eussent été contents de ne jamais faire des prêches ou exer- « cice public de leur culte dans les pays de S. M. » Il ajoutait que si ceux qui entouraient la régente se trouvaient à Tournai, ils ne blâmeraient pas autant les actions d'un gentilhomme loyal et fidèle (1).

Cette lettre attestait une assez vive irritation. Le comte de Hornes chargea en outre Beauvoir, qui se rendait à Bruxelles,

(1) Lettres du comte de Hornes du 5, du 6 et du 8 septembre, et dépêche de la duchesse de Parme du 7, dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 377-409. — Voir aussi *Déduction de l'innocence*, etc., p. 356 et suiv.

de remettre à la régente un mémoire et de nouvelles dépêches pour appuyer encore la demande tendante à autoriser les prêches dans la ville. Sollicitant l'intervention de Viglius, il lui disait que la conservation du pays dépendait de la décision qui serait prise (1).

Le comte voulait avant tout faire cesser les troubles; mais il n'entendait nullement devenir le protecteur des iconoclastes. Il fut averti que quelques religionnaires de Saint-Amand se proposaient, avec l'aide de la populace de Valenciennes, de saccager l'abbaye, par haine du cardinal de Granvelle, à qui elle appartenait. Aussitôt il manda à la régente qu'il se rendrait le lendemain à Saint-Amand. On savait généralement qu'il n'était pas ami du cardinal; c'était une raison, selon lui, pour qu'il protégeât cette abbaye avec plus d'énergie encore que si elle avait été sa propriété. Mais il avait comme le pressentiment que le parti espagnol ne lui saurait aucun gré de sa conduite loyale. « Je voudrais pour ma part, ajoutait-il, être « assiégé du Turc, en quelque place, pour y pouvoir faire ser- « vice à la chrétienté, plutôt que d'être employé aux affaires où « je suis présentement; sachant que, quoique je fasse tout ce « que je puis faire humainement, cela me sera imputé à faute. « Car il y a bien de la différence d'être dans un lieu ou d'en « entendre parler (2). »

(1) Il faut citer un extrait : « ... Je m'aperçois assez par ce que S. A. m'es- « cript qu'Elle a opinion que pourroye faire meilleur debvoir. Vous asseurant « en foy de gentilhomme que j'ay faict tout ce qu'il est possible, gaignant « tous ceux que je puis, affin de parvenir à l'intention et commandement de « S. A., mesme menaçant les principaux, en cas ils ne induisent ce peuple : « mais les affaires sont en tels termes que c'est une confusion. Et au premier « bruict tout se esmeut, et ne fust ma presence ici, je crois qu'il y fussent « advenues grosses esmotions. Ce que je desire empescher autant que je puis « et ayme mieux avoir un petit mauvais gré, que non pas à mon escient « perdre le pais. Car je suis seur, se troublant ceste ville et Valenciennes, « avecque l'intelligence qu'ont les sectaires par toute la Flandre que le pais « est perdu. Et se vueillant S. A. accommoder un peu, me semble se pourra « le tout conserver... » *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 415.

(2) Le comte de Hornes à la régente, 10 septembre 1566, dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 411.

Le comte de Hornes mettait d'ailleurs une franchise extrême dans ses rapports avec les calvinistes. Il est même certain qu'il s'étudiait à leur plaire et à gagner leur confiance. Le 6 septembre, les seigneurs d'Audrignies et de Lumbres, deux notables signataires du Compromis, étaient arrivés à Tournai avec plusieurs des principaux bourgeois calvinistes de Valenciennes. Ceux-ci demandèrent au comte de Hornes quelle conduite ils avaient à tenir par suite de l'accord conclu avec les gentilshommes confédérés. Il répondit que, selon lui, chacun avait la liberté de vivre selon l'impulsion de sa conscience jusqu'à ce qu'une décision contraire fût prise par les États-généraux légitimement assemblés. Il fit une réponse tout aussi précise dans un banquet que les bourgeois de Valenciennes lui donnèrent à Saint-Amand (1). Mais, pour se conformer à ses instructions, il interdit néanmoins les prêches dans ce bourg et dans les églises des villages dépendants.

Informés que la régente s'opposait formellement à ce que les prêches se fissent encore dans la ville, les consaux de Tournai, de l'aveu du comte de Hornes, députèrent le pensionnaire Érasme du Chambge à Bruxelles. Il devait exposer à Marguerite de Parme qu'il était indispensable de tolérer les prêches dans l'intérieur afin de « tenir le peuple en union et concorde » et à cause des inconvénients qui pouvaient survenir, car le peuple ne voudrait assister aux prêches du dehors sans armes. Il était à présumer aussi que le peuple refluerait vers la ville, quand le comte de Hornes serait rappelé à Bruxelles, et que les troubles recommenceraient avec plus de violence. Enfin, ceux de la nouvelle religion, joints aux mécontents de la Flandre, pourraient saisir la première occasion

(1) Ces détails furent consignés dans les confessions de Michel Herlin, le célèbre et infortuné défenseur de Valenciennes, et de Jean Cateux, ministre à Saint-Amand. Cateux prétendit même « que le comte de Hornes estant à « Saint-Amand le fist appeler et lui dit en présence de plusieurs... que l'exer- « cice de l'une et l'autre religion estoit permis si comme les presches, bap- « tesme, mariage et aultres... » Les documents indiqués ci-dessus ont été publiés par M. Bakhuizen, archiviste du royaume des Pays-Bas (*Studien en Schetsen over Vaderlandsche geschiedenis*, etc., t. Ier, p. 65-66).

pour mettre les mains sur les ecclésiastiques, les magistrats et les autres catholiques (1).

Mais la régente était inflexible. Elle prétendait ne vouloir dévier en rien de l'accord conclu avec les gentilshommes confédérés : elle venait de recommander au comte d'Egmont, qui partait pour la Flandre, d'observer ponctuellement cette convention, promettant de ne pas y contrevenir de son côté. Elle déclara en outre au conseil d'État que, si elle accédait au vœu émané de Tournai, elle devrait faire la même concession aux villes de Flandre, de Brabant et de Hollande (2). Le 12, elle écrivit au comte de Hornes qu'elle ne tolérerait les prêches que hors de l'enceinte de la ville; il était, du reste, loisible aux sectaires de se réunir dans un édifice ou « grange » aussi près des fossés qu'ils le jugeraient bon, mais toujours à l'extérieur des murailles. Elle témoignait sa satisfaction au comte de Hornes pour les services qu'il avait rendus et soutenait qu'il avait mal interprété les lettres antérieures (3).

(1) *Mémoires* de Pasquier de Le Barre, t. Ier, p. 176. Lettre du magistrat de Tournai à la régente du 10 septembre 1566, dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 413.

(2) Viglius au comte de Hornes, Bruxelles, 11 septembre 1566. *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 417.

(3) La régente disait : « ... N'est besoing que vous usez vers moy de quelque « excuse à vostre venue, comme aussi je ne suis celle qui vouldrois condam- « ner aucuns, moins vous, sans l'oir, et ne doubte que vous renderez toujours « bon compte de vos actions ; comme aussi certes nuls des seigneurs et ceux « du conseil de Sa Majesté, qui ont esté et qui sont près de moy, ne voul- « droient user de faulses calomnies, ains de toute sincérité, aians jugé ce » que vous avez faict à Tournay estre procédé de bonne affection et volonté « que avez eu à la pacification et remède des affaires... » *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 420.

Le conseiller d'Assonleville et Viglius n'étaient pas moins explicites sur l'approbation donnée par le conseil d'État à la conduite de comte de Hornes. « Chacun, disait le premier, a prins vostre besoigne en meilleure part, et comme pour le service de S. M. a semblé convenir... » Viglius aurait même soutenu les propositions du comte, si la régente n'avait exprimé sa volonté en termes positifs. Lui aussi rendait hommage à la conduite du comte, « procedant, disait-il, de la prudence, affection et très grand zèle que V. S. monstre au service de S. M. et repos public, comme aussi S. A. et tous les seigneurs ne scauroient juger autrement. » *Ibid.*, t. II, p. 416 et 417.

Le comte de Hornes reçut cette dépêche à Saint-Amand. Il s'empressa de retourner à Tournai et répondit à la duchesse de Parme, le 14 septembre, qu'il espérait pouvoir se conformer à ses dernières instructions. Il ferait donc transférer les prêches hors de la ville, comme l'indiquait la régente, et déclarait que s'il avait reçu un tel commandement dès l'origine, il croyait qu'il eût été déjà exécuté. Il se montrait satisfait de n'avoir pas encouru le mécontentement de la princesse et lui donnait l'assurance qu'il s'emploierait en tout pour le service du roi. Mais il avait soin d'ajouter qu'il se trouvait dans une grande perplexité, parce que jamais encore il n'avait été mêlé à des négociations religieuses, de toutes les affaires les plus délicates et les plus difficiles.

CHAPITRE X

(1566)

Le comte d'Egmont retourne dans la Flandre. — Lettre importante qu'il adresse au prince d'Orange. — Accord conclu avec les calvinistes de Gand. — Conduite du comte d'Egmont à Audenarde, à Ypres, à Courtrai, etc. — Caractère des conventions conclues avec les calvinistes. — Levées ordonnées par le comte d'Egmont dans l'Artois. — Entrevue du comte d'Egmont et du comte de Hornes à Courtrai. — Projet d'accord présenté aux *consaux* de Tournai par le comte de Hornes; la paix rétablie dans la ville; méfiance croissante de la régente; plaintes légitimes du comte de Hornes. — Le prince d'Orange désire s'aboucher avec le comte d'Egmont et le comte de Hornes. — Conférence de Termonde.

C'était Marguerite de Parme elle-même qui avait retenu pendant si longtemps le gouverneur de la Flandre à Bruxelles, sous prétexte de prendre une résolution sur les lettres écrites de Tournai par le comte de Hornes. Le comte d'Egmont partit enfin avec toute sa famille, très mécontent de la régente, dont la défiance l'offensait. Il avait d'ailleurs promis de s'employer pour la conservation de la religion catholique. Au lieu de tenir compte de cette promesse faite sincèrement, Marguerite de Parme, dans sa correspondance secrète avec le roi, signalait d'Egmont comme un factieux, comme le promoteur du sac des églises. « On ne peut, écrivait-elle, attendre de lui rien « de bon, après tant de marques du contraire, et ce qui est « arrivé lors de son autre voyage en Flandre, où, un jour après « qu'il fut parti, les églises furent saccagées (1). »

Veut-on connaître les vrais sentiments du comte d'Egmont et

(1) La duchesse de Parme au roi, 13 septembre 1566 (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 459).

le but qu'il avait en vue? Le 7 septembre, il écrivit de son château de Sottegem au prince d'Orange pour lui exprimer son regret de ne pas l'avoir vu avant son départ pour la Flandre. En se rendant dans son gouvernement, il se proposait, disait-il, de faire exécuter la convention du 25 août. Il ne se dissimulait point que ce ne serait pas sans peine, parce que l'agitation était grande et que le nombre des religionnaires, même des anabaptistes, augmentait. D'Egmont exprimait de nouveau l'avis qu'il était plus que temps de réunir les États-généraux, mais il ne lui semblait pas que la régente et ceux qui étaient près d'elle désirassent cette réunion. La princesse ne se fiait plus qu'en Berlaymont, Viglius, d'Assonleville et telles gens. Elle prétendait qu'elle était bien avertie des levées qui se faisaient en Saxe et dans la Hesse même par des habitants des Pays-Bas. Quant à lui, il ne pouvait ajouter foi à ces rumeurs, car de pareilles levées violeraient les assurances données par les gentilshommes confédérés aux chevaliers de l'Ordre qui avaient négocié avec eux. Il faisait ensuite allusion à certaines lettres du roi que la régente refusait de communiquer. « Puisque nous n'avons « jamais fait que notre devoir, disait-il à ce propos, il faut espé- « rer que Dieu sera notre défenseur. » Il annonçait qu'il avait reçu de Louis de Nassau un écrit par lequel tous les chevaliers de l'Ordre devaient s'engager à repousser l'Inquisition. Il avait montré cet écrit au conseil. La régente était d'avis que les chevaliers ne devaient pas donner leur signature, puisque le roi lui-même s'était engagé à ôter l'Inquisition. « Que je le signe ou non, disait le comte d'Egmont, je la repousserai comme si je l'eusse signé cent fois (1). »

C'était encore une fois avec l'escorte de ses domestiques et de quelques hallebardiers que le comte d'Egmont se rendait au milieu des sectaires armés et maîtres de la plupart des églises. Ici, mille à quatre mille, là huit à dix mille hommes, munis de piques, d'arquebuses, de hallebardes, de fourches ou de maillets à pointes, assistaient régulièrement aux prêches. Il y avait tel jour que, dans les villes et les bourgades de la Flandre, plus

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 278-281.

de cinquante mille hommes armés se groupaient autour des missionnaires de Genève (1). Il ne dépendait que du comte d'Egmont, dont la popularité était sans égale, de soulever ces multitudes contre la domination espagnole et de l'anéantir. Mais il comprenait autrement le rôle que lui imposaient ses serments.

Le 8 septembre, le comte d'Egmont arriva à Gand. Depuis le dimanche précédent toutes les églises avaient été rouvertes, et les cloches avaient appelé les fidèles au service divin. Le magistrat faisait exécuter strictement l'accord conclu avec les gentilshommes confédérés. Tandis que les réformés continuaient leurs prêches à Roygem près du couvent des chartreux, Adolphe de Bourgogne, haut bailli de Gand, faisait pendre, le 7, quatre iconoclastes sur le Marché-aux-Grains. Le premier soin du comte d'Egmont fut de négocier, sur les bases de l'accord du 25 août, un arrangement avec les religionnaires pour rétablir définitivement la paix. Par son ordre, les échevins se réunirent, le 9, dans la matinée, à l'hôtel de ville, avec trois ministres et les calvinistes les plus notables, afin de conférer avec le haut bailli. Dans l'après-midi, le comte eut lui-même deux entretiens avec les ministres, qui réclamaient une ou deux églises, dans la ville même. Les conférences continuèrent le lendemain entre les ministres et les délégués du magistrat. Un arrangement fut enfin conclu, et le gouverneur de la Flandre le revêtit de sa signature. Les réformés s'engageraient à ne plus empêcher l'exercice de la religion catholique. Ils s'abstiendraient de faire leurs prêches ou de tenir leurs assemblées dans l'intérieur de la ville ou dans les églises du dehors; mais ils se contenteraient du lieu qui leur serait désigné par le gouverneur ou le magistrat, lieu qui serait commode et situé près de la ville. Les prêches ne pourraient se faire que les dimanches et les fêtes, et il serait interdit aux protestants de porter des armes. Les ministres et prêcheurs devaient être natifs des Pays-Bas et

(1) Pontus Payen, *De la guerre civile*, etc., liv. III. — Renon de France, MS., 1re partie, chap. XXXII. — Mémoire de défense du comte d'Egmont (*Procès*, etc., p. 134).

prêteraient serment au magistrat d'être obéissants en tout ce qui regardait la politique; le même serment serait prêté, avec la main levée, par tous ceux qui faisaient profession de la nouvelle religion. Réformés et catholiques déposeraient également leurs armes offensives dans les mains du gouverneur de la Flandre. Moyennant l'accomplissement de ces conditions, le magistrat donnait l'assurance aux réformés, conformément à l'accord du 25 août, que, dans leurs prêches, ils ne rencontreraient aucun empêchement et que personne ne pourrait, pour y avoir assisté, être recherché ou molesté. Cette convention serait observée jusqu'à ce que le roi, avec le concours des États-Généraux, eût pris une autre résolution.

L'accord conclu, le comte d'Egmont se rendit à l'église de Saint-Michel où il avait fait célébrer une messe; il visita ensuite le couvent des dominicains et engagea les moines à rétablir tout ce qui avait été détruit par les iconoclastes; dans l'après-midi, il visita le château, puis se rendit à l'église de Saint-Bavon où il examina autour du chœur les dégâts commis par les briseurs d'images. Après avoir encore ordonné que tous les étrangers seraient tenus de sortir de la ville, le comte d'Egmont partit le 12, à sept heures, avec toute sa maison, pour Audenarde (1). Il communique au magistrat l'arrangement qu'il vient de faire avec les calvinistes de Gand et le conseil donne, le lendemain, son adhésion à cet accord (2). D'Audenarde, le gouverneur de la Flandre se rend à Ypres, résiste aux religionnaires qui sollicitent quelques églises pour y faire leurs prêches, et cherche à conclure une transaction sur les bases de la convention de Gand. Il charge de la négociation l'avoué de la ville, deux échevins et le greffier, puis il se rend à Armentières pour y rétablir également l'ordre. Apprenant que la négociation entamée à Ypres n'a pas abouti, il revient dans cette ville, et, par son intervention, décide les religionnaires à

(1) *Rapport* du magistrat de Gand, p. 152. — P. B. De Jonghe, *Gendsche geschiedenissen*, t. Ier, p. 39-42. — *Vlaemsche Kronyk*, etc. (journal contemporain publié par M. Blommaert), p. 14-15.

(2) *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenarde*, etc., p. 53.

restituer les églises dont ils se sont emparés et à ne plus faire des prêches dans l'intérieur de la commune. Il leur remet, au surplus, une interprétation satisfaisante des articles les plus importants de l'accord accepté de part et d'autre (1).

Le gouverneur de la Flandre tint une conduite analogue à Courtrai, à Deynze, à Thielt, à Menin et dans la châtellenie de Bergues. Toutes les conventions conclues avec les réformés s'appelèrent *submission de ceux de la nouvelle religion* (2). Elles avaient pour base l'accord conclu par la régente avec les gentilshommes confédérés et réservaient expressément aux États-Généraux le droit de régler d'une manière définitive les rapports des deux religions. Plus tard on ne pardonna point au comte d'Egmont d'avoir osé nier que le roi fût absolu et d'avoir hautement reconnu la prérogative des États (3).

Cependant le gouverneur de la Flandre n'était nullement disposé à livrer cette province aux religionnaires. Il trouvait humain et juste de soustraire ceux-ci à la violence des terribles édits de Charles-Quint; il était partisan d'une tolérance limitée selon les préjugés de l'époque, mais il ne voulait point la prédominance des calvinistes. N'ayant pu obtenir ni de la régente ni du conseil des finances l'argent nécessaire pour lever un certain nombre de gens de guerre, il eut recours aux ecclésiastiques de la Flandre et de l'Artois. Le clergé lui accorda la

(1) *Justification* du magistrat d'Ypres, MS. — L'interprétation par le comte d'Egmont de certains articles d'une déclaration qu'il avait donnée touchant l'exercice de la nouvelle religion, à Ypres, est insérée dans la *Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand*, p. 121.

(2) Les religionnaires se soumettaient volontairement, car ils étaient certes assez nombreux pour résister avec succès aux injonctions du gouverneur. On en trouvait des milliers jusque dans les petites villes de la Flandre. Le curé de Saint-Pierre, à Renaix, déposa plus tard qu'il avait « souventes fois « veu passer devant sa maison tant hommes que femmes allans à la presche « de quatre à cinq mille personnes venant en partie d'Audenarde, en partie « de Leupeghem, Nukerke et autres lieux circonvoisins, tous embastonnez « de picques, de harcquebouzes et pistoletz, aussy d'hallebardes et autres « armes... » *Mémoire justificatif du magistrat de Renaix*, publié par M. H. Raepsaet dans le *Messager des sciences historiques* (1853).

(3) Libel accusatoire dans le *Procès du comte d'Egmont*, p. 111.

somme de 80,000 florins à payer par termes. Il put ainsi lever dans l'Artois, avec le consentement de la régente, quinze compagnies d'infanterie wallonne et une compagnie d'arquebusiers à cheval. Celle-ci fut placée sous le commandement de George de Ligne, seigneur d'Estambrugghe, qui eut pour lieutenant Hector de Beauffort, seigneur de Boilleux. Le comte répartit ces forces dans tout le pays de Flandre afin de ne plus exposer à une surprise les villes et les châteaux de cette importante province (1). Dès le 22 septembre, deux enseignes d'infanterie entrèrent à Ypres.

Lorsque le comte d'Egmont s'était rendu à Courtrai, il avait trouvé dans cette ville le comte de Hornes. Celui-ci était arrivé le premier, accompagné de plusieurs gentilshommes confédérés, entre autres des seigneurs de Villers et d'Esquerdes, et de quelques marchands calvinistes de Tournai. On entendit ces gentilshommes, à table et hors de table, disputer, en présence du comte, avec le seigneur de Rassenghien, sur le saint sacrement de l'autel, sur les cérémonies de l'Église, et se prononcer contre l'observance de ces pratiques. Le comte d'Egmont étant arrivé, les deux amis soupèrent ensemble à la maison de la dame de Malstede et eurent une conférence dont les détails ne transpirèrent point (2).

Le dimanche 15 septembre, le comte de Hornes, étant de retour à Tournai, assista au banquet que les doyens et sous-doyens des métiers lui avaient offert en leur Halle. Le matin, grâce aux mesures déjà prises par l'ami du prince d'Orange et du comte d'Egmont, la messe avait été célébrée dans l'église de Saint-Quentin, rendue au culte catholique. Mais il fallait aussi donner une juste satisfaction aux protestants. Le comte présenta, le 16, aux consaux, un projet d'accord destiné à faire cesser toute animosité entre les deux partis religieux et à réta-

(1) Mémoire de défense du comte d'Egmont (*Procès*, p. 135). — *De la guerre civile des Pays-Bas*, par Pontus Payen, liv. III.

(2) Enquête reçue à Bruxelles par Vargas et del Rior : déposition de Jehan de Tollenaere, Sr de Scherpenberghe, bourgmestre de la ville de Courtrai en 1568 (*Procès du comte d'Egmont*, p. 289).

blir la paix dans la ville (1). Ce projet, qui était pour ainsi dire calqué sur les conventions approuvées en Flandre par le comte d'Egmont, fut préalablement communiqué aux ministres et aux chefs du consistoire. Des délégués furent ensuite chargés, avec l'autorisation du comte de Hornes, de désigner, hors de la ville, les emplacements où les religionnaires pourraient ériger trois temples. Ils choisirent l'un de ces emplacements près de la *porte Marvis*, le second près de la *porte Valencenoise* et le troisième près de la *porte Cocquerel*. Plusieurs gentilshommes, bourgeois et riches marchands calvinistes firent des dons volontaires pour l'érection des nouveaux temples. Quant au magistrat, après des débats fort vifs, il avait alloué, sur les deniers de la ville, une somme de 40 livres de gros. Les réformés attendaient une intervention plus généreuse lorsque, dans leur requête, ils rappelaient que les trois quarts au moins des habitants de Tournai appartenaient à la religion nouvelle (2). Ils consentirent néanmoins à faire les prêches hors de la ville, à la condition que le représentant de la régente leur accorderait quelques places profanes dans l'enceinte même de Tournai, jusqu'à ce qu'ils pussent se servir de leurs nouveaux temples. Le comte, d'accord avec le magistrat, donna son acquiescement à cette demande. Il était d'ailleurs très décidé, écrivait-il à la régente, à ne plus souffrir des prêches dans les églises (3).

Le 17, le comte de Hornes passa en revue, dans les Prés-Porciens, les huit compagnies de la ville. Il se mit au milieu des bourgeois armés et leur fit prêter serment « qu'ils seraient « bons et fidèles sujets de Sa Majesté; qu'ils obéiraient à tout « ce qui leur serait commandé par le gouverneur ou par le « magistrat pour le service du roi, le bien, le repos et la tran- « quillité de la ville (4). » L'ordonnance suivante fut publiée

(1) Voir dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 384, les articles proposés par le comte de Hornes pour la pacification des troubles.

(2) *Mémoires* de Pasquier de Le Barre, t. Ier, p. 185.

(3) Le comte de Hornes à la gouvernante des Pays-Bas, Tournai, 18 septembre 1566. *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 425.

(4) *Mémoires* de Pasquier de Le Barre, t. Ier, p. 181. — Le comte de Hornes écrivait à la régente le 18 septembre : « Je passai hier monstre à douze cents

le 21 : « L'on vous fait savoir de par haut et puissant seigneur, « le comte de Hornes, amiral de la mer, etc., et de par mes- « sieurs les prévôts et jurés de cette ville que Son Excellence « a remis les clefs des églises collégiales et paroissiales entre « les mains des curés pour y faire à l'avenir le service divin, « selon l'intention de Sa Majesté. Il est bien expressément « défendu à toutes personnes, de quelque qualité ou condition « qu'elles soient, de troubler l'exercice du culte soit par « paroles, chants et huées, ou par voies de fait, sous peine « d'être promptement et capitalement ou arbitrairement puni, « selon l'exigence des cas. » La même ordonnance défendait de vendre les biens naguère pillés dans les églises (1).

Il résultait des dispositions prises par le comte de Hornes, d'accord avec le magistrat, que les catholiques rentraient en possession de leurs églises et recouvraient la pleine liberté d'exercer leur culte; de leur côté, les réformés recevaient l'autorisation de faire leurs prêches dans les lieux désignés par le représentant de la régente. La peine de la confiscation de corps et de biens était prononcée contre celui qui troublerait l'exercice de l'un ou de l'autre culte.

Cette transaction, après avoir rétabli la paix dans une des plus importantes cités des Pays-Bas, fut méchamment interprétée et devint ensuite un crime capital sous la plume des scribes du duc d'Albe (2).

Le dimanche, 22 septembre, avec le consentement du comte de Hornes, le prêche des réformés se fit le matin place du Becquerel, en présence d'une grande multitude. En même

« hommes, cassant tout le reste, qui pouvoit bien estre six mille, prenant « les douze cents au service de S. M. et pour la garde de la ville. » *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 426. — Et au Sr de Montigny, son frère, le 10 octobre 1566 : « Je trouvai audict Tournay cinq ou six mille hommes en armes, « pour la garde et guet de la ville; j'ay le tout reduict à douze cents testes « soubs huict capitaines, leur ayant fait faire serment à M. de Moulbais et au « conseil de la ville. » *Ibid.*, t. II, p. 480.

(1) *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 433.

(2) *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency*, etc., p. 136-151.

temps, la grand'messe était célébrée dans l'église paroissiale de Saint-Jacques. Une seconde assemblée calviniste eut lieu dans l'après-midi. Le ministre Étienne Marmier prêcha derrière l'abbaye des Pretz devant treize ou quatorze mille auditeurs. Le comte de Hornes lui-même était présent et ne pouvait cacher sa surprise en voyant la ferveur manifestée par cette foule presque innombrable qui se pressait autour de la chaire improvisée du ministre (1).

Il avait rendu compte à la régente des concessions faites aux huguenots de Tournai, d'après l'avis du magistrat. Il lui disait qu'il avait dû accorder aux religionnaires quelques places profanes dans la commune; mais il était bien décidé, répétait-il, à ne plus souffrir que les prêches eussent lieu dans les églises. Le pensionnaire de la ville, chargé de ce message, donnerait des éclaircissements sur les événements qui venaient de s'accomplir. Le comte suppliait enfin la régente, si elle trouvait quelque chose à redire à sa conduite, d'imputer la faute non à lui, mais bien aux circonstances. Il la priait aussi de lui faire parvenir une prompte réponse afin de lui permettre de consolider la pacification de la ville et de sortir d'un lieu où un gentilhomme de sa qualité ne pouvait s'attendre qu'à de pénibles désagréments (2).

Il résulte d'une lettre du conseiller d'Assonleville que Marguerite de Parme communiqua au conseil d'État la convention faite par le comte de Hornes avec les religionnaires de Tournai et que cette convention fut trouvée conforme à l'accord du 25 août, aux dépêches de la régente ainsi qu'aux capitulations que le comte d'Egmont avait faites avec les villes de Flandre, « peu de choses exceptées, qui n'étaient de bien grande importance. » Le conseiller d'Assonleville félicitait avec chaleur le comte de Hornes. « Il est bien vrai, ajoutait-il en faisant allusion aux « concessions obtenues par les huguenots, il est bien vrai que « la chose en soi est bien dure et sera trouvée fort nouvelle

(1) *Mémoires* de Pasquier de Le Barre, t. Ier, p. 190.

(2) Le comte de Hornes à la gouvernante des Pays-Bas, 18 septembre 1566 (*Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 125).

« par Sa Majesté ; mais la nécessité n'a pas de loi, et de deux « maux, il faut prendre toujours le moindre. C'est pourquoi il « vaut mieux avoir une partie de la religion sauvée que la « perdre entièrement, dans l'espoir que le temps même pourra « remédier aux affaires (1). » La régente elle-même manifesta sa satisfaction au pacificateur de Tournai (2).

Le comte de Hornes avait donc rempli avec succès la mission dont il avait été chargé. Il venait de mander à la régente « que toutes choses étaient paisibles dans la ville; qu'il avait rétabli tous les chanoines et autres gens ecclésiastiques dans leurs églises et que personne ne se hasardait plus à leur faire quelque déplaisir de fait ou de parole; que sa proclamation du 21 septembre était généralement observée (3). »

Mais les dépêches ostensibles de Marguerite de Parme ne révélaient point ses véritables sentiments à l'égard du comte de Hornes. Ce seigneur lui était toujours suspect. Le 14 septembre, à l'insu du comte, elle avait prescrit à Moulbais, en sa qualité de capitaine du château, de prêter un nouveau serment entre les mains de Beauvoir. Cette injonction, qui attestait la duplicité de la sœur de Philippe II, allait donner lieu à un incident digne d'être rapporté. Le comte de Hornes, ayant reçu la dépêche par laquelle la régente approuvait sa conduite, voulut faire exécuter la convention conclue avec les chefs des réformés. Moulbais, requis par lui de s'en porter garant, déclara formellement ne vouloir rien assurer à ceux de la religion nouvelle, sans en avoir exprès commandement de la régente. Le comte de Hornes, très surpris, représenta au lieutenant gouverneur qu'il était son supérieur et qu'il avait le pouvoir de lui commander. Mais le seigneur de Moulbais demeura inflexible, ne voulant point contrevenir au serment qu'il venait de prêter

(1) Le conseiller d'Assonleville au comte de Hornes, 22 septembre 1566. *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 435.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 436.

(3) Le comte de Hornes à la gouvernante des Pays-Bas, 24 septembre 1566. *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 437.

entre les mains de Beauvoir (1). Le comte, irrité, déclara que ce refus pourrait provoquer la rupture de la négociation et réveiller l'agitation des esprits; il alléguait que les religionnaires, s'ils n'étaient assurés de la garnison du château, seraient toujours en méfiance. Il rejeta enfin sur Moulbais la responsabilité des nouveaux troubles que son refus pourrait susciter (2).

Tandis que la régente louait ostensiblement les actes du comte de Hornes, elle le signalait, dans sa correspondance avec Philippe II, comme un protecteur des huguenots et le machinateur d'un complot détestable. Le 27 septembre, elle mandait au roi que le comte de Hornes faisait à Tournai beaucoup de choses contraires aux instructions qu'il tenait d'elle. Il avait continuellement près de lui d'Esquerdes, Villers et trois ou quatre autres huguenots, et ceux-ci étaient dépeints comme les plus remuants et les plus méchants des confédérés et des religionnaires. Elle informait le roi qu'elle avait fait prêter par Moulbais le serment de bien garder le château de Tournai, craignant, disait-elle, que le comte de Hornes et les confédérés ne voulussent s'en rendre maîtres. Elle n'était pas encore hors de tout soupçon à cet égard, parce que le comte avait fait venir au château la princesse d'Épinoy et sa fille, épouse du baron de Montigny, pour que cette dernière y fît ses couches. Ces dames étaient venues résider au château le 16 septembre, malgré les représentations de la régente et son offre de recevoir la femme du seigneur de Montigny au palais de Bruxelles. Le comte de Hornes, d'Esquerdes, Villers et autres confédérés profitaient de la présence des deux dames au châ-

(1) Il s'exprimait en ces termes dans une lettre à la régente du 26 septembre : « ... Ne pense debvoir obéissance audit Sr Admiral, à cause de la lettre « que V. A. m'a escripte du 14 de ce mois, par le Sr de Beauvois, ensemble le ser- « ment faict de nouveau entre les mains dudit de Beauvois. Et suis esté étonné « que l'on aye faict commandement au Sr de Beauvois, sans l'avoir donné à « cognoistre audict Sr Admiral, et suis seur, si il en fust adverti, en auroit quel- « que ressentiment, de ce que ne lui en eusse faict part : ce que n'ay osé faire, « tant que n'aye response de V. A. » *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 441.

(2) Le comte de Hornes à la gouvernante des Pays-Bas, 26 septembre 1566. *Ibid.*, t. II, p. 439.

teau pour les y visiter, et en même temps ils examinaient les fortifications. De là les appréhensions de la régente (1).

La veille même du jour où Marguerite de Parme dénonçait si injustement le comte de Hornes, la cathédrale de Tournai, grâce à l'intervention de ce seigneur, était rouverte aux catholiques et la messe y était célébrée pour la première fois depuis le saccagement des images. Le surlendemain, devant quitter la ville pour s'aboucher à Termonde avec le comte d'Egmont et le prince d'Orange, le comte de Hornes prescrivit aux capitaines des huit compagnies bourgeoises de prêter serment entre les mains du seigneur de Moulbais, comme gouverneur intérimaire des ville et château de Tournai (2). En même temps, il laissa comme commissaires, pendant son absence, deux confédérés très honorables et très modérés, Jean le Sauvage, seigneur d'Escaubecque, et George de Montigny, seigneur de Noyelles, en Artois. Quelque temps auparavant, Escaubecque, se trouvant à un prêche ou assemblée des huguenots, apprit qu'un de leurs ministres, nommé Corneille, avait été renversé de son cheval et blessé à la tête d'un coup de crosse de pistolet par un des serviteurs du seigneur de Rassenghien, gouverneur de Lille. Escaubecque, tout en se réservant de demander justice à ce seigneur, défendit d'ébruiter la nouvelle de peur que l'assemblée ne se soulevât et n'allât saccager un village où se trouvait alors l'évêque de Tournai. Le comte de Hornes, avant son départ, donna les instructions les plus précises à ses commissaires pour que la tranquillité fût maintenue; il leur recommanda particulièrement de surveiller la ville et d'employer même deux compagnies, au lieu d'une, pour faire le guet (3).

Dans les derniers jours du mois de septembre, Louis de

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 467. — Pasquier de Le Barre dit « que la princesse d'Épinoy et sa fille s'estoient retirées audict chasteau par « la cherge dudict Sr comte de Hornes, pour tant plus asseurer le peuple de « la ville contre la diffidence qu'ils avoient du chasteau; toutesfois elles « n'y firent pas longhe résidence, ains tost après se retirèrent à Anthoing. » *Mémoires*, t. Ier, p. 180.

(2) *Mémoires* de Pasquier de Le Barre, t. Ier, p. 190-191.

(3) *Ibid.*, t. Ier, p. 191.

Nassau, se conformant aux instructions du prince d'Orange, son frère, avait envoyé un gentilhomme de confiance vers le comte d'Egmont pour lui exposer la nécessité d'une entrevue. Cet agent devait appeler l'attention du comte sur les grands préparatifs militaires que faisait le roi d'Espagne, tant en Allemagne que dans les Pays-Bas, armements qui n'inquiétaient pas seulement les partisans de la religion nouvelle mais aussi les *catholiques*. Ces derniers, de même que les protestants, appréhendaient que le roi ne les voulût réduire en servitude. Le prince d'Orange pensait donc (et il le fallait dire au comte d'Egmont) que le roi et ceux du conseil d'Espagne seraient bien aises de pouvoir, sous le prétexte de la religion, exécuter leur dessein, depuis longtemps arrêté, d'imposer aux provinces, aux seigneurs et à leur descendance le plus misérable esclavage qu'on aurait jamais vu. Le prince, désirant se soustraire à une telle destinée et ne voulant pas voir s'accomplir sa prophétie, était déterminé à sortir du pays. « Mais si le comte d'Egmont et le comte de Hornes ne trouvaient pas bon (comme le prince n'en doutait pas) qu'on fût réduit à une telle sujétion, il s'offrait de s'employer, lui et les siens, en tout ce qui serait, par l'avis de ses deux collègues, résolu pour éviter un si triste sort. » Le prince était d'avis que la réunion des États-Généraux et une déclaration formelle de leur part contribueraient beaucoup à éloigner les dangers qu'il redoutait. « Toutefois, ajoutait-il, si cette réunion des états devait encore être différée, mieux vaudrait nous décider nous trois, avec nos amis, que nous laisser couper l'herbe peu à peu dessous les pieds et tant temporiser qu'il n'y aurait à la fin plus nul remède et que nos adversaires imposeraient par force ou par menaces leur volonté aux états. » Le prince priait enfin le comte d'Egmont de lui mander là-dessus son avis librement et en ami (1).

Cette lettre intime répand le jour le plus vif sur les desseins du prince d'Orange et les sentiments qu'il attribuait au comte d'Egmont. Ni l'un ni l'autre ne conspiraient contre l'autorité légitime du souverain des Pays-Bas; mais le prince d'Orange

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 323-326.

prévoyait que la domination espagnole se changerait bientôt en tyrannie, et il faisait un appel au vainqueur de Gravelines pour maintenir, avec son aide, les libertés du pays. Or, dans ce moment même, la régente, trop crédule ou trop exaspérée, accusait le prince d'Orange et le comte d'Egmont de comploter une sorte de partage des dix-sept provinces avec Bréderode, avec le duc Auguste de Saxe, avec le roi de France, avec le duc de Clèves et le duc de Lorraine. Dans cette combinaison bizarre, le vainqueur de Gravelines, cet illustre adversaire des Français, pour devenir gouverneur perpétuel de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut, aurait cédé ces belles provinces à la maison de Valois (1). C'était une accusation calomnieuse et absurde. On verra d'ailleurs qu'elle n'a jamais été prouvée.

Le prince d'Orange s'était adressé également au comte de Hornes, et il n'avait pas eu de peine à le convaincre de la nécessité d'une entrevue. Une lettre de Montigny avait jeté le comte dans une extrême perplexité. Montigny faisait connaître à son frère le mécontentement du roi et le conjurait ainsi que ses amis d'employer tous leurs efforts à faire cesser les assemblées des sectaires. Croyant donc que le moment était venu de se concerter, le comte de Hornes joignit ses instances à celles du prince d'Orange pour engager le comte d'Egmont à se rendre à l'entrevue désirée (2).

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 473.

(2) Le comte d'Egmont, dans sa *Défense personnelle*, s'exprimait en ces termes : « L'occasion principale de nostre entrevue estoit, pour adviser sur « une lettre que M. de Montigny avoit escript au comte de Hornes son frère : « laquelle (si bien me souvient) contenoit le grand malcontentement que « S. M. avoit de tant de malheureux et execrables actes qui s'estoient faicts « par deça : comme aussi les presches tant pernicieuses qui s'y faisoient, « nous requerant et persuadant fort, de nous employer et nos amys à faire « cesser toutes presches et redresser toutes choses en son premier estat ; « avecq un nombre d'autres persuasions à ces fins. Dont certes ledit Sr de « Montigny est grandement à louer. — Et si ce que dessus eust esté en mon « pouvoir de faire, il se peut croire que je n'y eusse rien obmis, et m'eusse « tenu pour bien heureux de le savoir faire. *Mais certes pour lors autre que « Dieu ne l'eust sceu faire*, pour le grand nombre des sectaires, et la fureur de « quoy ils y procedoient... »

Egmont aurait préféré que cette réunion eût lieu à Bruxelles, lorsque ses amis reviendraient à la cour. Mais le prince d'Orange, déjà brouillé avec la régente, n'ayant pas voulu y consentir, Egmont, qui était revenu seul à Bruxelles pour un jour ou deux afin de rendre compte de sa mission en Flandre, se décide à se rendre à Termonde. Le 1er octobre, il fait connaître sa résolution au prince d'Orange. Il disait qu'il serait le jeudi suivant à Termonde, à dix heures du matin, et qu'il serait très aise de l'entretenir, car les circonstances le requéraient bien. Le matin même, la régente lui avait dit qu'elle ne doutait point que le roi n'accordât l'assemblée des États-Généraux : elle comptait avoir une réponse dans le cours de la semaine. « Mais si elle le pense ou non, je n'en sais rien » ajoutait le comte. Il finissait en exprimant ses regrets de la conduite si offensante pour les catholiques tenue par Bréderode et Culembourg dans leurs domaines (1).

La veille de son départ pour Termonde, dans la soirée, le comte d'Egmont instruisit Marguerite de Parme qu'il allait se rendre à une entrevue demandée par le prince d'Orange. Il supposait que le prince voulait sans doute lui faire connaître l'appréhension où il était qu'on ne cherchât à le tuer par ordre du roi, et de l'aveu même de la régente. La sœur de Philippe II repartit qu'il devait désabuser le prince, quoique ce personnage, ajouta-t-elle, eût donné occasion à ses ennemis de répandre les bruits qui couraient sur son compte en gardant sans cesse auprès de lui son frère Louis de Nassau, « l'auteur de tous les troubles du pays. » Le comte lui parla en outre du dessein que l'on prêtait au roi d'arriver aux Pays-Bas avec une armée d'Espagnols et d'Italiens pour châtier les seigneurs. Il se plaignit également d'un nouveau serment qu'elle avait fait prêter par tous les capitaines des places fortes de l'Artois. La régente répondit sur ces deux points avec une grande réserve. En résumé, elle aurait bien voulu, comme elle l'écrivit au roi, détourner le comte d'Egmont du voyage de

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 344.

Termonde, mais elle jugea que c'était un parti arrêté dans son esprit (1).

Le jeudi, 3 octobre, vers dix heures du matin, le comte d'Egmont arriva dans la ville de Termonde, où l'attendaient le prince d'Orange et le comte de Hornes. Il témoigna quelque surprise de voir avec le prince Louis de Nassau, son frère, ainsi que le comte d'Hoogstraeten, suivis de plusieurs gentilshommes engagés dans la confédération. Il déclara même plus tard que, s'il avait prévu la présence de ces derniers, il ne serait pas venu, pour prévenir les propos du public et aussi parce qu'il ne se souciait pas de se trouver alors en grandes compagnies (2). Le comte de Hornes ne s'était non plus attendu à rencontrer à Termonde le comte de Hoogstraeten, son beau-frère. Comme il lui marquait son étonnement, Hoogstraeten repartit qu'il était venu pour le voir et pour lui faire part des affaires dans lesquelles il avait été employé. Le comte de Hornes, très aigri, s'écria : « Heureux ceux qui, dans les circonstances présentes, ne sont mêlés à aucunes négociations! » Il conseilla à son beau-frère de se retirer dans sa maison et déclara, que, pour lui, il était décidé à ne plus intervenir dans les affaires de Tournai (3).

Tous les personnages venus à Termonde, s'étant réunis dans une chambre, le comte de Hornes, pour justifier son mécontentement, montra les lettres qu'il avait reçues de la régente relativement aux affaires de Tournai. Il se plaignait surtout de la méfiance injurieuse dont il était l'objet, puisque, sans égard pour l'autorité dont il avait été revêtu, Moulbais refusait de lui obéir et avait reçu des ordres particuliers concernant la garde du château de Tournai.

Le comte d'Egmont n'avait pas non plus à se louer des procédés de la régente à son égard. Elle n'avait pas ratifié l'am-

(1) La duchesse de Parme au roi, 15 octobre 1566 (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 474).

(2) Défense personnelle du comte d'Egmont. *Procès*, p. 140.

(3) Réponse personnelle de Ph. de Montmorency, comte de Hornes, etc. *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 170.

nistie générale proposée par le gouverneur de la Flandre; elle n'avait pas voulu consentir à ce qu'il fût pardonné généralement à ceux qui avaient pris les armes, saccagé les églises et commis des sacriléges; elle promettait seulement de se montrer indulgente à l'égard de ceux qui, s'étant laissé abuser et séduire, se repentiraient et viendraient demander pardon, en considérant encore l'âge et le sexe (1).

Les seigneurs délibérèrent ensuite sur la lettre écrite d'Espagne par le baron de Montigny. L'ambassadeur de la régente et du conseil d'État des Pays-Bas déplorait les désordres dont ces provinces étaient devenues le théâtre depuis son départ et conjurait son frère d'user de toute son influence afin de remédier à cet état des choses. Les seigneurs présents témoignèrent vivement le désir de s'employer pour rétablir l'ordre; mais ils ne voyaient d'autre remède efficace que la présence du roi ou l'assemblée des États-Généraux (2).

Le prince d'Orange et le comte d'Egmont produisirent une copie de la dépêche attribuée à don Francès de Alava, ambassadeur de Philippe II à Paris, et adressée, sous la date présumée du 29 août, à la régente des Pays-Bas. Tout en conseillant à la sœur de Philippe II de dissimuler, don Francès ne lui laissait pas ignorer que le roi ferait châtier, comme ils le méritaient, les trois seigneurs qui faisaient si bonne mine. Authentique ou non, cette dépêche concordait trop avec toutes les nouvelles

(1) La duchesse de Parme au roi, 27 septembre 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 466.

(2) Défense personnelle du comte d'Egmont, etc. *Procès*, p. 141. — Réponse personnelle du comte de Hornes, dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. Ier, p. 166-170. — *Déduction de l'innocence*, etc., p. 115. — « Le prince d'Orange et le comte de Hornes, dit Renon de France, sollicitèrent et importunèrent beaucoup le Sr comte d'Egmont de pouvoir entrer en quelque convocation laquelle il leur accorda en la ville de Bruxelles; car sur toutes choses desiroient le gagner et le tirer à leur parti pour sa reputation, valeur et expérience au fait de la guerre, sous espoir qu'il seroit suivi de tous les bons soldats et capitaines. Enfin lui envoyèrent copie d'une lettre du Sr de Montigny écrite au comte de Hornes, son frère, et à vive instance l'attirèrent à Termonde où l'original fut exhibé... » *Histoire des causes de la désunion*, etc., MS., 1re partie, chap. XL.

venues d'Espagne pour qu'elle n'émût point les personnages qui se sentaient menacés. Les bruits les plus étranges, les plus sinistres, circulaient à la cour de Philippe II. Les grands et les gentilshommes qui formaient l'entourage du roi semblaient persuadés que le prince d'Orange et ses deux amis s'étaient formellement déclarés pour les hérétiques, que même le comte d'Egmont et le comte de Hornes avaient pris les armes en leur faveur; et ce bruit allait faire le tour de l'Espagne (1). Les seigneurs belges, qui avaient des intelligences mystérieuses jusque dans le cabinet de Philippe II, connaissaient, au surplus, d'une manière certaine le mécontentement et les sourdes menaces du roi (2).

Des historiens contemporains rapportent que le prince d'Orange et ses collègues discutèrent s'il ne valait pas mieux quitter le pays et se mettre en sûreté que de demeurer en une crainte perpétuelle. Mais tel ne fut point l'avis du comte d'Egmont. Il déclara qu'il n'avait nul moyen de vivre en pays étranger, selon son état et sa qualité, loin de tous ses biens, avec sa femme, ses enfants et sa maison (3).

Le comte d'Egmont révéla plus tard que Louis de Nassau dit ouvertement qu'il y avait d'autres moyens de se mettre en sûreté; que, si le roi envoyait une armée d'Espagnols aux Pays-Bas pour opprimer et tyranniser ces provinces, la résis-

(1) Alonse de Laloo au comte de Hornes, 26 septembre et 4 octobre 1566. *Montigny's leven en dood in Spanje* (pièces justificatives, p. 33 et 35).

(2) Le 15 octobre 1566, la régente prévenait le roi qu'il ne lui était rien écrit des Pays-Bas qui ne fût bientôt connu autour d'elle; elle ajoutait que des copies de lettres adressées par elle au roi avaient été envoyées à Bruxelles; que quelques originaux même y étaient revenus. Le préjudice qui pouvait en résulter pour le service du roi la déterminait, bien plus encore que des considérations personnelles, à prier le souverain d'ordonner qu'à l'avenir ses lettres fussent brûlées ou qu'elles fussent gardées d'une manière sûre. On se vantait de savoir tout ce qui se disait en public ou en secret; et le prince d'Orange avait avoué lui-même au conseiller d'Assonleville qu'il en coûtait annuellement une grosse somme, pour être tenu si bien au courant. (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 475.)

(3) Ém. de Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 47, et *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 130.

tance serait légitime, et qu'il faudrait défendre contre les étrangers l'entrée du pays (1). Le prince d'Orange ayant parlé de prendre les armes et de lever des gens de guerre en Allemagne pour les opposer, s'il y avait lieu, aux bandes espagnoles, le comte d'Egmont fut accusé de lui avoir répondu : « Vous pouvez faire cela (2). » Mais comment la régente pouvait-elle écrire au roi que les seigneurs réunis à Termonde avaient formé le projet de faire passer les Pays-Bas sous la domination de l'empereur, tandis que, d'autre part, elle avouait qu'elle ne pouvait pas savoir d'une manière positive ce qui s'était passé à Termonde (3)?

Les aveux faits en 1568 par le prince d'Orange et surtout par les comtes d'Egmont et de Hornes ne laissent aucun doute sur ce point d'une si grande importance. Le comte d'Egmont, le moins défiant des hommes, dut répondre au prince d'Orange que, quelque menaçante que fût la lettre de don Francès, elle n'exprimait pas les vrais sentiments du roi d'Espagne : que, jusqu'alors, ce prince n'avait attenté à la vie d'aucun de ses sujets ; enfin que, au lieu de prendre les armes contre lui, il valait mieux faire encore un appel à son équité, lui exposer la situation véritable et les nécessités de ces provinces, pour qu'il y apportât le remède convenable (4). Il fut aussi résolu que les lettres de don Francès seraient communiquées à la régente afin d'obtenir des éclaircissements, et que l'on persisterait à demander la convocation des États-Généraux (5).

(1) Défense du comte d'Egmont. *Procès*, etc., p. 141.

(2) Libel accusatoire dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. Ier, p. 44.

(3) La duchesse de Parme au roi, 12 octobre 1566, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 392. Conf. *Correspondance de Philippe I*, t. Ier, p. 175.

(4) Mémoire de défense du comte d'Egmont (*Procès*, etc., p. 141), et Défense personnelle du comte de Hornes, dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. Ier, p. 170.

(5) Justification du prince d'Orange contre ses calomniateurs (avril 1568). — Défense personnelle du comte de Hornes, dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. Ier, p. 168. — Dans sa *Défense*, § XVII, le comte de Hoogstraeten dit très formellement aussi qu'il eût été résolu à Termonde de prendre les armes

Les seigneurs se levèrent ensuite et allèrent dîner. Vers cinq heures de l'après-midi, ils montèrent à cheval et se séparèrent, le prince d'Orange retournant à Anvers, le comte de Hornes à Tournai et le comte de Hoogstraeten à Malines.

contre le roi ou celui qu'il enverrait dans les Pays-Bas : Hoogstraeten affirme que les seigneurs n'arrêtèrent rien sinon de communiquer à la régente la lettre menaçante de don Francès de Alava. — Renon de France s'exprime en ces termes : « ... Ce que fut illec (à Termonde) traité de plus est chose incer-« taine ; car a été objecté qu'il y fut résolu de prendre les armes contre S. M. : « mais le S^r d'Egmont a toujours maintenu le contraire en son procès et qu'il « s'en excusa ; même que compris le temps de dîner et de l'audience donnée « à ceux de la ville et bailliage, il n'y séjourna deux heures entières, qui « était temps extrêmement bref pour négocier chose de si grande impor-« tance. » *Histoire des causes de la désunion*, 1re partie, chap. XL.

CHAPITRE XI

(1566)

Le comte d'Egmont fait réclamer par les quatre *membres* de Flandre la réunion des États-Généraux. — Il tâche de ramener le comte de Mansfeldt parmi ses anciens amis. — Il autorise les religionnaires d'Armentières, de Bailleul, d'Audenarde, etc., à élever des granges ou loges de bois pour y tenir leurs prêches. — Autres concessions aux réformés de Gand. — Le comte revient à Bruxelles. — Conférence avec la duchesse de Parme sur les lettres de l'ambassadeur espagnol en France communiquées à l'entrevue de Termonde. — Le comte d'Egmont regarde la convocation des États-Généraux comme le remède suprême. — Entretien avec Armenteros sur la dévastation des églises en Flandre — Le comte de Hornes rejoint le comte d'Egmont à Bruxelles. — Derniers incidents de la mission du comte de Hornes à Tournai. — Plaintes véhémentes de ce seigneur au conseil d'État en présence de la régente. — Il annonce la résolution irrévocable de se retirer de la cour. — Il retourne effectivement à Weert. — Les deux comtesses de Hornes sont dénoncées à Philippe II. — Le comte de Hornes s'efforce de faire connaître en Espagne la déplorable situation des provinces; il réclame aussi les États-Généraux. — Divisions profondes parmi les confédérés et parmi les grands. — Le comte d'Egmont s'oppose à l'emploi de la violence. — Mesures qu'il indique pour mettre un terme aux troubles. — La régente refuse de communiquer ces propositions au roi — Elle veut qu'il soit prescrit au comte d'Egmont de se déclarer ouvertement contre les sectaires. — Le comte s'adresse directement au roi pour qu'il renonce à recourir aux armes. — Marguerite de Parme restreint les concessions faites naguère aux confédérés et aux protestants. — Elle refuse de confirmer tous les actes du comte d'Egmont en Flandre. — Ce seigneur veut maintenir sincèrement l'accord qu'il a conclu avec les religionnaires de son gouvernement. — Vains efforts pour que les États-Généraux s'interposent entre Philippe II et le peuple des Pays-Bas.

Le comte d'Egmont, avant de quitter Termonde, écouta les doléances du magistrat et du lieutenant du bailli. Ceux-ci l'ayant averti que des sectaires d'Anvers et de Gand se proposaient de se rendre aux portes de la ville, où jamais aucun prêche n'avait eu lieu, le gouverneur, fidèle à l'accord du 25 août, répondit qu'ils avaient le droit de repousser les sectaires et que, s'il le fallait, il leur donnerait assistance (1).

(1) Mémoire de défense du comte d'Egmont (*Procès*, etc., p. 141).

Remplissant aussi l'engagement pris dans la conférence de Termonde, le comte se rendit à Bruges pour déterminer les quatre *membres* de Flandre à présenter une requête à la gouvernante afin d'obtenir la réunion des États-Généraux. Il s'efforça en outre de persuader au comte de Mansfeldt de faire cause commune avec les autres seigneurs. Il lui reprochait d'avoir, sans motif plausible, déserté leur parti et cherchait à l'effrayer en lui apprenant que, d'après tous les avis reçus et confrontés dans l'entrevue de Termonde, le roi d'Espagne se proposait de faire couper la tête non seulement au prince d'Orange, au comte de Hornes et à lui, comte d'Egmont, mais qu'il ferait subir le même sort à Mansfeldt. Ce dernier s'empressa de communiquer très secrètement à la duchesse de Parme la lettre de son ancien ami et la réponse qu'il y avait faite (1).

Du château de Sottegem, qui était sa résidence principale en Flandre, le comte d'Egmont veillait à l'observation des conventions conclues avec les religionnaires. Les députés des magistrats et des consistoires affluaient à Sottegem, et le gouverneur ne cessait de négocier avec eux pour achever la pacification de la province. Voulant empêcher une nouvelle occupation des églises par les sectaires, il avait autorisé ceux d'Armentières, d'Audenarde, de Bailleul, et un peu plus tard ceux d'Ypres et de Gand, à élever des granges ou loges de bois, dans le voisinage des villes, pour y tenir leurs prêches. Ces concessions lui furent plus tard imputées à crime : on prétendit qu'il n'avait point le droit de les faire; mais ne fallait-il pas tenir compte des difficultés que le gouverneur de la Flandre devait surmonter? Ainsi les religionnaires d'Audenarde n'ayant pas voulu se contenter pour leurs prêches du lieu qui leur avait été assigné par Beckerzeel, le comte d'Egmont ne consentit à leur accorder une autre place qu'après une enquête, les instances les plus vives et afin, disait-il, de prévenir la ruine d'Audenarde, car les artisans menaçaient de délaisser leurs ateliers (2).

(1) La duchesse de Parme au roi, 15 octobre 1566 (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 475).

(2) *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenarde*, p. 68.

Le 6 et le 7 octobre, les réformés de Gand, réunis en grand nombre au cimetière de Saint-Jacques, se proposaient d'y procéder, selon les cérémonies de leur culte, à l'enterrement d'un calviniste. Le magistrat, voulant empêcher ces assemblées, en référa au gouverneur de la Flandre. Le comte d'Egmont exprima un grand regret de ce qui s'était passé au cimetière de Saint-Jacques, loua le magistrat de ne point souffrir de telles assemblées et lui prescrivit de les empêcher par toutes voies convenables. « Mais il est juste, ajoutait-il, que ceux de la reli-
« gion nouvelle aient une place déterminée pour y enterrer
« leurs morts sans cérémonies; et bien qu'ils n'aient pas voulu
« encore condescendre à signer le *recez* fait avec eux, je suis
« d'avis que vous leur désigniez un lieu quelconque hors de la
« ville, prochain et commode, pour y pouvoir faire leurs prê-
« ches pendant que le temps est encore bon et y ériger une
« grange pour y être ensuite à couvert contre les injures de la
« mauvaise saison. » Il importait d'éviter que les assemblées du cimetière de Saint-Jacques, qui se renouvelèrent encore le 8 octobre, ne devinssent tumultueuses et que les assistants ne s'y rendissent armés. Le 9, le magistrat avertit de nouveau le gouverneur et lui fit entendre que sa présence à Gand serait bien utile. Le comte répondit le lendemain qu'il chargeait Louis de la Trouillère, capitaine du château de Gand, et George de Ligne, chef de la compagnie d'arquebusiers à cheval, de donner au magistrat assistance toutes les fois qu'ils en seraient requis par lui; mais comme il ne disposait que de peu de *forces*, il hésitait à compromettre son autorité en se rendant lui-même à Gand. « Néanmoins, disait-il, je vous donnerai toute l'assis-
« tance qui me sera possible; efforcez-vous de conduire les
« affaires avec prudence jusqu'à ce que l'on ait trouvé un plus
« prompt remède. » Les résolutions du gouverneur, lorsqu'elles furent connues, calmèrent les esprits. Les membres du consistoire se montrèrent contents d'avoir obtenu une place hors de la ville pour y tenir leurs prêches (1).

1 Rapport du magistrat de Gand, p. 17, et pièces justificatives, p. 169-171. — Le magistrat de Gand déclara plus tard « que l'église des sectaires n'avoit

Le 12 octobre, le comte d'Egmont revint à Bruxelles. Malgré la profonde dissimulation de la régente, il remarqua bientôt le changement qui s'était accompli dans les dispositions de la sœur de Philippe II. Mais il devait ignorer longtemps encore que Marguerite de Parme le dénonçait secrètement comme un factieux qui se proposait d'introduire dans les Pays-Bas la confession d'Augsbourg et d'enlever au roi son ancien patrimoine. Bien que le comte d'Egmont, dans l'entrevue de Termonde, n'eût pas donné au prince d'Orange tout le concours que celui-ci attendait, il continuait d'entretenir avec son collègue les meilleures relations. C'est ce qu'atteste une lettre très intéressante adressée à Guillaume de Nassau le 15 octobre. Le comte d'Egmont lui rapportait l'entretien qu'il avait eu avec la duchesse de Parme, en plein conseil, pour tenir la promesse faite à Termonde de communiquer à la régente des Pays-Bas la lettre de don Francès de Alava et de lui demander quelle foi il fallait y ajouter. Egmont se disait médiocrement satisfait de la franchise de la régente et de la confiance qu'elle lui témoignait. — Elle traite avec moi, disait-il, comme avec un homme de qui elle a mauvaise opinion. — La princesse se montra d'ailleurs embarrassée; mais elle jura que la lettre de don Francès était la plus grande vilenie du monde, une pourde forgée dans le pays même. Le comte répliqua que, quelque créance que méritât l'écrit attribué à l'ambassadeur espagnol, ce factum ne lui faisait pas tant accroire que d'autres choses, mais qu'il fallait avoir patience et que ses services et ceux de ses confrères ne méritaient point d'être si mal récompensés. Egmont avouait ensuite au prince d'Orange qu'il aurait déjà quitté Bruxelles, s'il n'avait attendu le comte de Hornes, qui devait arriver le lendemain, et aussi les députés de la Flandre, qui venaient exposer l'état pitoyable dans lequel se trou-

« esté édifiée par son congé, mais, au contraire, par l'advis de mons' le gou-
« verneur, qui, pour oster auxdits sectaires l'occasion de plus grand tumulte,
« ou de saisir quelques églises dedans la ville, comme ilz se vantoient, leur
« a permis de faire quelque grange pour estre à couvert. » *Notice hist. et descript. des archives de la ville de Gand*, p. 77.

vait ce pays et traiter avec les députés des autres provinces pour le cas où il s'en trouverait à la cour. Malheureusement ceux-ci manquaient encore; et cette lenteur, qui dénotait des irrésolutions regrettables, était une grande faute. La régente parlait, à la vérité, d'envoyer un gentilhomme par la poste vers le roi pour hâter sa résolution au sujet des États-Généraux. — C'est une femme nourrie en Rome, disait Egmont avec une certaine ironie; ayons foi. — Après avoir signalé l'empire que le comte de Mansfeldt exerçait sur elle, l'illustre capitaine finissait cette lettre confidentielle par les paroles suivantes : « Dieu « veuille que tout aille bien, mais les apparences en sont « petites; faisant comme nous avons toujours fait, il faut espé- « rer que Dieu nous aidera contre toutes mauvaises intentions « que l'on a pour nous nuire (1). »

Le même jour, la régente entretint le roi des lettres attribuées à don Francès de Alava. Elle soutint que celui-ci n'avait jamais écrit ni elle jamais pensé choses pareilles, de manière que ce ne pouvait être là qu'un moyen inventé pour la rendre odieuse. Elle mandait encore à Philippe II que, selon ses informations, les députés de la Flandre arriveraient à Bruxelles sous trois jours pour lui faire des remontrances sur l'état du pays; elle croyait que, sous le même prétexte, les autres provinces enverraient aussi leurs représentants et que, lorsqu'ils se trouveraient réunis, ils pourraient prendre quelque grave résolution. Elle n'était pas sans soupçon que tout cela avait été concerté dans l'assemblée de Termonde, d'autant plus, disait-elle, que, depuis son retour, le comte d'Egmont, en proie à l'inquiétude et à la crainte, avait sans cesse dans la bouche que le seul moyen d'apaiser les troubles était l'assemblée générale des états (2). C'était en effet la conviction profonde de ce seigneur.

Dans un entretien avec Armenteros, il s'était plaint avec une vive amertume de la défiance que le roi et la régente lui marquaient, des calomnies dont il était l'objet et du tort qu'on lui

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 400 et suiv.
(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 475.

faisait chaque jour. Comment, au mois d'août, se trouvant seul avec sa maison à Ypres, aurait-il pu prévenir le saccagement des églises? Comment même aurait-il pu prévoir cette déplorable sédition? Il ne s'en était pas excusé auprès du roi, disait-il, parce qu'il ne se sentait pas coupable; c'était à la régente, qui connaissait son zèle pour le service de Dieu et du roi, à le justifier. Armenteros fit alors souvenir le comte des déclarations si énergiques que celui-ci l'avait chargé de transmettre au roi lorsqu'il s'était rendu en Espagne par l'ordre de la régente. Egmont répondit que les circonstances étaient bien différentes; toutefois, il était prêt à faire son devoir dans toutes les occasions qui se présenteraient (1).

Plus soucieux encore, plus irrité était le comte de Hornes, qui, le 16 octobre, rejoignit le comte d'Egmont à Bruxelles.

En quittant Termonde, il était d'abord retourné à Tournai et avait trouvé cette ville, naguère si agitée, dans une tranquillité satisfaisante, grâce à la vigilante sollicitude des seigneurs d'Escaubecque et de Noyelles. Mais la régente était bien décidée à mettre fin à une mission qu'elle avait toujours vue avec déplaisir; elle ne cessait d'écrire ou de faire écrire au comte de Hornes pour qu'il revînt prendre son siége au conseil d'État. Le comte, quoique très impatient aussi de sortir de Tournai, voulait encore affermir la pacification. Il insista donc auprès de la régente pour que Moulbais, capitaine du château, reçût l'ordre formel de donner aux réformés l'assurance qu'ils demandaient; faute de la garantie réclamée, ces gens, les plus soupçonneux du monde, disait-il, se défieraient de lui et de nouveaux troubles pourraient éclater. Mais la gouvernante fut inflexible : elle ne voulut pas autoriser Moulbais à donner l'assurance expresse qui était si vivement réclamée au nom des protestants; et, d'autre part, elle insista pour que le comte de Hornes revînt à Bruxelles (2). Ces procédés accrurent

(1) Tomàs Armenteros à Antonio Perez, 16 octobre 1566. *Corresp. de Philippe II*, t. Ier, p. 477.

(2) Le comte de Hornes à la gouvernante des Pays-Bas, 3 octobre 1566. La gouvernante au Sr de Moulbais, 7 octobre, et au comte de Hornes, même date (*Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 451, 462 et 463).

le mécontentement du fier seigneur. Il résolut d'envoyer un de ses gentilshommes en Espagne pour se plaindre de la régente et annoncer de nouveau son intention de se retirer loin de la cour. Ce gentilhomme emportait des lettres adressées à Philippe II, au baron de Montigny et au secrétaire Alonse de Laloo.

La lettre écrite à ce dernier était une sorte de mémoire destiné sans aucun doute à être communiqué aux personnages influents de la cour d'Espagne. Le comte exposait la conduite qu'il avait tenue depuis la présentation de la requête par les confédérés, les efforts qu'il avait faits pour venir en aide à la régente et l'ingratitude dont ses services étaient payés. S'il eût suivi l'exemple de beaucoup de ses confrères, s'il avait refusé d'intervenir pour apaiser le peuple, il aurait rencontré sans doute plus de satisfaction, mais il n'aurait point rempli ses obligations envers le roi. Il commandait à son secrétaire d'insister pour obtenir son congé, et il l'autorisait même à dire à Philippe II qu'il ne désirait aucune récompense parce que ce prince n'avait jamais voulu ajouter foi à ses remontrances. Il était bien averti, ajoutait-il, des mauvais rapports que l'on avait faits au roi de lui et de ses autres seigneurs, c'est à dire le comte d'Egmont et le prince d'Orange. Mais, on devait le savoir, sans leur intervention, le pays eût été perdu et ruiné; et s'ils n'avaient pas été si zélés pour le service du roi et la conservation de l'État, ils n'auraient pu endurer les mauvais procédés dont on usait à leur égard. Cependant il ne pouvait tolérer plus longtemps les fausses interprétations dont tous ses actes étaient l'objet. Aussi ne désirait-il plus rien en ce monde que de se voir hors des affaires, sachant trop bien que sa vocation n'était point de vivre à la cour (1).

Déjà il avait prié le duc de Clèves de suspendre son jugement sur ce qu'on écrivait de lui et de ses amis, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, aussi longtemps qu'ils n'auraient pas été entendus. Il soutenait que la défaveur que l'on

(1) Le comte de Hornes à son secrétaire Alonse de Laloo, 16 octobre 1566. *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 468 et suiv.

cherchait à jeter sur eux provenait de ce que le peuple des Pays-Bas avait une grande méfiance de la régente et de beaucoup de seigneurs, tandis qu'il montrait de la confiance en lui et en ses deux amis. Voilà ce qui les faisait tenir pour suspects, comme s'ils avaient sollicité la faveur populaire, tandis qu'il n'en était rien, leur conduite ayant été déterminée par les circonstances (1).

Le comte de Hornes était tout aussi franc dans une autre lettre adressée aux seigneurs d'Audrignies et de Lumbres, deux des confédérés envoyés à Valenciennes pour apaiser les troubles. Il savait, disait-il, qu'on lui imputait, ainsi qu'à ses deux amis, d'excéder les termes de l'accord conclu entre la régente et les gentilshommes confédérés. Mais il espérait bien, lors de sa venue à Bruxelles avec ses compagnons, rendre confus et honteux tous ceux qui les avaient injustement accusés. « Car, ajoutait-il, nous sommes de ceux qui désirons tout « autant que d'autres le service et la grandeur de notre maître; « mais nous désirons aussi le repos et la conservation des « sujets et États de S. M. » Il conjurait d'ailleurs les deux gentilshommes d'assister de tout leur pouvoir le seigneur de Noircarmes pour la pacification de Valenciennes (2). Il était cependant loin d'avoir de grandes sympathies pour Noircarmes. Il s'exprimait même sur lui avec beaucoup d'amertume, dans la lettre adressée au baron de Montigny. « Celui « qui a présentement un crédit considérable à la cour, man- « dait-il à son frère, est M. de Noircarmes, votre grand « ami. Je vous assure que M. d'Egmont, le prince d'Orange et « moi sommes fort mal satisfaits de lui, attendu les propos « qu'il tient sur nous, blâmant en partie nos actions tandis « qu'il ne bouge de Mons ou de Cambrai pour ne pas se « compromettre avec Valenciennes. Il voudrait qu'avant sa « venue tout fût apaisé et l'ordre entièrement rétabli afin « qu'il n'ait nul mauvais gré d'avoir traité avec les sectaires.

(1) Le comte de Hornes au duc de Clèves, 8 octobre 1566. *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 465.

(2) *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 464.

« Mais si tous nous voulions faire ainsi, le pays serait bientôt « perdu (1). »

Enfin, s'adressant au roi lui-même, il lui dit que c'était par dévouement qu'il avait entrepris d'apaiser les troubles de Tournai, car il n'avait aucune charge dans cette ville. Il l'informait que, pendant tout le temps qu'il avait passé à Tournai, il s'était logé dans la cité afin de pouvoir plus aisément remédier à toutes les émotions populaires, aimant mieux exposer sa vie que de souffrir que, en sa présence, de nouvelles insolences fussent commises. Les cinq sixièmes de la population appartenant à la religion nouvelle, les catholiques ne pouvaient leur résister. Cependant il avait tant fait, ajoutait-il, que les calvinistes avaient restitué tous les temples dont ils s'étaient emparés, que le service divin y avait été rétabli, que ceux de la religion nouvelle s'étaient engagés à n'en plus occuper et à prêcher hors de la ville, conformément aux instructions de la régente. Il allait ensuite au devant des reproches que le roi croirait devoir lui adresser. Il était persuadé que tous les services qu'il pourrait rendre pour la conservation du pays seraient sinistrement interprétés, sous prétexte qu'il avait contrevenu directement à tout ce que le roi lui avait commandé par sa lettre du dernier de juillet. Il lui avait ordonné, par cette lettre, de tenir la main à l'interdiction des prêches, et cependant il les avait permis. Il était persuadé en outre que tout ce qu'il pourrait faire ou proposer dorénavant pour contenir le peuple ne donnerait aucun contentement au roi. Mais il n'en serait plus de même, croyait-il, lorsque le roi aurait reçu sur l'état des affaires des rapports fidèles et émanant de personnes non passionnées (2).

Après avoir communiqué au magistrat de Tournai la lettre de la régente qui l'appelait à Bruxelles, le comte de Hornes indiqua les mesures qu'il jugeait propres à maintenir la tranquillité. A la demande des représentants de la religion nouvelle, il délégua de nouveau d'Escaubecque et de Noyelles pour

(1) *Déduction de l'innocence de Philippe, baron de Montmorency*, p. 381.
(2) *Ibid.*, p. 313-315.

veiller au bon ordre, de concert avec le magistrat et le commandant du château. Le magistrat, tout en adhérant à cette résolution, supplia le comte de vouloir, pour le bien de la ville, revenir bientôt à Tournai, d'y revenir même dans huit jours, si la régente y consentait. Le comte, ayant mandé Moulbais, déclara qu'il laissait d'Escaubecque et de Noyelles en la ville, pour, de concert avec le capitaine du château et le magistrat, faire respecter la transaction conclue entre les deux partis. Il supplia d'Escaubecque, également présent, d'accepter cette charge (1).

Les consaux, s'étant assemblés le 11 octobre, résolurent de s'adresser à la régente pour qu'elle renvoyât le comte de Hornes à Tournai. Une grande agitation régnait parmi les réformés, Moulbais refusant de leur promettre que des gens de guerre ne seraient pas introduits dans le château, pendant l'absence du comte. L'alarme augmenta lorsque le bruit se fut répandu que deux mille soldats allaient entrer dans la forteresse pour dompter le peuple. Le comte de Hornes, ne voulant point laisser la multitude dans cette appréhension, manda Moulbais. Il lui signala l'agitation du peuple, puis le requit de donner l'assurance publique que, pendant son absence, il ne souffrirait point que d'autres soldats entrassent dans le château, avant de l'avoir averti et d'avoir reçu une réponse. Moulbais, se conformant aux ordres de la régente, refusa cette promesse. Le comte, très irrité, lui dit alors avec hauteur qu'il pourrait bien, à sa requête, donner ladite promesse au peuple, qu'il en prenait la responsabilité vis-à-vis de la cour, lui, qui était son supérieur, prince, chevalier de l'Ordre et qui avait commission expresse pour la pacification des troubles. Mais Jean du Chasteler refusa obstinément l'assurance demandée; il ajouta même que si la régente lui commandait de mettre des gens de guerre au château, il les y mettrait. Alors le comte, exaspéré, résolut de différer son départ, et il envoya aussitôt un courrier à la régente afin de lui faire connaître le refus de

(1) *Mémoires* de Pasquier de Le Barre, t. 1er, p. 194-195.

Moulbais. En attendant la résolution de la duchesse de Parme, il se retira au château d'Antoing (1).

La réponse de la régente lui parvint le 14. Marguerite de Parme continuait d'insister pour que le comte revînt immédiatement à Bruxelles. Elle disait ensuite que l'assurance qu'il désirait du seigneur de Moulbais ne lui semblait pas nécessaire : car si ceux de la ville se tenaient en repos, ils n'avaient rien à craindre du capitaine du château. Tout ce qu'elle pouvait concéder, c'était la promesse qu'elle ne mettrait ni n'enverrait de nouveaux gens de guerre dans la forteresse pendant les quatre ou six jours qu'elle conférerait avec le comte à Bruxelles, (2).

Le 15, le comte de Hornes manda au château d'Antoing le capitaine du château de Tournai, quelques membres principaux du magistrat, quelques marchands et d'autres représentants de la nouvelle religion. Il leur dit que, obligé de se rendre aux invitations réitérées de la régente, il devait partir sans plus de retard. Il fit alors promettre à Moulbais, suivant les lettres écrites par la gouvernante, que, durant son absence, la garnison du château n'entreprendrait rien contre ceux de la ville. Il partit ensuite pour Bruxelles, après avoir fait aux réformés une concession qui fut plus tard transformée en crime. Ils l'avaient prié de les autoriser à tenir leurs prêches dans la Halle aux draps, sur le Marché, durant la saison d'hiver, et pendant que l'on construisait le temple protestant hors de la porte Cocquerel. Le comte y consentit, malgré l'opposition du magistrat; il y consentit provisoirement, de peur que, le mauvais temps et la pluie survenant, le peuple ne s'emparât de quelque église dans la ville. Mais il mit pour condition expresse à cette autorisation que si la régente ne la confirmait point, les réformés seraient obligés de renoncer immédiatement à l'occupation de la Halle. On lui sut aussi très mauvais gré de

(1) Le comte de Hornes à la régente, 11 octobre 1566, dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 463. Voir aussi *Mémoires* de Pasquier de Le Barre, t. Ier, p. 201-203.

(2) La gouvernante des Pays-Bas au comte de Hornes, dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 486.

la conduite qu'il tint à l'égard des prisonniers accusés d'avoir participé au pillage des églises : il en fit retenir quatre présumés les plus coupables, se réservant de les faire juger à son retour; quatre autres furent mis en liberté, mais sous caution juratoire de se représenter chaque fois qu'ils en seraient requis (1).

Arrivé à Bruxelles, Philippe de Montmorency rendit compte à la régente de tout ce qu'il avait fait à Tournai pour le service du roi et du pays. Il ne pouvait plus contenir son irritation. Après s'être plaint très vivement, dans un entretien particulier avec la duchesse de Parme, il répéta et développa ses griefs devant ses collègues du conseil d'État. Il dit ouvertement, en présence de la régente, qu'il était depuis longtemps au service du roi sans qu'il eût jamais eu ni *mercède* ni récompense et même sans qu'on lui eût su aucun gré de son dévouement. Lorsque le roi partit pour l'Espagne il avait été requis de l'y accompagner pour remplir la charge de *superintendant* des affaires des Pays-Bas; il avait accepté cette charge, il était allé en Espagne, mais il y avait été si mal et si étrangement traité, sans que l'on tînt aucune des promesses qui lui avaient été faites, qu'il s'était vu obligé de revenir. Il avait alors servi au conseil d'État pendant cinq années, abandonnant sa maison et négligeant ses affaires, et quel bien lui avait-on fait? Montigny, son frère puîné, recevait par an neuf à dix mille livres de traitement, et lui n'avait point cent écus. Il serait toujours prêt néanmoins à payer de sa personne si une guerre éclatait; mais il ne pouvait plus demeurer au conseil d'État pour voir les affaires entièrement perdues, sans espoir de remède, car la force que le roi voulait employer amènerait la ruine du pays. Il avait dépensé au service du roi quatre cent mille florins, de sorte que les biens qu'il avait dans les Pays-Bas étaient chargés et hypothéqués au delà de leur valeur; aussi se retirerait-il pour vivre sur les domaines qui lui restaient hors de la suzeraineté de Philippe II. S'adressant ensuite directement à la régente, il lui dit qu'il ne se plaignait pas d'elle; c'était du roi qu'il n'avait eu aucune satisfaction. Il

(1) *Mémoires* de Pasquier de Le Barre, t. Ier, p. 195 et 206.

rappela que, depuis plus de huit mois, prévoyant les troubles et la ruine totale de ces provinces, il avait envoyé son secrétaire en Espagne principalement pour savoir si le roi voulait se servir de lui et pour demander, en ce cas, d'être traité comme les autres. En attendant une réponse, il s'était retiré en sa maison. Mais, tandis que l'on berçait son secrétaire de vaines paroles, lui avait été rappelé à la cour par la régente pour délibérer avec les autres chevaliers de l'Ordre sur la requête des confédérés. Le baron de Montigny, son frère, s'était ensuite rendu en Espagne, et il y était depuis trois mois. Cependant rien n'était changé dans une situation devenue intolérable; ou plutôt, lui, comte de Hornes, avait acquis des preuves nouvelles d'une ingratitude qui le décourageait et l'affligeait. Avec quelques autres, il était regardé comme un des auteurs des derniers troubles; le dévouement qu'il venait de montrer à Tournai était ouvertement méconnu; toutes ses actions étaient mal interprétées; il ne rencontrait que de la défiance, et c'était à ce mauvais sentiment qu'il attribuait le refus du seigneur de Moulbais de lui obéir. Le comte, s'animant de plus en plus, s'écria qu'on reconnaîtrait bientôt les services qu'il avait rendus et qu'il pourrait rendre encore comme conciliateur entre la cour et les réformés de Tournai. Avant six jours, on verrait les sectaires se soulever et tuer tous les prêtres et les catholiques. Les sectaires, ajoutait-il, étaient bien unis et avaient des intelligences dans tous les pays voisins. Comme ils savaient que le roi faisait de grands préparatifs pour les dompter, ils voudraient le prévenir. Ils avaient de leur côté quatre mille marchands qui, chaque semaine, fournissaient chacun dix écus : ils sacrifieraient tout ce qu'ils avaient pour leur religion et leur sûreté. Ne valait-il donc pas mieux prêter l'oreille à de bons conseils et user de modération pour pacifier les esprits, en employant les confédérés, qui avaient du crédit et qui se montraient disposés à se conduire avec zèle et loyauté? Pour lui, ne voulant pas assister à la ruine de sa patrie, ni avoir la gorge coupée dans de nouvelles vêpres siciliennes, il avait pris la résolution irrévocable de se retirer dans sa maison; il avait d'ailleurs écrit au roi et à Ruy Gomez qu'il allait prendre son congé sans plus attendre. Il

savait bien qu'il renonçait ainsi à toutes les récompenses qu'il pourrait espérer : mais il n'attendait et ne voulait plus rien. Ne pouvait-il pas, comme Charles-Quint, se retirer en un ermitage? S'il avait peu, il vivrait de peu (1).

La véhémence de ces reproches avait singulièrement ému la régente. Cachant toutefois sa colère, elle essaya de justifier Philippe II. Elle dit au comte de Hornes qu'elle ne pouvait croire que le roi eût de lui une si mauvaise opinion ; elle ne savait pas non plus, ajouta-t-elle, qui avait pu le desservir. Pour ce qui la touchait, elle ne lui avait pas rendu de mauvais offices. Elle lui conseillait d'attendre le retour du gentilhomme qu'il venait d'envoyer en Espagne, car elle n'avait point le droit de lui donner son congé. Il agirait sagement aussi en prenant l'avis du seigneur de Hachicourt, son oncle, et du comte de Mansfeldt, son beau-frère. Il ne devait pas se dissimuler que son départ, dans les conjonctures présentes, serait mal interprété ; néanmoins, elle ne pouvait le retenir par force. Elle tâcha de justifier aussi l'ordre qu'elle avait donné à Jean du Chasteler de refuser la promesse exigée par le comte. Elle ajouta qu'il restait à statuer sur les affaires de Tournai, et qu'elle entendrait volontiers son avis (2).

Mais le comte de Hornes demeura inébranlable. Depuis la désobéissance de Moulbais, il ne pouvait plus avec dignité continuer à Tournai le rôle de conciliateur : c'eût été s'exposer à être de nouveau désavoué. Un découragement insurmontable l'éloignait d'ailleurs de la cour : il était profondément affecté de la conduite du roi à son égard. Quelques semaines auparavant, Montigny, dans un entretien avec Ruy Gomez, s'était plaint aussi de la dissimulation de Philippe II et de ses lenteurs calculées en ce qui concernait les affaires particulières du comte de

(1) Ce long discours est rapporté dans l'*Histoire des causes de la désunion*, etc., par Renon de France, MS., 1re partie, chap. XXXI, sans aucun doute d'après les papiers d'Assonleville, témoin oculaire.

(2) Renon de France, MS., 1re partie, chap. XXXI. — En rendant compte de cette discussion au roi, la régente le pria de pardonner le langage inconvenant que le comte de Hornes avait tenu en plein conseil d'État, en considération de l'humeur qu'il lui connaissait (*Corresp. de Philippe II*, t. Ier, p. 483).

Hornes (1). Il était trop évident que Philippe II ne voulait aucun bien à ce seigneur et qu'il verrait sa ruine avec satisfaction.

Le 20 octobre, Jacques de la Torre, secrétaire du conseil privé, arriva à Tournai, chargé d'une mission de la régente. Le lendemain, les consaux furent assemblés et le pensionnaire du Chambge leur délivra des lettres par lesquelles le comte de Hornes, après avoir protesté de son désir d'être utile à la ville, s'excusait de n'y être plus retourné, en alléguant les affaires qui l'appelaient en son comté. Il ajoutait qu'il ne pourrait d'ailleurs rien effectuer de plus que ce qui leur serait proposé par Jacques de la Torre, la régente étant résolue à ne vouloir pas faire d'autres concessions. Il les engageait à maintenir la tranquillité et promettait de demeurer toujours le protecteur de la ville (2).

Le 4 novembre, le comte avait rejoint au château de Weert sa mère et sa femme. Quelque temps auparavant, ces deux nobles dames avaient été également dénoncées à Philippe II. La régente l'informa que, vers la fin du mois de septembre, le seigneur de Zweveghem, passant par Weert, avait trouvé l'église entièrement désolée. « Un ministre vieux, accoutré d'un manteau de drap noir, faisait, dit-elle, le prêche auquel assistaient les deux comtesses de Hornes, la mère et la femme de l'amiral. Elles menèrent le ministre dîner au château. Les cordeliers avaient été expulsés de leur couvent. La comtesse douairière avait appliqué à son profit les maison, édifice et héritages, disant qu'ils avaient été donnés au couvent par ses prédécesseurs (3). »

Le comte de Hornes ne demeura point oisif. Il adressa à son secrétaire, au baron de Montigny, au roi lui-même de nouvelles lettres où il leur exposait la déplorable situation des provinces et la conduite qu'il avait tenue pour y remédier. Mais ni

(1) Alonse de Laloo au comte de Hornes, de Ségovie, 31 août 1566. *Montigny's leven en dood* pièces justificatives, p. 25).

(2) *Mémoires* de Pasquier de Le Barre, t. Ier, p. 228. — Le comte de Hornes à ceux de Tournai, 26 octobre; au Sr de Moulbais, lieutenant-gouverneur, même jour; aux Srs d'Audrignies et de Lumbres, 29 octobre 1566 (*Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 187-190).

(3) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 169.

lui ni ses amis ne savaient plus quel moyen employer afin d'apaiser le peuple. Il disait à Alonse de Laloo : « Si l'on use de violence, tout se perdra; si l'on cherche à gagner du temps, l'on écrit au roi que nous sommes sectaires et que nous sommes cause de tout le mal (1). » Il écrivait à Montigny : « Tout s'en va se ruinant, parce que l'on ne peut assembler les États-Généraux, ce qui serait le seul remède (2). »

C'était d'ailleurs l'opinion prédominante dans les provinces. Le 16 novembre, les États de Brabant avaient par requête supplié la duchesse de Parme de demander au roi la convocation des États-Généraux pour mettre fin aux troubles du pays, conserver l'ancienne religion et les droits du souverain, faire refleurir le commerce et la navigation (3).

Le comte de Hornes mandait encore à son secrétaire qu'il s'était retiré dans sa maison parce qu'il ne voulait pas jouer le rôle réservé aux *Electos* des Espagnols mutinés : ces *Electos* payaient pour les soudards après que l'on s'était servi d'eux (4). Enfin, il priait Montigny de présenter au roi la lettre qui était destinée au souverain.

Cette lettre, où le châtelain de Weert rendait compte de la conduite qu'il avait tenue à Tournai, était pleine de franchise

(1) Le comte de Hornes à Alonse de Laloo, 20 novembre 1566. *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 493.

(2) Le comte de Hornes au Sr de Montigny. *Ibid.*, t. II, p. 496.

(3) *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 3e série, t. II, p. 63.

(4) Le comte de Hornes s'exprimait en ces termes : « Tant y a que aime trop « mieux perdre tout mon bien que de souffrir que mon honneur soit en rien « foullé, et ne veux souffrir que à tout propos l'on traicte de moi comme « d'une ombre, pour me faire servir sans avoir jamais recompense, et à la « fin auroye le pardon que l'on donne aux Electos des Espaignols, lesquels « après que l'on s'est assez servi d'eux, ils payent pour les souldars ; de cette « façon me samble que l'on traicte aucuns de nous autres : soubs l'ombre de « nous employer, l'on nous met en l'indignation de S. M., et les autres « asseurent leurs biens, rentes et revenus et demeurent à leurs maisons, « disant ne se vouloir de rien mêler, attendant la venue de S. M., et puisque « cela est, le debvrions faire tous : car pouvoir reduire le pais comme voul- « drions n'est nullement possible, et se verra quand l'on y procedera de « force. » *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 508.

mais empreinte aussi d'une vive amertume. Le comte avouait nettement ce qu'il avait fait, mais niait qu'il eût commis des abus de pouvoir. Il avait permis, à la vérité, que les prêches se tinssent à Tournai, mais dans de certaines limites. Pendant les troubles du mois d'août précédent, pour désarmer le peuple qui se rendait aux prêches par force, il avait été également d'avis, au conseil d'État, de tolérer les assemblées de religionnaires, à la condition toutefois que ceux qui les fréquenteraient poseraient les armes et obéiraient aux magistrats ; encore cette autorisation ne devait-elle être valable que jusqu'à ce que le roi, de concert avec les États-Généraux, autrement en aurait ordonné. Bien qu'il eût grandement à se plaindre de la régente, il ne voulut entrer avec la princesse en nuls débats touchant les affaires de Tournai pour beaucoup de raisons, et parce qu'il ne lui semblait pas convenable de traiter affaires d'honneur avec une dame. Il rappelait ensuite les dettes qu'il avait contractées au service du roi sans avoir obtenu la compensation qu'il pouvait espérer. « V. M. sait assez, disait-il, comme je « me suis toujours fidèlement employé à son service sans avoir « eu grande *mercède*, ayant vendu et engagé de mon bien afin de « suivre et servir V. M. pour plus de trois cent mille écus, et, « me trouvant en dernier lieu à Bruxelles, j'ai été contraint de « vendre ma vaisselle, attendant toujours la résolution de « V. M. (1). »

Ces préoccupations financières, ces embarras d'argent, provenant de services rendus au souverain, ne peuvent ternir en rien la mémoire du comte de Hornes. Écrivant d'une manière intime à son secrétaire Alonse de Laloo, après la mission qu'il avait remplie à Tournai, il exprimait le plus pur et le plus loyal patriotisme joint à un noble désintéressement : « Je suis « le plus fâché du monde, disait-il, de voir ruiner un tel État « à S. M. et par sa faute, parce qu'il ne veut pas se fier à « nous. » Enfin, il se montrait aussi patriote fidèle, en même

(1) Cette lettre était datée de Weert le 20 novembre 1566. Voir *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency*, etc., p. 316-323, et *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 486.

temps que loyal serviteur du roi, lorsqu'il disait à Montigny : « Représentez au roi qu'il peut venir en aide à ces provinces « s'il veut entendre leurs doléances et se montrer prince clé- « ment, écoutant sans nulle passion ses sujets; qu'il se fie « donc à nous qui sommes ses vassaux naturels (1). »

Les déplorables scènes du mois d'août avaient amené des divisions profondes non seulement dans les rangs de la haute noblesse, mais aussi parmi les confédérés qui, restés catholiques, ne confondaient point la tolérance avec des actes de brigandage. Plusieurs des grands, naguère alliés au comte d'Egmont et au prince d'Orange, s'étaient détachés de cette ligue patriotique. La régente louait surtout le comte de Mansfeldt, à qui elle avait confié le gouvernement de Bruxelles. Elle mandait au roi que, chaque jour, Mansfeldt représentait à son collègue, le comte d'Egmont, que les procédés dont il avait usé, de même que le prince d'Orange et le comte de Hornes, n'étaient pas de ceux qui convenaient entre des vassaux et leur souverain. Les disputes étaient souvent très aigres. Il s'en était même peu fallu que, tant avec le comte d'Egmont qu'avec le comte de Hornes, son beau-frère, avant le départ de celui-ci pour Weert, Mansfeldt n'en vînt à des paroles extrêmement vives (2).

Les comtes de Megen et d'Arenberg allaient plus loin encore que Mansfeldt. Dans une lettre collective du 17 octobre, ils avaient formellement représenté à la régente qu'elle devait avoir recours aux armes (3). Mais le comte d'Egmont, en plein conseil d'État, le 22 octobre, combattit énergiquement l'opinion de ceux qui voulaient employer la violence. « — La vic- « toire même, disait-il en substance, serait désastreuse, et les « bons pâtiraient comme les mauvais. D'ailleurs il était impos- « sible de maintenir toujours une armée pour conserver le « pays. Il fallait d'autres remèdes. Pourquoi le roi s'oppose- « rait-il plus longtemps à la réunion des États-Généraux? Pour- « quoi ne pas accorder provisoirement à chacun la liberté de

(1) *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 509.
(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 484.
(3) *Ibid.*, t. Ier, p. 485.

« conscience, à condition de faire cesser les prêches? Pourqu- oi
« les curés catholiques n'administreraient-ils point le sai nt
« sacrement *sub utraque specie* à ceux qui le demanderaient? »
Egmont ne répugnait pas au bannissement des prêcheur rs
publics qui ameutaient le peuple : mais il ne le demandait poi int
et, pour ce qui était de lui, il ne le demanderait jamais. Ma is
il croyait que, par cette mesure, on éviterait pourtant de plus grands troubles. — Le discours du comte fit une profonde sensation. La séance ayant été reprise dans l'après-midi, la régente déclara qu'elle observerait l'accord du 25 août, mais qu'elle entendait se conformer aussi aux lettres du roi du 3 octobre et résister aux voies de fait. Elle requit les seigneurs de la seconder de tout leur pouvoir. Il lui semblait qu'il serait bon de connaître ceux qui voulaient lui refuser leur concours, non pas que le roi eût l'intention de former des ligues ou de « tuer » certains personnages, mais seulement pour se défendre contre ceux qui voudraient opprimer. Le comte d'Egmont répliqua qu'il était d'avis de combattre ceux qui voudraient user de violence pour saccager les églises, et que, quant à lui il s'y emploierait de tout son pouvoir. La régente dit alors qu'elle ne s'opposait pas à envoyer, selon la proposition du comte d'Egmont, un personnage exprès vers le roi pour lui faire connaître l'état des choses; mais qu'elle n'oserait point lui représenter d'accorder la liberté de conscience (1).

Le comte d'Egmont prévoyait que la crise approchait et il avait indiqué les remèdes, que, dans sa loyauté, il jugeait les plus propres à ramener le calme. Résumant les discours prononcés par lui dans le conseil d'État, il émit le vœu que la régente sollicitât de Philippe II les trois points suivants, qui lui paraissaient de nature à satisfaire les catholiques et les protestants : liberté de conscience pour chacun, à condition que les prêches cesseraient; fixation de l'époque à laquelle s'assembleraient les États-Généraux, en stipulant que, si le souverain ne pouvait s'y trouver en personne, les États ne s'en assembleraient pas moins; arrivée prochaine du roi, mais sans armée

(1) *Notules* du conseil d'État (séance du 22 octobre 1566).

et sans recours à la violence. La régente ne permit pas que ces propositions fussent envoyées au roi : elles tendaient, mandait-elle à Philippe II, à nuire au service de Dieu et à déconsidérer l'autorité royale. Le refus de la duchesse de Parme mécontenta beaucoup le comte d'Egmont. Il était en outre en désaccord avec la régente sur l'interprétation des concessions faites aux religionnaires de la Flandre. Il se montrait contraire aux mesures qu'elle avait prises pour que les sectaires se bornassent au simple acte de prêcher là où ils le faisaient avant l'accord ; il était allé jusqu'à dire que, le jour où cette mesure s'exécuterait, tous les sectaires du pays de son gouvernement prendraient les armes et qu'il en résulterait de très graves inconvénients dont il rejetait d'avance la responsabilité sur la régente. Mais elle, de l'avis du conseil, n'en avait pas moins persisté dans sa résolution (1).

Noircarmes aurait voulu que la régente engageât le roi à prescrire au comte d'Egmont de prendre les armes et de se déclarer contre les sectaires. — Elle ne savait pourtant, disait-elle à Philippe II, jusqu'à quel point il conviendrait de mettre toute la force armée entre les mains du comte, depuis les informations recueillies sur sa manière d'agir. — Le comte disposant déjà des troupes qu'il avait en sa qualité de gouverneur, le roi, ajoutait Marguerite, pourrait lui ordonner de se prononcer ouvertement contre les sectaires ; on s'assurerait ainsi de l'intimité qui régnait entre lui et le prince d'Orange, « au point qu'ils se communiquaient tout ce qui se traitait dans le conseil d'État, au grand préjudice de S. M. » Noircarmes avait confié à la régente que le comte d'Egmont lui avait montré une lettre dans laquelle il entretenait le prince d'Orange des moyens de faire cesser les prêches et d'apaiser les troubles. Il y disait que si le roi approuvait les propositions qu'il avait soutenues, il serait alors obligé d'agir selon que l'exigeaient son honneur et sa fidélité au souverain (2). Cette déclaration, faite au prince

(1) La duchesse de Parme au roi, 18 novembre 1566 (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 484-485).

(2) Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 18 nov. 1566, citée ci-dessus.

d'Orange, attestait donc la franchise du comte d'Egmont. Il en donna une nouvelle preuve en s'adressant directement à Philippe II et en mettant sous ses yeux, par l'entremise du baron de Montigny, le plan qu'il avait conçu pour la pacification des troubles.

Dans cette lettre datée du 15 novembre, d'Egmont se plaignit des fausses imputations dont il était l'objet. Il avait appris, disait-il, que l'on calomniait fort ses actions et que l'on parlait très étrangement de lui à la cour; il ne doutait même pas que quelque rumeur ne fût venue aux oreilles du roi, bien qu'il tînt pour certain que ce prince n'y ajouterait nulle foi. Cependant il le suppliait de croire que jamais il n'avait pensé faire chose quelconque qui fût contraire au service de Dieu et du souverain. Il n'écrirait pas une plus longue apologie, se fiant au temps pour détruire toutes ces imputations calomnieuses. Mais il devait dire qu'il avait un extrême regret de voir le pitoyable état des Pays-Bas, et comme fidèle serviteur du roi, il osait le supplier, avant qu'il employât la rigueur et les armes, d'examiner encore les autres moyens qui lui étaient proposés en vue de pacifier les provinces. « Je supplierai V. M., disait-il « en finissant, de regarder ces pauvres pays d'un œil bénin et « clément, vous souvenant des services qu'autrefois ils vous « ont fait et à vos prédécesseurs et considérant ceux qu'ils « pourront encore faire. Que V. M. croie aussi que je n'ai « moindre envie de lui faire très humble service que j'ai eu de « tout temps (1). »

Bernard de Mérode, lieutenant de la bande d'ordonnances du comte de Hornes et l'un des principaux confédérés, avertissait le comte d'Hoogstraeten que, malgré tout le mécontentement du comte d'Egmont, celui-ci ne prendrait une grande résolution qu'à la dernière extrémité (2). On rapportait aussi

(1) *Correspondance de Philippe II avec la duchesse de Parme* (archives du royaume), fol. 203.

(2) Bernard de Mérode, dans sa lettre datée de Raemsdonck le 1er novembre 1566, ajoutait qu'il avait eu de la peine à communiquer avec le comte d'Egmont qui, le même jour, apprenait qu'une partie de son château de

que le comte, toujours soucieux et agité, vieillissait à vue d'œil; on disait même que, plein de défiance, il ne dormait plus s'il n'avait son épée et ses pistolets devant son lit (1).

Le 4 décembre, la régente restreignit les concessions faites naguère aux gentilshommes confédérés et aux mandataires des réformés, par l'entremise des seigneurs, qui, en son nom, avaient traité avec les délégués de l'assemblée de Saint-Trond. Elle prétendit que, par la dénomination de prêches, il ne fallait entendre autre chose que les simples prédications et déclarations de la parole, sans nul autre exercice de la nouvelle religion. Le magistrat de Gand ayant communiqué les lettres de la régente au comte d'Egmont, celui-ci, comme gouverneur de la Flandre, répondit qu'il ne fallait pas contrevenir à ce qui avait été arrêté et conclu précédemment avec ceux de la religion nouvelle; qu'il fallait au contraire observer fidèlement les clauses de l'*acte de soumission* des réformés et des actes négociés, d'après ses ordres, par Beckerzeel. « La stricte obser- « vation, disait-il, des points et articles souscrits par ceux de « la religion nouvelle ne donnera point à la multitude prétexte « à de nouveaux troubles et tumultes. » Il ajoutait que, depuis trois jours, la régente avait confirmé et avoué tout ce qu'il avait fait en Flandre (2). Mais le comte avait mal compris les intentions de Marguerite de Parme.

Tout en feignant de ne point désapprouver la conduite tenue par le gouverneur de la Flandre, la sœur de Philippe II refusa toujours, sous divers prétextes, l'acte qu'il sollicitait et qui devait attester le bon devoir qu'il avait fait dans sa pro-

Gaesbeek avait été incendiée et que son fils aîné avait été grièvement blessé en luttant à l'arc avec son page. (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 424.

(1) Morillon à Granvelle. *Ibid.*, supplément, p. 35.

(2) Rapport du magistrat de Gand, pièces justif., p. 188. — De même le comte d'Egmont écrivit le 24 décembre au magistrat d'Ypres de ne pas s'écarter de l'accord conclu précédemment avec les religionnaires, nonobstant la lettre de la régente du 4, attendu que, depuis qu'elle avait écrit cette lettre, elle avait approuvé tout ce qu'il avait traité à Ypres pour rétablir la paix. *Justification* du magistrat d'Ypres, MS.

vince (1). Elle refusa même de confirmer particulièrement, malgré toutes les instances du comte, la déclaration remise par lui aux religionnaires d'Ypres et de Gand touchant les cérémonies relatives au mariage et à l'enterrement des *hérétiques*. Elle ne doutait point qu'il n'eût fait ces concessions en vue de la pacification des troubles et en tenant compte des difficultés du temps; toutefois elle mit en avant toute sorte d'excuses pour ne pas donner son approbation. Le comte exposait que de nouveaux troubles naîtraient de ce désaveu et que les cérémonies permises étaient les moindres des exercices des réformés. La régente persista néanmoins dans son refus, sans toutefois blâmer formellement ou casser ce que le gouverneur de la Flandre avait fait, mais remettant la décision au roi et contente de dissimuler jusqu'à ce qu'elle connût la résolution du souverain (2).

Si le comte d'Egmont demandait l'exécution fidèle des engagements qu'il avait contractés, il ne voulait pas que les partisans de la réforme abusassent de sa loyauté. Il se trouvait encore à son château de Sottegem lorsqu'il apprit que les religionnaires de Gand entendaient aussi célébrer la cène. Le comte appela près de lui quelques membres du magistrat ainsi que le pensionnaire de la ville, Jean Du Bois. En leur présence, il demanda aux mandataires des réformés, également appelés près de lui, s'il était vrai qu'ils voulussent célébrer la cène. Sur leur réponse affirmative, il déclara qu'il ne le souffrirait point et qu'il serait le premier qui se prononcerait contre eux. S'adressant ensuite au premier échevin, il ajouta que, si les religionnaires ne tenaient pas compte de sa défense, il leur « viendroit rompre la teste ou les mettroit en pièces. » Mais, quant à l'enterrement des morts et à la visite des malades, les magistrats pourraient fermer momentanément les yeux, pourvu qu'il n'y eût plus d'assemblées illicites (3). Les réformés

(1) C'est ce que le comte d'Egmont reconnut dans son mémoire de défense. *Procès*, etc., p. 137.

(2) Marguerite de Parme au roi, 3 janvier 1567, dans la *Correspondance de la duchesse de Parme avec Philippe II* (archives du royaume), fol. 242 v°.

(3) *Rapport* du magistrat de Gand, p. 42 et 63. — Mémoire de défense rédigé par les conseils du comte d'Egmont (*Procès*, p. 207).

de Gand persistèrent néanmoins à vouloir célébrer la cène le jour du nouvel an. Le comte, de son côté, demeura inflexible. Le grand bailli et les échevins reçurent, le 31 décembre, entre cinq et six heures du soir, une lettre que le gouverneur de la Flandre avait écrite la veille. Il leur déclarait qu'il envoyait à Gand le seigneur de Beckerzeel, son conseiller, tant pour empêcher le dessein des sectaires que pour se faire remettre leur acte de soumission et leur délivrer une interprétation pareille à celle qu'il avait laissée à ceux d'Ypres. Par suite des difficultés du temps il lui semblait d'ailleurs que les échevins pourraient bien, avec toute discrétion, concéder quelques choses de petite importance comme ils avaient fait jusqu'alors; mais si les sectaires persistaient cependant à vouloir célébrer la cène, il devait en être averti immédiatement. Il les conjurait, au surplus, d'y mettre obstacle par toutes voies de fait, n'étant nullement d'intention de souffrir une démonstration en dehors de ce qui avait été négocié et conclu avec eux (1).

Pour détourner des Pays-Bas les malheurs qui devaient résulter soit de l'oppression anarchique des sectes, soit de la tyrannie de Philippe, le comte d'Egmont ne voyait d'autre moyen que la réunion immédiate des États-Généraux. C'était là sa préoccupation constante; c'était le but de toutes ses démarches et de tous ses efforts. Il aurait même voulu que les états de Brabant prissent hardiment l'initiative pour hâter les résolutions du roi. Les représentants du Brabant ayant été convoqués pour le 16 décembre, Egmont supplia le comte d'Hoogstraeten, alors chargé d'une mission importante à Anvers, de prendre sa place parmi les nobles du duché. Hoogstraeten ayant été retenu dans la métropole commerciale des Pays-Bas par les instances du magistrat, qui redoutait de nouveaux troubles, le comte d'Egmont lui adressa le 17 une nouvelle lettre qui jette le plus grand jour sur ses sentiments et ses projets. Il commençait par exprimer le regret qu'il avait éprouvé de l'absence de son collègue. La situation était telle, disait-il, qu'il était plus que temps d'y remédier par l'intervention des états. Ceux-ci devaient

(1) Rapport du magistrat de Gand, pièces justific., p. 199).

empêcher « par bonnes voies » que le roi ne vînt dans le pays avec les forces dont on parlait. Le vrai moyen de prévenir cette éventualité menaçante serait de faire suspendre provisoirement par les états les prêches et exercices de la nouvelle religion. Ils enverraient ensuite des députés au roi et à l'empereur afin qu'il plût à Philippe II de venir sans forces étrangères. A son arrivée, il prendrait, après avoir consulté les États-Généraux, les mesures les plus convenables en ce qui concernait la religion et les autres points en litige. « Si nous hésitons, ajoutait le comte, il est à craindre que, sous prétexte de châtier les mauvais, nous soyons tous mis en servitude. Mais nous sommes si peu de nobles que, pour ne pas être assez forts, nous ne pouvons opiner. » Il engageait donc vivement Hoogstraeten à venir jusqu'à Bruxelles. « Si cette fois les états ne font quelque chose de bon, ajoutait-il, il ne faut plus espérer d'éviter la totale ruine et servitude de ce pauvre pays, dont il me déplaît jusqu'à l'âme. » Il invitait, enfin, Hoogstraeten à communiquer cette lettre au prince d'Orange avec d'autres dépêches que Montigny et le marquis de Berghes lui avaient adressées d'Espagne (1).

Ce n'était pas seulement à Antoine de Lalaing que le comte d'Egmont indiquait la nécessité de recourir à l'intervention des assemblées provinciales pour déjouer les desseins de Philippe II. Il exprimait la même pensée dans une autre lettre adressée, le 25 décembre, à l'avocat des états de Hollande. Il le conjurait d'user de toute son influence sur l'assemblée de cette province pour qu'elle fît cause commune avec les états de Brabant et de Flandre. C'était le moyen d'éviter que les étrangers ne missent le pied dans le pays : « Si nous ne nous hâtons de remédier aux « troubles présents, si l'on ne suspend provisoirement les prê- « ches et exercices de la nouvelle religion, le roi, poursuivait- « il, trouvera un prétexte pour venir comme prince courroucé, « et la ruine du pays sera le résultat de cette démonstration. » Il fallait que le roi fût informé du véritable état des choses, — de notre bonne volonté, disait Egmont, de lui être loyaux —

(1) *Correspondance d'Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten* (archives du royaume), fol. 298.

soit par des députés des États-Généraux, soit par des délégués des trois principales provinces (Flandre, Brabant, Hollande) (1).

Le comte d'Egmont aurait donc voulu remettre les destinées du pays et le sort de la religion nouvelle aux États-Généraux. Il aurait voulu enlever au roi, par la cessation provisoire des prêches, tout prétexte de livrer les Pays-Bas aux bandes espagnoles. Il aurait voulu, enfin, que les mandataires du pays servissent d'intermédiaires entre le roi catholique et ses sujets de la nouvelle religion. Noble illusion et vaine espérance!

(1) *Procès du comte d'Egmont*, MS., t. III.

CHAPITRE XII

(1566-1567)

Les habitants de Valenciennes sont déclarés rebelles au roi. — Des députés viennent trouver le comte d'Egmont à son château de Gaesbeek. — Le comte répugne à prêter le nouveau serment demandé par la régente. — Il se rend dans la Flandre, prescrit le désarmement des religionnaires, mais refuse d'employer la force pour interdire les prêches. — Lettres échangées avec la régente au sujet du nouveau serment. — Philippe II ne veut pas que le commandement de l'armée soit confié au comte d'Egmont et cherche de nouveau à endormir sa méfiance. — Des lettres rassurantes sont également envoyées d'Espagne au comte de Hornes. — Relations du comte de Hornes avec le prince d'Orange et les consistoires des églises protestantes. — Résolutions prises dans une assemblée tenue au château de Breda. — Le comte d'Egmont refuse de s'y associer. — Conséquences de cette détermination. — Le comte d'Egmont prête le nouveau serment. — Entrevue à Malines avec le comte de Hornes. — Lettre justificative adressée par le comte d'Egmont à Philippe II. — Il propose au conseil d'État de combattre les bandes calvinistes qui, sous Jean de Marnix, étaient venues s'établir à Austruweel, près d'Anvers. — Siége de Valenciennes ; le comte d'Egmont au château de Beuvrages. — Le comte de Hornes soupçonné d'avoir favorisé la rébellion de Valenciennes. — Le prince d'Orange prend la résolution de se retirer en Allemagne. — Dernière entrevue du comte d'Egmont et de Guillaume de Nassau à Willebroeck. — Le comte d'Egmont insiste pour que le roi vienne dans les Pays-Bas. — Philippe II enjoint au comte de Hornes d'ajouter foi à tout ce que le duc d'Albe lui mandera de sa part. — Le comte de Hornes prête le nouveau serment. — Conseils adressés par le baron de Montigny à son frère. — Le seigneur de Billy, revenu de Madrid, engage secrètement le comte d'Egmont à se mettre hors de l'atteinte des Espagnols. — Egmont refuse de s'expatrier. — Protestations trop obséquieuses. — L'hypocrisie de Philippe II l'emporte.

Profitant habilement des circonstances, la régente avait résolu d'introduire, de gré ou de force, des garnisons catholiques et royalistes dans les villes où les protestants dominaient. Elle tenait surtout à reconquérir Valenciennes, qui était comme le boulevard de la réforme dans les provinces wallonnes. Par une proclamation du 28 novembre, Moulbais avait fait savoir aux habitants de Tournai que la régente était avertie de l'intention des Valenciennois de célébrer la cène malgré leurs promesses antérieures : défense était faite « à tous manants et habitants

de Tournai » de prendre part à la cène formellement prohibée, sous peine de voir leurs maisons incendiées et la ville même foudroyée par l'artillerie du château (1).

Noircarmes, à qui était confié le gouvernement du Hainaut pendant l'absence du marquis de Berghes, fut chargé d'exécuter les instructions de la régente. Il proposa en conséquence aux Valenciennois de restituer les églises dont les protestants s'étaient emparés et d'établir les prêches hors de la ville dans des endroits déterminés. Les calvinistes étaient disposés à accepter l'accord ; mais Noircarmes voulut en outre introduire des gens de guerre dans la ville sous prétexte d'y maintenir la tranquillité. Les Valenciennois, se méfiant des intentions de Noircarmes, et persuadés que l'introduction d'une garnison aurait pour résultat certain de proscrire le culte réformé, refusèrent d'ouvrir leurs portes aux troupes royales. Alors, par un édit du 14 décembre, Marguerite de Parme déclara rebelles les habitants de Valenciennes. La publication de cet édit excita une grande crainte dans les autres villes qui tenaient encore pour la religion réformée. Mais les Valenciennois, se fiant à la solidité de leurs remparts, se disposèrent à résister. Ils firent remettre néanmoins un long mémoire aux chevaliers de la Toison d'or pour se disculper des accusations contenues dans la proclamation de la régente, et ils adressèrent également une requête à la noblesse confédérée pour être aidés par tous les moyens qui seraient en son pouvoir.

Les confédérés se hâtèrent de députer quelques-uns d'entre eux pour s'aboucher avec les comtes d'Egmont et de Mansfeldt, qui se trouvaient au château de Gaesbeek. Ces délégués exposèrent que le tumulte de Valenciennes avait pour cause la défiance dont Noircarmes était l'objet, et que la régente était faussement prévenue contre les habitants. Ils supplièrent les deux seigneurs d'empêcher la ruine de cette ville, attendu

(1) La proclamation disait textuellement : « ... A peine que sera mis le feu « dedans les maisons des contrevenants voire que seront données canon- « nades parmi cette ville si besoin estoit... » *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency*, etc., p. 443.

qu'elle offrait de faire tout ce que la régente et ceux du conseil d'État ordonneraient. Les deux comtes répondirent que leurs informations étaient différentes, que les Valenciennois se comportaient mal, même que le bruit courait qu'ils avaient contracté des alliances en France. Les députés se récrièrent contre cette imputation; ils furent cependant congédiés sans recevoir aucun encouragement (1).

Opposant une grande énergie aux hésitations et à la désunion de ses adversaires, Marguerite de Parme prit une résolution très grave sous prétexte de distinguer les *bons* des *mauvais*. Elle imagina de faire prêter un nouveau serment à « tous officiers de l'Ordre, chefs, capitaines, hommes d'armes, archers, même aux soldats, tant de pied que de cheval. » Le 31 décembre, dans une séance du conseil d'État à laquelle assistaient le comte d'Egmont, le duc d'Arschot, le baron de Berlaymont, les comtes de Megen et de Mansfeldt, la régente annonça que le moment était venu pour chacun de se prononcer et requit les chevaliers de l'Ordre, là présents, de faire connaître leurs intentions. Mansfeldt dit « qu'il n'y avait plus lieu à dissimulation et qu'il se fallait déclarer d'être de l'un ou de l'autre côté. » Il ajouta que, pour lui, « il promettoit avec serment d'être bon et léal sujet du roi et de le servir contre et envers tous, sans aucune distinction. » Le comte d'Egmont représenta que, déjà une douzaine de fois, il avait dit la même chose au conseil et qu'il était encore prêt à signer de son sang la promesse de servir le roi non seulement contre les rebelles, mais aussi pour le maintien de la foi catholique. Il trouvait néanmoins inutile la prestation formelle d'un nouveau serment; il répugnait à s'associer à un acte qui incriminait sa loyauté. Les autres conseillers adhérèrent à la déclaration du comte de Mansfeldt (2).

Le 2 janvier 1567, le duc d'Arschot, le comte de Megen, le baron de Berlaymont et même le comte d'Egmont décidèrent,

(1) Bor, liv. II, fol. 99 v°.

(2) La régente au roi, 3 janvier 1567, dans la *Correspondance de Philippe II avec la duchesse de Parme* (archives du royaume), fol. 242. — *Notules* du conseil d'État, séance du 31 décembre 1566.

conformément à la proposition de la régente, que chacun déclarerait, *par serment*, vouloir servir le roi envers et contre tous. Mais cette adhésion fut-elle donnée sans aucune réserve par le comte d'Egmont? On ne pourrait l'affirmer, car il protesta avec vivacité lorsque Marguerite, tirant habilement parti de la condescendance du conseil d'État, exprima le désir que les seigneurs présents fissent entre ses mains, comme étant la gouvernante particulière du duché de Brabant, une déclaration conforme à celle qui était exigée de tous ceux qui y avaient des fiefs. Le comte d'Egmont objecta qu'il n'y avait pas encore une année que, en sa qualité de baron de Gaesbeek, il avait prêté serment de fidélité entre les mains de l'officier des fiefs du Brabant. Il lui fut répondu par la régente qu'il n'était pas, à la vérité, nécessaire que les seigneurs présents prêtassent ce serment particulier, comme feudataires dans le Brabant, mais qu'elle le leur demandait seulement pour donner uu bon exemple aux autres. Elle résolut en outre de faire dresser un acte constatant l'approbation donnée par les chevaliers présents à la proposition que les membres du conseil d'État renouveleraient, comme les autres officiers et vassaux, leur serment de fidélité au roi (1).

Le comte d'Egmont ne s'était point borné à protester, il avait insisté de nouveau pour que le roi accordât un pardon général; il avait aussi exprimé le vœu que le marquis de Berghes et le baron de Montigny fussent autorisés à revenir dans les Pays-Bas. Ces deux propositions étaient vivement combattues par Marguerite de Parme dans sa correspondance secrète avec Philippe II. Elle allait jusqu'à regretter que le roi eût laissé le château de Gand sous l'autorité du comte. Elle mettait en quelque sorte Philippe II en demeure de révoquer et de punir ce seigneur comme coupable d'avoir souvent répété qu'il ne prendrait point les armes pour ne pas contrevenir à la convention qu'il avait faite avec les sectaires de la Flandre (2).

(1) La duchesse de Parme au roi, 3 janvier 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 501-502.

(2) Voir la lettre de la duchesse de Parme à Philippe II, citée ci-dessus.

Cette convention, qui avait empêché peut-être une effroyable guerre civile, le comte voulut qu'elle fût maintenue et exécutée avec loyauté de part et d'autre. Le 4 janvier, escorté de quelques gens de guerre, il arriva à Gand et descendit dans son hôtel près de l'église de Saint-Michel. Beckerzeel l'avait précédé de quelques heures. Le lendemain, ce dernier fut envoyé par le comte au temple des réformés, tandis que l'on prêchait en deux endroits en flamand et en français. Il fit connaître que les religionnaires ayant contrevenu à l'accord en ne délivrant point les signatures de ceux qui l'avaient conclu, le comte regardait cette convention comme non-avenue. Ce n'était encore qu'une menace. Les consistoriaux avaient différé la ratification à laquelle ils s'étaient obligés, parce qu'ils avaient espéré que le comte leur accorderait non seulement la permission de prêcher, mais en outre l'autorisation de faire toutes les autres cérémonies inhérentes à leur culte. Egmont ne voulut pas changer un mot à la convention conclue précédemment. Les consistoriaux, voyant que cette résolution était immuable, remirent à Beckerzeel les ratifications requises, et elles furent aussitôt portées au gouverneur qui avait quitté la ville le jour des rois, se dirigeant vers Audenarde (1).

Interprètes des bourgeois catholiques effrayés par les menaces et les mouvements des calvinistes, le haut bailli, le bourgmestre et les échevins d'Audenarde supplièrent le comte d'Egmont de leur envoyer une garnison, de désarmer les sectaires et d'empêcher que la ville ne fût traversée par ceux qui allaient au prêche ou qui en revenaient. Le comte répondit qu'il devait se rendre à Ypres et qu'il ne tarderait point à faire connaître sa résolution. Sur ces entrefaites, le magistrat d'Audenarde reçut de la cour une dépêche importante : elle annonçait que le roi arriverait bientôt dans le pays, précédé par le duc d'Albe; elle enjoignait ensuite au magistrat de faire cesser sans délai les prêches et les autres exercices des nouvelles sectes. Le magistrat envoya immédiatement des délégués à Ypres pour communiquer au comte d'Egmont la lettre impérative de la duchesse

(1) *Gendsche geschiedenissen*, t. Ier, p. 62-63. — *Vlaemsche Kronyk*, p. 21.

de Parme. Il répondit qu'il enverrait bientôt une compagnie de gens de guerre à Audenarde, qu'il ordonnerait un désarmement général et qu'il chargerait en outre un de ses gentilshommes de se mettre en rapport avec les sectaires pour qu'ils se conformassent volontairement aux injonctions de la régente. Le 2 février, il envoya effectivement à Audenarde le capitaine de Carloo avec sa compagnie; il prescrivit un désarmement général, mais il n'usa d'aucune contrainte pour faire cesser les prêches. Le magistrat, ayant voulu les empêcher par la force, le capitaine de Carloo déclara qu'il n'était pas chargé d'employer la contrainte. De même, Beckerzeel, que le comte d'Egmont avait envoyé à Audenarde pour conférer avec le consistoire, ne recourut, selon ses instructions, qu'à la persuasion. Pendant deux ou trois jours, il eut des entretiens avec les chefs de la religion nouvelle pour qu'ils cessassent volontairement leurs prêches; mais ses efforts demeurèrent stériles. Le consistoire répondit qu'il ferait comme les autres dans le cas où les prêches seraient défendus par une publication formelle (1). Les religionnaires d'Ypres refusèrent aussi de cesser volontairement leurs prédications.

Dès le 6 janvier, le haut bailli et un échevin d'Ypres s'étaient rendus à Courtrai pour savoir du gouverneur de la Flandre si les religionnaires pouvaient administrer le baptême. Il répondit que, ayant égard aux nécessités du temps et au grand nombre de sectaires qui se trouvaient à Ypres, il serait prudent de permettre « par connivence » l'administration du baptême, quoique cette faveur ne fût pas comprise dans l'accord. Arrivé à Ypres le 29 janvier, le comte réunit le lendemain les chefs des réformés et les engagea à suspendre les prêches jusqu'à la Saint-Jean, promettant que si, à cette époque, le roi n'avait pris une résolution, ils rentreraient de droit dans la jouissance de la liberté qui leur avait été concédée. Les religionnaires n'ayant pas voulu consentir à cette demande, le comte les supplia de nouveau, disant que, en accédant à sa prière, ils le soustrairaient à l'indignation du roi qu'il s'était

(1) *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenarde*, etc., p. 82 et suiv.

attirée en autorisant les prêches; il espérait aussi, ajouta-t-il, qu'ils lui accorderaient cette faveur en échange des services divers qu'il avait rendus comme gouverneur de la Flandre. Le 31 janvier, d'accord avec le magistrat, il fit publier une ordonnance prescrivant à chacun de remettre ses armes entre les mains des officiers de justice. Mais il ne voulut pas employer la violence pour interdire les prêches. Voyant que les religionnaires demeuraient inflexibles, le magistrat prépara une ordonnance qui défendait les prédications et tout exercice de la religion nouvelle sous prétexte que les sectaires avaient dépassé l'accord fait antérieurement. Ce projet fut présenté au comte d'Egmont au moment où il allait quitter la ville : il ne le signa point; il dit seulement qu'il l'emporterait pour l'examiner à loisir. Mais il donna son approbation à une autre ordonnance qui défendait à ceux de la religion nouvelle de tenir des consistoires, de lever des deniers, enfin, de sortir des limites de l'accord conclu au mois de septembre précédent (1).

En revenant de Bruges, le comte d'Egmont enjoignit aux habitants d'Eecloo de déposer leurs armes dans le nouveau château de Gand, et, pour assurer l'exécution de son ordonnance, il fit loger des soldats chez les bourgeois les plus récalcitrants. Arrivé à Gand, le 6 février, il donna audience aux membres du consistoire et aux ministres calvinistes; on ignore la réponse qu'il fit à leurs représentations. Mais lorsqu'il eut quitté la ville le lendemain avec le comte de Hoogstraeten, qui était arrivé en même temps que lui, les calvinistes se montrèrent pleins de confiance. Ils prétendirent que, ayant demandé au gouverneur si c'était sa volonté que l'on cessât les prêches, il aurait répondu : « Je ne suis pas chargé de les prohiber. » Au surplus, le 9 février, on prêcha de nouveau, on baptisa et on procéda aux cérémonies du mariage dans le temple calviniste (2).

Le comte d'Egmont, comme gouverneur de la Flandre, comme membre du conseil d'État, avait obtenu un grand résultat par le désarmement des populations les plus remuantes et les

(1) *Justification* du magistrat d'Ypres, MS.
(2) *Gendsche geschiedenissen*, t. Ier, p. 69. — *Vlaemsche Kronyk*, p. 22.

plus hardies du pays. Supposons que les calvinistes de la Flandre eussent donné la main à ceux de Tournai et de Valenciennes, qui s'appuyaient eux-mêmes sur leurs coreligionnaires d'Anvers, encouragés également par les réformés de la Hollande, de la Zélande, de la Gueldre, de la Frise et d'Utrecht, que serait-il advenu? Une guerre civile et religieuse se fût engagée entre les catholiques et les protestants. Ç'eût été une lutte fratricide, car il n'y avait point alors de troupes espagnoles dans le pays. Peut-on reprocher au comte d'Egmont d'avoir voulu prévenir cette guerre intestine? Il avait encore un autre dessein en demandant la cessation volontaire et provisoire des prêches. Il voulait ôter à Philippe II un prétexte pour supprimer les priviléges des Pays-Bas et imposer à ces provinces la tyrannie espagnole. Le comte avait donc rempli son devoir, tel qu'il le comprenait. Il avait accru ses forces par une levée faite à Béthune, désarmé les redoutables paysans de la West-Flandre, obtenu la suspension des prêches dans toute la province, à l'exception des villes d'Ypres, de Gand et d'Audenarde, où il avait cependant rendu les religionnaires moins dangereux en les contenant par des garnisons (1).

Le comte d'Egmont se trouvait à Béthune lorsqu'il reçut, de la part de la régente, l'invitation d'apposer sa signature sur l'acte par lequel quatre des chevaliers de l'Ordre s'étaient déjà engagés à servir le roi envers et contre tous. Par une lettre du 14 janvier, il fit connaître ses scrupules et sa répugnance. Il ne nia point d'avoir été présent au conseil d'État lorsqu'il y avait été question, le 31 décembre, du formulaire qu'on lui présentait. Mais n'avait-il pas fait observer qu'il lui paraissait inutile de répéter une chose que tant de fois il avait dite et que, au besoin, il signerait de son sang? En recevant l'ordre de la Toison d'or, il y avait plus de vingt-deux années, n'avait-il pas juré aussi de maintenir la foi catholique? Ce serment, il l'avait

(1) Renon de France, MS., 1re partie, chap. XXXII. — Le comte d'Egmont dit, dans son mémoire de défense, qu'il aurait volontiers donné son sang pour amener également les religionnaires des trois villes récalcitrantes à consentir à une suspension temporaire des prêches. *Procès*, etc., p. 137.

tenu et le tiendrait à l'avenir. La régente pouvait donc être assurée qu'il ne manquerait jamais au devoir qu'un vrai vassal et serviteur devait à son prince naturel; si le temps était venu de confirmer un pareil engagement, il croyait que cette lettre, écrite et signée de sa main, valait bien autant que tous les actes, quels qu'ils fussent. Mais la sœur de Philippe II voulait un engagement précis et irrévocable. Après avoir consulté le conseil d'État, elle répondit au comte d'Egmont, le 25 janvier, que les promesses mentionnées dans sa lettre étaient sans doute satisfaisantes, en ce qui concernait la religion et le service du souverain; que néanmoins « il convenait, « pour bien encheminer les affaires, que les principaux sei- « gneurs et personnages montrassent la voie en un temps si « difficile et perplexe, même pour ôter l'occasion à plusieurs « qui prétextaient le service du roi et le repos de la patrie. » Elle insistait donc pour obtenir son adhésion : comme il n'avait pas été présent à la signature des autres seigneurs, chevaliers de l'Ordre (1), elle lui envoyait deux nouveaux formulaires afin qu'il les signât à part, s'il le jugeait convenable. Le comte répondit d'Ypres, le 29, qu'il ne comprenait pas pourquoi la régente insistait, après qu'il lui avait écrit une lettre de sa main contenant tout ce que la princesse pouvait désirer d'un gentilhomme d'honneur, chevalier de l'Ordre, naturel vassal du roi, et qui toute sa vie avait fait le devoir d'homme de bien, comme il le faisait encore journellement. Puisque la régente en voulait cependant encore quelque autre témoignage, par forme d'acte, il était prêt, ajoutait-il, à le donner soit en compagnie de tous ses confrères en général, soit en particulier, et, s'il ne le faisait dès ce moment, c'était parce que les formulaires qu'on lui avait envoyés ne lui paraissaient pas conçus comme il convenait (2).

Philippe II, sous l'influence des dénonciations incessantes de

(1) Ces seigneurs étaient le duc d'Arschot, le comte de Mansfeldt, le comte de Megen et le baron de Berlaymont.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 520-521. — Mémoire de défense du comte d'Egmont, etc. *Procès*, p. 132.

la régente, tenait aussi le comte d'Egmont pour suspect et nourrissait contre lui un ressentiment déjà implacable. Il laissait percer sa colère et sa défiance dans la dépêche où il annonçait à sa sœur le choix qu'il avait fait du duc d'Albe pour être capitaine-général de l'armée destinée aux Pays-Bas. — Il avait vu, disait-il, ce que Noircarmes avait proposé d'écrire au comte d'Egmont afin qu'il prît les armes contre les sectaires; il n'y avait pas lieu de donner suite à cette proposition, car remettre à d'Egmont le commandement de l'armée en général, cela ne convenait pas pour beaucoup de raisons. Quant aux troupes de son gouvernement, il en disposait déjà, et il pourrait, s'il le voulait, avec celles-ci, rendre des services signalés à Dieu et au roi. — Philippe engageait la régente à se montrer attentive aux relations du comte d'Egmont avec le prince d'Orange. Il louait la fermeté qu'avait montrée sa sœur en ne souffrant pas qu'on mît en délibération au conseil d'État les trois points proposés par le comte d'Egmont. « Il eût été indécent, disait-il, de faire au roi de pareilles propositions, comme il était indigne de les imaginer (1). »

La veille du jour où il avait écrit cette dépêche presque menaçante, Philippe II adressait directement au comte d'Egmont une autre missive destinée à endormir sa méfiance. Répondant aux inquiétudes et aux plaintes exprimées par ce seigneur dans sa lettre du 15 novembre, il lui disait : « Ce n'est chose nou-
« velle que là où il y a beaucoup de têtes, il y ait beaucoup de
« discours. Mais vous pouvez bien être assuré que quand telle
« chose viendrait à mes oreilles par autre voie que par la
« vôtre, je vous garderais toujours une porte ouverte pour vous
« ouïr bien et amplement, sans que je me laissasse persuader
« par des rumeurs qui seraient à la charge et au déshonneur
« de quelqu'un, surtout d'un personnage de tel bien et de telle
« qualité comme vous êtes, d'un bon et loyal vassal qui m'a
« souvent fait tant de bons et grands services. » Le roi l'engageait à persévérer dans ces sentiments, à travailler à l'apaise-

(1) Philippe II à la duchesse de Parme, 31 décembre 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 497.

ment des difficultés qui se trouvaient encore dans les Pays-Bas, afin que, pendant son voyage, qu'il accélérerait tant qu'il pourrait, de nouveaux troubles n'advinssent. Il donnait d'ailleurs l'assurance que son principal but était de traiter (s'il était possible) les choses plutôt par douceur que par aigreur et sans qu'il fût besoin d'entrer au pays avec une armée, pour éviter tout dégât. Mais il rejetait la responsabilité de la ruine du pays, si les « mauvais » l'obligeaient à user des armes (1).

Vers la même époque, le comte de Hornes, retiré dans son château de Weert, recevait aussi d'Espagne des assurances insidieuses. Un ministre principal de Philippe II disait au comte qu'il ne devait point révoquer en doute l'estime que le roi avait pour lui, ni même l'amour qu'il lui portait. « Bien plus, ajoutait-il, cet amour croît à un si haut degré que je ne sais s'il y a serviteur ni vassal en qui le roi ait plus de confiance et dont il fasse plus de cas. » Il engageait enfin le descendant des Montmorency à toujours se conduire envers le roi avec l'amour et la sincérité qu'il lui avait montrés jusqu'alors (2).

Le comte de Hornes recevait encore d'Espagne d'autres assurances tout aussi formelles sur la bienveillance du roi. Tantôt Alonse de Laloo lui mandait qu'il aurait lieu sans aucun doute d'être satisfait de la résolution du souverain touchant ses affaires particulières. Tantôt il vantait l'excellent accueil que le roi ne cessait de faire au baron de Montigny, bien que ce seigneur s'exprimât très librement sur les moyens qu'il fallait employer pour remédier à l'agitation des Pays-Bas (3).

Dans sa correspondance avec son frère, le comte de Hornes ne cessait de désirer la convocation des États-Généraux. Réunis, ils auraient indiqué les moyens de « conserver » les dix-sept

(1) *Correspondance de Philippe II avec la duchesse de Parme* (archives du royaume), fol. 204.

(2) Cette lettre manuscrite, datée de Madrid, 20 décembre 1566, n'est point signée; mais on lit sur le dos. *Ruy Gomez*. Il paraît certain, en effet, qu'elle fut écrite par le favori de Philippe II; elle est conservée aux archives de l'État dans le recueil des *Lettres originales adressées à Ph. de Montmorency*.

(3) *Montigny's leven en dood in Spanje*. Appendice, p. 25 et 30.

provinces. Le comte se plaignait avec amertume que le roi, depuis son départ, eût laissé ses pauvres sujets dans les mains de ceux qui ne leur portaient aucune affection, car ils n'avaient en vue que leur profit particulier. « Pour nous, ajoutait-il, nous « n'avons servi que d'ombre, et chaque fois que nous avons « exposé au roi l'état du pays, nous n'avons été crus, et à « l'avenir, nous le serons encore moins. » En apprenant ensuite la résolution prise par Philippe II de venir avec une armée, il s'écriait : « Le pays sera bientôt ruiné si, comme je l'apprends, « le roi veut employer la force (1). »

Mais Philippe de Montmorency ne se bornait point à de stériles doléances. Il s'associait à toutes les démarches du comte de Hoogstraeten, son beau-frère, ajournant, comme lui, le serment exigé des capitaines des bandes d'ordonnance, et secondant la résistance que le prince d'Orange voulait opposer aux projets désastreux du roi. Le comte de Hornes jouissait aussi de toute la confiance des réformés. Les consistoires réunis le 1er décembre 1566 avaient décidé qu'il était libre aux vassaux et sujets des Pays-Bas de résister par les armes au magistrat dans le cas où celui-ci violerait ou n'observerait point les priviléges, et aurait ouvertement recours à la violence. Il fut ensuite question de désigner les chefs qui dirigeraient cette résistance. « Le meilleur, selon les consistoires, serait le prince d'Orange, pourvu qu'il permît de conserver l'exercice public de la religion réformée, suivant la confession des églises des Pays-Bas. A défaut du prince, il faudrait choisir le comte de Hornes et le seigneur de Bréderode, ou l'un des deux (2). » Le comte de Hornes avait approuvé une requête que les représentants des calvinistes et des luthériens avaient prié le comte de Hoogstraeten, gouverneur intérimaire d'Anvers pendant l'absence du prince d'Orange, de faire parvenir au roi. Cette requête, rédigée de concert avec les chefs de la confédéra-

(1) Le comte de Hornes au Sr de Montigny, 20 novembre 1566, dans la *Déduction de l'innocence*, etc., p. 385 et 388.

(2) Cette résolution des consistoires a été publiée par M. Bakhuizen Van den Brink dans les *Archives du royaume des Pays-Bas*, 1er liv., p. 27.

tion, avait pour objet d'offrir à Philippe II une somme de trois millions de florins s'il consentait à tolérer la liberté de conscience, sans préjudice des droits et des biens dont jouissaient les catholiques. Le comte de Hornes, tout en approuvant la démarche des consistoires, pensait néanmoins que le roi n'accepterait point ce singulier compromis, et il avait bien jugé Philippe II (1). La proposition était non seulement déplacée, elle était encore injurieuse pour le roi catholique.

En revenant de la Hollande, où il se trouvait depuis le mois d'octobre, le prince d'Orange s'arrêta pendant quelques jours à son château de Breda. C'était à la fin du mois de janvier 1567. La régente, prévoyant une nouvelle réunion des principaux amis du prince, aurait voulu l'empêcher; mais ses injonctions arrivèrent trop tard. Guillaume avait été rejoint par le comte de Hornes et les deux beaux-frères de ce seigneur, les comtes de Nuenar et de Hoogstraeten, par Bréderode et plusieurs autres confédérés. Des résolutions très graves furent prises. On décida que de nouvelles instances seraient faites auprès du comte d'Egmont pour obtenir son concours; que, pour conserver aux protestants les libertés qu'ils avaient conquises, Bréderode présenterait sans retard une nouvelle requête. Déjà elle avait été préparée, d'après le conseil donné par le comte d'Egmont à Louis de Nassau, qui s'était plaint à lui de la violation de l'accord conclu au mois d'août précédent. On alla encore plus loin. Il fut question parmi les confédérés de recourir à la force si la requête était rejetée et, par une conséquence naturelle, si les Espagnols voulaient franchir les frontières (2).

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 416 et 422.

(2) La présence du comte de Hornes à cette seconde assemblée de Breda est formellement attestée dans une lettre adressée par la duchesse de Parme au roi, le 9 février 1567, et publiée dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 404.

En Espagne, cependant, on doutait encore de la participation du comte de Hornes à cette assemblée. On lit, en effet, dans une lettre de Jean de Noircarmes, S' de Selles, capitaine des archers de la garde du roi catholique, au comte de Hornes (Madrid, 16 mars 1567) : « M. de Montigny me contoit ces « jours passés l'advertissement fait au Roy de ce que vous aviez été en

Le prince d'Orange, le comte de Hoogstraeten, Bréderode et le comte de Nuenar (ce dernier au nom du comte de Hornes) écrivirent au comte d'Egmont pour l'exhorter à conclure avec eux une nouvelle ligue et alliance. Selon les résolutions adoptées au château de Breda, ils devaient s'engager d'abord à faire cesser les prêches afin que le roi n'eût plus de prétexte pour employer la force, mais s'il persistait dans son dessein et voulait faire « couper têtes, » ériger des citadelles, mettre des garnisons espagnoles dans les villes, subjuguer enfin les Pays-Bas, les seigneurs ligués prendraient les armes pour défendre la patrie. Le comte d'Egmont, outrant la fidélité qu'il devait au roi, fut malheureusement sourd à l'appel de ses amis. Il communiqua au comte de Mansfeldt, confident de la régente, les lettres des quatre seigneurs et la réponse qu'il leur adressait. Il voulait bien que tous s'employassent à faire cesser les prêches; mais ensuite, il fallait, selon lui, se fier au roi. Les États le supplieraient toutefois de ne pas venir avec une armée.

Le prince d'Orange et ses amis ne désespérèrent pas encore. Le comte d'Hoogstraeten, comme on l'a vu, était venu lui-même à Gand trouver le gouverneur de la Flandre pour l'engager à se rendre à Anvers où il conférerait avec les seigneurs qui avaient été à Breda. Le comte d'Egmont répondit par un nouveau refus. Il écrivit même à ses anciens alliés pour les rendre attentifs à ce qu'ils faisaient, les exhortant à se conduire comme des vassaux fidèles, à défaut de quoi il les tiendrait pour ennemis. Il ajoutait, quant à la crainte manifestée de voir le gouvernement des Pays-Bas remis entre les mains des Espagnols, que, si on le traitait d'une manière insupportable, il ne prendrait pas pour cela les armes contre le roi, mais qu'il se retirerait en sa maison, et, s'il le fallait, hors du pays. Les

« l'assemblée de Breda, disant et donnant à cognoistre à S. M. qu'il n'en « estoit rien; mais, sur ma foy, M^r^, je n'en scaurois que dire sinon que je « crois certainement qu'ils sont marrys par decà qu'il n'en est rien et qu'ils « voudroient fût vrai selon la bonne affection que je vois qu'ils vous portent. » *Lettres originales adressées à Ph. de Montmorency* (arch. de l'État); fol. 65.

quatre seigneurs réclamèrent alors du comte d'Egmont les lettres originales qu'il avait d'eux, et il les leur renvoya (1).

C'était une sorte de rupture. Elle eut des résultats à jamais déplorables. Elle permit bientôt au duc d'Albe (il faut bien l'avouer, hélas!) d'entrer dans les Pays-Bas avec les vieilles bandes espagnoles, sans rencontrer aucune résistance. Elle permit surtout à Philippe II de réaliser ses projets astucieux et de faire tomber d'illustres victimes dans l'horrible piége qu'il leur avait tendu. Le prince d'Orange, le comte de Hornes, le comte de Hoogstraeten et les autres seigneurs patriotes ne pouvaient, sans le concours du comte d'Egmont, venir à bout d'une entreprise vraiment difficile et périlleuse. Aucun n'avait le prestige militaire du comte d'Egmont; aucun ne possédait son autorité sur les vaillants hommes d'armes, qu'il avait commandés à Saint-Quentin et à Gravelines; aucun n'avait sa popularité. Si ce glorieux capitaine, le plus hardi, disent les contemporains, et le plus valeureux de son temps sur les champs de bataille, se fût déclaré ouvertement pour les confédérés, il eût soulevé le pays, il eût pu rassembler autour de lui cinquante mille hommes, il eût pu réduire en sa puissance la ville de Bruxelles, peut-être même abattre la domination espagnole. Plus de la moitié des bandes d'ordonnance, dans lesquelles se trouvait alors la force principale du pays, eût suivi son parti, et les autres ne l'auraient pas combattu. La noblesse wallonne elle-même, malgré son attachement au catholicisme, eût refusé de prendre les armes contre un général qu'elle honorait. L'argent ne lui eût point manqué aussi longtemps que les religionnaires, surtout les calvinistes, auraient eu un écu dans leur bourse. D'accord avec le prince d'Orange, et s'appuyant sur une ligue nationale composée de catholiques aussi bien que de protestants, maître de Bruxelles, tenant en sa puissance la régente des Pays-Bas, le comte d'Egmont eût en quelque sorte subjugué les dix-sept provinces avant la venue du duc d'Albe. Et

(1) La duchesse de Parme au roi, 10 février 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 510. Voir aussi les interrogatoires du comte d'Egmont, *Procès*, p. 247.

ce cruel exécuteur des vengeances de Philippe II se fût bien gardé de partir de Milan avec l'armée espagnole, pour tenter d'envahir les Pays-Bas, de peur que son armée n'y fût exterminée. Voilà ce que disent des contemporains qui ne manquent ni d'autorité ni de clairvoyance (1).

Tel, en effet, aurait pu être le rôle du comte d'Egmont, rôle hardi, éclatant, glorieux. Pourquoi donc refusa-t-il de suivre les derniers conseils de son ancien allié? Plusieurs raisons puissantes le retenaient. Catholique sincère, il craignait d'amener la prépondérance du calvinisme; vassal imbu des sentiments les plus chevaleresques, il ne désespérait pas encore de son suzerain, il ne voulait point transformer en révolte ouverte une opposition légale. Il reculait aussi devant une guerre religieuse et civile, car il ne pouvait se dissimuler que la dévastation des églises, au mois d'août précédent, avait exaspéré le plus grand nombre des catholiques, désorganisé la confédération et déterminé une réaction fatale pour les religionnaires. On dira que le héros de Saint-Quentin manqua de hardiesse et qu'il courut à sa perte par excès de loyauté. Plaignons-le; mais n'outrageons point la mémoire de l'illustre capitaine par de fausses imputations ou des soupçons injurieux; plaignons la victime et réservons plutôt notre blâme et notre exécration pour les bourreaux.

La régente avait également intimé au magistrat d'Anvers l'ordre de faire cesser les prêches. Le prince d'Orange et le comte de Hoogstraeten promirent d'aider le magistrat pour qu'il pût réaliser le désir de la gouvernante. Il fallait néanmoins donner quelque satisfaction aux religionnaires si l'on voulait empêcher de nouveaux troubles. Des députés furent en conséquence envoyés à Bruxelles et reçus par Marguerite de Parme, le 17 février.

Ce jour-là même le comte d'Egmont, de retour de la Flandre, était venu déclarer à la régente qu'il avait signé le serment qu'elle lui avait ordonné de faire, conformément au mande-

(1) Voir Pontus Payen, *De la guerre civile*, etc., liv. III, et Van Meteren, *Histoire du Païs-Bas*, fol. 47 v°.

ment du roi, et il l'avait même requise d'envoyer au souverain le double de l'acte qu'il avait souscrit (1). Mais, tout en se conformant à la volonté de Philippe II, le comte d'Egmont était loin de renoncer à exprimer librement sa pensée. Viglius et Berlaymont venaient de proposer au conseil d'État de n'entrer dans aucune négociation avec les députés d'Anvers avant que les autorisations données par le prince d'Orange fussent révoquées, les prêches abolis, les prédicants éloignés. Telle ne fut pas l'opinion du comte d'Egmont. « On ne doit pas, dit-il, « rejeter cette négociation qui importe tant au repos du pays; « mais, en traitant, l'on pourra trouver peut-être quelques « expédients, le tout sous le bon plaisir du roi (2). » Malheureusement l'avis conciliant du comte d'Egmont ne prévalut point.

Depuis qu'il avait prêté le serment irrévocable, il s'était également rendu suspect aux yeux des calvinistes fanatiques et des confédérés les plus passionnés (3). En réalité, les représentations qu'il adressait à la régente différaient peu de celles du prince d'Orange. Il se plaignit vivement, à cette époque même, de la défiance que le roi et la régente lui marquaient en ne le consultant plus sur les affaires du pays, tandis qu'ils prenaient en mauvaise part tout ce qu'il croyait devoir représenter pour la conservation des provinces des Pays-Bas. Marguerite de Parme repartit sèchement que le roi était le maître d'en faire à sa convenance et que le devoir des vassaux était d'obéir. Cette réponse hautaine scandalisa beaucoup le comte d'Egmont (4). Cependant il demanda ensuite l'autorisation d'aller voir à Malines le comte de Hornes, en compagnie du comte de Mansfeldt, pour tâcher de le ramener. L'autorisation fut accordée,

(1) *Correspondance de Philippe II avec la duchesse de Parme* (archives du royaume), fol. 259.

(2) *Notules* du conseil d'État (séance du 17 février 1567).

(3) « On dit publiquement que le comte d'Egmont s'est déclaré contre la ligue; qu'il sera fait général de l'armée levée contre elle : les confédérés le menacent du même sort qu'a subi en France M. de Guise. » Avis d'Anvers du dernier février 1567 (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 514).

(4) La duchesse de Parme au roi, 4 mars 1567. *Ibid.*, t. Ier, p. 515.

et une entrevue eut lieu à Malines entre les comtes d'Egmont et de Mansfeldt, d'une part, les comtes de Hornes et de Nuenar, de l'autre. Le prince d'Orange avait refusé de s'y rendre. Malgré les admonestations violentes du comte de Mansfeldt et les conseils plus graves du comte d'Egmont, le comte de Hornes ne se laissa point persuader tout de suite. Il demanda deux jours pour prendre une résolution (1).

Bien que le comte d'Egmont eût prié la régente de faire connaître au roi les résultats de sa dernière mission en Flandre, il crut devoir s'adresser directement à Philippe II. Le 4 mars, il lui écrivit une lettre digne d'attention. Pour se conformer, disait-il, à la volonté du roi, qui lui avait été exprimée par la régente, il avait prêté le serment prescrit à tous ceux « ayant charge. » Il suppliait le monarque de croire qu'il garderait le premier et le dernier serment, comme son devoir l'y obligeait. Le roi n'ignorait pas que, lors de son dernier voyage en Flandre, il avait fait cesser « par induction » tous les prêches, hormis quatre. Il était bien fâché de n'avoir su les suspendre tous, bien qu'il s'y fût employé de tout son pouvoir. Il avait prié M. de Montigny de donner sur ce point des informations au roi. Du reste, si l'on pouvait réussir à obtenir de ceux d'Anvers la cessation des prêches, tout le reste suivrait. Il se disait fâché et triste de voir que l'état des Pays-Bas empirait plus qu'il ne s'améliorait. « Plût à Dieu, ajoutait-il, que j'y pusse remédier avec mon sang : je le ferais très volontiers. » Il ne voyait d'autre remède que dans la venue du roi, et il le suppliait de hâter son voyage; mais il craignait que ce voyage ne s'accomplît pas aussi vite qu'il serait nécessaire pour éviter une ruine apparente, car il voyait beaucoup de gens désespérés qui s'appuyaient sur le peuple infecté d'hérésie. Il n'osait plus répéter ce qu'il avait tant de fois écrit au roi touchant l'opportunité d'un pardon général, à la condition que les prêches et les exercices de la nouvelle religion cesseraient jusqu'à ce que des mesures générales eussent été prises pour régler ce sujet. Mais la nécessité présente lui commandait de représenter une

(1) Lettre de la duchesse de Parme au roi du 4 mars 1567.

dernière fois au roi l'urgence de cette amnistie, sans quoi il tenait le pays pour perdu et ruiné, quoiqu'il fût déterminé à employer toujours corps et biens pour empêcher cette catastrophe (1).

Le comte d'Egmont n'était ni inconséquent ni traître. Il ne cessait de réclamer, comme il l'avait toujours fait, une amnistie générale et la modération des édits religieux, avec le concours des États-Généraux. Mais, redoutant pour sa patrie les menaces et la puissance de l'Espagne, il était fermement disposé à combattre toute entreprise qui aurait transformé en révolte flagrante une opposition légale et servi de prétexte à Philippe II pour opprimer les Pays-Bas (2).

Lorsque Jean de Marnix, seigneur de Thoulouze, se dirigea d'Anvers vers Flessingue pour s'emparer de l'île de Walcheren, le comte d'Egmont déclara au conseil d'État que si cette position importante était occupée par les calvinistes, il la reprendrait ou y perdrait la vie. Il fit même rassembler des soldats et des bateaux au Sas de Gand, pour exécuter l'expédition qu'il méditait (3). N'ayant pas trouvé dans les villes zélandaises l'appui sur lequel il comptait, Jean de Marnix vint s'établir à Austruweel : il espérait que les calvinistes d'Anvers feraient tomber cette métropole en son pouvoir. Le comte d'Egmont

(1) *Correspondance de Philippe II avec la duchesse de Parme* (archives du royaume), fol. 289 v°-290.

(2) Morillon expliquait un peu plus tard au cardinal de Granvelle la conduite inconséquente en apparence du comte d'Egmont : « L'avis d'Egmont, écrivait-il, est de tout accommoder, de sorte que les estrangers ne viennent *avec puissance*, et qu'il faut suspendre les prêches ; il y aura meilleure commodité pour introduire la religion réformée, de sorte qu'on peut voir une grande intelligence entre Egmont et Orange... » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 1re série, supplém., p. 47.

(3) Mémoire de défense du comte d'Egmont, etc. *Procès*, p. 149. — Il résulte effectivement d'une lettre adressée par la duchesse de Parme au roi, le 5 mars 1567, que le comte d'Egmont lui avait fait bonnes offres de l'assister à garder l'île de Walcheren, même de la reprendre « s'il advenoit que, par intelligence ou surprise des adversaires, elle fût occupée. » La duchesse l'avait remercié de son bon vouloir. *Correspondance de Philippe II avec la duchesse de Parme* (archives de l'État), fol. 283 v°.

proposa de combattre sans aucun retard les bandes calvinistes qui avaient pris l'offensive. Il fit observer au conseil d'État qu'il serait dangereux de laisser Thoulouze se fortifier à Austruweel, ayant la ville d'Anvers aux épaules et l'Escaut à côté, libre ainsi de recevoir, à toute heure, gens, vivres, armes, munitions. On objectait que la meilleure partie des troupes royales était devant Valenciennes; mais le comte repartit qu'il ne fallait point balancer à envoyer contre Thoulouze la garde même de Marguerite de Parme (1). Cet avis ayant été adopté, les vieux soldats wallons, qui composaient la garde de la régente, furent dirigés sur Austruweel. Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, commandait cette troupe d'élite. Le 13 mars, il vint assaillir soudainement les bandes indisciplinées et peu aguerries qui formaient le camp d'Austruweel; il les extermina sans épargner l'héroïque et infortuné Thoulouze, leur chef, tandis que le prince d'Orange et le comte de Hoogstraeten empêchaient les calvinistes d'Anvers de voler au secours de leurs frères (2).

Le 16 mars (c'était un dimanche) Beauvoir rentra en triomphe dans Bruxelles avec ses Wallons victorieux; ils étaient précédés de trois gentilshommes à cheval, couronnés de lauriers, et portant les bannières enlevées aux calvinistes. Les femmes, les enfants et les jeunes gens qui étaient allés à leur rencontre, sur des chars, chantaient un hymne dont le refrain était :

« Vive la foy, vive le roy, vive les papistes,
Qui tuent méchants huguenots et martinistes. »

Ils les tuaient, en effet, sans pitié, sans miséricorde. Autour de Malines, de Bruxelles, de Louvain, les prisonniers étaient pendus aux arbres, six, huit et douze à la fois (3)!

(1) Mémoire de défense, etc. *Procès*, p. 149.

(2) « Telle fut, dit Pontus Payen, la fin dudit Sr de Thoulouse, gentilhomme accompli en savoir et érudition, qui avoit infecté la gentillesse de son esprit de la doctrine de maistre Jehan Calvin, ce qui a été cause de sa perdition. » *De la guerre civile du Païs-Bas*, liv. III.

(3) Ces particularités sont extraites d'un document contemporain cité par M. Van Vloten dans le recueil intitulé : *Bydragen tot de Oudheidkunde en Geschiedenis, inzonderheid van Zeeuwsch-Vlaanderen*, t. Ier, p. 302.

Si le comte d'Egmont avait déterminé, par ses conseils, l'attaque des bandes réunies à Austruweel, le prince d'Orange, de son côté, avait fait fermer les portes d'Anvers et empêché, même au péril de sa vie, les calvinistes de la ville de se joindre à Thoulouze. On a dit que le prince n'avait pas voulu exposer les huguenots d'Anvers à une défaite certaine. Mais Beauvoir n'avait pas deux mille hommes sous ses ordres. Or, quelle que fût la valeur de ces soldats d'élite, comment auraient-ils pu faire face en même temps aux trois mille hommes de Thoulouze et aux quinze mille réformés d'Anvers? Le prince d'Orange, dans ce moment terrible, montra un courage admirable, mais ce ne fut point pour empêcher la destruction des bandes de l'infortuné Thoulouze. Un avis secret transmis au gouvernement anglais, quatre jours avant la défaite d'Austruweel, l'informait que le prince d'Orange évitait de se prononcer (1).

Vaincus à Austruweel, les réformés placèrent tout leur espoir dans la résistance que Valenciennes opposait encore aux troupes royales. Après s'être rendu maître de Tournai et avoir désarmé le peuple de cette ville, Noircarnes avait serré Valenciennes de plus près. Mais la fierté des assiégés n'était pas abattue. A de nouvelles sommations, ils répondirent qu'ils avaient assez appris, par la servitude qu'enduraient les pauvres bourgeois de Tournai, ce que c'était que de recevoir garnison; qu'ils pouvaient disposer de toutes les forces des huguenots de France, mais qu'ils ne voulaient pas s'en aider, parce qu'ils avaient l'espoir d'être bientôt secourus par les gentilshommes confédérés, qui assemblaient leur armée au village d'Austruweel. Noircarnes, irrité par ces bravades, ne parlait que d'ouvrir la brêche et de donner l'assaut; la régente voulut cependant qu'une dernière tentative fût faite pour amener la soumission volontaire des assiégés. Elle eut recours à l'intervention du duc d'Arschot et du comte d'Egmont (2).

Le choix de ce dernier était assez étrange. Trois mois au pa-

(1) Documents conservés au *State Paper Office* et analysés par E. Van Bruyssel dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 3e série, t. Ier, p. 130.

(2) Pontus Payen, liv. III.

ravant, la régente mandait à Philippe II que le comte d'Egmont était soupçonné de chercher, par des moyens indirects, à la détourner de faire resserrer Valenciennes, tandis que, d'autre part, il travaillait, avec le plus grand secret, à faire secourir cette ville par les confédérés. Elle ajoutait, à la vérité, pour atténuer cette nouvelle et perfide insinuation, qu'elle ne pouvait croire cela d'un personnage dans lequel le roi plaçait tant de confiance (1). Que ces dernières paroles fussent empreintes d'une certaine ironie : on ne peut en douter. Il est incontestable aussi que le comte d'Egmont ne montra point la déloyauté dont ses ennemis secrets l'accusaient. A ses yeux, la ville de Valenciennes, ayant pris les armes contre la régente des Pays-Bas, avait été justement déclarée rebelle; mais comme il n'était ni fanatique ni cruel, comme il voulait concilier son affection pour le pays avec ses devoirs de ministre et de vassal, il s'efforça d'empêcher la ruine d'une des plus belles villes des dix-sept provinces. La régente écrivit elle-même aux assiégés pour les engager à ne point rejeter les conditions justes et raisonnables que le comte d'Egmont et le duc d'Arschot leur proposeraient de sa part, ajoutant qu'ils n'avaient aucun secours à espérer des confédérés, depuis que ceux-ci avaient été défaits à Austruweel. Les plénipotentiaires de la régente reçurent au château de Beuvrages les députés de Valenciennes. Les conférences furent orageuses. Les mandataires de la ville exprimèrent d'abord le désir que les pourparlers eussent lieu en présence du prince d'Orange et du comte de Hornes; ils demandèrent ensuite que les conditions offertes par la régente fussent mises par écrit. Les plénipotentiaires rejetèrent le premier vœu, mais ils ne virent pas d'inconvénient à remettre par écrit les conditions proposées par la régente. Elle promettait d'accorder une amnistie, si la ville consentait à recevoir une garnison. Quant aux réformés qui ne voudraient point renoncer à l'exercice de leur culte, elle leur laisserait quinze jours pour réaliser leurs biens et quitter le pays. Ces propositions furent loin de satisfaire

(1) La duchesse de Parme au roi, 18 décembre 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 495.

le conseil de ville et le consistoire ; une sorte d'*ultimatum* fut rédigé et communiqué le lendemain aux deux seigneurs par une nouvelle députation. Les assiégés ne refusaient point d'admettre une garnison royale, pourvu que les soldats ne fussent ni entretenus ni soudoyés par les habitants. Cette garnison ne pourrait d'ailleurs entrer dans la ville avant que les réformés, qui voudraient s'expatrier, eussent obtenu le temps nécessaire pour réaliser leurs biens. En outre, les assiégés réclamaient non seulement la restitution de tous les biens confisqués, mais aussi le retrait de l'édit qui avait déclaré Valenciennes rebelle. Ils exigeaient encore la garantie des chevaliers de la Toison d'or et du conseil d'État pour l'observation fidèle du traité proposé. La lecture finie, le duc d'Arschot se prit à rire à gorge déployée de leurs illusions ; mais cette hilarité ne gagna point le comte d'Egmont. Entrant dans une violente colère, il reprocha aux députés d'avoir traité avec peu de respect la régente, en n'ajoutant pas foi à la lettre par laquelle elle leur mandait la défaite de Thoulouze; il leur reprocha en outre d'avoir violé les lois de la guerre, attendu que, pendant les négociations mêmes, ils avaient continué les hostilités; enfin, il s'éleva contre leur obstination et leur méchanceté. S'exaltant de plus en plus, il menaça de les faire tous passer au fil de l'épée et de réduire la ville en cendres. Puis, il les congédia, malgré leurs supplications, disant que, s'ils ne partaient de bonne grâce, il les renverrait dans la ville, pieds et mains liés. Le comte alla reconnaître lui-même la solidité des remparts de Valenciennes et descendit jusque dans les fossés, au péril de sa vie (1). Il retourna ensuite à Bruxelles pour rendre compte à la régente de l'insuccès de sa mission.

Beaucoup de gens, Noircarmes en tête, quoiqu'il eût lui-même demandé l'intervention du comte d'Egmont (2), étaient

(1) *Mémoire* de défense, etc. (*Procès*, p. 150). Voir aussi la lettre écrite par le comte d'Egmont au roi, le 13 avril 1567 (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 524).

(2) Pontus Payen, *De la guerre civile*, etc., liv. III. — Noircarmes avait écrit à la régente : « Je supplie V. A. vouloir avoir souvenance de se confier et

persuadés que ce seigneur favorisait secrètement Valenciennes, malgré le mauvais accueil fait aux députés de la ville rebelle. Il faut croire plutôt que le comte d'Egmont, sachant que les assiégés n'avaient aucun secours à espérer ni de la France ni d'Anvers, s'attristait de leur obstination : il aurait donc voulu que les Valenciennois acceptassent les conditions raisonnables offertes par la régente. Leur refus le mit en fureur, parce que dès lors il était impossible d'éviter à une vaillante population les malheurs que l'on prévoyait si Noircarmes entrait par force dans la ville (1).

Le prince d'Orange, en qui résidait la principale confiance des assiégés, leur fit savoir, après la défaite d'Austruweel, qu'il ne fallait plus compter sur lui, qu'aucun secours ne viendrait ni d'Allemagne ni du pays. Le 23 mars, Valenciennes se rendit à discrétion et à miséricorde. Mais ce ne fut pas sur le comte d'Egmont que les calvinistes rejetèrent leur défaite. Les anciens chefs de la commune et les prédicants, condamnés à mourir sur le gibet, attribuèrent leur triste destinée au prince d'Orange qui les avait abusés, disaient-ils, en les entretenant si longtemps « en folle espérance de secours. » C'était donc lui qui était cause de la ruine de la ville; c'était lui qui leur avait mis « la hart au col. » Le prince, en sa qualité de stathouder de la Hollande, fit connaître officiellement la prise de Valenciennes aux villes de son gouvernement et leur enjoignit de célébrer cet événement par de solennelles actions de grâce (2).

Cette position équivoque du prince d'Orange devenait intolérable.

Le comte de Hornes fut également soupçonné et plus tard accusé d'avoir loué, encouragé, favorisé la rébellion de Valen-

« servir de M. d'Egmont, car je tiens en mon âme qu'elle le peut fort bien « faire et qu'il est bien résolu comme il convient. » *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 502.

(1) Voir Van Meteren, fol. 49 et Pontus Payen, liv. III. « Je croy fermement, dit celui-ci, que le comte eust eu grand contentement s'ils eussent accepté les bonnes conditions qu'il leur proposait de la part de madame la Duchesse, afin d'éviter la perdition. »

(2) La circulaire, conservée aux archives de Harlem, est du 3 avril 1567.

ciennes. Ce seigneur avoua que, lorsqu'il avait été envoyé à Tournai pour y traiter avec les religionnaires, il eût certainement désiré, à cause du voisinage des deux communes, que le calme fût également rétabli à Valenciennes. Entendant que les députés de cette ville refusaient d'aller trouver Noircarmes, qui se trouvait alors à Cambrai, il avait pu dire qu'ils eussent à prendre leur recours vers la régente. Mais depuis qu'il avait quitté Tournai, au mois d'octobre précédent, et surtout depuis que les habitants de Valenciennes avaient été déclarés rebelles, il ne s'était plus mêlé de cette affaire. Il s'était d'ailleurs tenu en sa maison de Weert, sauf un jour qu'il était venu au château d'Antoing « lever des fonts de baptême l'enfant de son frère (Montigny). » Mais bien loin d'inciter à la révolte les députés de Valenciennes qui vinrent le trouver au château d'Antoing, il les exhorta vivement « à se contenir en toute modestie (1). » Telle était la justification du comte de Hornes. On peut croire néanmoins que ce seigneur, dont les bourgeois de Valenciennes invoquaient la médiation en même temps que celle du prince d'Orange, ne leur était point défavorable (2).

Requis, en sa qualité d'amiral et de capitaine d'une des compagnies d'ordonnances, de prêter le serment imposé à tous ses collègues, le comte de Hornes, d'accord avec le prince d'Orange et le comte d'Hoogstraeten, était peu disposé à se soumettre à cette exigence. Mais il affirma néanmoins aux comtes d'Egmont et de Mansfeldt, lorsque ceux-ci vinrent le trouver à Malines, qu'il n'avait aucune part aux menées et pratiques de quelques confédérés insurgés ; et il ajouta que si sa volonté se modifiait à cet égard, il le dirait avec la même franchise. Le 22 mars, la régente fit donner lecture au conseil d'État des lettres par les-

(1) *Déduction de l'innocence*, etc., p. 181.

(2) Pontus Payen rapporte qu'il a vu les lettres écrites par le prince d'Orange et le comte de Hornes à ceux de Valenciennes, pendant leur rébellion, lettres de courtoisie et d'offres amiables. « Je crois, ajoute-t-il, que la volonté de les secourir ne leur mancquoit ; mais ils n'avoient ni la hardiesse ni la puissance pour attenter une si haulte entreprise, principalement depuis la deffaicte du seigneur de Thoulouze et de sa troupe, que ledit prince avoit veu tailler en pièces devant ses yeulx par une poignée de vieulx soldats. »

quelles les comtes de Hornes et de Hoogstraeten s'excusaient de prêter le serment requis. Il fut résolu de leur répondre, et la régente leur écrivit en conséquence pour justifier la demande d'un nouveau serment (1).

Le départ du prince d'Orange allait achever la désorganisation du parti qui avait naguère renversé le cardinal de Granvelle et favorisé le Compromis des nobles. Guillaume de Nassau, sans l'aide du comte d'Egmont, n'aurait pu soulever alors les Pays-Bas contre la domination espagnole. Ne voulant pas se soumettre, il résolut de se soustraire au ressentiment du roi. Malgré toutes les instances de la régente, il refusa de prêter le nouveau serment, se considéra comme suspendu de ses charges et annonça son départ pour l'Allemagne. Quoique cette résolution fût irrévocable, le prince, accédant à une demande de la duchesse de Parme, consentit à s'aboucher encore avec les comtes d'Egmont et de Mansfeldt et avec le duc d'Arschot. Il désigna lui-même pour le lieu de cette dernière entrevue le village de Willebroeck, situé entre Anvers et Bruxelles. Elle eut lieu le 2 avril.

Par suite d'une indisposition du duc d'Arschot, les comtes d'Egmont et de Mansfeldt accompagnèrent seuls le secrétaire d'État Berty. Après que celui-ci eut vainement essayé de changer une détermination irrévocable, le prince d'Orange, se rapprochant du comte d'Egmont, eut avec son ancien allié un entretien confidentiel. — « Je m'afflige, lui dit-il, de vous voir « si aveuglé à l'égard de la dissimulation espagnole, qui n'a pas « d'autre but que de vous endormir jusqu'à ce que le duc d'Albe « soit arrivé parmi nous. Il ne manquera pas alors d'exécuter « ses instructions, et vous, mon cousin, vous serez sa première « victime. Décidez-vous donc. Si vous prenez les armes, je me « joins à vous; sinon, je dois vous abandonner et quitter le « pays. » Le comte réfléchit quelque temps, comme si des doutes cruels assiégeaient son esprit, puis il répliqua : « Je sais

(1) *Notules* du conseil d'État (séance du 22 mars 1567), et lettre de la duchesse de Parme au roi du 23 mars, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 233.

« que le roi n'a pas assez d'Espagnols pour en remplir tous les « pays de sa domination; c'est pourquoi il faut considérer qu'il « a besoin de ses autres sujets plus encore que des Espagnols. « Vous vous trompez aussi en considérant le roi comme un « tyran, sans alléguer des preuves de sa cruauté; il ne peut « être assez ingrat pour payer nos services d'un tel salaire. « Quant au duc d'Albe, si c'est le bon plaisir du roi qu'il devienne « gouverneur de ces provinces, il faut lui obéir comme nous « l'avons fait au duc de Savoie. Il ne pourra changer ni altérer « notre gouvernement plus que ne l'ont fait ses prédécesseurs. « Enfin, si vous vous décidez à rester, je hasarderai tout mon « crédit pour remettre toutes choses bien avec le roi. Et, je « vous assure que si le duc d'Albe prétendait mettre la main « sur vous, je ne le souffrirais point. » Il dit aussi que le prince trouverait en Allemagne les domaines héréditaires de la maison de Nassau, mais que, pour lui, il n'avait pas les moyens de vivre, selon son état, dans un pays étranger, avec ses enfants. Il ajouta que le roi serait satisfait par la punition des abatteurs d'images et la suspension des prêches. Enfin, il déclara qu'il n'abandonnerait point le souverain, et que, quant au prince d'Orange, s'il ne voulait suivre son exemple, en restant dans le pays, il aurait à regretter la ruine de sa maison. Guillaume repartit : « J'ai vécu trop longtemps dans la chambre de l'empe- « reur (Charles-Quint), et je connais trop bien l'humeur du roi, « ainsi que le gouvernement des Espagnols, pour me persua- « der qu'ils pardonneront à des personnes comme nous, après « que nous nous sommes si fort avancés contre eux. Avez-vous « donc oublié ce que le duc d'Albe avait coutume de dire à feu « l'empereur : *Hombres muertos no haz en guerra* (les morts ne « font pas la guerre)? Pour ces raisons et pour plusieurs autres, « adieu. Je ne veux pas attendre leur justice ni me fier à leur « clémence. Quant à la perte de mes biens, ce n'est pas de cela « que je dois m'inquiéter..... Vous voulez aller au devant du « duc d'Albe!... Allez, mon cousin, votre tête lui servira de « guide et votre corps de planche!... Vous serez le pont sur « lequel les Espagnols passeront pour entrer dans les Pays- « Bas, et quand ils seront entrés, ils rompront et détruiront le

« pont! » En prononçant ces dernières paroles, le prince d'Orange, comme s'il eût cru voir pour la dernière fois l'infortuné comte d'Egmont, l'embrassa étroitement, et ils se séparèrent en versant des larmes (1).

Le 11 avril, Guillaume partit d'Anvers pour son château de Breda, et, le 22, il se dirigea vers l'Allemagne. En s'éloignant des Pays-Bas, le prince d'Orange n'avait point l'intention de prendre les armes contre Philippe II; il se sentait isolé, faible, presque impuissant; il déplorait d'être dans la disgrâce de son souverain et regrettait de devoir fuir devant le duc d'Albe (2).

Pour le comte d'Egmont, il s'enfonçait de plus en plus dans l'abîme que l'astuce espagnole creusait sous ses pas. « Ce m'a « été plaisir d'avoir entendu par vos lettres, lui écrivait Phi- « lippe II, que, suivant ce que j'avais mandé à ma sœur de

(1) Cette conversation est extraite, pour la plus grande partie, de l'écrit intitulé : *The actions of the lowe countries, written by sir Roger Williams* et inséré dans *The Somer's collection of tracts*, vol. 1er, p. 333-336. L'auteur déclare qu'il a entendu raconter par le prince d'Orange sa dernière entrevue avec le comte d'Egmont ; il avait donc écrit en quelque sorte sa relation sous la dictée du prince. — Berty avait rédigé le procès-verbal officiel de la conférence de Willebroeck; mais ce document manque dans les archives de l'État. Toutefois la dépêche de la duchesse de Parme au roi du 12 avril 1567 (*Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 417) en contient le résumé. — Voir aussi l'*Histoire des Pays-Bas* de Van Meteren, fol. 47 v° et *Histoire des choses les plus mémorables advenues en l'Europe*, etc., par Pierre Colins, chevalier et seigneur d'Heetfelde, 2e édition, Tournay, 1643, p. 520. On peut consulter en outre l'*Histoire universelle* du sieur d'Aubigné, in-fol., p. 362. Cet annaliste, qui est souvent bien informé, prétend que Guillaume, au moment où il faisait brider ses chevaux pour partir, s'adressa au comte d'Egmont en ces termes : « Ma consolation sera d'avoir voulu assister ma patrie et mes amis d'advis et d'affection : il plaist à Dieu qu'ils soyent aveugles. Vous vous souviendrez de ce que je vous dénonce. C'est que vos testes donneront le bransle à toutes les meilleures du pays, pour estre plantées en trophées, et vos corps serviront de planches pour faire passer les ennemis à la ruine du pays... »

(2) A la veille de quitter les Pays-Bas, le prince d'Orange dit à Elbertus Leoninus, professeur de l'université de Louvain qui joua plus tard un rôle important dans la révolution, « qu'il lui deplaisoit grandement d'être tombé en la disgrâce de S. M. et qu'il ne desiroit que rentrer en la grâce d'icelle. » *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 374.

« faire généralement renouveler les serments, vous avez renou-
« velé les vôtres, non que cela fût nécessaire pour votre per-
« sonne, mais à cause du bon exemple que vous avez donné à
« tous autres. » Il lui témoignait également sa satisfaction pour les bons devoirs qu'il faisait et l'assistance qu'il prêtait à la régente. Mais Philippe ne répondait rien aux sollicitations que le comte lui avait adressées pour qu'il accordât un pardon général (1).

Le comte d'Egmont, agité par les dernières paroles de Guillaume le Taciturne, ému par les sinistres rumeurs qui parvenaient jusqu'à ses oreilles, triste, tourmenté, le malheureux comte d'Egmont était comme ballotté entre l'inquiétude que le prince d'Orange avait cherché à éveiller en lui et la fatale confiance qu'il puisait dans les lettres hypocrites de Philippe II. Cédant à cette confiance funeste, il se montrait trop soumis, trop enclin même à se justifier. « Il avait tant fait en Flandre, écrivit-il au roi le 13 avril, que les prêches et l'exercice de la nouvelle religion avaient cessé en un mois de temps, et que toutes les choses y étaient comme par le passé. Le roi pouvait être assuré que, en ce qui le concernait, il ne négligerait rien pour prévenir le renouvellement des scandales qui avaient eu lieu. Il le craignait peu, au surplus, le peuple étant désarmé et les prédicants en fuite. Si, lorsque les troubles commencèrent, il avait eu à sa disposition les huit ou dix compagnies d'infanterie qui lui obéissaient à présent, il les aurait empêchés. Il espérait que le monarque serait satisfait de sa conduite; mais, comme ce temps était plein de calomnies, le roi, à sa venue, qu'il désirait voir s'effectuer bientôt, en aurait un meilleur compte (2). »

(1) Le roi au comte d'Egmont, 26 mars 1567, dans la *Correspondance de Philippe II avec la duchesse de Parme* (archives du royaume), fol. 290 v°. — Voir aussi *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique* t. Ier, p. 313.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 324.

En ce qui concerne l'interdiction absolue des prêches, le comte d'Egmont avait été entraîné par la réaction. Il résulte d'un document officiel que magistrat de Gand envoya, au mois d'avril, des députés à la cour po

Philippe II avait également cherché à tranquilliser le comte de Hornes par l'assurance de son arrivée prochaine et par des paroles qui n'étaient aucunement menaçantes pour ce seigneur. Il lui exprimait, le 19 mars, son regret que la situation des Pays-Bas ne lui permît point d'y aller seulement avec sa cour ordinaire, comme il l'eût désiré. Il s'était donc décidé à y faire joindre une armée pour parer à tous événements, même pour le cas où on le forcerait « d'user des armes, » ce qui, disait-il, serait bien contre son naturel, s'étant toujours proposé et se proposant encore de remédier aux affaires plutôt par douceur (si faire se pouvait) que par rigueur. Et en attendant son arrivée, qui serait très prochaine (il l'espérait), il avait résolu de se faire précéder par le duc d'Albe, comme capitaine-général. « Le duc « d'Albe, ajoutait Philippe II, est pleinement instruit et informé « de mon intention sur le tout comme vous entendrez plus « particulièrement de lui. C'est pourquoi je vous requiers que, « en tout ce que ledit duc vous mandera de ma part, de bouche, « par lettres ou par messages, vous lui ajoutiez foi. Et, au sur- « plus, en attendant que j'arrive, vous correspondrez avec lui « et lui obéirez comme à ma propre personne. En quoi vous me « donnerez tant plus de raisons de vous montrer à mon arrivée « par effet combien votre conduite m'a été agréable (1). »

Jean de Noircarmes, Sr de Selles, capitaine des archers flamands de la garde du roi, avait écrit au comte de Hornes le 23 février que le jour du départ du duc d'Albe n'était pas encore fixé et qu'on attendait sans doute le courrier de Flandre. —

demander l'interdiction absolue des prêches et que la régente s'empressa d'accueillir ce vœu. L'interdiction fut publiée la veille de Pâques et les prêches cessèrent. *Verslag van't magistraet van Gent*, p. 77.

Un annaliste, bien informé, impute d'ailleurs au duc d'Arschot d'avoir été en Flandre même le plus violent promoteur de la réaction. « *In Flandria circa id tempus ante pascha abrogatis concionibus sectariorum, etiam illorum fana deturbata sunt. Ypris imprimis et Baleoli atque Armenteriæ locisque continentibus. Cominii autem jussu Ducis Arscotani, ex fani sectariorum lignis, et lacunaribus tria sunt instaurata patibula, iisque protinus suffixi complures.* » M. Aitzinger, *De Leone Belgico*, etc., p. 59.

(1) *Lettres originales adressées à Philippe de Montmorency* (Arch. de l'État), fol. 45.

« Dieu veuille, disait-il, que celui-ci apporte de si bonnes nouvelles que le voyage du duc soit retardé indéfiniment! » — Il était bien moins convaincu que le roi ferait aussi le voyage, bien que plusieurs affirmassent que ce départ aurait lieu (1). Mais il exprimait une opinion contraire dans une lettre du 27 mars. Là, il annonçait le départ du roi pour la fin du mois de mai ou pour le commencement de juin; les archers de la garde avaient reçu l'ordre de se mettre en équipage et de se tenir prêts pour cette époque. De Selles avait écrit à ceux qui étaient dans les Pays-Bas qu'ils eussent à revenir incontinent, et il suppliait le comte de Hornes, leur ancien capitaine, de leur adresser la même recommandation (2).

Le 12 avril, accompagné des comtes d'Egmont et de Mansfeldt, le comte de Hornes vint trouver la régente. Il lui dit qu'Alonse de Laloo, de retour d'Espagne, lui avait rapporté que le désir formel du roi était qu'il revînt à la cour pour le servir, en tout ce que la gouvernante des Pays-Bas lui commanderait de sa part. Il ajouta qu'il s'était toujours comporté fidèlement, comme un homme de bien et un loyal serviteur. Il dit ensuite qu'il avait signé la formule du serment exigé de lui, en sa qualité d'amiral et de capitaine d'une des bandes d'ordonnance. Enfin, il s'excusa des paroles trop vives qui avaient pu lui échapper, non par mauvais vouloir, mais dans un moment de passion et de mécontentement. La régente, n'ayant point reçu du roi des instructions particulières en ce qui touchait le comte de Hornes, dissimula sa surprise; elle se borna à répondre qu'il n'avait qu'à revenir au conseil et à continuer ses services (3).

Le comte de Hornes assista deux ou trois fois au conseil avec

(1) *Lettres originales adressées à Philippe de Montmorency*, fol. 65.

(2) *Ibid.*, etc., fol. 71.

(3) « ... Pour ne le jeter davantage en désespoir et perdition, aussy en « contemplation de ses parents et alliez, je n'ay peu excuser luy dire qu'il « servit doncques ainsi qu'il avoit faict, et qu'il revinst au conseil. Toutes- « fois si V. M. est servie me commander aultre chose, me le faisant entendre, « je le diray et feray effectuer par ledict comte. » La duchesse de Parme à Philippe II, 14 avril 1567, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 237.

les autres seigneurs; puis il demanda à la régente la permission de se retirer chez lui (1).

L'ami du comte d'Egmont avait éprouvé une sorte de soulagement après avoir pris, non sans effort, la détermination de se réconcilier avec la duchesse de Parme dont naguère il se plaignait avec tant d'amertume. Il exprima cette satisfaction dans une lettre adressée, le 21 mai, au baron de Montigny, son frère. « Pour vous parler franchement et vous dire mon intention, « ajoutait-il, le roi étant satisfait de moi, comme la raison veut, « et tout le pays étant réduit sous son obéissance, il me semble « que je ne dois être plus longtemps entretenu de paroles, vu « la nécessité où j'ai été, passé vingt ans, de prendre toujours « argent à intérêt et vendant mon bien. Puis encore, absent de « la cour ou présent, pour toute récompense, l'on n'a pas laissé « de me faire toutes les traverses du monde. Je suis fort aise « que S. M. ait connu maintenant que toutes ces traverses et « tous ces mauvais traitements n'ont jamais pu m'amener à « machiner contre son service. Bien au contraire, j'ai fait tout « ce qui m'a été possible pour apaiser toutes choses, n'ayant « d'autre but que ce qui complaît au service du roi et à la « nécessité du temps (2). »

Floris de Montmorency, ce gentilhomme si patriote et si tolérant, encourageait vivement son frère à persévérer dans ces sentiments de loyauté. Il blâmait l'obstination du prince d'Orange et louait les seigneurs qui avaient cherché à le retenir dans le pays. La lettre que Montigny adressa de Madrid à son frère, le 26 mai, est surtout intéressante. Elle montre clairement l'astuce de Philippe II en même temps qu'elle fait noblement ressortir la loyauté des amis du comte d'Egmont.

Montigny informait d'abord le comte de Hornes que le duc d'Albe, selon un bruit répandu, s'acheminerait avec les Espagnols jusque dans le Luxembourg où il attendrait la venue du roi. On publiait à Madrid que ce prince arriverait dans les Pays-

(1) Le secrétaire Prats au cardinal de Granvelle, Bruxelles, 20 avril 1567. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 528.

(2) *La déduction de l'innocence*, etc., p. 389.

Bas au mois de septembre. Montigny avait demandé au roi ce qu'il devait croire de son départ : Philippe avait répondu « qu'il était y donnant ordre et que ce serait au plus tôt qu'il pourrait. » Le marquis de Berghes était mort le 21 mai, dans les bras de Montigny. « Il a reçu, disait celui-ci, tous les sacrements et « droits de l'église, et je vous assure qu'il a fait la plus belle « et catholique fin qu'il soit possible, conforme à sa bonne et « vertueuse vie. » Le lendemain de sa mort, on lui avait fait un service, et il avait été déposé aux Cordeliers. Tous les seigneurs de la cour se trouvèrent aux obsèques, selon que le roi l'avait ordonné à Ruy Gomez et au président du conseil royal. Le jour suivant, Montigny alla trouver le roi à l'Escurial et lui rendit compte de la mort de son compagnon et de plusieurs choses que ce dernier l'avait chargé de lui dire dans l'intérêt de sa veuve et pour le bien de sa maison. Philippe II répondit qu'il avait été très fâché de la mort du marquis pour avoir perdu en lui un si bon serviteur, car pour tel il l'avait toujours tenu ; il promit d'avoir un soin particulier de toutes ses affaires lors de son retour à Madrid. Montigny parlait ensuite à son frère des lettres venues des Pays-Bas et qui annonçaient, avec la dispersion ou la capture de ses principaux partisans, le départ de Bréderode pour Brême. « Voilà, disait-il, ce que c'est de suivre mauvais conseil ! Souvenez-vous si j'ai été prophète. » Parlant du prince d'Orange, il disait qu'il avait déploré son départ, en cette conjoncture, parce qu'il donnait au monde un prétexte d'en parler diversement. — « Je suis fâché, ajoutait-il, « qu'il n'ait cru le conseil de ses amis, de vous et d'autres. Il « n'est pas bon d'être parfois tant ami de son opinion. » — Il souhaitait comme « serviteur » du prince d'Orange de l'entretenir pendant deux heures, ne fût-ce que pour sa satisfaction, car il ne pouvait espérer plus de succès que ses autres amis des Pays-Bas. Il annonçait enfin qu'il ne perdait pas de vue « l'indemnité » sollicitée par son frère. « Il me semble, disait-il, « que vous ne devez laisser échapper aucune occasion d'écrire « au roi de même qu'au seigneur Ruy Gomez, lequel vous est « fort ami ; mais le temps est tel que ce seigneur ne pourrait « faire ce qu'il voudrait bien. » Montigny félicitait son frère

d'avoir oublié le ressentiment qu'il nourrissait contre la duchesse de Parme. « Croyez, disait-il encore, que les princes désirent qu'on respecte toujours leurs ministres. » Pour lui-même il avait encore peu d'espoir de retourner dans les Pays-Bas. « Puisqu'il faut faire de nécessité vertu, poursuivait-il, « j'ai résolu de passer patiemment tout le temps que le maître « voudra; car pour rien au monde je ne donnerai jamais ce « contentement à mes ennemis de faire chose dont mon maître « puisse avoir un juste motif de ressentiment contre moi. » Il exprimait aussi la satisfaction que lui faisait éprouver l'attachement du comte de Hornes à la religion catholique. « J'ai « reçu un grand contentement (ainsi s'exprimait-il) de l'assu- « rance que vous me donnez que nul ne parviendra à vous faire « changer d'opinion en chose qui touche le fait de la religion « ancienne, ce qui est certes conforme à ce que j'en ai toujours « fermement pensé et cru, quoique le diable et ses ministres « soient bien subtils. Je n'ai failli de le faire entendre aux lieux « que vous m'avez écrit (1). »

Au mois d'avril, la régente avait envoyé en Espagne Gaspard de Robles, Sr de Billy et gouverneur de Philippeville, pour donner au roi des explications verbales sur la situation des Pays-Bas et presser ses résolutions. Revenu de Madrid, il écrivit d'Anvers, le 21 juin, au comte de Hornes, et lui fit connaître la satisfaction que le roi avait témoignée de ses services. « Rendant compte à S. M., disait-il, de ce dont j'avais charge, « le roi me commanda de lui donner par écrit les noms et « surnoms de tous ceux qui l'avaient servi. L'autre jour, lisant « le nom de Votre Seigneurie, j'avais fort bon temps de dire à « S. M. tout ce que V. S. m'avait commandé par son mémoire, « et le roi, avec grand semblant de contentement, me dit que « toujours il avait connu de V. S. qu'elle lui serait bon servi- « teur et qu'il l'en remerciait fort, me commandant que de « cette manière je le dise à V. S. » Robles ajoutait que le roi serait sans faute dans les Pays-Bas vers la fin du mois d'août

(1) Cette lettre a été publiée dans le recueil intitulé : *Mengelingen van het historisch Vaderlandschen inhoud*, p. 327 et suiv.

ou au plus tard à la mi-septembre, accompagné du prince (don Carlos) et de don Juan d'Autriche. Comme Philippe II se proposait de venir par mer, Robles engageait le comte de Hornes, en sa qualité d'amiral des Pays-Bas, à faire ses préparatifs pour aller recevoir le monarque (1).

L'arrivée prochaine de Philippe II était annoncée de toutes parts. Le 5 juin, le baron Adam de Dietrichstein écrivait à l'empereur Maximilien II, dont il était l'ambassadeur à Madrid, que le départ du roi catholique pour les Pays-Bas était fixé au mois d'août. « Alors même que le voyage ne se ferait pas, ajoutait-il, ici on ne veut point qu'on mette en doute le départ du roi (2). »

Ainsi s'épaississaient les ténèbres qui voilaient l'astuce et les machinations de Philippe II. Quelquefois une lueur sinistre venait pourtant inquiéter les seigneurs non seulement menacés, mais déjà condamnés. On disait hautement que, d'après une ancienne prophétie, de grands malheurs menaçaient la Flandre en 1568. Des avertissements plus directs furent donnés au comte d'Egmont.

Le lendemain du retour de Billy, le comte l'alla trouver et eut avec lui l'entretien suivant : « Comment suis-je avec le roi? — Monsieur, fort mal. » Le comte voulant s'expliquer, Billy reprit : « Si vous savez votre cause si bonne et juste, allez vous purger près du roi ; mais si vous vous sentez en aucune manière coupable, sauvez-vous, car il y va de votre vie (3). » Le comte d'Egmont, ne se sentant point coupable, demeura.

Cependant il avait parfois de vagues appréhensions. L'agitation de son esprit explique mais ne justifie point les lettres trop obséquieuses qu'il adressait alors à Philippe II. Le 16 juin, il lui mandait que, après tant de désordres et de désobéissance, la tranquillité était entièrement rétablie. Puis, adoptant avec un zèle outré certaine proposition faite au conseil d'État, il émet-

(1) *Supplément aux guerres civiles*, etc., t. II, p. 553-555.

(2) *Quellen zur geschichte des kaisers Maximilian II*, etc., p. 191.

(3) « J'ai su ces propos, dit Colins, par le récit de feu madame veuve dudit seigneur de Billy, qui les avait ouïs. » *Histoire des choses les plus mémorables*, etc., p. 520.

tait également l'avis qu'il fallait ériger des châteaux dans quelques villes principales. Il suppliait le roi d'accélérer sa venue : c'était l'unique moyen, selon lui, d'affermir la tranquillité du pays. Dans une autre lettre, datée du 26 juin, il exprimait sa satisfaction d'avoir appris, par des dépêches du mois de mai, que le roi était satisfait de sa conduite en Flandre et à Valenciennes. Il le suppliait de tenir pour certain qu'il ne s'était effectué aucune entreprise contre les rebelles, sans son avis, et que, même dans les plus grandes difficultés, il avait payé de sa personne, comme en pourraient témoigner la régente et ceux du conseil. Si les nécessités du temps l'avaient obligé de procéder selon les circonstances, plus lentement qu'il n'avait paru convenir à quelques-uns, la raison et la loyauté méritaient qu'on en tînt compte. « J'espère en Dieu, ajoutait-il, de pouvoir faire connaître quelque jour, particulièrement à ceux-ci, qu'il a été nécessaire que je ne procédasse autrement, parce que le service de V. M. n'y aurait gagné. » Il priait de nouveau Philippe II de hâter sa venue : « Si les affaires du pays n'y « rendaient ma présence nécessaire, disait-il, je prendrais la « poste pour aller au devant de V. M. et l'accompagner dans « son voyage (1). »

C'était cette assurance, sans cesse répétée, de la venue prochaine du roi qui tranquillisait le comte d'Egmont et le comte de Hornes, qui les encourageait à remplir les devoirs de leurs charges et à recevoir le duc d'Albe comme le représentant du souverain (2). Leurrés et trompés par les démonstrations hypocrites de Philippe II, les deux seigneurs restèrent donc dans le pays et attendirent le duc d'Albe. Alors commença la tragédie prédite par Guillaume le Taciturne.

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 545 et 547.

(2) Voir, dans le *Supplément aux guerres civiles*, t. II, p. 555-556 deux lettres intéressantes, datées du 14 et du 18 juillet, et adressées par le comte de Hornes à Montigny. Il veut, en sa qualité d'amiral, conduire le roi dans les Pays-Bas ; il n'aura pas de peine à se justifier « des fausses calomnies que l'on met sus aux gens de bien, etc., etc. »

CHAPITRE XIII

(1567)

Le duc d'Albe entre dans les Pays-Bas avec les vieilles bandes espagnoles. — Entretien avec le secrétaire du comte de Hornes; efforts tentés pour que ce seigneur vienne à Bruxelles. — Nouveaux avertissements donnés au comte d'Egmont par Billy. — Attitude confiante du comte. — Première entrevue du duc d'Albe et du comte d'Egmont à Tirlemont. — Le comte de Hornes vient saluer le duc d'Albe à Louvain. — Le duc d'Albe à Bruxelles; instructions verbales et secrètes qui lui ont été données par Philippe II. — Dispositions prises pour arrêter en même temps le comte d'Egmont et le comte de Hornes. — Le premier n'avait pas cessé de correspondre avec le prince d'Orange. — Prévenances de don Fadrique et de don Fernando de Tolède pour le comte d'Egmont. — Il dédaigne tous les avis qui lui sont donnés. — Arrestation du comte d'Egmont et du comte de Hornes. — Réclamations de quelques-uns des chevaliers de la Toison d'or; réponse menaçante du duc d'Albe. — Dispositions de la bourgeoisie et du peuple — Violentes protestations des exilés. — Les deux prisonniers sont transférés au château de Gand. — Informations transmises par le duc d'Albe au pape, à l'empereur, etc. — Pie V approuve l'arrestation. — Contentement de Philippe II.

Le duc d'Albe avait débarqué à Gênes le 17 mai, et, le 2 juin, il avait passé, entre Asti et Alexandrie, dans le duché de Milan, la revue des dix mille vétérans qu'il devait conduire dans les Pays-Bas. Ces vieilles bandes franchirent le mont Cenis, traversèrent la Bourgogne et la Lorraine et furent rejointes à Thionville par d'autres régiments qui avaient été levés en Allemagne pour le compte de Philippe II.

En arrivant sur les frontières, le duc d'Albe y trouva Berlaymont et Noircarmes, chargés de le complimenter de la part de la duchesse de Parme et de lui demander les pouvoirs qu'il avait pour entrer dans les Pays-Bas avec une armée. Il leur montra ses patentes de capitaine-général. Quelques gentilshommes étaient aussi venus le féliciter, soit en leur nom, soit comme délégués des principaux seigneurs. Tous dissimu-

laient leur mécontentement ou leurs appréhensions, car l'approche des Espagnols répandait jusqu'au fond des provinces une vague terreur. Peut-être le peuple n'eût-il écouté que son désespoir s'il n'avait été perfidement leurré par les assurances solennelles et réitérées de Philippe II. Dissimulant la mission terrible qu'il avait confiée au duc d'Albe, Philippe annonçait sans cesse qu'il arriverait bientôt lui-même pour rassurer ses fidèles sujets. La duchesse de Parme fut trompée comme le vulgaire. Le 29 juillet, elle écrivait encore au roi qu'elle avait donné des ordres pour l'équipement de huit navires destinés à aller au devant de lui; elle ajoutait que l'annonce de son arrivée avait causé une joie universelle et que l'on faisait partout des processions et des prières pour son heureux voyage!

Le comte de Hornes, qui se trouvait à son château de Weert, avait cru devoir envoyer aussi un de ses gentilshommes au devant du duc d'Albe. Cette ambassade fournit l'occasion qu'épiait l'astucieux et terrible politique pour prolonger la déplorable sécurité de l'infortuné descendant des Montmorency. L'envoyé du comte de Hornes reçut pour ce seigneur des lettres extrêmement amicales que le duc d'Albe et son fils illégitime, don Fernando de Tolède, prieur des chevaliers de St Jean de Calatrava, écrivirent à Gerverbiller, le 26 et le 27 juillet. Leur but était d'attirer le comte de Hornes à Bruxelles. Après avoir pris connaissance des lettres si affectueuses qui lui étaient adressées, le comte répondit qu'il était reconnaissant de la faveur que le duc lui faisait, qu'il ne croyait pourtant pas devoir se rendre à Bruxelles pour les raisons qu'Alonse de Laloo, son secrétaire, exposerait. Très bien reçu par le duc d'Albe, le confident du comte de Hornes lui représenta que ce seigneur n'était pas disposé à quitter sa maison jusqu'à ce qu'il eût reçu les ordres du roi, n'ayant, du reste, aucun gouvernement ni aucune charge, car il n'avait pu exercer celle d'amiral. Le duc repartit hypocritement qu'il lui avait beaucoup peiné que le roi n'eût pas mieux récompensé les services du comte de Hornes; que, passé un an, au bois de Ségovie, il avait dit au baron de Montigny ce qui lui paraissait des affaires du comte et combien il était son ami et son serviteur; qu'il lui conseillait néanmoins

de ne pas se défier de la libéralité du roi, prince bon et reconnaissant. Il ajouta que c'était la coutume des grands rois d'ajourner les témoignages de leur gratitude, que le comte ne devait donc pas désespérer avant d'avoir fait de nouvelles instances. Ce furent les propres paroles du duc d'Albe. Il dit encore que Francisco de Ybarra, envoyé à Bruxelles pour saluer de sa part la gouvernante, avait été chargé d'y visiter aussi le comte de Hornes : il avait vivement regretté que cet officier ne l'y eût pas trouvé. « S'il voyait M. de Hornes, poursuivit-il, il lui dirait des choses qui le satisferaient et par lesquelles celui-ci connaîtrait qu'il n'avait pas été oublié de ses amis. » Alonse de Laloo eut aussi une longue conversation avec Juan Albornoz, secrétaire du duc d'Albe. Celui-ci l'assura cordialement de l'affection que son maître avait pour le comte de Hornes et du zèle avec lequel il s'était employé pour lui. Se conformant sans aucun doute aux instructions du duc, il dit même que, puisque le comte de Hornes était si dérangé dans ses biens, on pourrait lui donner quelque charge lucrative en Italie, le nommer gouverneur de Milan ou vice-roi de Naples. Il ajouta encore que le duc avait vu avec déplaisir que plusieurs des seigneurs du pays ne lui avaient pas rendu visite, à lui qui était tant leur ami et serviteur à tous, et qu'il lui paraissait que le comte de Hornes devrait se trouver à Bruxelles, sinon pour traiter d'affaires, au moins pour voir le duc comme ami. A la suite de cet entretien, le secrétaire du comte de Hornes partit immédiatement pour Weert, afin d'engager son maître à se rendre aux désirs du duc d'Albe (1).

De son côté, le comte d'Egmont montrait de nouveau cette noble assurance, qui était le trait saillant de son caractère chevaleresque. Tandis que les vieilles bandes espagnoles s'acheminaient vers les frontières des Pays-Bas, il se trouvait dans son hôtel de Bruxelles, obligé de garder le lit à cause d'une blessure

(1) Alonse de Laloo au baron de Montigny, 17 août 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1er, p. 563. Mais il suffit de lire cette lettre pour se convaincre qu'elle est indiquée à tort comme ayant été écrite à Bruxelles; la date même est peut-être inexacte aussi.

à la jambe occasionnée par la chute de son cheval. Parmi ceux qui venaient le visiter, un des plus assidus était Billy. Très aimé du comte, franc, ouvert, libre et même facétieux dans ses paroles, Billy s'efforçait, mais en vain, de dessiller les yeux du vainqueur de Gravelines. — « Seigneur comte, lui disait-il, tâchez de vous guérir bientôt, car quand le roi vous verra, il oubliera la mauvaise opinion que lui ont donnée de mauvais rapports. » Mais le comte se moquait de ces propos, comme d'un conseil ridicule. Alors Billy reprenait : « Puisque le voyage d'Espagne ne vous est plus agréable, abandonnez le pays tandis qu'il en est temps encore, et n'attendez point la venue du duc d'Albe. » Il disait aussi en riant, lorsqu'on parlait de l'arrivée prochaine des Espagnols en présence du comte : « Seigneur comte, les oiseaux qui ont la liberté du champ chantent bien mieux que ceux qui sont en cage. » Mais ces avertissements ne faisaient qu'effleurer l'âme fière et loyale du comte d'Egmont. Il répondait constamment que, se trouvât-il à cent lieues de Bruxelles, lorsque le duc d'Albe y arriverait, il voudrait y revenir, parce qu'il avait la conscience nette, n'ayant jamais failli à ses devoirs envers le roi. Du reste, à côté des véritables amis du comte d'Egmont se trouvaient aussi des affidés du duc d'Albe et du parti espagnol, qui s'efforçaient d'entretenir la funeste confiance de l'infortuné seigneur. Ils l'assuraient de la bonne affection du duc d'Albe et vantaient la satisfaction qu'avaient procurée au roi les bons devoirs du comte pour apaiser les troubles de la Flandre (1).

Egmont ne se défia point de ces flatteurs intéressés à le perdre. Il ne cessa plus de montrer cette loyale intrépidité qui faisait de lui un héros sur les champs de bataille. Il ne pouvait connaître d'ailleurs ni les dénonciations récentes du cardinal de Granvelle ni les instructions mystérieuses que le duc d'Albe avait reçues de Philippe II (2). Mais s'il avait eu moins de con-

(1) Pontus Payen, *De la guerre civile*, etc., liv. IV.

(2) Le cardinal de Granvelle au roi, 17 août 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 560. Il signalait une lettre écrite par le comte d'Egmont au prince d'Orange au temps du baptême du fils du comte d'Hoogstrae-

fiance dans sa grande et glorieuse renommée, il aurait dû se rappeler les graves avis du prince d'Orange et prêter l'oreille aux suggestions amicales de Billy; il n'aurait pas oublié que le duc d'Albe était son mortel ennemi, depuis que, par ses exploits, il avait excité la jalousie de l'orgueilleux Espagnol et qu'il l'avait offensé par les propos superbes qu'il lui tint, en présence même du roi, au retour de Gravelines. Ce souvenir semblait avoir été effacé de la mémoire du comte d'Egmont. Fier des immenses services rendus par sa bravoure à la couronne d'Espagne, il présumait que nul n'aurait la hardiesse de toucher au capitaine illustre que protégeaient la reconnaissance du souverain et l'admiration des peuples. C'était bien mal connaître Philippe II et le duc d'Albe.

L'armée espagnole allait pénétrer dans le Brabant. Le 18 août, le duc d'Albe, étant arrivé à Jodoigne, y trouva le duc d'Arschot et le comte de Megen. Le comte d'Egmont lui-même, accompagné de quarante gentilshommes, l'attendait à Tirlemont (1). Soit que le duc d'Albe eût espéré plus d'empressement, soit qu'il ne réussît point d'abord à dissimuler ses véritables sentiments, il montra au comte d'Egmont un visage triste et presque froid. De leur côté, les soldats espagnols serraient leurs rangs pour l'empêcher de passer, affectaient de ne point le saluer et l'appelaient à voix haute : « Luthérien, traître à Dieu et au roi. » Ces imputations injurieuses, proférées par la soldatesque, arrachèrent le comte d'Egmont à sa quiétude habituelle. Voyant son trouble, deux des principaux officiers du duc d'Albe, Chiappin Vitelli, maréchal du camp, et Gabriel Serbeloni, maître de l'artillerie, s'approchèrent du capitaine flamand et lui firent

ten à Anvers. « Le comte d'Egmont y disait au prince que leurs menées étaient découvertes; que le roi faisait des armements; qu'ils ne sauraient lui résister; qu'ainsi il leur fallait dissimuler et s'accommoder le mieux possible, en attendant d'autres circonstances, pour réaliser leurs desseins. » Granvelle avouait, au surplus, qu'il n'avait pas vu la lettre qu'il incriminait, mais qu'il en tenait la substance d'une personne à qui le confesseur de la duchesse de Parme l'avait communiquée.

(1) Antoine de Stralen au prince d'Orange (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 113).

oublier, par leurs prévenances, le sinistre visage du duc d'Albe et l'attitude insolente des soldats (1).

Le comte d'Egmont ne s'était point d'ailleurs présenté devant le lieutenant de Philippe II comme un coupable qui se repent de sa conduite passée. On peut même inférer d'un document contemporain qu'il n'avait point renoncé à la fameuse livrée des flèches, emblème du parti qui avait combattu Granvelle et la prépondérance espagnole (2).

Persuadé sans doute par Alonse de Laloo, le comte de Hornes vint saluer le duc d'Albe à Louvain, où les Espagnols arrivèrent le 20 août. Le duc n'eut garde de renouveler la faute qu'il avait commise à Tirlemont. Il reçut très courtoisement le comte de Hornes, lui montra un visage satisfait, l'assura que le roi se louait fort de lui, de même que du comte d'Egmont, et qu'il avait l'ordre d'user de leur conseil et de leur assistance. Après qu'il eut ajouté des offres bienveillantes, il engagea amicalement le comte de Hornes à le suivre jusqu'à Bruxelles, sous prétexte de lui remettre des lettres royales qu'il avait dans ses coffres. Mais le comte répondit qu'il était obligé de se rendre à Cologne près du comte de Nuenar, son beau-frère, dont la femme (Madeleine de Nassau) venait de mourir. Le duc lui remit une lettre destinée à ce seigneur et ayant pour but de le persuader qu'il avait toujours pris grandement à cœur les affaires de son beau-frère. Il engageait le comte de Nuenar à presser l'amiral de revenir à Bruxelles, où il avait, de la part du roi, à l'entretenir, disait-il, de choses dont dépendait son repos. Il réclama en outre du comte de Hornes la promesse de se trouver à Bruxelles dans huit ou dix jours (3).

Le 22 août, le duc d'Albe entra dans Bruxelles à la tête du régiment de Milan. Le comte d'Egmont se trouvait avec le duc

(1) Pontus Payen dit tenir ces détails de gentilshommes qui étaient dans la suite du comte d'Egmont.

(2) Il résulte effectivement d'une lettre adressée par Morillon au cardinal de Granvelle, le 25 juin 1567, que le comte d'Egmont avait fait faire la nouvelle livrée des flèches, ce qui avait fort scandalisé « tous gens de bien. » Voir *Arch. de la maison d'Orange-Nassau, Supplém.* p. 48.

(3) *La déduction de l'innocence de Philippe, baron de Montmorency*, etc,, p. 26.

d'Arschot et le comte de Mansfeldt près de la régente qui, sortant à peine de maladie, attendait le chef de l'armée espagnole dans sa chambre à coucher. Le jour suivant, Marguerite de Parme reçut communication d'une lettre autographe, dans laquelle Philippe II disait qu'il avait chargé le duc d'Albe de faire certaines choses dont la régente serait avertie en temps et lieu (1). Le 25, malgré les observations de la princesse qui voulait décharger Bruxelles de gens de guerre, le duc d'Albe fit loger dans cette ville les dix enseignes du régiment de Sicile et répartit les autres régiments entre les villes voisines, de manière à pouvoir réunir ses troupes en une nuit si les circonstances exigeaient cette concentration. Dans une nouvelle entrevue qu'elle eut le lendemain avec le duc d'Albe, la régente désira savoir d'une manière précise quelle était la commission énoncée vaguement par le roi dans sa lettre autographe. Le duc répondit effrontément qu'il ne se la rappelait pas bien pour le moment, mais que, sans doute, le progrès des affaires l'en ferait souvenir et qu'il le lui dirait alors (2). En réalité, la sœur de Philippe II ne devait connaître cette commission que par les actes mêmes du duc d'Albe. C'était verbalement que le roi avait chargé son lieutenant « d'arrêter et de châtier exemplairement « les principaux du pays qui s'étaient rendus coupables pendant « les troubles, de punir de même les plus coupables des autres « classes, de rendre leur ancienne vigueur aux placards contre « l'hérésie, de punir enfin les villes aussi bien que les parti- « culiers (3). »

Le duc d'Albe, ayant donc reçu la mission expresse d'arrêter et de châtier exemplairement les seigneurs qui avaient revendiqué la liberté des Pays-Bas, épiait l'occasion d'arrêter les comtes d'Egmont et de Hornes. Il ne lui eût pas été difficile de se rendre maître du comte d'Egmont, lors de leur première entrevue à Tirlemont, et du comte de Hornes, quand ce dernier, pressé par ses instances, vint le saluer à Louvain. Mais il jugea

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 567.
(2) *Id.*, t. Ier, p. 570.
(3) Lettre d'Albe au roi, 9 juin 1568. *Ibid.*, t. II, p. 29.

préférable de différer l'exécution de son dessein, parce que, s'il avait fait arrêter isolément l'un des deux, il eût donné l'éveil non seulement à l'autre, mais encore à Beckerzeel, secrétaire du comte d'Egmont, et à Van Stralen, seigneur de Merxem et bourgmestre d'Anvers, dont il importait, selon les suggestions du cardinal de Granvelle, de s'assurer en même temps, afin de tenir tous les fils de la conjuration (1). Tout souriait au duc d'Albe. Le comte d'Egmont s'était lié avec don Fernando de Tolède, et montrait une confiance telle qu'il avait fait revenir d'Allemagne Beckerzeel (2). Toujours prévoyant, le duc d'Albe avait lâché ses espions ordinaires sur Van Stralen, qui se trouvait à Anvers. Quant au comte de Hornes, il l'avait tant obsédé, que le malheureux seigneur fit taire ses appréhensions. Le duc lui tendit encore un autre piége. Il lui fit parvenir une lettre par laquelle le roi lui ordonnait de se rendre près de son lieutenant, celui-ci étant chargé de lui déclarer la résolution du souverain sur ses différentes requêtes. Impatient de connaître les intentions du roi à son égard, le comte de Hornes n'hésita plus un instant à tenir sa parole et à se rendre à Bruxelles. De retour à Weert, il tâcha de recueillir quelques deniers, et ne pouvant y parvenir, il se vit contraint d'engager à des paysans une ferme qui lui restait près de son manoir. Ce fut malgré les remontrances de sa vieille mère qu'il fit ce dernier sacrifice. Peut-être avait-elle le pressentiment du sort funeste qui attendait son fils à Bruxelles (3).

(1) *Commentaires de Bernardino de Mendoça*, liv. II.

(2) Pontus Payen. liv. IX.

(3) Dans sa réponse personnelle au réquisitoire du procureur-général du conseil des Troubles, le comte de Hornes racontait dans les termes suivants son différend avec sa mère : « ... De quoi estant advertie, madame sa mère « en reçeut un grand mescontentement, comme estant faict et passé sans « son sçeu, estant elle dame et maistresse usufructuaire sa vie durant : « par quoy fut necessaire que ledict defendeur se trouvoit en personne vers « elle pour luy donner contentement, luy monstrant les lettres de S. M. pour « se trouver vers Son Excellence, lui representer combien qu'il estimoit le « duc d'Albe pour son seigneur et amy : auquel il avoit donné parole se « trouver devers luy dedans huit ou dix jours et qu'il n'avoit trouvé lors « autres moyen s'ayder d'avoir deniers que engaiger ladicte cense, la

Le comte de Hornes céda donc aux instances réitérées du duc d'Albe; il n'eut point la force de se soustraire aux embûches que lui dressait l'hypocrite et implacable lieutenant de Philippe II. On n'a point la preuve formelle que le comte d'Egmont ait contribué, par ses sollicitations, à la perte de son ami. Toutefois, les historiens sont unanimes à cet égard; ils assurent que le comte d'Egmont joignit ses admonestations loyales aux perfides instances du duc d'Albe. Il écrivit de bonne foi au comte de Hornes « qu'il vînt sans crainte et que l'on ne lui ferait non plus de mal qu'à lui (1). » Il donna, prétend-on, des assurances si positives au comte de Hornes que celui-ci, mettant en oubli les conseils salutaires du prince d'Orange, prit le chemin de Bruxelles pour assister aux funérailles du marquis de Berghes (2).

Plaignons le comte d'Egmont; plaignons-le d'avoir eu dans l'équité de Philippe II une si aveugle confiance. Cette grande illusion fut fatale à lui et à d'autres; elle donne une faible idée de la sagacité de ce vaillant soldat; mais elle n'a rien de déshonorant pour sa mémoire. Les plus illustres fondateurs de la liberté des Pays-Bas plaignirent aussi le capitaine éminent qui fut victime de l'astuce espagnole, mais ils se gardèrent de railler ou d'outrager cette noble victime (3).

L'amiral de Coligny, auquel tant d'embûches furent également

« supliant pourtant s'en contenter, esperant de brief avoir telles mecrèdes « de S. M. que ses affaires remediroient. » *Supplément à l'histoire des guerres civiles*, etc., t. Ier, p. 174.

(1) *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, publiés par J. B. Blaes, t. Ier, p. 19.

(2) Pontus Payen, liv. IV.

(3) Marnix de Sainte-Aldegonde s'exprimait dans les termes suivants en 1579 : « Le feu seigneur et comte d'Egmont, seigneur *accomply en toutes vertus*, si ces caresses espagnoles ne l'eussent à la fin fait esgarer, promist à M. le prince d'Orange, et à MM. les feus admiral de Hornes et comte d'Hoogstraten toute asseurance, paix, repos et prospérité s'ils se vouloient venir à [illegible] rendre entre les mains du duc d'Albe, comme il avoit fait. L'un le [illegible] autres furent plus advisés. Mais la paix qu'il avait promise aux [illegible] mal asseurée qu'il la paya de sa teste. » *Réponse à un libelle* [illegible].

dressées, se souvenait toujours de la triste fin du grand capitaine flamand. « Il n'y a point de comte d'Egmont en France, » disait-il, pour rassurer ses amis. Et cependant, Coligny, après avoir blanchi dans les guerres religieuses, ne fut-il pas dupe aussi de l'astuce des Médicis et des Valois? Ne vint-il pas se faire massacrer à Paris avec l'élite des gentilshommes huguenots?

Le comte d'Egmont croyait n'avoir rien à craindre. On peut même dire qu'il poussait loin la hardiesse de l'innocence ou l'orgueil d'une grande renommée. Tout en vivant familièrement avec le prieur don Fernando, qui le comblait de prévenances, il n'avait point cessé ses relations avec le prince d'Orange. Vers le 6 septembre, il écrivit encore à l'illustre émigré une lettre où il lui donnait des nouvelles de ce qui se passait à Bruxelles, « se référant, au surplus, à ce qu'il avait chargé Van Stralen (avec qui il était resté enfermé trois heures durant, à Berghes, lors des obsèques du marquis) de mander au prince (1). »

La sécurité dans laquelle le comte d'Egmont se complaisait n'était point feinte. En effet, pas de jour ne se passait, depuis l'entrevue de Tirlemont, sans qu'il fût prévenu des projets sinistres du duc d'Albe (2). Les gentilshommes qui l'avaient accompagné, lorsqu'il était venu saluer le représentant de Philippe II, n'avaient pu entendre sans émotion les ricanements des soldats ni voir sans effroi l'accueil glacial qui était fait au vainqueur de Gravelines. Tous lui avaient conseillé de se sauver au plus tôt. Des capitaines espagnols et italiens, qui avaient été ses obligés ou qui avaient admiré sa valeur durant la guerre de France, lui donnaient le même conseil. Mais le comte répondait constamment « qu'il sentait sa conscience nette et que, s'il était « éloigné de cent lieues de Bruxelles, il y viendrait par la poste « pour se justifier des cas qu'on voudrait lui imposer. » Billy, qui avait accompagné Berlaymont et Noircarmes à Thionville, renouvela ses instances lorsqu'il eut rejoint le comte d'Egmont.

(1) Le duc d'Albe au roi, 18 septembre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 578.

(2) *Mémoires anonymes*, etc., t. Ier, p. 49.

Il alla jusqu'à lui dire ouvertement que, s'il ne partait de Bruxelles, « on lui mettrait la main au collet avant peu de jours. »

Les prévenances de don Fadrique et surtout de don Fernando de Tolède, fils du duc d'Albe, contribuaient à prolonger le déplorable aveuglement du comte d'Egmont. Il était constamment avec eux, consumant le temps en jeux, festins et mascarades, selon l'usage de la noblesse à cette époque. Le duc d'Albe, dissimulant mieux son aversion, ne cessait aussi de montrer au comte d'Egmont un visage riant. Il partageait même avec lui les fruits nouveaux qu'il recevait d'Espagne et d'Italie par la poste.

Un jour, cependant, le comte voulut démêler la vérité. Il s'ouvrit à un gentilhomme principal, qu'il tenait pour son meilleur ami, le pria et l'adjura de lui dire librement son opinion. Ce gentilhomme, sans doute complice du duc d'Albe, donna une telle confiance au comte d'Egmont, vanta avec tant de chaleur les grands services qu'il avait rendus au roi pendant la guerre de France, s'étendit si complaisamment sur le zèle qu'il avait montré naguère pour rétablir la religion catholique en Flandre et provoquer la punition exemplaire des prédicants et des sectaires, que le malheureux seigneur, de plus en plus aveuglé, rejeta, avec plus d'obstination encore, les conseils salutaires de ses vrais amis. Il ne voulut plus qu'on lui parlât de quitter Bruxelles (1).

Le 7 septembre (c'était un dimanche), le comte de Hornes, attendu avec tant d'impatience, arriva enfin. Aussitôt le duc d'Albe prit, dans le plus grand secret, des mesures pour que l'arrestation des seigneurs s'effectuât le surlendemain. Pendant la nuit du 8 au 9, un des meilleurs officiers de l'armée espagnole (c'était, croyait-on, le mestre de camp Julian Romero) entra mystérieusement dans l'hôtel du comte d'Egmont, et conseilla à celui-ci de partir immédiatement. Mais, se prévalant toujours des services éclatants qu'il avait rendus à la couronne

(1) Pontus Payen, liv. IV. — Malheureusement on ignore le nom de ce gentilhomme principal, qui servait si bien les desseins du duc d'Albe.

d'Espagne, le comte rejeta de nouveau ces suggestions (1). A ses yeux, sortir de Bruxelles, c'eût été s'avouer coupable et se déshonorer. Peut-être aussi soupçonnait-il Romero de vouloir lui tendre un piége.

Le comte d'Egmont avait promis à don Fernando de Tolède de dîner chez lui le 9 septembre. Il tint parole et trouva réunis le comte de Hornes, don Fadrique de Tolède, Noircarmes, Maximilien de Melun, vicomte de Gand, gouverneur d'Arras, et beaucoup d'autres gentilshommes du pays. Pendant le dîner, qui fut magnifique, le duc d'Albe envoya ses trompettes pour réjouir la compagnie. Il venait aussi d'accepter et d'envoyer chercher un fort beau cheval, qui lui était offert par le comte de Hornes (2). Vers trois heures il fit enfin prier les comtes d'Egmont et de Hornes de se rendre à l'hôtel de Jauche, où il était logé, pour examiner ensemble les plans des fortifications de Thionville et de Luxembourg. De nouveaux messagers étant venus répéter cette invitation, le grand prieur don Fernando, qui se trouvait près du comte d'Egmont, lui dit à l'oreille : « Seigneur comte, levez-vous, prenez le meilleur cheval de votre écurie et sauvez-vous vite. » Le comte, ne pouvant réprimer son trouble, se leva de table et se retira dans une chambre voisine où le suivirent Noircarmes et deux autres qui s'étaient aperçus de son anxiété. Comme ils lui en demandaient la cause, il leur répéta les paroles du grand prieur et déclara qu'il était décidé à suivre son conseil. L'un des trois se récria et répondit : « Ne croyez pas légèrement cet étranger; quelle opinion auront de nous le duc d'Albe et tous les Espagnols? Quels propos tiendront-ils de vous? Ne diront-ils pas que Votre Excellence s'est retirée parce qu'elle se sentait coupable de quelques trahisons? Soyez convaincu qu'ils désirent surtout de voir tous

(1) Renon de France est très explicite sur cet incident (MS., 2e partie, chap. II) : « ... Voire le jour précédent (c'est à dire la veille de l'arrestation), quelque seigneur du conseil l'avoit préadverty, ayant madame sa femme souvent déclaré qu'un capitaine espagnol qu'on soupçonne avoir esté Julian Romero, mestre de camp, estoit venu du nuit en son logis lui conseiller la retraite, etc. »

(2) *La déduction de l'innocence*, etc., p. 27.

les seigneurs sortir du pays pour y commander à leur fantaisie.» Le gentilhomme qui s'exprimait ainsi ignorait encore, quoiqu'il eût grand crédit auprès du duc d'Albe, une résolution que le représentant de Philippe II n'avait pas même communiquée à la régente des Pays-Bas; considérant, a-t-on dit, la grandeur et la réputation du comte d'Egmont, il devait rejeter bien loin l'idée qu'on pût en faire un prisonnier. Tel était aussi le sentiment des amis du cardinal de Granvelle. Ceux-ci, ignorant les instructions secrètes du duc d'Albe, supposaient qu'on chercherait seulement à éloigner le comte d'Egmont des Pays-Bas, afin de soustraire le conseil d'État à son influence pernicieuse! Quant à don Fernando, il pouvait être de bonne foi. Chargé par son père de surveiller sans cesse le comte d'Egmont et de prendre même, en ce jour, les dispositions nécessaires pour l'arrêter, le noble Espagnol avait sans doute été touché de la confiance chevaleresque de l'illustre capitaine. Peut-être même avait-il conçu pour lui une affection sincère. Mais quoique don Fernando de Tolède eût aventuré sa vie pour sauver celle du comte d'Egmont, l'infortuné seigneur tint le conseil de l'Espagnol pour suspect : le dîner achevé, il se transporta allégrement, avec le comte de Hornes, dans l'hôtel de Jauche et monta en une chambre haute, où le duc d'Albe avait coutume de tenir conseil (1).

Dans cette salle se trouvaient, avec le duc d'Albe, les comtes d'Arenberg et de Mansfeldt, le duc d'Arschot, Noircarmes, Chiappin Vitelli, Francisco de Ybarra et deux ingénieurs. Il était alors près de quatre heures. Cinq cents arquebusiers espagnols s'acheminaient silencieusement vers l'hôtel pour en garder les

(1) Pontus Payen, *De la guerre civile des Pays-Bas*, liv. IV. — Le gentilhomme, qui détourna le comte d'Egmont de suivre le conseil de don Fernando, était peut-être Noircarmes. Ce jour même, Noircarmes, dans un entretien avec le comte d'Egmont, avait cherché à regagner sa confiance. C'est du moins ce qu'on peut inférer de la déclaration faite par le comte d'Egmont dans ses interrogatoires (*Procès*, etc., p. 259). — Voir, sur les suppositions des amis de Granvelle, la lettre adressée, le 31 août 1567, par Morillon au cardinal, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau, Supplém.*, p. 49.

issues. Les ingénieurs ayant déplié sur la table les plans des nouvelles fortifications, une discussion très vive s'engagea. Mais le duc d'Albe n'y prêtait qu'une attention distraite. On vient enfin l'avertir que ses ordres ont été exécutés. Van Stralen a été surpris le matin sur la route d'Anvers à Malines; Beckerzeel, conseiller du comte d'Egmont, et Alonse de Laloo, secrétaire du comte de Hornes, sont également au pouvoir des officiers qui étaient chargés de les arrêter. Le duc d'Albe lève alors la séance après avoir recommandé de faire sortir le comte d'Egmont par une porte et le comte de Hornes par une autre. Derrière l'une se tenait Sancho d'Avila, châtelain de Pavie, et capitaine des gardes du duc d'Albe : il était chargé d'arrêter le comte d'Egmont; à l'autre porte se trouvait le capitaine Salinas, châtelain de Port-Hercule, auquel on avait assigné le comte de Hornes. Sancho d'Avila suivit le comte d'Egmont dans le jardin qu'il traversait pour se retirer, l'accosta, lui dit qu'il avait l'ordre du duc d'Albe de l'arrêter, et lui demanda son épée. Le comte, surmontant assez rapidement son émotion, répondit « qu'il était chevalier de la Toison d'or et que les personnes honorées de cette distinction ne devaient rendre leurs armes qu'à leur propre roi. » Mais il se trouvait déjà entouré de plusieurs soldats espagnols armés d'arquebuses et de hallebardes. Il ajouta cependant « que plusieurs fois il avait défait avec son épée les ennemis de la couronne d'Espagne et que les bons services qu'il avait rendus ne devaient pas être aussi mal récompensés. » Sancho d'Avila ayant répété qu'il exécutait l'ordre du duc d'Albe et du roi, le comte d'Egmont se résigna, tira son épée et sa dague et les mit entre les mains du capitaine espagnol, qui l'emmena dans une chambre haute, tendue de drap noir et dont les fenêtres furent « barrées de fer. » Le comte de Hornes, ne se doutant nullement de ce qui se passait dans le jardin, était resté dans la salle du conseil, où il examinait encore des plans de fortification, lorsque le capitaine Salinas s'avança vers lui et lui déclara qu'il l'arrêtait au nom du roi. Le comte de Hornes, se prévalant aussi de sa qualité de chevalier de la Toison d'or, repartit qu'il ne pouvait croire que, au mépris du serment prêté par le roi à ceux de l'Ordre, on l'emprisonne-

rait et dépouillerait de ses armes. Le comte de Mansfeldt, qui était présent et chez lequel le comte de Hornes logeait à Bruxelles, joignit des représentations très vives aux protestations de son beau-frère. Toutefois le comte de Hornes fut également obligé de se soumettre, et le capitaine Salinas le conduisit non pas auprès du comte d'Egmont (le comte de Hornes ne devait plus jamais revoir son ami), mais dans une autre chambre, également tendue de drap noir (1).

Tandis que le secrétaire Albornez allait saisir et inventorier les papiers des deux seigneurs prisonniers ainsi que ceux de Beckerzeel, le comte d'Arenberg fut chargé de se rendre auprès de la comtesse d'Egmont pour l'informer de l'arrestation de son mari et tâcher de la consoler.

Il fallait aussi avertir la régente des Pays-Bas, qui était restée étrangère à l'acte si grave accompli par le duc d'Albe. Le duc confia cette mission délicate à Mansfeldt et à Berlaymont. Ils dirent à la duchesse de Parme que, si elle n'avait pas été prévenue, c'était par le commandement du roi, et de peur que le ressentiment du peuple ne retombât sur elle. Mansfeldt, vivement affecté du sort du comte de Hornes, ne se chargea qu'avec la plus grande répugnance de cette dernière commission. Le comte de Hoogstraeten, l'autre beau-frère de Philippe de Montmorency, s'était retiré à Cologne d'où il ne voulait revenir qu'avec un sauf-conduit. On prétend néanmoins que le comte de Hoogstraeten, ce fidèle auxiliaire du prince d'Orange, se berça, pendant un moment, des mêmes illusions qui avaient été si fatales aux deux seigneurs emprisonnés. On rapporte qu'il était

(1) Relation officielle du duc d'Albe, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 573. « C'est le prieur (don Fernando de Tolède) qui a dirigé, dit-il, toutes ces dispositions. Personne du pays n'y a été employé. » Voir aussi *Commentaires* de don Bernardino de Mendoça, liv. II, chap. VI. « La double arrestation, dit-il, s'exécuta sans bruit ni trouble, et sans que l'un connût le sort de l'autre, grâce au bon ordre que le duc y avait mis. Bien que je fusse présent, je ne saurais en faire le récit. » Mais il y a des détails précieux dans Pontus Payen, liv. IV; dans la *Déduction de l'innocence de Ph. de Montmorency*, etc., p. 28 et 29; dans la *Relation allemande* d'un agent secret de l'empereur Maximilien II, publiée par M. Altmeyer, etc.

en chemin pour revenir à Bruxelles lorsqu'il reçut des avis qui lui annonçaient l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes. Il se hâta de retourner à Cologne.

Les collègues et les confrères des comtes d'Egmont et de Hornes semblaient comme frappés de stupeur. Mansfeldt fut le seul qui osât d'abord écrire au roi pour exprimer son chagrin; il lui disait que de mauvaises langues seules avaient pu accuser son beau-frère (1). Le premier aussi il invoqua en faveur des prisonniers les priviléges de l'ordre de la Toison d'or. Dans une audience qu'il demanda au duc d'Albe, il lui représenta que l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes violait formellement ces priviléges, et il ajouta que, comme membre de l'Ordre, le duc n'était pas moins obligé que lui d'en maintenir de toutes ses forces les statuts. Le duc repartit, avec un mélange d'ironie et de brutalité, que le comte avait bien fait en venant s'entretenir avec lui de cet objet; qu'il valait mieux agir ainsi que de faire des assemblées comme par le passé; que, pour lui, il ne souffrirait point de telles réunions; que, s'il apprenait que quelques-uns en fissent, fut-ce même pour dire le *Credo*, il les châtierait; que, quant aux priviléges de l'Ordre, le roi avait fait examiner ce point et décidé que les statuts n'étaient pas applicables au crime de lèse-majesté. Mansfeldt et d'autres seigneurs lui ayant représenté que, s'ils gardaient le silence, ils seraient blâmés dans le prochain chapitre de l'Ordre, le duc leur dit que chacun d'eux pouvait écrire au roi séparément; mais il leur défendit de nouveau de se réunir pour cet objet (2).

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 575.

(2) Le duc d'Albe au roi, 18 septembre et le comte de Mansfeldt au même, 8 décembre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p, 577 et 607. —On lit dans l'*Histoire de l'ordre de la Toison d'or* publiée par Reiffenberg (p. 499 et 500) que, le lendemain de l'arrestation des deux comtes, le duc d'Albe, voulant justifier sa conduite, convoqua tous les chevaliers qui étaient à Bruxelles et leur fit connaître que cet acte avait été accompli en vertu des ordres exprès de S. M. — Cette allégation peut être exacte au fond. Mais ce qui ressort surtout de la correspondance du duc d'Albe avec Philippe II, c'est le dessein bien arrêté de ne tenir aucun compte des priviléges de l'ordre de la Toison d'or. « Quand on arrêtera M. de Montigny, lit-on dans la dépêche du duc d'Albe du 18 septembre, le roi ne devra en aucune manière appeler

La bourgeoisie et le peuple étaient diversement agités. A Anvers le parti, qui naguère appuyait les doctrines protestantes, s'intéressait particulièrement au comte de Hornes. A Bruxelles, c'était le comte d'Egmont qui inspirait les plus vives sympathies. Des bourgeois, en grand nombre, se rendirent pleins d'inquiétude à l'hôtel du duc d'Albe pour s'enquérir des causes de l'arrestation. Il leur fit dire qu'il était occupé à réunir ses troupes espagnoles, italiennes et allemandes, et que, lorsqu'il serait prêt, sa réponse leur parviendrait (1).

Ces paroles hautaines et insolentes ne soulevèrent point la bourgeoisie. Elle était contenue et comme subjuguée par les régiments espagnols dont le duc d'Albe s'était entouré. La peur s'étendit jusqu'aux extrémités du pays. Personne ne se crut plus en sûreté. L'émigration prit des proportions immenses. L'Allemagne et l'Angleterre se trouvèrent peuplées, selon des expressions contemporaines, d'habitants des Pays-Bas qui fuyaient les iniquités et les proscriptions du duc d'Albe (2).

Tandis que le représentant de Philippe II se réjouissait encore

des chevaliers de l'ordre pour le juger, fût-il même certain qu'ils procéderaient conformément à sa volonté. » Le 2 octobre, le duc d'Albe engage Philippe II, s'il reçoit quelques réclamations des chevaliers de l'Ordre, à répondre seulement qu'il a fait examiner la question par des personnes de science et conscience ; que, de leur avis, il a résolu que le cas imputé au comte d'Egmont et de Hornes n'était pas compris parmi ceux dont le chapitre de la Toison d'or devait connaître, et que étant libre en conséquence de procéder en cette matière comme il le juge à propos, il a ordonné qu'on suive la forme qui a été mise en pratique... »

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 126 et *The life and times of sir Thomas Gresham*, etc., t. II, p. 235. — « Sur tous les seigneurs du Païs-Bas le comte d'Egmont était merveilleusement aimé et estimé. Plusieurs (il s'agit sans doute des catholiques et des royalistes) estoient d'opinion que durant les troubles de Flandre il eut fait pour son devoir ce que *la nécessité du temps* avait permis, comme ayant toujours esté catholique de cœur et d'affection... » Renon de France, MS., 2e partie, chap. II.

(2) « ... Allemagne et Angleterre se trouvèrent peuplées de gens de ce païs. Car par un dénombrement que la reine d'Angleterre ordonna en son royaume fut trouvé plus de 150,000 personnes y refugiées de toute qualité, principalement artisans et gens de métiers... » Renon de France, MS., 2e partie, chap. II.

d'avoir mis la main sur les comtes d'Egmont et de Hornes, Bréderode et ceux qui s'étaient réfugiés avec lui sur les rives de l'Ems protestèrent avec une énergie singulière contre le « *Marane* » qui osait toucher aux plus illustres seigneurs des Pays-Bas et prétendait réduire ces libres provinces à la misérable condition des Indes espagnoles (1). Mais ces protestations étaient alors vaines, ces fureurs patriotiques étaient impuissantes.

Les comtes d'Egmont et de Hornes avaient été enfermés séparément en des chambres entièrement tendues de drap noir et qui n'étaient éclairées que par la faible lueur de quelques flambeaux. Des domestiques espagnols les servaient en silence. Toutes communications avec le dehors leur étaient désormais défendues; on eût dit que le duc d'Albe avait voulu les enterrer vivants. Les rayons même du soleil ne pénétraient plus à travers les lugubres tentures qui rappelaient constamment aux prisonniers l'image de la mort. Ils ne pouvaient ni écrire à leurs amis ni recevoir aucune visite. Les gardes se renouvelaient deux fois pendant la nuit. Le capitaine sortant entrait dans les chambres des prisonniers, accompagné de ses soldats portant des flam-

(1) « ... Il n'est pas difficile, disaient-ils, de remarquer que leur véritable intention est de mettre notre patrie dans le même état où se trouvent les malheureuses Indes, dont ils ont fait autrefois la conquête. Pour y parvenir, ils inventent tous les moyens possibles de détruire et d'extirper entièrement les chefs principaux, les seigneurs, les gentilshommes, les marchands et bons bourgeois; sans faire la moindre attention aux services signalés que nos ancêtres ont rendus depuis longtemps à la couronne, aux dépens de la dernière goutte de leur sang, et du dernier denier de leur bien. Témoin le comte d'Egmont, qui a été cause que S. M. a remporté deux grandes victoires, qui ont remis et raffermi sur sa tête la couronne, déjà chancelante et prête à tomber. Quelle est la récompense qu'en reçoit ce malheureux seigneur? Un *marane*, une espèce de *More renégat* vient dans le pays; il le saisit en pleine cour, et il le met en prison, comme si c'était un vil brigand, ou un infâme meurtrier. La même chose arrive au comte de Hornes, qui a suivi le roi partout pendant douze années, qui l'a servi comme un esclave, et qui a dépensé tout son bien en lui rendant des services signalés qui sont connus de tout le monde. Pour prix de son zèle, on le fait prendre par une troupe de laquais, et on le jette dans une prison, comme s'il avait mérité dix mille morts... » Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. Ier, p. 101 et suiv.

beaux; il tirait les rideaux des couches et réveillait les captifs afin de les montrer et de les consigner au capitaine entrant (1).

Mais le duc d'Albe ne tarda point à reconnaître que Bruxelles n'était pas un lieu sûr pour des prisonniers aussi importants. Il se proposait d'abord de les faire transférer soit au château de la Folie, situé à quelques lieues de la ville et appartenant à la famille de Noircarmes, soit au château de Genappe, qui faisait partie du domaine du souverain. Puis il prit la résolution de faire entrer des troupes espagnoles au château de Gand et d'y faire conduire les comtes d'Egmont et de Hornes, sans égard pour les priviléges du Brabant (2).

Ces priviléges étaient aussi explicites, aussi formels que ceux de la Toison d'or. L'article 17 de la *Joyeuse Entrée* (constitution), jurée par Philippe II, statuait « que si quelque personne était appréhendée dans le pays de Brabant et d'Outre Meuse de S. M., celle-ci ne la ferait mener ni laisserait mener prisonnière hors desdits pays. »

Le duc d'Albe, qui avait déjà foulé aux pieds les priviléges de la Toison d'or, ne respecta pas davantage cette disposition constitutionnelle. Il décida donc que les deux prisonniers seraient conduits en Flandre et détenus au château de Gand. Il fit en conséquence enjoindre au comte d'Egmont, en sa qualité de gouverneur de la Flandre et de châtelain de la forteresse de Gand, de donner un ordre écrit pour que la Trouillère, son lieutenant, remît ce château entre les mains du mestre de camp Alonso de Ulloa, qui occupait la ville avec le régiment de Naples. La Trouillère, si dévoué au comte d'Egmont, se résigna, en voyant sa signature, et, le 13 septembre, Ulloa entra dans le château avec deux enseignes de soldats espagnols, qui y remplacèrent la garnison wallonne (3).

(1) Pontus Payen, liv. IV.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 574 et 575.

(3) Deux jours auparavant, Ulloa avait été averti qu'un chariot bien attelé était sorti du château et avait pris la route de Saffelaer ; il le joignit avec une trentaine de cavaliers et lui fit rebrousser chemin Ce chariot contenait, à ce que l'on apprit, ce qu'il y avait de plus précieux dans le trésor du comte d'Egmont. Voir Van der Vynckt, *Histoire des troubles* (éd. de Reiffenberg), t. Ier, p. 256.

Le 22 septembre, au matin, les comtes d'Egmont et de Hornes partirent de Bruxelles sous la garde du capitaine Salinas et entourés de forces imposantes. En avant marchaient deux compagnies d'arquebusiers à cheval; venait ensuite un régiment d'infanterie au milieu duquel les prisonniers étaient placés, le comte d'Egmont dans une litière suspendue entre deux mulets, le comte de Hornes dans un chariot commun; trois compagnies de chevau-légers fermaient la marche. A un trait d'arquebuse de la ville, l'infanterie rebroussa chemin, à l'exception de trois cents arquebusiers, qui firent encore deux lieues. Ceux-ci furent alors relevés par cinq cents soldats venus d'Alost, où se tenait le mestre de camp Alonso de Ulloa avec sept cents autres. Les prisonniers passèrent la nuit à Alost. Le lendemain, sous l'escorte de trois cents hommes de cavalerie et de douze cents fantassins, ils se remirent en route pour Gand. A moitié chemin, cinq cents hommes de la garnison de cette dernière ville étant venus grossir l'escorte, les prisonniers entrèrent dans la capitale de la Flandre sous la garde de dix-sept cents hommes d'infanterie et de cinq cents cavaliers. Les agents du duc d'Albe avaient exigé ce déploiement extraordinaire de forces, à cause de la grande autorité du comte d'Egmont en ces pays « qui ne connaissaient, disaient-ils, d'autre rôi que lui. » Les deux captifs, pendant ce triste voyage, ne purent avoir aucune communication entre eux, et lorsqu'ils arrivèrent enfin au château de Gand, ils furent de nouveau enfermés dans des chambres séparées « fort étroitement et misérablement, » sans que personne pût avoir accès auprès d'eux. Leur surveillance avait été confiée par le duc d'Albe au capitaine Salinas, sur la fidélité duquel le roi, déclarait-il, pouvait se reposer (1).

L'emprisonnement de personnages aussi considérables que le comte d'Egmont et le comte de Hornes devait également produire hors du pays une sensation extraordinaire. Aussi le

(1) Juan Albornoz au secrétaire d'État Gabriel de Cayas, 3 octobre, et le duc d'Albe au roi, 4 octobre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 582 et 583. Voir aussi *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency*, etc., p. 29.

duc d'Albe s'empressa-t-il, pour prévenir de fausses rumeurs, de faire connaître lui-même ce grave événement au pape Pie V, à l'empereur Maximilien II et aux ducs de Bavière et de Brunswick, ces derniers comme chevaliers de la Toison d'or. « J'es-« père, disait-il au grand commandeur de Castille (Requesens), « ambassadeur de Philippe II à Rome, j'espère que ces « seigneurs rendront d'eux un tel compte que tout le monde « connaîtra leur fidélité et innocence, dont on parle jusqu'ici « très différemment. » A Henri le Jeune, duc de Brunswick, il disait avoir le désir que les comtes d'Egmont et de Hornes pussent se disculper, et ce désir était aussi sincère, poursuivait-il, que si la chose concernait son propre frère (1). Mais dans sa lettre à Requesens, il faisait pressentir des événements tragiques. La venue trop prochaine du roi serait inopportune, prétendait-il, car les mesures qu'il restait à prendre attireraient sur lui une haine dont ses ministres pouvaient le décharger (2).

Le duc de Bavière semble avoir répondu le premier au duc d'Albe. Il se réjouissait, lui mandait-il le 23 septembre, d'avoir appris son arrivée aux Pays-Bas et l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes pour que ces seigneurs se disculpassent de la prévention qui existait contre eux. Il regretterait, ajoutait-il, que ces seigneurs fussent coupables. Il était d'ailleurs persuadé que l'intention du duc d'Albe, conforme à celle du roi, n'était point d'aller au delà de ce qui serait nécessaire pour le maintien de l'obéissance due au souverain légitime (3). Pie V, ce pontife inexorable, manifesta un grand contentement en apprenant l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes. Il trouvait fort bien la manière dont le duc d'Albe procédait et exprimait l'espoir qu'il persévérerait dans cette voie (4).

L'allégresse de Philippe II dépassait encore la satisfaction du pape. Ce roi hypocrite, qui n'avait cessé de simuler une vive

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 127.

(2) Le duc d'Albe à l'ambassadeur du roi à Rome, 14 septembre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 576.

(3) *Corespondance de Philippe II*, t. Ier, p. 580-581.

(4) Le grand commandeur de Castille au roi, Rome, 29 septembre 1567, *Ibid.*, t. p. 580.

affection pour les principaux seigneurs des Pays-Bas, ne fut jamais plus joyeux et content qu'après avoir appris l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes (1). Les dépêches étaient arrivées à Madrid le 19 septembre. Le même soir, Philippe II donna l'ordre d'arrêter le baron de Montigny, le secrétaire Jacques Vandenesse et Simon Renard (2). Philippe II s'empressa d'ailleurs d'adresser les plus vifs remercîments au duc d'Albe « pour l'attention, le soin, la peine, l'amour et la diligence avec lesquels il travaillait à rétablir l'ordre aux Pays-Bas. » Il ne pouvait assez exprimer son contentement, ajoutait-il, de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes. Le roi feignait d'ignorer l'opinion exprimée avec tant de franchise et d'énergie par la duchesse de Parme. Elle avait osé écrire à lui-même : « Le duc d'Albe est si odieux dans les Pays-Bas, qu'il suffirait à y faire haïr toute la nation espagnole. »

(1) Fourquevaux, ambassadeur de France, à Charles IX.

(2) Adam de Dietrichstein à l'empereur Maximilien II, Madrid, 26 septembre 1567. (*Quellen zur geschichte des kaisers Maximilian II*, etc., p. 194).— « Antoine Vanderbecque, secrétaire dudit seigneur de Montigny, m'a autrefois raconté que le jour précédant leur emprisonnement, le Roy fit cest honneur audit seigneur son maistre de le mener en caroche avecq luy en son palais royal de l'Escurial, luy monstrant beaucoup de signes d'amitié, tellement que ledit Vanderbecque et aultres domestiques dudit seigneur faisoient estat qu'il entreroit en crédit et parviendroit à grand honneur. » Pontus Payen, liv. IV.

CHAPITRE XIV

(1567-1568)

Le conseil des Troubles est chargé d'instruire le procès des comtes d'Egmont et de Hornes. — Le licencié Juan Vargas : le docteur Louis del Rio ; l'avocat Claude Bélin. — Étroite captivité des deux comtes au château de Gand. — Plaintes adressées par Sabine de Bavière à Philippe II. — Inflexibilité du roi. — Vaine intervention de l'empereur Maximilien II. — Le roi enjoint au duc d'Albe d'accélérer le procès. — Départ de Marguerite de Parme : sa conduite à l'égard des seigneurs prisonniers. — Interrogatoires du comte de Hornes. — Alonse de Laloo, secrétaire du comte de Hornes, infidèle à son maître. — Interrogatoires du comte d'Egmont. — Sabine de Bavière et les comtesses de Hornes invoquent en vain les priviléges de l'ordre de la Toison d'or. — Le comte d'Egmont nomme le duc d'Albe son procureur pour qu'il le fasse jouir de ces priviléges. — Philippe II enjoint à son lieutenant de ne pas en tenir compte. — Acte d'accusation rédigé par le procureur général du conseil des Troubles. — Mémoire de défense du comte de Hornes. — Protestations et défense du comte d'Egmont. — Belle conduite de Sabine de Bavière et de Landas, procureur judiciaire du comte d'Egmont. — Les États de Brabant prient le duc d'Albe de faire juger le comte d'Egmont par le conseil souverain de ce duché comme baron de Grisbeek. — Le comte de Ligne intercède pour que le comte d'Egmont puisse se promener dans le jardin du château de Gand. — Mémoire des avocats du comte d'Egmont. — L'accusé est déclaré forclos. — Les droits du comte de Hornes sont également méconnus ; vaines démarches de sa mère et de Provyns, son procureur. — Obstination cruelle de Philippe II.

Le duc d'Albe, après avoir fait conduire illégalement hors du Brabant les comtes d'Egmont et de Hornes, résolut aussi, pour se conformer aux instructions du roi, de soustraire ces illustres prisonniers à leurs juges naturels. Philippe II avait attribué à son lieutenant « la connaissance des crimes et excès commis durant les troubles » avec le pouvoir de se faire assister de tels personnages qu'il jugerait convenir (1). Usant largement de cette

(1) Renon de France, MS., 1re partie, chap. XLV.

autorisation arbitraire, le duc d'Albe institua le *Conseil des Troubles*.

Il se déclara le président de ce conseil et désigna verbalement, comme ses suppléants, les seigneurs de Berlaymont et de Noircarmes, lesquels ne refusèrent point cet honneur. Il leur adjoignit Adrien Nicolaï, chancelier du conseil de Gueldre; Jacques Martens, président du conseil de Flandre; Pierre Asset, président du conseil d'Artois et Jean de Blasere, conseiller du grand conseil de Malines. Mais ces magistrats nationaux eurent pour collègues deux Espagnols, le docteur Louis del Rio et le licencié Juan de Vargas, ancien membre du conseil suprême d'Italie en Espagne. Quant au ministère public, il devait être exercé par Jean Du Bois, de Gand, ancien pensionnaire des échevins de la *Keure*, et, depuis le 7 août 1567, procureur-général au grand conseil de Malines; Jean de la Porte, avocat fiscal en Flandre, et Claude Bélin, lieutenant du bailliage d'Amont, au comté de Bourgogne. Les secrétaires du conseil des Troubles furent Jean de Vlierden, Jean Mesdach, Jacques de la Torre, espagnol, et Esteban Pratz, catalan.

En installant ses assesseurs et ses scribes, le duc d'Albe exigea d'eux le serment de tenir secret tout ce qui serait « traité » au conseil et de dénoncer ceux de leurs compagnons qui violeraient cet engagement (1). Il décida en outre que les opinions des membres seraient purement consultatives; à lui seul fut réservé le pouvoir de prononcer les sentences (2). Pour s'attribuer cette prérogative exorbitante et tyrannique, le duc d'Albe alléguait que, ne connaissant point les magistrats qu'il avait appelés au conseil des Troubles, il aurait pu être facilement abusé par eux; il disait en outre que les jurisconsultes ne condamnaient que pour des *délits prouvés*, tandis que les affaires d'État étaient bien différentes des lois en vigueur dans les Pays-

(1) *Registre du conseil des Troubles*, par le secrétaire Jacques de la Torre (MS. — Archives de Simancas).

(2) Renon de France dit en termes formels : « Duquel conseil le duc voulut être le chef et président et que les opinions des autres ne seraient que consultatives, la sienne décisive... » MS., 2e partie, chap. II.

Bas (1). Jamais on n'avait poussé plus loin le mépris des droits les plus sacrés d'une nation. Les priviléges déjà séculaires des Pays-Bas étaient outrageusement foulés aux pieds par l'exécuteur des vengeances de Philippe II.

Les magistrats nationaux, appelés dans le conseil des Troubles, furent placés en quelque sorte sous la dépendance de Vargas et de del Rio. En effet, seuls, ces deux Espagnols eurent le droit de voter dans le conseil. Eux seuls, disait leur maître, apportaient le zèle convenable, surtout dans la cause des seigneurs arrêtés. Aussi, les désigna-t-il avec l'avocat fiscal Claude Bélin et le secrétaire Esteban Pratz, pour instruire les procès des comtes d'Egmont et de Hornes, des seigneurs de Stralen et de Beckerzeel, et d'Alonse de Laloo (2). C'était à Vargas et à del Rio que Guillaume le Taciturne faisait allu-

(1) Le duc d'Albe au roi, 9 septembre 1567, dans la *Notice sur le conseil des Troubles*, de M. Gachard, p. 5. Voir en outre ce qu'il dit dans sa lettre au grand commandeur Requesens du 14 septembre et dans une autre lettre au roi du 18 septembre 1567 (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 576 et 577). On trouve d'autres détails également caractéristiques dans une lettre écrite au roi par Geronimo de Roda, le 18 mai 1576, lorsque le conseil d'État eut pris le gouvernement, après la mort de Requesens. Geronimo de Roda, ancien auditeur en l'audience et chancellerie de Valladolid, puis membre du *conseil des Troubles* depuis 1569, avait été vivement questionné par les principaux du conseil d'État sur les opérations de ce tribunal. « Ils me demandèrent, écrivit-il au roi, les commissions et instructions que nous avions en qualité de membres du *conseil des Troubles*. Je leur répondis que nous n'avions qu'une commission *verbale* du duc d'Albe, continuée par une décision écrite du grand commandeur, attendu que les membres de ce conseil n'étaient que des assesseurs du gouverneur général, et qu'ainsi, je croyais qu'ils étaient seulement chargés d'instruire les causes. Ils me répliquèrent en demandant en vertu de quelle commission ce conseil avait fait couper tant de têtes, et de personnes si principales. Je répondis qu'il ne se trouverait pas que le *conseil des Troubles* eût fait couper une seule tête; que les gouverneurs généraux l'avaient fait en réclamant seulement son avis. » *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 141.

(2) Il résulte des comptes de la recette générale des confiscations pour cause des troubles, publiés par M. Gachard dans son *Rapport sur les archives de Lille*, p. 384, que Vargas, Del Rio et Bélin reçurent pour leurs vacations trois écus par jour. Le salaire du procureur général Du Bois fut fixé à la même somme.

sion, lorsqu'il disait dans son *Apologie* : « Ils mettent le procès « de mes compagnons et le mien, contre les articles de l'Ordre « (de la Toison d'Or), contre le serment du roi, qui en était « le chef, entre les mains de je ne sais quels faquins, qui « n'étaient pas dignes d'être les valets de mes compagnons et « de moi. »

Cette flétrissure était infligée très justement à Juan Vargas. Les comtes de Nuenar et de Hoogstraeten le signalèrent comme un homme indigne de remplir les fonctions de juge, car il avait été châtié dans son pays et même banni de l'Espagne pour s'être rendu coupable d'une action odieuse (1). Une révélation aussi grave parut émouvoir le duc d'Albe, mais, loin d'abandonner Vargas, il prétendit le placer sous la protection spéciale du roi. Il pria en conséquence Philippe II de suspendre trois procès que Vargas avait en Espagne jusqu'à ce que celui-ci pût y retourner. Les comtes de Nuenar et de Hoogstraeten lui avaient écrit, ajoutait-il, et avaient publié qu'il était incroyable qu'un homme châtié et banni d'Espagne, à la suite d'informations prises contre lui, eût commission pour décider la cause de leur beau-frère, le comte de Hornes. Le duc suppliait donc le roi d'honorer ce bon serviteur, pour que tout le monde apprît que S. M. n'avait pas envoyé aux Pays-Bas une personne telle qu'on dépeignait Juan de Vargas (2).

Louis del Rio n'avait point la détestable réputation de Vargas; mais la faiblesse de son caractère le rendit le docile instrument de son collègue.

Claude Bélin de Chasney, originaire de Gy en Bourgogne, ne manquait ni de sens ni de savoir. Aussi ne tarda-t-il point à remarquer les irrégularités de la procédure à laquelle il regrettait d'être attaché comme avocat fiscal. Il fut bientôt en désaccord avec Vargas et Del Rio : mais son courage n'était pas au niveau de son érudition; il craignait même

(1) Il avait, disait-on, « violé une orpheline de son parentage. » (Voir Van Meteren, fol. 53 v°.)

(2) Le duc d'Albe au roi, 6 janvier 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 5.

beaucoup le ressentiment du duc d'Albe et des seigneurs de la cour (1).

Dans le château de Gand où ils avaient été conduits, les comtes d'Egmont et de Hornes étaient traités avec une rigueur extrême. Ils ne pouvaient avoir aucune communication avec le dehors, et l'accès de la forteresse était même interdit à leurs parents les plus proches. Quoique toujours séparés, on ne leur permettait pas de sortir de leurs chambres pas même pour prendre l'air dans l'enceinte du château. La comtesse d'Egmont se plaignit directement à Philippe II que son mari ne pût sortir de la chambre qui lui avait été assignée, et qu'il ne fût même pas permis à elle de l'envoyer visiter. Elle exprimait la crainte que cette détention, si contraire aux habitudes du comte, ne mît sa vie en péril, avant qu'il eût pu prouver son innocence. Aussi suppliait-elle le roi d'accorder au comte une de ses maisons pour prison, s'offrant, ainsi que ses enfants et tout son bien, pour caution. A défaut de cette grâce, elle demandait qu'on laissât au moins son mari prendre l'air dans le château de Gand. Elle se plaignait aussi qu'on eût saisi ses biens, contrairement aux lois et à l'équité, avant que son mari eût été condamné. Elle mettait toute sa confiance dans la bonté, la clémence et la jus-

(1) C'est ce qui résulte de la curieuse correspondance de Claude Bélin avec son compatriote Granvelle. Il lui écrivait le jour de la S. André 1567 : « ... Vargas et Del Rio sont deux ignorants qui ne savent point la procédure criminelle. Ils sont si opiniâtres dans leurs idées, qu'ils ne suivent jamais les avis qu'on leur donne. Je vous avouerai qu'il est bien fâcheux pour moi d'être mêlé avec des gens vains et indociles. Selon tout ce qu'ils feront il faut s'attendre à voir bientôt paraître de belles satires contre leurs procédures, et contre ceux qui en sont chargés ; pour moi je ne crains absolument que les ressentiments des grands seigneurs de la cour, parce que je n'ai pas été de leurs avis... » — Granvelle répondit le 23 décembre 1567 : « ... Qui veut s'avancer ne doit tant craindre sa peau et m'esbahis que vous vous fondiez sur les écrits que l'on fera en Allemagne contre les procédures... Je tiens à honneur que les méchants parlent mal de moi, je ne voudrois qu'ils en disent bien, car l'on pourroit penser que je leur ressemblasse. Je crois qu'il faut que vous fassiez ainsi, et que sans crainte ni passion vous serviez, en ce que vous serez entremis, fidèlement à Dieu, à S. M. et à M. le Duc, qu'il lui a plu nous donner au lieu de Madame, etc. » *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle* (Paris, 1754), t. II, 89 et suiv.

tice du roi. « J'espère, disait-elle, que V. M. ne voudra pas « souffrir que je sorte de ces provinces avec mes onze enfants, « pour aller ailleurs chercher moyen de vivre, ayant été amenée « dans ce pays par feu de bonne mémoire l'empereur votre « père. » Elle suppliait enfin Philippe II de traiter le comte d'Egmont selon les priviléges et les coutumes des Pays-Bas (1).

L'autre prisonnier, le comte de Hornes, serait mort de faim, si sa mère n'était venue à son aide. Le duc d'Albe, qui avait fait saisir toutes les propriétés du comte, refusait de contribuer à son entretien (2).

Depuis l'arrestation des deux comtes, leurs femmes et leurs parents n'avaient cessé d'intercéder en leur faveur et d'invoquer surtout l'appui de l'empereur Maximilien II. Rappelant, dès le 27 septembre, que le comte de Hornes, son beau-frère, était membre de l'Empire, le comte de Nuenar demandait que ce seigneur fût jugé en conséquence par la chambre impériale, les électeurs, les princes et États de l'Empire. Il s'adressait en même temps aux quatre électeurs du Rhin; puis il signalait au duc d'Albe les « procédures indues » faites contre le prisonnier (3). Sabine de Bavière et Walburge de Nuenar s'étaient adressées presque en même temps à Philippe II et à l'empereur Maximilien. Philippe se montra dès lors inexorable. Hinckart, le gentilhomme à qui la comtesse d'Egmont avait confié sa requête, arriva à Madrid le 24 octobre. Mais Philippe refusa de le recevoir sous prétexte que le duc d'Albe n'avait pas eu connaissance de la détermination prise par la femme du prisonnier (4).

Pressé par plusieurs princes de l'Empire, Maximilien II intervint assez vivement en faveur des deux seigneurs. Il appuya la supplique de la comtesse d'Egmont ainsi que la requête de la mère et de la femme du comte de Hornes. Il demandait que l'un

(1) La comtesse d'Egmont au roi, 9 janvier 1568 (*Corresp. de Philippe II*, t. II, p. 5).

(2) *Déduction de l'innocence de Philippe, baron de Montmorency*, etc., p. 31.

(3) *Supplément aux guerres civiles de Flandre*, etc., t. Ier, p. 212-216.

(4) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 598.

et l'autre fussent mis en liberté, afin de pouvoir rendre compte de leurs actions, et qu'ils fussent traités comme chevaliers de la Toison d'or. Il rappelait à Philippe II les grands services que le comte d'Egmont avait rendus à l'empereur Charles-Quint et à lui-même; il disait qu'il avait toujours connu en ce seigneur une sincère volonté et affection, ainsi qu'un zèle très loyal pour son prince naturel. Il lui faisait observer que le comte et sa femme étaient alliés aux maisons les plus illustres de l'Empire, et que déjà plusieurs princes allemands l'avaient prié d'intercéder pour lui. Il n'était pas moins pressant en faveur du comte de Hornes. Il déclarait formellement que ce seigneur était membre de l'Empire et que, comme tel, il ne pouvait l'abandonner. Il rappelait aussi les services du comte de Hornes et il insistait pour que le descendant des Montmorency sortît de son étroite prison (1).

Le baron de Dietrichstein, ambassadeur de Maximilien II à Madrid, secondait de tout son pouvoir les démarches de son maître. Il s'intéressait sérieusement au comte d'Egmont et s'efforçait, d'après ses instructions, d'amener Philippe II à une politique plus clémente et plus équitable à l'égard des Pays-Bas (2). Rien ne put émouvoir le cœur du roi.

De nouvelles requêtes des comtesses d'Egmont et de Hornes l'impatientèrent. Sabine de Bavière le priait de se ressouvenir des bons et loyaux services que son mari avait rendus à l'empereur Charles-Quint, ainsi qu'à lui-même, et de considérer ceux qu'il pouvait lui rendre encore. De son côté, Walburge de Nuenar ne doutait pas, disait-elle, que le roi ne fît procéder contre son mari, le comte de Hornes, selon que la raison, l'équité et la justice le prescrivaient, et ce qu'il avait droit de prétendre comme « *comte d'Empire* » et chevalier de l'Ordre. Ces supplications étaient appuyées par Anne d'Egmont, comtesse douai-

(1) L'empereur Maximilien II au roi d'Espagne, 20 octobre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 587 et le *Supplément aux guerres civiles*, t. Ier, p. 219.

(2) Le baron Adam de Dietrichstein à Maximilien II, 3 février et 13 avril 1568. *Quellen zur Geschichte des Kaisers Maximilian II*, etc., p. 194 et 207.

rière de Hornes. Philippe II souligna les mots : « comte d'Empire, » et il écrivit en marge qu'il croyait que les deux femmes s'abusaient. Il pressa ensuite le duc d'Albe d'instruire le procès des seigneurs prisonniers avec toute la promptitude possible, voulant que, pour le printemps au plus tard, l'affaire fût terminée (1).

Ce procès mystérieux et inique, vrai simulacre de justice, allait être accéléré selon les désirs du roi. Marguerite de Parme, ayant obtenu le congé qu'elle sollicitait, retournait en Italie, laissant les Pays-Bas au duc d'Albe. Par ses dénonciations incessantes, cette princesse faible et dissimulée avait certainement contribué à nourrir l'implacable ressentiment de Philippe II contre les comtes d'Egmont et de Hornes. Aussi eût-il été généreux de réparer maintenant le mal qu'elle avait fait. Marguerite de Parme ne sut point oublier ses derniers mécomptes, ou bien elle n'osa point contrarier les projets de vengeance du roi catholique. Elle ne parut nullement touchée de la triste destinée des deux seigneurs qui, en 1566, seraient morts à ses pieds plutôt que de la laisser outrager par les sectaires. Avant de partir, elle implora la clémence de Philippe II pour son pays natal, mais en appelant toute sa sévérité sur ceux qu'elle désignait vaguement comme « les chefs des séditions. »

Le duc d'Albe avait promis, par des lettres adressées au duc de Clèves le 22 septembre, que les deux seigneurs prisonniers ne seraient examinés sinon en sa propre présence, et qu'ils seraient traités selon « l'ordre de droit ordinaire et accoutumé (2). » C'était une promesse fallacieuse.

Pour Philippe II et le duc d'Albe, les comtes d'Egmont et de Hornes étaient des « ennemis de Dieu et du roi ; » leur condamnation était prononcée depuis longtemps, et il ne s'agissait plus que de la confirmer par un simulacre de procès. On avait donc soustrait les deux seigneurs à leurs pairs, les chevaliers de la Toison d'or, et à leurs juges naturels, le conseil de Brabant

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 600 et 609.

(2) *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency*, etc., p. 29.

pour le comte d'Egmont, la chambre impériale pour le comte de Hornes (1). Illégalement détenus au château de Gand, ils furent illégalement interrogés par le licencié Vargas et le docteur del Rio, assistés du secrétaire Esteban Pratz.

Le descendant des Montmorency comparut le premier devant ces commissaires espagnols. Ils dirent être envoyés du duc d'Albe, comme capitaine général de S. M. aux Pays-Bas, pour entendre, sous serment, la vérité sur ce qu'ils lui demanderaient. Nonobstant toutes ses protestations contre l'illégalité de cet interrogatoire, le comte de Hornes, menacé d'être déclaré contumax, dut se soumettre. Les commissaires lui firent alors un grand nombre de questions avec le dessein évident de recueillir des charges contre lui, contre le comte d'Egmont et contre les autres seigneurs qui avaient soutenu la même cause. Ils cherchèrent, par leurs interrogations captieuses, à le mettre en contradiction avec lui-même, ils cherchèrent aussi à le fatiguer pour se rendre maîtres en quelque sorte de sa mémoire (2).

Juan Vargas et del Rio furent également chargés d'interroger le comte d'Egmont, c'est à dire de démontrer insidieusement sa culpabilité. C'était là le but du procès. Dès le 24 octobre, le duc d'Albe insinuait, dans sa correspondance secrète avec Phi-

(1) Dans leur *protest* les comtes de Nuenar et d'Hoogtraeten disaient avec vérité : « Monseigneur Philippe de Montmorency, comme un comte de « l'empire, de la part de la comté de Hornes et chevalier de l'ordre du Thoi- « son d'or de la Royale Majesté d'Espagne, en respect de sa personne et « dignité, n'a autre compétent juge que l'empereur, ou sa chambre impé- « riale, ou ledit Roi d'Espaigne, avec les autres seigneurs les confrères dudit « Ordre... » *Supplément aux guerres civiles*, etc., t. Ier, p. 224.

On verra bientôt que le comte d'Egmont, en sa qualité de baron de Gaesbeeck, avait aussi le droit incontestable d'invoquer la juridiction du conseil de Brabant.

(2) On n'a pas encore retrouvé les interrogatoires du comte de Hornes; mais on peut y suppléer à beaucoup d'égards par les indications que fournit la *Déduction de l'innocence*.

Le recueil manuscrit de Leclercqz, t. III, fournit d'autres particularités. On s'efforçait d'accabler le comte d'Egmont par les aveux de son compagnon d'infortune. Ce dernier fut, entre autres, longuement interrogé sur ce qui s'était passé à l'assemblée de Termonde.

lippe II, que l'on trouverait des charges suffisantes à l'égard du comte d'Egmont, parce que, en outre des papiers saisis chez Beckerzeel, ce dernier faisait chaque jour des aveux, et qu'on pouvait s'attendre qu'il dirait des « merveilles » lorsqu'il serait mis à la torture (1). Le comte de Hornes était encore plus à plaindre : les Espagnols n'avaient pas eu besoin de torturer Alonse de Laloo, son ancien secrétaire; celui-ci était devenu volontairement l'agent, le complice même du duc d'Albe.

Le comte d'Egmont fut interrogé en espagnol, et il répondit dans cette langue sans réclamer. Pendant quatre jours (le 12, le 13, le 14 et le 16 novembre) il eut à satisfaire aux questions écrites d'avance par les commissaires. Claude Bélin avait proposé de s'attacher à quelques faits essentiels : mais cet avis fut rejeté avec dédain par les docteurs espagnols (2). Ils posèrent au prisonnier cent quarante-huit questions embrassant tous les faits qui avaient marqué la régence de Marguerite de Parme, et ils requirent le comte d'Egmont, dépourvu de ses papiers, isolé, tenu au secret depuis deux mois, de répondre immédiatement à

(1) On trouve dans le *registre du conseil des Troubles*, par Jacques de la Torre les indications suivantes :

« 10 octobre. 1567. — Rassenghien, gouverneur de Lille, ouï sur ce qu'il peut savoir à charge de MM. les comtes d'Egmont et de Hornes, ensemble Backerzeel.

« 11 octobre. — Le sieur de Moulbais, capitaine du château de Tournai, ouï sur ce qu'il sauroit à charge du comte de Hornes.

« Ledit jour sur tous les articles a été examiné Backerzeel.

« Lundi, mardi et mecredi a été faite lecture de la confession dudit Backerzeel. »

(2) On lit dans un document qui mérite créance : « Claude Bélin eût désiré que les demandes faites aux seigneurs prisonniers eussent été plus simples; qu'on se fût attaché à quelques faits essentiels, sans en entasser une multitude *plus capables de déconcerter des innocents* que de faire connaître les coupables. Il osa proposer la coutume de Bourgogne, qui lui paraissait plus sage. Les docteurs espagnols s'offensèrent de cette liberté. Bélin, dont la conscience n'était pas tranquille, insinua adroitement que l'on communiquât au conseil assemblé les demandes qu'on voulait faire aux prisonniers et que l'on y vît leurs réponses. Vargas, indigné de cette hardiesse et de ce qu'on osait lui donner ces avis, répondit en colère : *Ego habeo plus experientiæ quam totum concilium.* » MS., de la bibliothèque de Bourgogne, n° 12,929.

ces demandes. Le comte ne fut pas toujours très précis dans ses réponses, mais il ne désavoua point sa conduite passée. Il ne regretta point d'avoir combattu le cardinal de Granvelle, réclamé la convocation des États-Généraux, signalé la rigueur extrême des placards. Toutefois, il ne reconnut jamais qu'il avait eu le dessein de se révolter contre le roi. Toute sa conduite, depuis son opposition contre le cardinal de Granvelle jusqu'à son intervention entre la cour et les protestants, avait constamment eu pour but, disait-il, de prévenir la ruine des Pays-Bas et de maintenir ces provinces sous l'autorité de leur prince naturel (1).

Plus le duc d'Albe avançait dans la voie inique où il était engagé, plus il montrait à la fois d'hypocrisie et d'audace. L'emprisonnement des comtes d'Egmont et de Hornes était une première et grave atteinte aux priviléges de la Toison d'or. L'ordre personnel de Philippe II ne pouvait suffire : d'après l'édit perpétuel de 1531, il fallait l'avis préalable de six chevaliers. D'un autre côté, le conseil des Troubles, auquel avaient été déférées les poursuites, n'était pas seulement illégal, mais, en aucun cas, il ne pouvait exercer une juridiction quelconque sur les comtes d'Egmont et de Hornes. En vertu de l'édit de 1531, ils n'étaient justiciables que des autres chevaliers, leurs confrères. Sabine de Bavière, les comtesses de Hornes, les comtes de Hoogstraeten et de Nuenar, l'empereur et les princes d'Allemagne avaient donc raison de protester contre une violation manifeste de priviléges solennellement jurés et de réclamer la libération des deux seigneurs. Mais le duc d'Albe ne tint compte ni des réserves faites par ses infortunés confrères, ni des protestations de l'empereur, ni des réclamations qui lui étaient adressées par les autres chevaliers de la Toison d'or, ni des plaintes acerbes des comtes de Hoogstraeten et de Nuenar ni des nom-

(1) Les interrogatoires originaux du comte d'Egmont en langue espagnole, et autrefois aux archives de La Haye, se trouvent depuis 1854 aux royaume de Belgique. La traduction faite par le secrétaire Prat la par M. de Reiffenberg, à la suite de la *Correspondance de Marguerite, duchesse de Parme*, p. 301-313.

breuses requêtes de Nicolas de Landas, seigneur de Heulle et grand bailli d'Armentières, à qui le comte d'Egmont avait donné sa procuration. Le lieutenant de Philippe II, après avoir fait interroger les illustres prisonniers par des commissaires du conseil des Troubles, pressa le procureur général de produire son réquisitoire.

Le comte d'Egmont, lésé dans ses droits, avait donné au duc d'Albe lui-même une marque de confiance, en le désignant aussi pour son procureur. En conséquence, le représentant de Philippe II feignit de discuter sérieusement les priviléges de l'ordre de la Toison d'or. Il prétendait inférer d'une résolution adoptée à Bruges en 1468 que les questions d'honneur seules étaient de la compétence de l'Ordre. Mais cette résolution même avait été formellement abrogée par l'édit perpétuel que Charles-Quint avait sanctionné dans le chapitre tenu à Tournai en 1531 (1). Philippe II vint enfin tirer le duc d'Albe d'embarras. Le 20 décembre, il rappela à son lieutenant que, avant son départ d'Espagne, il avait été reconnu, en sa présence, dans les délibérations tenues à Madrid, que les chevaliers de la Toison d'or se trompaient en élevant la prétention de ne pouvoir être jugés que par le chapitre de l'Ordre. Cette opinion, ajoutait Philippe II, venait encore d'être confirmée dans une « junte » qu'il avait réunie afin d'examiner de nouveau la question. Il la sanctionnait, cette opinion, en envoyant au duc d'Albe, selon sa demande, des pleins pouvoirs pour procéder contre les chevaliers de la Toison d'or. L'acte arbitraire, joint à la dépêche royale, portait l'antidate du 15 avril 1567; il autorisait le duc d'Albe « à procéder contre tous ceux qui avaient pris part aux troubles des Pays-Bas, et *même contre les chevaliers de la Toison d'or*, sans égard, en ce qui concernait ces derniers, aux constitutions dudit Ordre (2). »

Le duc d'Albe ne pouvait être d'un autre avis que Philippe II. Le 19 janvier 1568, il lui adressa une très longue lettre où il

(1) *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg, p. XXXIII et XXXIV.

(2) *Correspondance de Philippe II*, n° CXIII.

discutait la prétention des comtes d'Egmont et de Hornes d'être jugés par le chapitre de la Toison d'or. C'était là une très spécieuse dissertation ayant pour but de démontrer que Philippe II avait raison lorsque, avant le départ de son lieutenant, il avait décidé que le crime de lèse-majesté était excepté de la juridiction qui appartenait aux chevaliers de la Toison d'or sur leurs confrères. Le duc d'Albe avouait cependant que ses conclusions n'avaient été approuvées ni par le duc d'Arschot, ni par Berlaymont, ni même par Viglius, le chancelier, et par Josse Courteville, le greffier de l'ordre de la Toison d'or. On avait même émis des doutes sur l'authenticité des pièces produites par le gouverneur général pour étayer ses prétentions (1).

Jamais le duc d'Albe n'avait eu d'ailleurs l'intention d'interrompre le procès commencé. Il aiguillonnait, tant qu'il pouvait, ses dignes coopérateurs. Le procureur général du conseil des Troubles acheva enfin son « libel accusatoire. » En présence du gouverneur général, du licencié Vargas et du docteur del Rio, il remit ce factum entre les mains du secrétaire Pratz. Il fut ordonné à celui-ci d'en donner communication aux comtes d'Egmont et de Hornes pour qu'ils y répondissent dans le plus bref délai (2).

En conséquence, le 11 janvier, Pratz vint notifier au comte d'Egmont le réquisitoire du procureur général du conseil des Troubles. Cet acte d'accusation comprenait quatre-vingt-deux articles ou *charges* tendant à prouver que le comte d'Egmont s'était rendu coupable du crime de lèse-majesté, en favorisant les ennemis de la religion catholique et en méditant le détrônement de Philippe II comme souverain des Pays-Bas. Ce dessein, longuement prémédité entre l'accusé et ses amis, s'était manifesté, selon le procureur général, dans les ligues formées contre le cardinal de Granvelle pour l'obliger à se retirer des Pays-Bas et dans les désordres qui avaient suivi l'éloignement de ce

(1) *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. Ier, p. 343-353.

(2) Renon de France, MS., 2e partie, chap. V.

ministre. C'était également, pour atteindre ce but, que l'accusé et ses amis s'étaient proposé de concentrer toutes les affaires dans le conseil d'État et d'imposer des lois au souverain en poussant à la convocation des États-Généraux pour en faire les instruments d'un parti factieux. L'appui prêté par le comte d'Egmont à Bréderode et au Compromis, tandis qu'il refusait de seconder la duchesse de Parme, de lui donner aide, conseil et secours; la protection ouverte qu'il avait promise aux confédérés et consistoriaux réunis à Saint-Trond et l'usurpation de l'autorité souveraine en ces circonstances; le silence qu'il avait gardé sur les projets, les forces et les alliances des confédérés, bien qu'il connût toute l'étendue de cette conspiration contre les droits du prince; l'autorisation qu'il avait accordée, en outrepassant ses pouvoirs, de tenir des prêches à Gand, à Ypres et dans d'autres localités de son gouvernement; la partialité qu'il avait témoignée envers les sectaires et les dédains qu'il montrait, d'un autre côté, aux catholiques; le projet délibéré dans les conférences de Termonde de prendre les armes contre le roi, s'il venait avec des forces dans les Pays-Bas, et le silence gardé sur ce projet vis à vis du roi et de la régente; enfin la défaveur que l'accusé avait toujours témoignée à l'Inquisition, ayant déclaré plusieurs fois que, si le roi voulait l'introduire dans les Pays-Bas, il vendrait tous ses biens et irait demeurer dans une autre contrée : tels étaient les indices, telles étaient les preuves des coupables desseins du comte d'Egmont. Le procureur général concluait à ce que l'accusé fût déclaré convaincu d'avoir commis le crime de lèse-majesté contre la foi et son prince souverain; qu'il fût en conséquence privé de tous les états, offices et honneurs dont il avait été pourvu par le roi et condamné au dernier supplice avec confiscation de ses biens, tant féodaux qu'autres, au profit de Sa Majesté.

Huit *charges* supplémentaires avaient pour but d'incriminer plus fortement la conduite tenue par le comte d'Egmont en Flandre, pendant la crise de 1566, dans le dessein, disait-on, de favoriser l'hérésie. On signalait également ses relations suspectes avec le marquis de Berghes, le baron de Montigny et

Antoine Van Stralen, d'Anvers, car ils concertaient entre eux la suppression de l'Inquisition (1).

Ce « libel accusatoire » était inepte et calomnieux. L'illustre capitaine, qui avait tout sacrifié, son repos, ses biens, sa vie même, pour demeurer fidèle à un souverain indigne de ce dévouement, était dépeint comme un vassal félon! On faisait un traître de l'homme qui s'était confié à la loyauté de Philippe II, et qui, au lieu de fuir, avait attendu le duc d'Albe! D'un autre côté, tous les actes qui feront l'éternel honneur du comte d'Egmont, son attachement aux priviléges des Pays-Bas, sa tolérance, sa modération, son patriotisme, les concessions qui avaient eu pour but d'apaiser les esprits et de rétablir la paix, enfin, tout ce qui rend vénérable la mémoire de cette grande victime, tout était honte et crime pour l'organe du conseil des Troubles!

Le secrétaire Pratz, ayant donné lecture de l'acte d'accusation en présence de Juan de Vargas et de Louis del Rio, en délivra une copie au comte d'Egmont. Il requit le prisonnier, selon la décision prise par le duc d'Albe, d'y répondre dans le terme de cinq jours. Il se transporta ensuite auprès du comte de Hornes et, en présence de deux autres Espagnols, le capitaine don Francisco de Montes de Oca et Antonio Davila, écuyer de l'écurie de la reine catholique, lui remit également copie de l'acte d'accusation dressé par le procureur général du conseil des Troubles.

Cet autre « libel accusatoire » contenait soixante-trois articles ou *charges*. De même que son compagnon de captivité, le comte de Hornes se trouvait sous le coup d'une accusation de lèse-majesté divine et humaine. On l'associait au prince d'Orange, aux comtes d'Egmont et de Hooghstraeten, à Louis de Nassau, au marquis de Berghes, au seigneur de Montigny, à Bréderode et à quelques autres qui, ensemble, avaient formé depuis longtemps, prétendait-on, le projet de changer de souverain. Ils devaient avoir recours à la rébellion pour enlever les Pays-Bas au prince légitime, s'en saisir et ensuite les par-

(1) *Supplément aux guerres civiles*, t. Ier, etc., p. 24 à 59.

tager entre eux. Voilà, disait le procureur général, ce qu'avaient démontré suffisamment leurs propos et leurs actions. Pour ce qui concernait les faits généraux, on reproduisait, contre le comte de Hornes, et dans les mêmes termes, les charges déjà portées contre le comte d'Egmont. En outre, on reprochait au comte de Hornes le mauvais vouloir qu'il avait opposé à la régente lorsque, avertie que les confédérés se proposaient de lui présenter une requête, elle l'avait invité, par quatre lettres successives, à se rendre à la cour. On signalait ensuite sa conduite à Tournai, où il avait favorisé les sectaires et leurs prêches. On lui imputait aussi d'avoir dit à Tournai que si l'on voulait retenir en Espagne le seigneur de Montigny, son frère, il avait à son commandement cinquante mille hommes pour l'aller chercher; il aurait même ajouté que, si son frère était effectivement détenu, il irait combattre le roi et enlèverait de prison le seigneur de Montigny. C'étaient là, selon le procureur général, des propos téméraires et qui suffisaient pour motiver l'accusation de lèse-majesté. En conséquence, il requérait contre le comte de Hornes les mêmes peines que contre le comte d'Egmont (1).

Après que Philippe de Montmorency eut lu très attentivement cet acte d'accusation, le secrétaire Pratz le requit, par ordre du duc d'Albe, de répondre à chaque article pour sa défense et sa décharge. Le comte de Hornes repartit aussitôt qu'il n'obtempérerait à cette injonction que s'il était mis en liberté sous caution et rétabli dans ses prérogatives de chevalier de l'ordre de la Toison d'or. Pratz déclara de nouveau que la volonté du duc d'Albe était que le prisonnier répondît promptement aux charges articulées contre lui, sans pouvoir être assisté de procureurs ni avocats ni de nuls avis. Il fit aussi clairement entendre que, si le prisonnier persistait dans son refus, on le condamnerait néanmoins comme contumax. Alors le comte consentit à prendre la plume et à rédiger sa défense personnelle, mais sous la réserve formelle de ses droits et des statuts de l'ordre de la Toison d'or (2).

(1) *Supplément aux guerres civiles de Flandre*, t. Ier, p. 103 à 134.
(2) *Déduction de l'innocence*, etc., passim. — Voir aussi la lettre adressée

Antoine Van Stralen, d'Anvers, car ils concertaient entre e suppression de l'Inquisition (1).

Ce « libel accusatoire » était inepte et calomnieux. L'ill capitaine, qui avait tout sacrifié, son repos, ses biens, s même, pour demeurer fidèle à un souverain indigne dévouement, était dépeint comme un vassal félon! On fais traître de l'homme qui s'était confié à la loyauté de Phili et qui, au lieu de fuir, avait attendu le duc d'Albe! D'un côté, tous les actes qui feront l'éternel honneur du comt mont, son attachement aux priviléges des Pays-Bas, s rance, sa modération, son patriotisme, les concessio avaient eu pour but d'apaiser les esprits et de rétablir enfin, tout ce qui rend vénérable la mémoire de cette victime, tout était honte et crime pour l'organe du co Troubles!

Le secrétaire Pratz, ayant donné lecture de l'acte d'ac en présence de Juan de Vargas et de Louis del Rio, e une copie au comte d'Egmont. Il requit le prisonnier, décision prise par le duc d'Albe, d'y répondre dans le cinq jours. Il se transporta ensuite auprès du comte et, en présence de deux autres Espagnols, le capitaine cisco de Montes de Oca et Antonio Davila, écuyer de la reine catholique, lui remit également copi d'accusation dressé par le procureur général du Troubles.

Cet autre « libel accusatoire » contenait soixant cles ou *charges*. De même que son compagnon le comte de Hornes se trouvait sous le coup d'un de lèse-majesté divine et humaine. On l'associa d'Orange, aux comtes d'Egmont et de Hooghstrae de Nassau, au marquis de Berghes, au seigneur d Bréderode et à quelques autres qui, ensemble, depuis longtemps, prétendait-on, le projet de ch verain. Ils devaient avoir recours à la les Pays-Bas au prince

(1) *Supplément au*

Le 3 février, le comte de Hornes remit son mémoire de défense au scrétaire Pratz, en présence du docteur Ambroise de Ribera, auditeur de l'armée, du capitaine don Francisco de Montes Oca et de trois autres officiers espagnols. Il avait examiné, disait-il, l'impertinente et injuste accusation du procureur général. Comme il n'avait point la vocation d'un homme de lettres, il eût vivement désiré de pouvoir traiter cette matière devant ses confrères de l'ordre de la Toison d'or. Il réservait de nouveau ses droits et entendait en appeler devant son souverain, comme chef de l'Ordre, et devant ses confrères, si justice ne lui était administrée. Ce n'était point d'ailleurs pour colorer son bon droit qu'il avait demandé inutilement procureur ou avocats, c'était uniquement pour rédiger ses réponses avec plus d'élégance. Il espérait néanmoins que Dieu, son créateur, l'aiderait et favoriserait sa juste cause. Il discutait ensuite, article par article, le « libel accusatoire » du procureur général. Il commençait par repousser, avec une extrême énergie, l'accusation d'avoir voulu changer de seigneur « n'ayant, disait-il, le cœur si bas qu'il veuille avoir autre prince que son naturel, étant l'un des plus grands rois de la chrétienté. » Le fiscal ne produisait d'ailleurs aucune preuve et n'en pouvait fournir aucune à l'appui de cette fausse allégation. Du reste, l'accusé n'acceptait point la solidarité que le procureur général prétendait établir entre lui et les autres seigneurs incriminés; il demandait en conséquence que l'on examinât et que l'on jugeât ses actions d'une manière spéciale. Il avouait avec franchise qu'il avait désiré vivement l'assemblée des États-Généraux attendu que le cardinal de Granvelle ne remédiait à rien, mais « laissait le tout au bénéfice de la nature. » — « Si l'on veut « lire, disait-il avec énergie, les Chroniques de messire Phi- « lippe de Commines, on y trouvera la mention des grands « services que les États-Généraux assemblés ont rendus à leur « prince, et jamais le défendeur n'a ouï parler du tort qu'avaient « fait ces réunions nationales. Aussi Philippe de Commines

le 20 janvier 1568 à la comtesse douairière de Hornes par de Provyns, procureur du comte. *Supplément aux guerres civiles*, t. Ier, p. 230.

« conclut-il qu'ils sont traîtres à leur prince et à leur pays ceux « qui empêchent de telles assemblées et qui le font pour nourrir « leur ambition, afin que le prince ne soit point averti des « malversations. » L'accusé était également très précis dans la justification de la conduite qu'il avait tenue à l'égard du cardinal de Granvelle. Loin de se disculper, il déclarait de nouveau qu'il avait vivement désiré, pour le bien du pays, l'éloignement d'un ministre qui absorbait toute l'autorité. Il avouait aussi qu'il avait souhaité une meilleure organisation des conseils collatéraux, non cependant pour augmenter sa propre influence, mais bien pour fortifier l'autorité du prince, car de lui seul il espérait récompense et honneur. Pour ce qui concernait les réunions de Hoogstraeten et de Breda, il soutenait que ces assemblées n'avaient point eu un caractère politique. Au surplus, il n'avait rien de commun, disait-il, ni avec Bréderode ni avec les autres seigneurs du Compromis; loin d'être l'ami de Bréderode, il n'avait pas été en sa maison depuis son retour d'Espagne et n'entendait point défendre ses actions. D'autre part, il ne laissait échapper aucune occasion de disculper le comte d'Egmont. Mais il abordait avec moins de fermeté le reproche d'avoir désiré la liberté de conscience. Il objectait néanmoins le soin et la diligence avec lesquels il contenait ses propres vassaux; il ajoutait qu'il avait fait ce qu'il pouvait, en tenant compte de l'effervescence populaire, pour maintenir la sainte foi catholique. Pourquoi, disait-il aussi avec un certain embarras, lui reprochait-on d'avoir été en peine pour son frère, le seigneur de Montigny? Il le trouvait fort heureux de séjourner près du roi, loin des troubles. Lui-même espérait, au surplus, que ce roi équitable aurait égard à ses services, reconnaîtrait son innocence et le rétablirait dans tous ses droits (1).

Cette défense, tantôt pleine de fierté, tantôt plus humble, se ressentait de l'isolement et des angoisses du noble captif. Il faut, pour l'apprécier avec justice, ne point perdre de vue que,

(1) *Supplément aux guerres civiles*, t. Ier, etc., p. 135 à 210. *Déduction de l'innocence*, etc., p. 65 et suiv.

depuis six mois bientôt, le comte de Hornes était prisonnier, privé de toutes communications avec le dehors, sans conseils, sans assistance d'aucune sorte, livré à lui-même dans une chambre du château de Gand. Croyant encore à l'équité de ses juges, il leur disputait sa vie.

En même temps que sa Défense personnelle, le comte de Hornes remit au secrétaire Pratz une requête par laquelle il demandait au duc d'Albe d'être élargi sous caution juratoire. Ayant été obligé, disait-il, de répondre à l'écrit du procureur général « sans avoir conseil d'âme vivante, » il demandait maintenant qu'on lui accordât la possibilité de rechercher tous les moyens de défendre son honneur et d'établir juridiquement son innocence (1). Cette requête ne fut pas accueillie.

Le 19 janvier, le secrétaire Pratz était revenu au château de Gand pour se faire remettre par le comte d'Egmont son mémoire de défense, alléguant, de la part du duc d'Albe, que le prisonnier avait eu huit jours pour répondre au « libel accusatoire. » Le comte repartit que, se fiant à la promesse qui lui avait été faite par Vargas et Del Rio, lorsque ceux-ci l'avaient interrogé, il avait espéré que le duc permettrait à son procureur et à ses avocats de se trouver près de lui pour qu'il pût se concerter avec eux et répondre plus pertinemment à l'acte d'accusation. Il demanda itérativement d'avoir libre communication avec son conseil; il voulait apprendre de ses avocats le résultat de leurs démarches depuis qu'il avait donné sa procuration à Landas. Il invoquait de nouveau les priviléges et les statuts de l'ordre de la Toison d'or et disait que, lorsqu'il serait traité comme chevalier de cet ordre illustre, il espérait, avec la grâce de Dieu, repousser toutes les charges portées contre lui par le fiscal de Sa Majesté et démontrer, comme il le maintenait, que ces accusations étaient de toute fausseté (2). Mais, le comte d'Egmont, menacé d'être traité comme contumax, dut également se résigner à composer son mémoire de défense sans aucune aide et sans avoir à sa disposition les documents nécessaires.

(1) *Supplément aux guerres civiles*, t. Ier, p. 211.
(2) Procès du comte d'Egmont. MS. (*Recueil de Leclercqz*, t. II.)

Le 12 février, il remit son mémoire de défense au capitaine Salinas, gardien du château de Gand. Dans cet écrit, le prisonnier commençait par dire qu'il aurait eu toutes les raisons du monde de ne pas obéir à l'injonction du conseil des Troubles, attendu qu'on lui avait interdit de se concerter avec ses procureurs. S'il s'était néanmoins décidé à répondre pour ne pas devenir contumax, il réservait tous ses droits comme chevalier de la Toison d'or et participant aux priviléges et coutumes des Pays-Bas. De même que le comte de Hornes, il repoussait avec la plus grande énergie la charge fondamentale, c'est à dire le dessein d'avoir fomenté le détrônement du roi et la destruction de la religion catholique. « Je n'ai jamais traité, disait-il, ni jamais pensé traiter chose contre le service de Sa Majesté; mais je me suis toujours efforcé de remplir le devoir d'un bon vassal et serviteur. » Il expliquait ensuite, avec fermeté et parfois avec éloquence, la conduite qu'il avait tenue depuis ses différends avec le cardinal de Granvelle jusqu'à l'envoi du duc d'Albe dans les Pays-Bas. Il soutenait, avec bonne foi, que ses intentions avaient toujours été droites et qu'il avait toujours cherché le service de Dieu et du roi. Il repoussait bien loin aussi le reproche d'avoir voulu attaquer la foi catholique, dans laquelle ses prédécesseurs et parents l'avaient nourri; mais l'agitation des esprits, les progrès des religionnaires et l'impossibilité de résister par la force à 60,000 hommes armés justifiaient suffisamment les concessions qu'il avait conseillées et qu'il avait lui-même accordées. Il trouvait inique que l'on se prévalût contre lui, pour l'accuser du crime de lèse-majesté, des propositions qu'il avait faites et des discours qu'il avait tenus au conseil d'État, dans l'espoir de servir le roi et le pays. N'avait-il donc pas le droit d'opiner librement au conseil, et fallait-il donner à ses paroles une interprétation fausse et sinistre? De même aussi que le comte de Hornes, il séparait sa cause de celle des confédérés et soutenait que, loin de protéger leur ligue, il avait conseillé aux uns de ne pas y entrer et recommandé à d'autres de s'en détacher. N'étant ni rebelle ni félon, ayant rempli loyalement ses devoirs de vassal et de conseiller du souverain des Pays-Bas, il deman-

dait que la justice du duc d'Albe lui restituât et son honneur et sa liberté (1).

Si le comte d'Egmont avait pu être sauvé, il aurait dû sa délivrance au dévouement de Sabine de Bavière activement secondée par Landas. Prévoyant un dénoûment fatal, le procureur du comte d'Egmont multipliait ses démarches et ses requêtes, dans l'espoir de faire traîner le procès en longueur. Rien de plus pénible d'ailleurs que son rôle durant cette déloyale procédure. Pour obtenir le concours des avocats qu'il avait désignés, et dont plusieurs redoutaient la disgrâce du prince, il fallut un ordre du duc d'Albe. Mais cet ordre était dérisoire. Le comte d'Egmont ne put pas communiquer avec ses conseils, tandis qu'il écrivait sa défense, et ces prétendus avocats ne reçurent même pas communication du « libel accusatoire » avant que le mémoire écrit par le prisonnier eût été remis aux agents du duc d'Albe. Et tandis que Landas ignorait encore les faits dont le comte d'Egmont était accusé et qu'il ne pouvait avoir aucune communication avec son noble client, il était ostensiblement appelé en la chambre du conseil des Troubles, où Vargas et del Rio interrogeaient, sans crainte d'être contredits, les bourgmestres, échevins, prévôts, receveurs, etc., des villes de Flandre auxquelles le comte d'Egmont était censé avoir voulu imposer les prêches et autres cérémonies des calvinistes (2). La défense du comte d'Egmont fut donc sans cesse contrariée, même paralysée.

Landas avait invoqué à plusieurs reprises les priviléges de l'ordre de la Toison d'or. Mais le duc d'Albe, après avoir repoussé

(1) *Procès du comte d'Egmont*, p. 121-152. — Un écrivain royaliste et catholique, Pontus Payen, reconnaît formellement que jamais le duc d'Albe ne sut prouver l'allégation principale du procureur général du conseil des Troubles. « Ceulx du conseil d'Espagne avaient ferme opinion, dit-il, que les comtes d'Egmont et de Hornes, etc, conspirèrent d'un commun accord d'usurper les pays se faisant chacun d'eux prince absolu de son gouvernement... Ce que toutefois le ducq n'a sceu jamais avérer... mesmes est apparu clairement par toutes les informations qu'ils n'ont jamais contracté alliance ni eu corresdance avec aulcuns princes estrangers... »

(2) Voir *Procès du comte d'Egmont*, p. 19 et 275.

brutalement une première réclamation, défendit, par une apostille du 27 janvier, de présenter d'autres requêtes. Il déclarait, au surplus, qu'il connaissait la cause du comte d'Egmont par commission du roi, comme *souverain seigneur* du pays, et non comme chef de l'ordre de la Toison d'or.

Mais Landas ne s'était pas seulement prévalu des priviléges de l'ordre de la Toison d'or, il avait invoqué également les chartes constitutionnelles du Brabant. En supposant, disait Landas, que le comte d'Egmont ne fût pas chevalier de la Toison d'or, au moins devait-il jouir des priviléges du Brabant et comme baron de Gaesbeek et comme possesseur de plusieurs autres terres et seigneuries situées dans le duché, où il tenait son domicile la plupart du temps. Si donc l'on dépouillait le comte d'Egmont des priviléges inhérents à l'ordre de la Toison d'or, il ne pouvait, selon les priviléges du Brabant jurés par le roi Philippe II, être traduit devant aucune autre juridiction que celle du conseil souverain de cette province, où l'accusé avait son domicile et sa baronnie et où il avait été arrêté (1).

Le bruit était alors répandu dans toutes les provinces, et jusqu'à la cour du duc d'Albe, que celui-ci avait l'intention de faire transporter en Espagne les deux prisonniers. La comtesse d'Egmont saisit ce prétexte pour prendre directement son recours vers les États de Brabant et les supplier de faire respecter les priviléges que le roi lui-même avait juré de maintenir. Elle conjurait donc les États d'employer leur crédit non seulement pour empêcher que le comte, son époux, ne fût transporté hors des Pays-Bas, mais aussi pour qu'il fût reconduit dans le Brabant d'où il avait été emmené par une violation des lois fondamentales de ce pays. Elle signalait aux États qu'on se proposait de traduire le comte devant un conseil et des commissaires étrangers, contrairement encore aux priviléges du Brabant. Elle croyait enfin que le comte avait rendu de si grands services au roi et au pays qu'il méritait d'être assisté dans son bon droit (2).

(1) *Supplément aux guerres civiles*, t. Ier, p. 14.

(2) On nous saura gré de citer textuellement quelques passages de cette

Les États de Brabant, après en avoir délibéré, résolurent d'appuyer la requête de la comtesse d'Egmont. Ils représentèrent au duc d'Albe que cette requête était fondée sur les traités et contrats faits entre le souverain et les États, et confirmés par serment. Ils priaient donc bien humblement le lieutenant de Philippe II de faire observer tous les droits et priviléges du pays (1).

Malgré les termes respectueux de cette représentation, elle déplut singulièrement au duc d'Albe. Il l'écarta, comme il avait écarté les pétitions fondées sur les priviléges de la Toison d'or. Il prétendit que les priviléges du Brabant n'étaient point applicables non plus aux crimes de lèse-majesté (2).

requête importante. La comtesse d'Egmont s'exprimait en ces termes : « ... La remonstrante doutant qu'on n'obtienne aucune apostille (c'est à dire « une décision conforme aux priviléges de l'ordre de la Toison d'or) et que le « bruit court que S. E. le duc d'Albe estoit d'intention de transporter ledit « seigneur comte hors des Pays-Bas et l'envoyer par mer en Espagne, elle n'a « pas voulu omettre de le représenter à vos seigneuries afin de les faire sou- « venir qu'on traite ledit seigneur comte en diverses manières contre les pri- « viléges de ce pays, contenant les promesses et les engagements jurés par « S. M., que tous ses vassaux, sujets et inhabitants seront ouïs et qu'on leur « fera droit et qu'aucuns de ses vassaux et sujets ne seront traités ni fera « traiter par voie de faict ou de force, mais par justice et sentence des juges « ordinaires du pays; de même que si quelqu'un fut pris dans son dit pays, « qu'elle ne le fera, ou ne permettra pas de le transporter hors du même « pays. A l'observation de quoi et des autres priviléges, S. M. s'y est engagée « par serments... Et quoique ledit seigneur comte ait tenu son fixe domicile « dans cette ville de Bruxelles, et qu'il soit aussi un des principaux barons en « ce pays de Brabant, par rapport à sa terre de Gaesbeke, si est-ce qu'il a été « pris en cette ville, mené hors du pays et enfermé dans une prison étroite « au château de Gand, ce qui est tout à fait contre les susdits priviléges. Et par « dessus tout, les susdits commissaires et estrangers tachent de traiter son « affaire avec précipitation, et d'une manière fort étrange, ce qui est non seu- « lement contre le droit commun, mais aussi contre la raison naturelle, us et « coutume du pays; pour le tirer lui et son affaire, comme il paraît, dans un « conseil et devant des commissaires tous étrangers, directement contre les « priviléges du pays... » *Supplément aux guerres civiles*, etc., t. Ier, p. 17-18.

(1) *Supplément aux guerres civiles*, t. Ier, p. 20.

(2) Viglius à Hopperus... Février 1568 dans les *Analecta belgica* de Hoynck van Papendrecht, t. Ier, 2e partie, p. 410.

Ce n'était pas assez que ce déni de justice. Le comte d'Egmont continuait d'être traité dans sa prison avec une rigueur telle que sa santé était sérieusement menacée. Il ne pouvait point sortir de sa chambre pour prendre l'air ni même recevoir les soins de son médecin. La comtesse d'Egmont protestait contre cette sévérité inutile et demandait que la captivité de son mari fût adoucie (1). Les chevaliers de la Toison d'or, même ceux qui n'avaient point embrassé naguère le parti du comte d'Egmont, étaient également émus en apprenant le traitement que leur illustre confrère subissait dans la capitale de son ancien gouvernement. Landas avait prié le comte Philippe de Ligne, le duc d'Arschot et le baron de Berlaymont de vouloir, comme chevaliers de la Toison d'or, examiner les accusations du procureur général contre le comte d'Egmont ainsi que la défense de ce seigneur. Mais le duc d'Albe leur défendit de conférer entre eux sur ce sujet. Le comte de Ligne, de retour à son château de Belœil, écrivit au représentant de Philippe II une lettre respectueuse pour qu'il tempérât du moins la sévérité dont on usait envers le comte d'Egmont (2).

(1) Dans une requête du 31 mars 1568, adressée au duc d'Albe, la comtesse d'Egmont s'exprimait en ces termes (Recueil de Leclercqz, t. II, fol. 90) : « Remontre très humblement la comtesse d'Egmont qu'elle a entendu que « le seigneur comte d'Egmont son mari est en bien mauvaise disposition et « apparent de tomber en une bien grosse maladie, laquelle luy peut être « cause pour estre depuis quatre ou cinq mois detenu en une chambre sans « pouvoir sortir à l'air. Supplie partant V. E., pour obvier à plus grand « inconvénient donner audit sieur comte liberté de pouvoir prendre l'air et « promener par tout le chasteau de Gand et permettre à Mᵉ Jacques son « médecin cognoissant sa complexion le visiter et panser, et que l'un de ses « serviteurs estant audit château de Gand lui puisse porter sa viande sans « être transmise de main à aultre...

« SABYNE, *Pallatyne.* »

(2) Cette lettre, également intéressante, était conçue en ces termes : « Monseigneur. Moy estant dernièrement à Bruxelles intentionné de parler « à V. E. avecq le duc d'Arschot et le baron de Berlaimont touchant le faict du « seigneur comte d'Egmont à nous proposé par le sieur de Heule, entendis « que V. E. ne trouvoit bon que nous en parlissions ensemble ; ores que ne « pretendions, si non à faire quelque petite requeste à Votre ditte Excellence

Malgré son dédain pour les priviléges et les usages des Pays-Bas, le duc d'Albe, voulant colorer l'injustice de ses procédés, permit enfin aux conseils du comte d'Egmont de se concerter avec lui pour préparer sa défense (1). Ils rédigèrent effectivement un très long mémoire qui n'était, à certains égards, qu'une paraphrase de la défense personnelle de leur noble client (2). Mais comme ils continuaient, de concert avec le comte d'Egmont, à revendiquer les priviléges de l'ordre de la Toison d'or, le duc d'Albe saisit ce prétexte pour mettre un terme à la procédure en déclarant l'accusé forclos.

Les démarches faites en faveur du comte de Hornes par sa mère et ses beaux-frères furent également très actives. Du reste, le procès intenté à Philippe de Montmorency suivit la même marche que la procédure dirigée contre le comte d'Egmont, et l'issue fut la même. Le comte de Hornes eut également la permission, au commencement du mois de mars, de voir de Provyns, son procureur; mais sa captivité ne fut guère allégée : le prisonnier n'avait ni plume, ni encre, ni papier « pour faire

« qu'estoit en effect de supplier humblement, qu'il pleut à icelle accorder « audict seigneur comte d'Egmont (cependant qu'il poldrat verifier ses « reponses) de pouvoir prendre air et pourmener tous les jours en quelque « jardin au chasteau de Gand, affin qu'il puisse conserver sa santé, laquelle « il a toujours entretenu en l'exercice des champs, et pour l'obligation que « je doibs tant pour la confraternité de l'Ordre comme parentaige, n'ay peu « laisser d'écrire ceste à Votre Excellence, la suppliant bien humblement, « qu'il luy plaise y entendre, et ne prendre de mauvaise part le debvoir que « j'en fais par ceste, m'offrant au surplus toujours à faire humble service à « V. E. »

« PH. DE LIGNE.

« De Belleul, ce 5 mars 1568. »

Cette lettre a été publiée pour la première fois dans le recueil intitulé : *Verhandelingen en onuitgegeven stukken, betreffende de Geschiedeins der Nederlanden*, door M. J. C. de Jonge (Delft, 1825, in-8°, t. I°, p. 83.

(1) Il résulte d'une requête adressée au duc d'Albe par Guillaume Borchgrave, procureur subdélégué du comte d'Egmont, « qu'il venait de besoigner avec ledit comte cinq jours continuels. »

(2) *Procès du comte d'Egmont*, p. 153 à 223.

des mémoires devant servir à l'instruction de son conseil (1). » Les enquêtes, dans la cause du comte de Hornes, furent également partiales et irrégulières. On refusa aux défenseurs de l'un et de l'autre prisonnier communication des points sur lesquels les témoins devaient être interrogés ainsi que la connaissance de leurs dépositions (2). D'un autre côté, les avocats du comte de Hornes ayant invoqué, comme les défenseurs du comte d'Egmont, les priviléges de la Toison d'or, furent également déboutés de leur prétention. Pour tout dire, le comte de Hornes, de même que son compagnon de captivité, vit sa défense paralysée et ses droits méconnus.

Les deux nobles prisonniers étaient condamnés depuis longtemps et d'une manière irrévocable. Philippe II n'eut aucun égard aux prières de l'empereur Maximilien II et d'autres princes de l'Allemagne. Tandis qu'il enjoignait au duc d'Albe de hâter le procès des deux seigneurs, il déclarait à l'ambassadeur impérial qu'il n'agirait point autrement, alors même qu'il risquerait la souveraineté des Pays-Bas et que le ciel viendrait à tomber sur sa tête.

(1) De Provyns à la comtesse douairière de Hornes, 6 mars 1568, dans le *Supplément aux guerres civiles*, etc., t. Ier, p. 233.

(2) De Provyns à la même, 9 avril 1568. *Ibid.*, t. Ier, p. 238.

CHAPITRE XV

(1568)

Défaite et mort du comte d'Arenberg à Heyligerlée. — Le duc d'Albe, impatient de se rendre en Frise et craignant un mouvement populaire en faveur des comtes d'Egmont et de Hornes, ordonne de terminer leur procès. — Ils sont déclarés forclos. — Nicolas de Landas, procureur du comte d'Egmont. — Les comtes d'Egmont et de Hornes sont ramenés à Bruxelles et conduits dans la *Maison du Roi*. — Sabine de Bavière et ses filles. — Le duc d'Albe fait connaître au conseil des Troubles les résolutions de Philippe II. — Jacques Hessele est chargé de rédiger les sentences. — Trouble et hésitations du duc d'Albe : il se dit contraint d'exécuter les ordres de Philippe II. — Il signe les sentences de mort. — Martin Rithove, évêque d'Ypres. — Il est chargé par le duc d'Albe d'assister le comte d'Egmont. — Gislus de Vroede, curé de la Chapelle, remplit le même office près du comte de Hornes. — Derniers moments des deux seigneurs. — Entretiens du comte d'Egmont avec l'évêque d'Ypres ; lettre qu'il adresse au roi. — Protestations du comte de Hornes : son testament. — Le comte d'Egmont et le comte de Hornes sont décapités sur le Marché de Bruxelles, et leurs têtes attachées sur des crochets de fer. — Consternation du peuple : cris de vengeance. — Anxiété dans les villes environnantes : attroupements à Malines. — Honneurs rendus aux dépouilles des seigneurs décapités par la bourgeoisie de Bruxelles. — Le comte d'Egmont est enterré à Sottegem, et le comte de Hornes à Weert. — La comtesse d'Egmont réfugiée au couvent de la Cambre. — Philippe II dissimule sa joie. — Intervention tardive et sollicitations de la maison palatine. — Cri d'indignation en Allemagne contre le duc d'Albe. — Supplice de Beckerzeel et de Jean Beausart. — Élévation d'Alonse de Lalaing. — Protestations véhémentes du prince d'Orange : il annonce la résolution de venger les comtes d'Egmont et de Hornes. — Il rappelle leur supplice dans son *Apologie*. — Les États-Généraux, en 1581, rappellent aussi la mort des comtes d'Egmont et de Hornes pour justifier la déchéance de Philippe II. — Conclusion.

Le chevaleresque Louis de Nassau, qui venait de pénétrer en Frise, avait inscrit sur ses étendards ces mots vengeurs : *Recouvrer ou mourir*. Il remporta, le 23 mai, près de l'abbaye de Heyligerlée, une victoire complète sur les troupes royalistes commandées par le comte d'Arenberg. Ce valeureux capitaine, un des plus fermes soutiens de l'autorité de Philippe II,

avait succombé dans cette bataille sanglante. Le duc d'Albe résolut aussitôt de se rendre lui-même en Frise pour en chasser les *gueux*.

Il ne voulait pas cependant laisser derrière lui les 3,000 hommes d'élite chargés de garder les comtes d'Egmont et de Hornes. Il craignait en outre que, durant son absence, le peuple ne se soulevât et ne délivrât ces prisonniers illustres. Aussi ordonna-t-il de terminer leur procès. Pour épouvanter la multitude qui s'agitait, il décida que les châtiments, jusqu'alors différés, s'accompliraient presque simultanément, afin que l'exemple fût plus grand et plus salutaire (1).

Le 1er juin, dix-huit nobles, anciens confédérés ou capitaines des *gueux*, étaient décapités à Bruxelles, sur la place du Sablon. En même temps, le conseil des Troubles mettait fin, par un nouvel acte d'iniquité, au procès des comtes d'Egmont et de Hornes. Il déclarait forclos les deux seigneurs prisonniers. Il trompait ainsi l'espoir de leurs défenseurs qui avaient cru naïvement que, dans un procès où il s'agissait de la vie de deux hommes éminents par leur qualité et leurs services, le conseil n'aurait point recours à la forclusion. Les délibérations de cette odieuse commission étaient secrètes et le plus souvent impénétrables. On sut pourtant que la défense n'avait été ni complète ni libre.

Le duc d'Albe avait même mandé devant lui Nicolas de Landas, chargé de la procuration du comte d'Egmont, et lui avait dit en colère : « Vous soulevez les gens contre moi; votre tête me le payera. » Et comme Landas voulait s'expliquer, le duc répéta avec plus de force : « Votre tête me le payera. » Le procureur du comte d'Egmont, sachant que les menaces proférées par le duc d'Albe n'étaient jamais vaines, se retira au pays de Liége. Sommé ensuite de comparaître lui-même devant le conseil des Troubles pour s'expliquer sur la condescendance qu'il avait montrée aux sectaires de la Flandre, il jugea prudent de ne pas obtempérer à cette sommation. Le conseil des Troubles devait

(1) Le duc d'Albe au roi, 9 juin 1568, à la suite de la *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 251. — Ulloa, *Commentari*, p. 33.

un peu plus tard prononcer contre le défenseur du comte d'Egmont la peine du bannissement avec confiscation des biens (1). Toutefois, avant de se retirer sur le territoire neutre de Liége, Landas, usant de la procuration qu'il tenait du comte d'Egmont, avait substitué en son lieu Jean de Bocq, chevalier, maître d'hôtel du comte, Jean de Rantre, avocat à Malines, et Pierre Colart, auditeur en la chambre des comptes. Eux aussi déclinèrent la compétence du conseil des Troubles. Ces protestations n'étaient pas ignorées du public. On disait que les deux comtes n'avaient pas été ouïs dans leurs défenses et justifications comme il appartenait de droit à de si nobles chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, et que le traitement qu'ils subissaient provenait de la rancune et de la haine que le duc d'Albe nourrissait contre eux (2).

Le 3 juin, les comtes d'Egmont et de Hornes furent extraits du château de Gand pour être reconduits à Bruxelles. Ils étaient entourés de forces imposantes. L'escorte se composait de plus de trois mille hommes de troupes espagnoles, arquebusiers, piquiers et chevau-légers. Le comte d'Egmont était dans une espèce de coche avec le capitaine Tordesillas et don Juan de Figueroa. Plusieurs compagnies d'arquebusiers et de piquiers le séparaient du chariot où se trouvait le comte de Hornes avec le capitaine Erasso et avec Antoine d'Avila. Ce chariot était également enveloppé de soldats espagnols, de manière à intercepter en quelque sorte la vue des prisonniers et à rendre impossible toute tentative de délivrance. Les troupes s'avançaient enseignes déployées et tambour battant (3). En voyant défiler ce triste cortége, les habitants de Gand ne pouvaient

(1) Cette sentence du 7 septembre 1568 se trouve dans les *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. Ier (appendice), p. 327. — Nicolas de Landas se trouva ensuite au nombre des gentilshommes à qui le gouvernement rendit leurs biens, en vertu du pardon général publié par Requesens, en 1574.

(2) *Analectes historiques* de M. Gachard, t. II, p. 69-72 et *Mémoirss anonymes*, t. Ier, p. 62 et suiv.

(3) Relation espagnole d'un officier ou secrétaire du duc d'Albe dans les *Analectes historiques*, de M. Gachard, t. II, p. 73.

contenir leur émotion. Devinant le sort funeste qui attendait à Bruxelles les nobles captifs que gardait l'élite des troupes de l'Espagne, les bourgeois de la vieille cité flamande pleuraient déjà la mort de l'ancien gouverneur de la Flandre et celle de son ami (1).

Le funèbre convoi passa la nuit à Termonde et le lendemain, à trois heures de l'après-midi, il entrait dans Bruxelles. Il se dirigea vers la Grand'Place. Les troupes marchaient en bataille « avec une batterie de tambours et de fifres si piteuse, dit un contemporain, qu'il n'y avait spectateur de si bon cœur qui ne pâlit et ne pleurât d'une si triste pompe funèbre (2). » Les prisonniers furent conduits à la *Maison du Roi*, en face de l'hôtel de ville, et logés séparément. Les fenêtres de leurs chambres étaient verrouillées ; à peine entrevoyaient-ils la clarté du jour. Le comte de Hornes, ayant voulu se reposer, ne trouva pas même un lit. Quatre compagnies, dont deux du régiment de Sicile, étaient restées sur la Grand'Place et dans la *Maison du Roi* pour la garde des prisonniers; les autres troupes, qui avaient servi d'escorte, furent logées dans la ville (3).

(1) *Vlaemsche Kronyk*, etc., p. 53. Ce journal, écrit par un témoin oculaire, mérite toute créance. — Au surplus, Morillon écrivit à Granvelle le 7 juin 1568 : « Lorsque M. d'Egmont sortit de Gand, tout le monde ploroit... »

(2) *Mémoires du seigneur de Brantôme* (édition de 1699), dans la 2e partie des *Vies des hommes illustres et grands capitaines estrangers*, p. 170. — Brantôme dit positivement que, pour le récit de l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, il se sert de la dépêche qui fut adressée à la cour de France par le résident français à Bruxelles. Il ajoute que cette dépêche lui fut communiquée par le sieur de l'Aubespine, secrétaire des commandements, qui le tenait pour un de ses grands amis et se plaisait quelquefois à lui conter des nouvelles. Mais c'est à tort que Brantôme attribue au sieur de Mondoucet le document dont il fit usage. Le résident de France à Bruxelles, au mois de juin 1568, était Ferey Durescu, lequel eut pour successeur Malras, baron de Ferrals. Ce dernier écrivit au roi Charles IX la lettre suivante datée de Bruxelles, 7 juin 1568 : « Sire, estant arrivé en cette ville samedi sur le tard, je trouvay M. de Durescu qui me dit avoir adverti V. M., bien au long et par le menu, des exécutions qui avaient été faites le matin des comtes d'Egmont et d'Hornes : qui me gardera d'en faire aultre discours... M. Durescu a pris congé du duc d'Albe. » (Bibliothèque impériale de Paris.)

(3) Relation espagnole dans les *Analectes historiques*, t. II, p. 73.

La surprise des deux prisonniers avait été extrême lorsqu'ils se virent dans la *Maison du Roi*. Confiants dans quelques paroles prononcées par des gens de leur escorte, quand ils avaient quitté le château de Gand et lorsqu'ils approchaient de Bruxelles, ils espéraient d'être menés en leur logis et de l'avoir pour prison. La comtesse d'Egmont attendait son mari. Elle fut cruellement déçue. Il ne lui fut pas même permis d'aller voir le comte d'Egmont à la *Maison du Roi;* on renvoya également ses serviteurs ainsi que le souper qu'elle avait fait porter au prisonnier (1). Au moment où il allait prononcer la sentence des comtes d'Egmont et de Hornes, le duc d'Albe ne voulut se relâcher en rien de ses premières rigueurs. Et cependant il feignait de s'apitoyer sur le sort malheureux de la comtesse d'Egmont. Bientôt il allait écrire à Philippe II qu'il ne croyait pas qu'il y eût sur la terre une maison aussi malheureuse. « On tient ici, « ajoutait-il, la comtesse d'Egmont pour une sainte femme, et « il est certain que, depuis la détention de son mari, il y a eu « peu de nuits où elle et ses filles ne soient sorties nu-pieds « pour aller prier dans tous les lieux de dévotion qu'il y en a « en cette ville (2). »

Conformément aux instructions du duc d'Albe, le conseil des Troubles avait dû se borner à instruire le procès des deux seigneurs. Aucune décision ne fut prise après délibération libre et préalable. Le conseil entendit une lecture sommaire des pièces, le gouverneur général présent; mais il ne fut point consulté d'une manière publique, ostensible et formelle. Le duc d'Albe se fit remettre par écrit les opinions secrètes de chacun plutôt pour sonder ses assesseurs que pour se conformer à leurs avis si la majorité avait été favorable aux prisonniers. Du reste, au lieutenant du roi seul appartenait le droit de statuer. Le duc d'Albe consacra trois jours, peut-être moins, (car il était fort préoccupé de la victoire remportée par Louis de Nassau) à compulser la volumineuse procédure dont l'examen attentif eût exigé plusieurs semaines. Puis il réunit de nouveau le conseil des Troubles, non

(1) *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. Ier, p. 61-62.
(2) De Bruxelles, 9 juin 1568, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 28.

pour discuter mûrement avec ses assesseurs les charges portées contre les accusés, mais pour faire connaître la résolution de Philippe II. Il fut alors enjoint à Jacques Hessele, le membre le plus impopulaire du conseil après Vargas, de rédiger les sentences (1).

On prétend que le duc d'Albe n'avait pas exécuté sans trouble ni sans hésitation les ordres de Philippe II. Le roi l'ayant pressé

(1) Ces renseignements sur la fin de la procédure, les seuls que l'on possède, sont empruntés pour la plupart aux réponses du docteur del Rio à l'interrogatoire que le prince d'Orange lui fit subir en Zélande, en 1577. Ces réponses (voir *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, t. VI, 1838, p. 458-474), quoique parfois réservées et même confuses, sont néanmoins des matériaux précieux. Le registre du Conseil des Troubles, rédigé par le secrétaire Jacques de la Torre, ne contient aucun détail sur la manière dont les sentences furent prononcées : La Torre se borne à insérer celles-ci sans y ajouter un seul mot.

Les détails donnés par Renon de France (MS., 2e partie, chap. V) s'accordent avec les renseignements dus à Del Rio. Le premier ajoute toutefois une particularité importante... « Les procès instruits furent lus et visités, dit-il, au Conseil des troubles, y assistant continuellement le duc comme président, avec les sieurs de Berlaymont et de Noircarmes sans que l'on ait démandé publiquement les opinions ni arrêté chose quelconque en leur présence ; trop bien le duc se fit délivrer par écrit les opinions *secrètes* de chacun, la pluralité desquelles inclina à la condamnation, aulcun à l'absolution du comte d'Egmont. » Renon de France fait connaître aussi que la rédaction des sentences fut confiée à Hessele, « mais, ajoute-t-il, les Espagnols aussi bien que les Wallons y mirent la main. » — D'après Van der Vynckt, le conseiller qui exprima une opinion favorable au comte d'Egmont fut Pierre Asset, président d'Artois. Van der Vynckt dit (t. Ier, p. 279) qu'il a eu entre les mains l'original de l'avis donné par cet assesseur du Conseil des Troubles. C'était un écrit fort étendu qui servait de réponse au duc d'Albe. « P. Asset commençait par établir, par toutes les lois et la jurisprudence universelle, qu'on ne suppose rien en matière de crime de lèse-majesté, que la preuve de l'accusation doit être claire, évidente et convaincante. Il démontre ensuite que dans le procès actuel, la preuve était tout à fait insuffisante et que, faute de preuve, le comte était à absoudre; bien plus que, prenant en considération ses services signalés, l'on devait plutôt le récompenser que le punir. »

Dans la lettre écrite par Morillon à Granvelle le 7 juin 1568, on trouve un autre détail bien étrange et presque invraisemblable : « Vargas n'a voulu opiner contre le comte d'Egmont et le comte de Hornes ! »

de ne plus différer le châtiment des seigneurs depuis longtemps condamnés, cet ordre impérieux l'avait d'abord bouleversé. Mais il n'osa ou ne voulut point résister.

Le duc d'Arschot, Berlaymont et le président Viglius intercédèrent en faveur des illustres captifs. Viglius, parlant surtout pour le comte d'Egmont, rappela les services qu'il avait rendus et son « affinité » avec la maison d'Autriche. Mais s'apercevant bientôt que la résolution de faire mourir les deux seigneurs était immuable, le prudent Viglius prit un ton plus mesuré, de sorte que son intervention ne pût offenser le duc d'Albe. Celui-ci n'acceptait point d'ailleurs la pleine responsabilité de l'acte horrible qui allait bientôt être accompli. A ceux qui lui proposaient la clémence envers les seigneurs prisonniers, il répondit « que sa dernière maladie ne provenait point de la défaite de Frise, encore qu'il sentît extrêmement que la perte de M. d'Arenberg était irréparable, mais de l'impression que lui avait fait éprouver le commandement si exprès que lui avait fait le roi d'exécuter la sentence. » Il ajouta même « qu'il avait suggéré de tout son pouvoir la mitigation et qu'on lui avait objecté que le pardon eût été facile, si le roi seul avait été offensé, mais qu'on ne pouvait pardonner l'offense si grande, faite à Dieu (1). »

(1) Morillon, en communiquant ces détails à Granvelle, le 7 juin 1568, disait les tenir de Hessele. Ces détails concordent avec ceux qui se trouvent dans un ouvrage écrit plus tard en l'honneur de la maison d'Albe. L'auteur de ce panégyrique s'exprime dans les termes suivants : « ... On trouve dans les archives de la maison de Tolède deux lettres écrites de la propre main de S. M. Dans la première ce prince commande précisément au duc de faire punir les comtes et de presser la construction des citadelles, comme il le lui avait ordonné en partant de l'Espagne. Dans la seconde, il lui ordonne de ne plus différer cette exécution et l'accuse de timidité sur ce qu'il lui avait écrit que le moyen le plus aisé d'empêcher les Flamands d'en venir à une révolte ouverte et de courir aux armes était de retenir les deux comtes comme des otages de leur fidélité. Ainsi le duc n'a péché en cela que pour avoir obéi trop lentement aux ordres de son souverain, qui dans une autre lettre le menace en termes durs d'envoyer, à sa place, un autre gouverneur plus intrépide, qui saurait exécuter ses ordres. » *Histoire de Ferdinand Alvarez de Tolède, premier du nom, duc d'Albe* (Paris, 1698), t. II, p. 299.

La version d'Ulloa est un peu différente. Celui-ci prétend — mais à tort, croyons-nous — que le roi donna seulement son consentement à la propo-

Le 4 juin, le duc d'Albe réunit le conseil des Troubles au palais des souverains. Juan Vargas et ses collègues prirent place dans la chambre du conseil d'État, où retentissaient naguère les éloquentes protestations du prince d'Orange et de ses deux infortunés collègues en faveur des libertés des Pays-Bas. Le lieutenant de Philippe II, qui présidait cette lugubre séance, fit donner lecture des sentences de mort rédigées par Hessele. Il les revêtit de sa signature, et elles furent contresignées par le secrétaire Esteban Pratz.

Lamoral d'Egmont, prince de Gavre et comte d'Egmont, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, conseiller d'État, baron de Fiennes, d'Auxy et de Gaesbeek, seigneur d'Armentières, pair de Hainaut, etc., ancien gouverneur et capitaine-général des pays de Flandre et d'Artois, était condamné au dernier supplice par le duc d'Albe, marquis de Coria. La sentence chargeait le vainqueur de Gravelines du crime de lèse-majesté et de rébellion pour avoir été complice de « la ligue et conjuration abominable » du prince d'Orange et de quelques autres seigneurs des Pays-Bas. Elle lui imputait d'avoir pris en sa sauvegarde et protection les gentilshommes confédérés du Compromis et fait « avec les sectaires séditieux et rebelles » de mauvais offices en son gouvernement de Flandre « à la sainte Église apostolique romaine et à S. M. » La sentence prononcée contre Philippe de Montmorency, comte de Hornes, franc-seigneur de Weert, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, amiral des Pays-Bas, etc., était de la même teneur. Il était, comme le comte d'Egmont, déclaré criminel de lèse-majesté, complice de la ligue et conjuration abominable du prince d'Orange et protecteur des gentilshommes confédérés du Compromis. On lui imputait ensuite d'avoir agi à Tournai comme le comte d'Egmont avait agi en Flandre, c'est à dire d'avoir fait de mauvais offices, avec les sectaires séditieux et rebelles, à la sainte Église apostolique romaine et au roi. Tous les deux étaient

sition que lui fit le duc d'Albe de justicier les comtes d'Egmont et de Hornes. Ulloa s'exprime en ces termes : « Havendo prima fatto intendere il tutto al Re catolico che di cio fu contento. » *Commentari*, p. 33.

en conséquence condamnés à être exécutés par l'épée. Le duc d'Albe ordonnait en outre que la tête de l'un et de l'autre fût mise « en lieu public et haut » où elle demeurerait aussi longtemps qu'il plairait à S. E. Il commandait, sous peine du dernier supplice, que nul ne s'avisât d'ôter ces têtes ainsi exposées pour châtiment exemplaire des crimes et délits commis par les comtes d'Egmont et de Hornes. Enfin, il déclarait confisqués au profit du roi tous les biens des deux condamnés, meubles et immeubles, droits et actions, fiefs et héritages, de quelque nature ou qualité qu'ils fussent, et quel que fût l'endroit où ils étaient situés et pourraient être trouvés.

Telle était la récompense que Philippe II avait réservée au comte d'Egmont et au comte de Hornes.

Le duc d'Albe avait déjà mandé à Bruxelles Martin Rithove, évêque d'Ypres. C'était un prélat qui se signalait par sa vie austère et son érudition variée. Né dans la Campine brabançonne, il avait été d'abord professeur au collége de Dillingen, fondé par Otton Truchsess, évêque d'Augsbourg; en 1557, il était doyen de l'église de Saint-Pierre à Louvain, professeur de théologie et chancelier de l'université. Lorsque Philippe II eut institué les nouveaux siéges épiscopaux, Rithove fut désigné pour celui d'Ypres. Ce grave et pieux dignitaire de l'Église ignorait le motif pour lequel il était appelé à Bruxelles, où il arriva le 4 juin assez tard dans la soirée. Il se hâta de se rendre au palais. Le duc d'Albe, qui l'attendait, lui remit la sentence prononcée contre le comte d'Egmont en ajoutant qu'elle devait être exécutée le lendemain. L'évêque, après avoir lu la sentence, se jeta à genoux devant le lieutenant de Philippe II, demandant que la vie du comte d'Egmont fût épargnée. Le duc répondit qu'il convenait de faire justice et qu'il n'y avait aucun moyen de pardon. Cependant l'évêque redoubla ses prières, insistant pour que, du moins, l'exécution de la sentence fût encore différée quelque temps. Le duc répliqua assez aigrement qu'il ne l'avait point mandé pour changer la sentence ni pour avoir son avis, mais bien pour assister le comte d'Egmont en ses derniers moments et l'ouïr en confession.

L'évêque, voyant que le représentant de Philippe II était inflexible, prit congé de lui et se dirigea vers la *Maison du Roi* (1).

Un autre ecclésiastique, très vénérable aussi, Gislus de Vroede, curé de l'église de la Chapelle à Bruxelles et plus tard suffragant de l'archevêque de Malines, remplit près du comte de Hornes la triste mission dont l'évêque d'Ypres était chargé près du comte d'Egmont.

Celui-ci dormait lorsque, à onze heures du soir, l'évêque d'Ypres fut introduit dans la chambre qui servait de prison au vainqueur de Gravelines. Il fallut réveiller le trop confiant vassal de Philippe II.

L'évêque, après avoir fait connaître à l'infortuné seigneur la cause de son voyage, lui mit entre les mains la sentence de mort prononcée par le duc d'Albe. Le comte, l'ayant lue, ne put maîtriser son émotion : « Voilà, s'écria-t-il, une sentence très rigoureuse; je ne pense pas avoir tant offensé le roi que je mérite une punition si cruelle : toutefois, si j'ai failli, que ma mort soit l'expiation de mes fautes : mais pourquoi vouloir me déshonorer, avilir ma postérité, faire souffrir ma femme et mes enfants par la confiscation de mes biens? Il me semble que mes services passés méritent qu'on use de quelque grâce à mon égard (2). » Vers une heure du matin, Jean Mesdach, un des secrétaires du conseil des Troubles, vint notifier officiellement

(1) Ces détails sont empruntés à une lettre écrite quelques jours après l'exécution par un docteur de Louvain, familier de l'évêque d'Ypres, d'après des informations recueillies de la bouche même du prélat. La lettre originale, en latin, a été insérée dans l'ouvrage intitulé : *Historia episcopatus Iprensis* (Bruges, 1851), p. 52-54. De son côté, M. de Bavay a publié, parmi les pièces justificatives du *Procès du comte d'Egmont*, p. 324-326, une traduction française de la lettre citée ci-dessus, extraite d'un registre de pièces curieuses ayant appartenu à M. le comte d'Alegambe.

(2) Brantôme qui, d'après la dépêche du résident français, met ces paroles dans la bouche du comte d'Egmont, est d'accord avec la relation espagnole publiée par M. Gachard dans ses *Analectes historiques* et avec les *Commentaires* du mestre de camp Ulloa. — « Il usa de tels et semblables propos, dit Van Meteren, principalement à celle fin d'émouvoir le roi à avoir pitié de sa femme et de ses enfants. »

la sentence de mort aux deux prisonniers, qui étaient toujours séparés (1).

Le comte d'Egmont, vivement préoccupé du sort de sa famille, demanda à l'évêque d'Ypres s'il devait désespérer de la clémence du roi et s'il ne pourrait au moins obtenir un délai. L'évêque lui raconta les vains efforts qu'il avait faits pour fléchir le duc d'Albe. Le comte, voyant alors que la sentence était bien irrévocable, se résigna; il remercia Dieu et le duc d'Albe de lui avoir envoyé, en l'article de la mort, un si digne confesseur. L'évêque l'engagea à détacher ses pensées des choses terrestres et transitoires et à ne plus songer qu'à Dieu. Le prisonnier, après s'être confessé, exprima le désir d'entendre la messe et de communier. L'évêque objecta doucement qu'il n'avait pas encore lu ses « Heures. » Le comte le pria de se hâter, de peur que, vers le matin, on ne le fît mourir avant qu'il eût reçu le Saint-Sacrement. La messe fut célébrée, et le prisonnier communia avec la plus grande dévotion. Il demanda ensuite à l'évêque quelle oraison il devait réciter au lieu où il serait conduit pour mourir. L'évêque répondit qu'il ne savait lui indiquer une prière meilleure que l'Oraison dominicale, enseignée par Jésus-Christ lui-même.— « Vous avez raison, répliqua le comte. C'est pourquoi je vous prie de dire cette Oraison avec moi et de ne me laisser jusqu'à ce que je vous fasse quelque signe de la main. » Le comte poursuivit : « Mon père, que vous semble-t-il de moi? Estimez-vous maintenant que je mourrai comme bon chrétien? Pour le présent, vous connaissez toutes mes affaires. Vous voyez manifestement quel je suis et quel j'ai été autrefois. » — « Je ne doute nullement, répondit l'évêque, que vous n'obteniez pardon et miséricorde devant Dieu; ayez confiance en lui et rendez-vous tout à lui. » — « Certainement, dit alors l'infortuné seigneur, j'ai appris beaucoup de choses en cette prison que je n'avais jamais pu entendre auparavant; je remercie grandement mon Dieu qui m'a donné ce temps de pénitence et l'opportunité de reconnaître mes fautes avant la mort. J'ai plus d'une fois exposé ma vie et en divers lieux où, comme

(1) *Mémoires anonymes*, t. Ier, p. 67.

je vois maintenant, je fusse mort misérablement et en danger de mon âme si Dieu, par sa bonté infinie, ne m'eût gardé jusqu'à cette heure. » C'était le catholique fervent qui tenait à son vénérable confesseur ces propos religieux : mais pas un mot ne fut prononcé qui impliquât un regret de ce que le comte d'Egmont avait fait pour servir loyalement le pays. Jusqu'à son dernier moment, il soutint que sa conduite n'avait pas été entachée de malice et de déloyauté. Il prétendit, jusqu'à sa dernière heure, que ses intentions avaient toujours été bonnes. Quelle que fût cependant l'admirable résignation du chrétien, les sentiments humains prirent enfin le dessus. Le prisonnier parla, avec tristesse, de sa femme et de ses enfants, que sa condamnation plongeait dans la misère. C'était là sa plus vive et sa plus poignante pensée (1). — « Je vous prie, lui dit l'évêque, affranchissez-vous de cette pensée; recommandez-vous et toutes vos affaires à Dieu seul, ayez toujours Dieu devant vos yeux, car vous vous en allez vers lui. »—« O misère de la nature humaine! s'écria le prisonnier; quand l'homme devrait s'adonner en tout à Dieu son créateur, il s'en éloigne pour penser à sa femme et à ses enfants ! » Quoi qu'il fît pour s'en affranchir, cette préoccupation cruelle finit par le subjuguer. A deux heures après minuit, il écrivit de sa propre main deux lettres, l'une au roi, l'autre au duc d'Albe pour leur recommander instamment sa femme et ses enfants (2).

Cette prière suprême n'était pas un acte de faiblesse. Comme un loyal et brave capitaine huguenot (Agrippa d'Aubigné) le faisait justement remarquer plus tard : le comte d'Egmont ne s'abaissait point, en se préoccupant « de l'honneur et du bien de sa famille. » Il avait bien le droit aussi de rappeler ses ser-

(1) C'est ce qui résulte de la lettre adressée par le confesseur du comte d'Egmont à Philippe II le 9 juin suivant et publié par Van den Bergh dans le recueil intitulé : *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche Geschiedenis*, t. II, p. 278-281.

(2) Tous ces détails sont extraits de la relation écrite en quelque sorte sous la dictée de l'évêque d'Ypres par un docteur de Louvain, son familier. La lettre même de l'évêque, adressée à Philippe II le 9 juin, corrobore cette version.

vices passés et de laisser à la postérité un témoignage solennel de sa résignation en même temps que de l'ingratitude et de la cruauté du fils de Charles-Quint.

« SIRE, disait-il,

« J'ay entendu ce matin la sentence qu'il a pleu à Vostre Majesté « faire décréter contre moi, et combien que jamais mon intention n'a « esté de rien traicter ni faire contre la personne ni le service de « Vostre Majesté, ni contre nostre vraye, anchienne et catholicque reli- « gion, si est-ce que je prens en patience ce qu'il plaît à mon bon Dieu « de m'envoyer. Et si j'ay durant ces troubles conseillé ou permis de « faire quelque chose qui semble autre, *ç'a esté toujours avec une vraye « et bonne intention au service de Dieu et de Vostre Majesté, et pour la « nécessité du temps*. Pourquoi je prie Vostre Majesté me le pardonner « et avoir pitié de ma pauvre femme et enffans et serviteurs, vous sou- « venant de mes services passés. Et sur cest espoir m'en vais recom- « mander à la miséricorde de Dieu.

« De Bruxelles, prest à morir, ce V de juing l'an 1568.

« De Vostre Majesté très humble et léal vassal « et serviteur,

« LAMORAL D'EGMONT. »

Le comte d'Egmont remit cette lettre à l'évêque, en le priant de la faire parvenir au roi. L'évêque le lui promit et tint parole. Le prisonnier demanda ensuite à son confesseur quelles choses il pourrait dire sur l'échafaud pour l'édification du peuple. L'évêque objecta qu'il ferait mieux de ne pas parler, parce ce que, en premier lieu, bien peu de gens le pourraient entendre, à cause du grand nombre d'Espagnols qui seraient autour de l'échafaud et que, en tout cas, ses paroles seraient interprêtées diversement, selon l'opinion et les sentiments des auditeurs. Un autre contemporain rapporte que le comte d'Egmont, sous la foi et l'assurance duquel le comte de Hornes s'était venu rendre au duc d'Albe, requit aussi avec grande instance qu'on

le fît mourir le premier afin que sa mort l'affranchît de l'obligation qu'il avait à son compagnon d'infortune (1).

Quand Philippe de Montmorency eut reçu communication de la sentence qui le condamnait à la mort, il avait d'abord protesté, avec vivacité et avec amertume, contre un arrêt aussi injuste. Il avait aussi refusé de se confesser, disant qu'il l'avait fait depuis longtemps à Dieu. Enfin, il se calma, demanda lui-même un confesseur, fit ses dévotions et reçut la communion des mains du curé de l'église de la Chapelle. Il dicta ensuite un testament qui attestait les sentiments catholiques dans lesquels le compagnon du comte d'Egmont finissait sa vie. Conformément aux usages de cette époque, le comte de Hornes offrait son âme au Dieu tout-puissant, à la Vierge-Marie et à tous les Saints. Il demandait ensuite pardon à ses vassaux de les avoir trop pressurés pour payer les dettes qu'il avait contractées au service du roi d'Espagne. Il demandait pardon à sa mère et à sa femme du chagrin qu'il avait pu leur causer, à celle-ci par suite de ses trop longues absences, lorsqu'il résidait en Espagne. Dans un codicille, le testateur, après avoir exprimé le désir que son âme pût être secourue par des messes et des aumônes, léguait cent florins du Rhin au couvent des frères mineurs de Weert; cent couronnes aux pauvres de Weert; cinquante florins du Rhin aux frères mineurs de Bruxelles, autant aux frères prêcheurs, et cent florins du Rhin aux pauvres de la même ville. Ces dons et ces aumônes devaient être distribués par Gislus de Vroede, curé de l'église de la Chapelle, en présence duquel ce codicile avait été écrit; les autres témoins étaient les deux capitaines espagnols chargés de la garde du prisonnier, Antonio de Tolède et Alonso de Lumbrades (2). Le comte de Hornes avait aussi désigné comme son héritier et exécuteur

(1) Michel de Montaigne, *Essais*, liv. Ier, chap. VII. — « Dernièrement, dit-il aussi, en cette tragédie que le duc d'Albe nous fit voir à Bruxelles ès comtes de Hornes et d'Aigmond, *il y eut tout plein de choses remarquables.* »

(2) Les dernières volontés de Philippe de Montmorency, comte de Hornes, ont été publiées pour la première fois dans le recueil intitulé : *Les archives du royaume des Pays-Bas* (La Haye, 1856), 2e liv. p. 163 et suiv.

testamentaire son frère Floris de Montmorency, qu'il croyait encore libre, tandis que cet infortuné seigneur était lui-même prisonnier, depuis dix mois, au château de Ségovie. Philippe II devait le faire étrangler plus tard pour les prétendus crimes qui allaient conduire le comte d'Egmont et le comte de Hornes sur l'échafaud.

Pendant que le comte d'Egmont conversait avec son confesseur, le jour avait paru. Le prisonnier montrait une contenance ferme et résignée. Il s'était même tellement préparé à mourir qu'il fit couper son pourpoint depuis le col jusqu'aux épaules, afin qu'il n'y eût point de retard quand il serait sur l'échafaud. Mais l'attente parut enfin bien longue au prisonnier. Puisqu'il devait mourir, disait-il, il était cruel de lui faire endurer une si longue agonie ! Enfin, vers onze heures, moment fixé pour les exécutions capitales dans les Pays-Bas, le mestre de camp Julian Romero et le capitaine Salinas, suivis de soldats espagnols, entrèrent dans la chambre du condamné. Ils voulurent lui lier les bras et les mains selon la coutume ; le comte d'Egmont déploya sa robe et montra qu'il s'était préparé à recevoir la mort.

Les Espagnols consentirent à ne point garrotter le vainqueur de Gravelines, mais après qu'il eut donné sa parole de chevalier qu'il ne résisterait point au bourreau. Il se plaça entre le mestre de camp Julian Romero et l'évêque d'Ypres et descendit les degrés de la *Maison du Roi*. Il était vêtu d'une robe de nuit de damas cramoisi, avait le chapeau sur la tête et tenait à la main un mouchoir brodé. En marchant, il récitait le psaume *Miserere mei, Deus*.

Non loin des degrés de la *Maison du Roi* on apercevait un échafaud couvert de drap noir. Deux coussins également noirs étaient posés devant une croix placée entre deux cierges ; plus loin, aux extrêmités, à droite et à gauche, s'élevaient de longs pieux avec crochets de fer. Vingt-deux *enseignes* ou compagnies d'arquebusiers espagnols étaient rangées en bataille autour de l'échafaud, mèches allumées, et contenaient la multitude qui était venue assister à un spectacle sans exemple dans les annales de la Belgique. Pour surcroît de précaution, le duc

d'Albe avait fait placer des grand'gardes dans les principaux lieux de la ville et ordonné que des patrouilles parcourussent les rues. Au bas de l'échafaud se tenait à cheval le prévôt général de la cour, sa verge rouge à la main, et entouré de ses sergents à cheval et à pied; mais on ne distinguait point le bourreau : celui-ci était caché sous l'échafaud même.

Les compagnies espagnoles rangées sur la place gardaient un silence profond : leur contenance était grave et triste (1). Le comte d'Egmont s'avançait en saluant les officiers et les soldats. Ces vétérans, qui avaient autrefois combattu avec lui en Allemagne, en France et dans les Pays-Bas, ne pouvaient contenir leur émotion; ils déploraient le sort de l'illustre capitaine tout en le regardant comme un vassal infidèle à Dieu et au roi (2). On dit que le duc d'Albe avait voulu assister secrètement à l'exécution et que lui aussi versait des larmes (3).

Arrivé sur l'échafaud, le comte d'Egmont contempla la multitude qui se pressait derrière les soldats, puis, se tournant tout à coup vers Julian Romero, lui demanda s'il n'y avait point de grâce. Ce fut une dernière illusion. Le mestre de camp secoua tristement la tête et s'éloigna. Le prisonnier, qui avait gardé toute sa fermeté, resta seul avec l'évêque. Ils se mirent à genoux sur les coussins et dirent ensemble l'Oraison dominicale, qu'ils répétèrent deux fois encore. Après que l'évêque lui eut donné sa bénédiction, le comte d'Egmont se leva, fit le signe de la croix, baisa le crucifix que lui présentait son confesseur, puis se remit à genoux, les mains pendantes. Il fit alors signe à l'évêque de se retirer, laissa tomber sa robe, se couvrit les

(1) Renon de France dit que les soldats « observoient un silence admirable. » MS., 2e partie, chap. V.

(2) « ... Il saluoit et disoit adieu à tous les capitaines et soldats qui estoient là, lesquels pleuroient et regrettoient de voir un si grand capitaine mourir ainsi... » Brantôme. « — Nè fu alcuno Spagnuolo che non piangesse. » Ulloa, *Commentari*, etc., p. 39.

(3) Alf. Ulloa dit : « ... Lo stesso duca d'Alva gli pianse, ancora che gli condannò... » *Commentari*, etc., p. 39. — Morillon informait le cardinal de Granvelle (7 juin 1568) que plusieurs lui avaient affirmé que le duc avait versé des larmes *aussi grosses que pois* pendant que se faisait l'exécution. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, Supplém., p. 81.

yeux d'un petit bonnet et joignit les mains en disant à haute voix : « *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum* (1). »

Au même instant, le bourreau, qui était monté sur l'échafaud sans avoir été vu du condamné, lui abattit la tête. Un cri d'angoisse et d'horreur sortit du sein de la foule. Le bourreau descendit, tandis que des officiers espagnols jetaient un drap noir sur le cadavre et le traînaient sur un des côtés de l'échafaud.

Le représentant du roi de France, qui était présent à l'exécution, s'écria, en voyant tomber la tête du vainqueur de Gravelines, « que son maître venait de se renforcer de dix mille hommes de guerre (2). » Dans la foule consternée et frissonnante d'horreur, on entendait dire aussi que le comte décapité avait mis deux fois la couronne sur la tête de son maître. « Le ciel, ajoutait-on, prendrait soin de sa vengeance (3). »

Bientôt parut le comte de Hornes, accompagné du curé de l'église de la Chapelle et entouré des mêmes capitaines qui avaient escorté le comte d'Egmont. Il portait un manteau noir et s'entretenait avec son confesseur. En marchant, il saluait aussi les personnes qu'il avait connues. Lorsqu'il fut arrivé sur l'échafaud et qu'il eut aperçu le drap qui cachait les dépouilles du comte d'Egmont, il dit tristement ces mots : « Êtes-vous là, monsieur, mon ami? » Il se tourna ensuite vers le peuple, lui adressa quelques paroles et le conjura de prier Dieu pour son âme. Il s'agenouilla avec une certaine précipitation, mit son bonnet devant les yeux, et le bourreau survint le glaive à la main (4). En voyant périr cet autre défenseur des libertés des Pays-Bas, les gémissements du peuple redoublèrent. Mais sa

(1) Voir la relation écrite d'après les informations données par l'évêque d'Ypres.

(2) Renon de France, MS., 2e partie, chap. V.

(3) Le secrétaire Aguilon au cardinal de Granvelle, 5 juin 1568. (Papiers de Granvelle à Besançon.)

(4) Relation contemporaine dans les *Analectes historiques*, t. II, p. 71-72. — *Commentari* d'Alf. Ulloa, p. 39. — *Exécution de la sentence et jugement donnés contre les comtes d'Aiguemont et de Hornes*, etc., (Anvers, 1568, in-8° de 13 p.). — P. Colins, *Histoire des seigneurs d'Enghien*, etc., p. 525.

consternation, sa douleur et sa colère furent portées au comble lorsque le bourreau attacha sur les crochets de fer les têtes vénérées des comtes d'Egmont et de Hornes. Celle du comte d'Egmont fut placée du côté droit regardant vers la Flandre, et celle du comte de Hornes du côté gauche vers le Hainaut. Les têtes restèrent exposées ainsi jusqu'à trois heures de l'après-midi : elles étaient là comme un emblème de la servitude du pays. « Ce spectacle parut si horrible aux yeux des Belges, dit Grotius (1), que, malgré la terreur des armes dont ils étaient environnés, la pitié se grava dans les âmes de tout le peuple et la vengeance dans celles des plus puissants. Il s'en trouva même qui, cessant de faire couper leurs cheveux, s'obligèrent, par une sorte de vœu, dont la coutume est assez ancienne, de laisser toujours leur visage en cet état jusqu'à ce qu'un si noble sang eût été vengé. » Plusieurs des assistants allèrent aussi, malgré les soldats espagnols, tremper des linges dans le sang des deux victimes de la tyrannie (2).

Dans toutes les villes environnantes, les bourgeois attendaient avec anxiété des nouvelles de Bruxelles. Le doyen de Sainte-Gudule, revenant d'Utrecht et passant le 5 juin par Malines, y vit sur le marché des groupes nombreux qui s'entretenaient de la condamnation des comtes d'Egmont et de Hornes; parvenu

(1) *Annales*, liv. 1er.

(2) Les contemporains sont unanimes d'ailleurs pour attester la profonde affliction du peuple. Dans sa lettre au roi du 9 juin 1568, l'évêque d'Ypres dit que le comte d'Egmont est mort « *coram ingenti multitudine hominum gementium et plorantium.* » On lit dans un autre ouvrage contemporain : « ... *Vidi tum comitem illum Egmondanum, mortem equo tulisse animo, atque audivi non solum Belgas, sed etiam Hispanos milites omnes, imo ipsum Ducem Albanum, lachrymis obitum illius prosecutum fuisse...* » (M. Aitsinger, *De leone belgico*, etc., fol. 83). J. B. de Tassis, dans ses Commentaires, rapporte aussi que les comtes d'Egmont et de Hornes furent décapités *Summo omnium mœrore.* Enfin, Viglius écrivait à Hopperus quelques heures après l'exécution : « ... *Hoc die Egmondanus, Hornensisque capitibus quoque truncati, eaque in foro Bruxellensi stipitibus infixa sunt, magna summè omnium commiseratione, quale certe exemplum multis sæculis hìc non est visum...* »

Le comte d'Egmont n'avait que quarante-six ans. Le comte de Hornes avait quatre ans de plus.

hors des portes, il vit plus de trois cents bourgeois qui étaient là, impatients de connaître la vérité (1).

On raconte, d'après d'anciens annalistes de Bruxelles, que, vers quatre heures, les dépouilles des seigneurs décapités furent portées au couvent des Récollets sous l'escorte du « Grand Serment. » Le clergé de Sainte-Gudule, accompagné de bourgeois notables et suivi d'une grande affluence, alla ensuite chercher les cadavres au couvent des Récollets et les transporta à l'église collégiale (2).

Les dépouilles du comte d'Egmont, transférées de l'église de Sainte-Gudule au couvent de Sainte-Claire, y furent embaumées. La multitude se pressait dans l'église de ce couvent : on vit même des adversaires secrets de la tyrannie espagnole embrasser, en versant des larmes, le cercueil du comte d'Egmont comme s'il eût contenu des reliques. Le cercueil de l'infortuné comte de Hornes, resté à l'église de Sainte-Gudule, n'attirait point cette affluence (3).

Les restes du comte d'Egmont furent enfin transportés dans le bourg de Sottegem, en Flandre, où ils reçurent la sépulture. Le corps du comte de Hornes, après avoir été embaumé, fut enseveli dans l'église de Saint-Martin à Weert (4).

(1) Morillon à Granvelle, 7 juin 1568 (Papiers de Granvelle à Besançon).

(2) Morillon écrit le 7 juin : « Je veis plus de deux cents personnes plorer, lorsque les deux corps furent apportés *devant hier* à Ste Goule. » (Papiers de Granvelle à Besançon.)

(3) Alf. Ulloa, *Commentari*, etc., p. 39. — Brantôme dit la même chose : « La grande amitié que le peuple portoit audit comte d'Egmont et l'excessive douleur que chacun avoit conçue de sa mort fut telle que plusieurs allèrent à l'église Sainte-Claire où gisoit son corps, baisant le cercueil avec grande effusion de larmes, comme si ç'eussent esté les saints ossements et reliques de quelque saint ; et tous d'un accord prioient pour le repos de son âme : ce qu'on ne fit pas pour l'autre comte, lequel estoit à la grande église. »

(4) M. Aitsinger s'exprime en ces termes : « *Corpus comitis Egmondani, in monasterio S. Claræ Bruxellæ positum est, primùm in plumbeo loculo, posteà avectum, in oppido suo Sotteghem, humatum est in Flandria : Comitis vero Hornensis cadaver, in ejus comitatu sepultum, in Campinia Brabantiæ.* » *De leone belgico*, p. 83.

On crut longtemps, même parmi les anciens collègues des illustres suppliciés, que le mestre de camp Julian Romero avait pris les têtes des comtes d'Egmont et de Hornes et les avait jetées on ne savait où, si même le gouvernement espagnol ne les avait pas gardées (1). Mais c'était là une fausse rumeur. Les têtes furent mises dans les cercueils avec les cadavres (2).

(1) Geronimo de Roda au roi, Bruxelles, 18 mai 1576. *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 141.

(2) La sépulture du comte de Hornes fut découverte en novembre 1839 et visitée dans un des caveaux de l'église de Saint-Martin, à Weert. Le squelette était intact : *le crâne se trouvait placé sur la poitrine.* A gauche du squelette et à côté du cercueil était déposée une urne en étain hermétiquement fermée. Cette urne contenait le cœur du comte. Sur le cercueil on lisait ces mots : *Heer en Grave van Hoorne... 26 juny* 1568. Le reste de l'inscription était indéchiffrable.

Trente-cinq années auparavant, le 17 octobre 1804, on avait ouvert pareillement, en présence des autorités laïque et religieuse, le caveau placé au milieu du chœur et au dessous du maître-autel de l'église de Sottegem en Flandre. On y remarqua deux cercueils de plomb posés sur des grilles de fer dont celui du côté gauche contenait un crâne et d'autres ossements. A l'extérieur du second on trouva trois boîtes de plomb en forme de cœurs, dont le premier, placé en tête, l'autre au milieu et le troisième au pied, portaient les inscriptions suivantes :

BOÎTE PLACÉE EN TÊTE.

« *Le cœur de mess. Phl. comte d'Egmont prince de Gavre chlr de l'ordre, tué general por Sa Ma. té Catholique à la butaille d'Yvry en France le* 14 *mars* 1590.

BOÎTE PLACÉE AU CŒUR.

« *Cor Lamoral d'Egmont*, 1568.

BOÎTE PLACÉE AU PIED.

« *Le cœur de messire Charlles comte d'Egmont prince de Gavre chlr de l'ordre gouverneur et cap. general de Namur decedé à la Haye en Hollande le* 18 *janvier* 1620.

Sur la plaque de cuivre attachée par un clou au cercueil, on lut :

« *Ci gist Sabine palatine du Rhin ducesse en Bavière princesse de Gavre, comtesse d'Egmont, femme et epeuse de feu monseigneur Lamoral d'Egmont en son temps prince dudit Gavre et comte d'Egmont et laquelle deceda en Envers* (*Anvers*) *le XIX juillet et Ve LXXVIII. Priez Dieu pour son âme ....* »

Quant à Walburge de Nuenar, la veuve du comte de Hornes, elle épousa

La comtesse d'Egmont, après la décapitation de son mari, avait fait placer un blason funèbre sur la porte de son hôtel. Le duc d'Albe ordonna d'enlever cet emblème. C'était d'ailleurs par une innovation monstrueuse, et comme pour faire plus d'ignominie aux illustres représentants de la noblesse des Pays-Bas, qu'il avait enjoint d'attacher sur des pieux les têtes des comtes d'Egmont et de Hornes (1). Il ne s'en tint pas là. Les domaines des deux victimes furent adjugés au fisc et on brisa les armoiries qui se trouvaient sur les portes de leurs villes, de leurs châteaux et de leurs hôtels. Les meubles, la vaisselle, les tableaux qui décoraient l'hôtel d'Egmont à Bruxelles et le château de Gaesbeek, furent exposés en vente publique par les agents du fisc. La veuve du vainqueur de Gravelines, expulsée de l'hôtel d'Egmont et obligée de chercher un asile au couvent de la Cambre, vécut pendant longtemps des aumônes que lui faisait le duc d'Albe, aumônes prélevées sur la recette générale des confiscations pour cause des troubles. Il fut même permis un peu plus tard à un membre du conseil des Troubles, à l'un des promoteurs de l'horrible sac d'Anvers, à l'orgueilleux Roda d'occuper la demeure où avaient vécu les descendants des ducs de Gueldre et de la maison palatine. Quant au duc d'Albe, il fit faire une tapisserie sur laquelle il était représenté soutenant la couronne qui chancelait sur la tête de Philippe II, et foulant aux pieds les comtes d'Egmont et de Hornes (2).

Philippe II eut au moins la pudeur de dissimuler sa joie. Il témoigna combien un si terrible châtiment lui aurait répugné s'il n'avait été obligé de faire son devoir. Il ajouta qu'il était content d'apprendre que les deux seigneurs étaient morts en catho-

en seconde noces son cousin Adolphe, comte de Nuenar, dit le comte de Meurs, gouverneur du pays de Gueldre pour les États-Généraux en 1583. Elle mourut à Utrecht, le 25 mai 1600, longtemps après son second mari. Par son testament daté du 28 octobre 1594, elle légua son comté de Meurs et autres biens à Maurice de Nassau, « à charge, disait-elle, que S. E. avancera *que les habitans dudit comté soient maintenus en la religion chrétienne réformée et en leurs franchises et libertés.* »

(1) Cette réflexion est empruntée à une brochure publiée en 1579.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 40.

liques (1). Mais on sait, par un autre contemporain, que les comtes d'Egmont et de Hornes n'avaient été nullement plaints ni regrettés à la cour d'Espagne (2).

Par une lettre écrite au couvent de la Cambre, le 29 juin 1568, la veuve du comte d'Egmont, dépouillée de ses biens, implora l'intervention de son neveu, Albert III, le Magnanime, comte palatin du Rhin, duc de haute et basse Bavière. « Je me trouve, « disait-elle, désespérée jusqu'à la mort. Jamais femme n'a été « aussi malheureuse que je le suis avec mes onze pauvres « petits enfants : non seulement on a donné la mort à mon « époux, mais encore on a confisqué tous les biens qu'il possé- « dait dans les États du roi d'Espagne. C'est pourquoi je suis « dans la misère... » Hélas! le duc de Bavière n'avait pas la puissance de rendre à la veuve désolée les biens de ses enfants. Contenant sa douleur et son irritation, il la recommanda humblement au duc d'Albe. Mais le comte palatin Wolfgang, frère de la comtesse d'Egmont, s'exprima avec plus d'énergie, bien qu'il s'efforçât aussi, dans l'intérêt de la veuve et de ses enfants, de ménager la susceptibilité de Philippe II et de son terrible lieutenant. « Nous eussions désiré, disait-il, que l'on eût retardé « plus longtemps l'exécution de notre beau-frère, le comte « d'Egmont. Et quand même, ce que nous n'avons jamais pensé,

(1) On lit dans une lettre de Hopperus du 27 juin : « *Rex scribit pergrave sibi accidisse quod ad hæc remedia fuerit veniendum, ac maxime quidem suo tempore; sed non posse quem deesse suo officio : gaudere autem quod catholici mortui sunt.* » Joachimi Hopperi *Epistolæ ab Hispania*, p. 181.

« ... Tournez tant seulement l'œil vers le pauvre comte d'Egmont, disait en 1579 un écrivain calviniste. Quelle récompense a-t-il eue pour avoir chastié les adversaires de la religion romaine? Sa bonne mère l'Église romaine n'a cessé de le poursuyvre jusques à luy avoir faict trencher la teste par le bourreau... »

(2) Fourquevaux, ambassadeur français en Espagne, au roi Charles IX, 25 juin 1568.

Le cardinal de Granvelle déplora la triste fin du comte d'Egmont. « Dieu pardoint aux exécutés! » écrivit-il, le 17 juillet 1568, à Bélin, son compatriote. « Et Dieu scait que je sens extrêmement que en M. d'Egmont (contre l'espoir que j'en avoye) se soit trouvé cause pour procéder avec telle rigueur à l'endroit de sa personne. » (Papiers de Granvelle à Besançon).

« il eût mérité la mort, nous eussions cependant espéré de « V. E. qu'elle eût préféré la grâce au droit, et que pour « adoucir la peine elle eût pris en considération les fidèles et « loyaux services que le comte a rendus à S. M. Mais si jamais « nous avions pu penser que sa personne aurait pu courir un « aussi grand danger, nous n'aurions pas négligé, moi et le très « haut prince, notre très cher cousin, frère et parent, l'Électeur « palatin, frère de la veuve, et d'autres palatins d'intercéder « auprès de V. E. pour qu'elle fît surseoir à cette sanglante « exécution, jusqu'à ce que nous eussions, par une ambassade, « obtenu de S. M. C. qu'on usât d'autres moyens, de moyens « plus doux et en l'honneur de la maison électorale-palatine « dont descendent les enfants du comte d'Egmont, du côté « maternel, et en considération aussi des dignités dont avait « été revêtu le comte et des sacrifices de biens, de santé et « d'existence qu'il a faits à l'avantage de l'autorité suprême. « Cependant comme il en est malheureusement arrivé tout « différemment... nous prions V. E. qu'elle veuille avoir pour « recommandés la malheureuse veuve du comte d'Egmont et « ses pauvres orphelins (1). » Cette prière ne fut point écoutée. Les biens du comte d'Egmont restèrent confisqués jusqu'au moment où les Espagnols furent expulsés. Le duc d'Albe se borna à allouer de temps en temps, en guise d'aumône, et sur la recette générale des confiscations pour cause des troubles, des indemnités insuffisantes à la malheureuse famille du vainqueur de Gravelines « pour son alimentation et entretien. »

En Allemagne, cependant, il n'y eut qu'un cri d'indignation contre le duc d'Albe. Catholiques et protestants étaient unanimes. « Toute l'Allemagne s'agite, écrivait un témoin ocu- « laire (2), et de tous côtés on lève des troupes en publiant « ouvertement qu'on veut venger la mort des comtes d'Egmont « et de Hornes. » Ce même témoin ajoutait quelque temps

(1) Ces lettres conservées dans les archives de la secrétairerie d'État de l'Allemagne et du Nord (à Bruxelles), ont été publiées par M. Altmeyer.

(2) L'envoyé du duc de Savoie à Emmanuel-Philibert, de Vienne, 22 juillet 1568. Correspondance publiée dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire* par le comte Giuseppe Greppi, 3e série, t. II, p. 229 et suiv.

après : « Les électeurs ecclésiastiques, aussi bien que les sécu-
« liers, ont senti profondément la mort des comtes d'Egmont
« et de Hornes et des autres envoyés à l'échafaud par le duc
« d'Albe; et ils déclarent ouvertement qu'ils en tireront ven-
« geance (1). » Malheureusement les intrigues de Philippe II et d'autres causes encore troublèrent cette union des Allemands. Ils ne réussirent point à intimider le duc d'Albe.

Le supplice infligé aux comtes d'Egmont et de Hornes fut suivi d'exécutions nombreuses dans la plupart des provinces. Il n'y avait aucune pitié à espérer, ni du duc d'Albe ni de ses serviles auxiliaires. Aux malheureuses femmes qui le suppliaient pour leurs fils ou leurs maris, Vargas répondait : « *Misericordia in cœlo, justitia in terra* (2). »

Parmi les nouvelles victimes de la tyrannie se trouvèrent Beckerzeel, le secrétaire du comte d'Egmont, et un vaillant soldat qui avait tenté de délivrer l'infortuné seigneur. Jean de Beausart, d'Armentières, homme d'armes de la bande d'ordonnance du comte d'Egmont, fut condamné à un supplice horrible. Il était accusé d'avoir pris part à la conspiration ayant pour but de s'emparer du duc d'Albe au prieuré de Groenendael, le vendredi-saint précédent; il était accusé en outre d'avoir tenté de faire échapper du château de Gand le comte d'Egmont. Jean de Beausart confessa ce dernier fait et subit courageusement, au mois de juin 1568, sur la place du Sablon, à Bruxelles, l'effroyable supplice auquel il avait été condamné (3). Beckerzeel, détenu dans le château-fort de Vilvorde, souvent questionné pendant le procès du comte d'Egmont et mis plusieurs fois à la torture, fut enfin condamné à mort par sentence du 9 août 1568, et, le 14 septembre suivant, il subit le dernier supplice dans sa prison (4).

Toute autre fut la destinée d'Alonse de Laloo, l'ancien secrétaire du comte de Hornes. On doit supposer que cet agent,

(1) Le même au même, Vienne, 20 septembre 1568.
(2) P. Colins, *Histoire des choses les plus mémorables*, etc.. p. 525.
(3) *Mémoires anonymes*, t. Ier, p. 68.
(4) Bor, t. Ier, fol. 176 v°.

dont la fidélité n'avait pas été soupçonnée jusqu'alors, accepta un rôle déloyal pendant le procès du comte de Hornes. Il paraît même certain qu'il se fit le dénonciateur de son ancien maître. Non seulement il n'eut rien à souffrir dans sa prison, mais le duc d'Albe lui en ouvrit les portes, l'employa dans plusieurs affaires secrètes et lui fit allouer des indemnités importantes sur la recette générale des confiscations. L'équivoque personnage s'éleva encore. Il devint secrétaire du conseil des finances et enfin secrétaire d'État à Madrid et à Bruxelles. Il contresigna, en cette qualité, l'acte du 6 mars 1598 par lequel Philippe II cédait les Pays-Bas aux archiducs Albert et Isabelle (1).

En présence de l'agitation produite dans les Pays-Bas et en Allemagne par le supplice infligé aux comtes d'Egmont et de Hornes, le prince d'Orange discerna bientôt le parti qu'il pouvait tirer de l'aveuglement et de la cruauté de Philippe II. Le 25 juin, il écrivit de Dillenbourg une lettre où il dépeignait sa tristesse, s'élevait contre l'iniquité du roi d'Espagne et de son lieutenant et manifestait l'espoir que Dieu châtierait les auteurs de l'injuste mort de deux des plus illustres et des plus fidèles seigneurs des Pays-Bas (2).

Le 20 juillet, il publie un rescrit ou déclaration contenant les motifs de sa défense contre la tyrannie du duc d'Albe et de ses adhérents. Dans cet éloquent exposé des causes qui le déter-

(1) Voir *Rapport sur les archives de Lille*, par M. Gachard, p. 390.

(2) Dans cette lettre, adressée à L. de Schwendi, mais destinée à être mise sous les yeux de l'empereur Maximilien II, le prince disait : « ... J'ay ceste « ferme confidence en ce bon Dieu qu'il ne permettra une si grande et injuste « cruaulté sans être chastiée et vengée, en quoy veritablement tous gens « d'honneur et de valeur et mesmes ceulx qui ont eu aucune cognoissance et « amitié des seigneurs des Pays-Bas se doibvent tant par conseil, comme de « faict, aider à venger une telle tyrannie. De tant plus que *je vous puis jurer sur « la foy que je dois à Dieu et sur mon honneur que l'on leur a fait tort devant Dieu « et le monde*, comme vous mesme en pouvez juger facilement, comme celuy qui « a toujours veu et cogneu avec quel zèle et affection ils ont cherché le service « du roi *et du pays*, exposant pour ce tant de fois si libéralement la vie et le « bien, ne desirant rien plus que par ce moyen pourchasser la grandeur et « réputation du roi... » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 244-251.

minent à prendre les armes, il insiste particulièrement sur la mort des comtes d'Egmont et de Hornes (1). Quelque temps après, dans une lettre adressée à l'empereur Maximilien II, il invoque aussi le supplice infligé aux comtes d'Egmont et de Hornes pour justifier sa résolution de prendre en main la défense des Pays-Bas. Il soutient que, en ordonnant ce supplice, sans avoir ouï préalablement les deux accusés, le duc d'Albe a foulé aux pieds les droits divins et naturels et transgressé les recès et les ordonnances de l'Empire (2).

Enfin, le 31 août 1568, s'adressant directement à tous les sujets des Pays-Bas, il les conjure de ne pas ajouter foi aux cauteleuses et fallacieuses promesses de l'Espagnol. Il rappelle de nouveau l'exemple de ces seigneurs qui, *en récompense de leur légère crédulité et vaine espérance*, sentirent, « la barbare cruauté » du duc d'Albe et furent inhumainement mis à mort.

Pendant toute sa carrière, Guillaume de Nassau se souvint toujours de la mort des comtes d'Egmont et de Hornes pour en accabler l'Espagnol. Avec quelle énergie il stigmatise, dans son immortelle *Apologie* (1581), les *faquins* du conseil des Troubles; avec quelle amertume il rappelle le temps où, dit-il au peuple, « on presentoit à vos yeux sur des lances les testes de vos principaux chefs et gouverneurs! »

(1) Il s'exprimait en ces termes :

« ... Mais tout ce que dit est ne l'a peu saouler (le duc d'Albe) : ains, que « plus est, les deux comtes, le feu comte d'Egmont et le comte de Hornes, de « bonne mémoire, nonobstant que par cydevant ayent si fidèlement servi, et « de toute leur puissance, au feu de très haute mémoire l'empereur Charles, « en tant de guerres, et à S. M. d'Espaigne mesme, par tant et sy longues « années, et si grands despens, et en danger de leur corps, comme tout le « monde sçait, et ores, *sans estre ouys*, et sans aucune forme de procès accous- « tumé en telles choses, ce quy repugne et est contraire, non seulement aux « droits escrits, humains et divins, mais encore à toutes ordonnances et « statuts de l'Empire, tyranniquement les a fait mourir par glaive, et encore, « au plus grand déshonneur et blasme, non seuleument des seigneurs jus- « ticiés, ains de leurs notables amis et parents, après l'exécution faite, a « fait dresser leurs têtes (pour un spectacle à tout le monde) sur des bas- « tons et fourches... »

(2) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 6-19.

TABLE DES MATIÈRES

Page

CHAPITRE PREMIER. Origine de la maison d'Egmont. — Jean IV, 2e comte d'Egmont, épouse Françoise de Luxembourg. — Leurs enfants : Charles et Lamoral d'Egmont. — Celui-ci succède à son frère aîné, mort des suites d'une blessure reçue devant Alger. — Noces de Lamoral d'Egmont et de Sabine de Bavière dans la cité impériale de Spire. — Lamoral d'Egmont, après s'être signalé dans plusieurs guerres, est nommé chevalier de l'ordre de la Toison d'or. — Inauguration de Philippe, prince d'Espagne, en 1549. — Les Montmorency des Pays-Bas. — Philippe de Montmorency hérite du comté de Hornes et de la seigneurie de Weert. — Il se met au service de Charles-Quint et prend part à la guerre d'Allemagne. — Il épouse Walburge de Nuenar. — Le prince d'Espagne vient au château de Weert et nomme le comte de Hornes capitaine des archers de sa garde bourguignonne. — Le comte de Hornes suit l'héritier de Charles-Quint en Allemagne, en Italie et en Espagne. — Guerre de 1552. — Le comte d'Egmont défend le Luxembourg. — Il commande l'arrière-garde pendant le siége de Metz. — Expédition dans l'Artois. — Le comte d'Egmont nommé chef de l'ambassade chargée de conclure le mariage du prince d'Espagne avec la reine Marie Tudor. — Particularités concernant les deux séjours du comte d'Egmont en Angleterre. — Le comte d'Egmont, envoyé ensuite en Espagne, revient en Angleterre avec le prince. — Mariage du fils de Charles-Quint avec Marie Tudor. — Le comte d'Egmont et le comte de Hornes assistent à l'abdication de Charles-Quint 17

CHAPITRE II. Guerre de 1557 avec la France. — Lamoral d'Egmont nommé capitaine-général des chevau-légers. — Par son initiative et sa brillante valeur il détermine la grande victoire remportée près de Saint-Quentin. — En 1558, il est chargé de défendre la Flandre maritime. — Victoire qu'il remporte sur le maréchal de Termes à Gravelines. — Le comte de Hornes dans le Luxembourg. — Paix de Câteau-Cambrésis du 3 avril 1559. — Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, devient gouvernante des Pays-Bas. — Ce choix contrarie le comte d'Egmont, le prince d'Orange et ses amis. — Rivalité entre les seigneurs des Pays-Bas et les grands d'Espagne. — Sacrifices de la noblesse des Pays-Bas pendant la guerre contre la France. — Le comte d'Egmont est nommé conseiller d'État et gouverneur de la Flandre et de l'Artois. — Méfiance de Philippe II. —

La *consulte*. — Le comte de Hornes est nommé amiral-général de la mer et invité à suivre le roi en Espagne. — Mécontentement du comte de Hornes; dettes qu'il a contractées pour servir Charles-Quint et son fils. — Froideur entre le comte de Hornes et Granvelle, évêque d'Arras. — Philippe II, avant de s'embarquer pour l'Espagne, exprime au comte d'Egmont son mécontentement au sujet des instances faites par les États-Généraux pour obtenir l'éloignement des troupes espagnoles laissées dans les Pays-Bas. 32

Chapitre III. Départ de l'infanterie espagnole. — Les seigneurs nationaux opposés à l'établissement des nouveaux évêchés. — Motifs du mécontentement du comte d'Egmont et de ses amis contre le cardinal de Granvelle. — Le comte d'Egmont prend l'initiative d'une rupture. — Première requête au roi contre Granvelle. — Réponse dilatoire de Philippe II. — Plaintes du comte de Hornes. — Il demande au roi l'autorisation de retourner dans les Pays-Bas. — Philippe II dissimule et nomme le comte de Hornes conseiller d'État des Pays-Bas. — Retour du comte de Hornes. — L'antagonisme entre Granvelle et les seigneurs nationaux s'envenime. — Justes griefs du comte d'Egmont et de ses amis. — Accusations de Granvelle contre eux. — Réunions des chevaliers de la Toison d'or et des gouverneurs des provinces à Bruxelles. — Principaux adhérents du comte d'Egmont et du prince d'Orange. — Éléonore et Marie de Montmorency, sœurs du comte de Hornes, épousent le comte de Hoogstraeten et le comte de Mansfeldt. — Entretien de Granvelle avec le comte d'Egmont et le prince d'Orange. — Floris de Montmorency est envoyé en Espagne. — Paroles menaçantes de Philippe II contre les adversaires du cardinal de Granvelle. — Griefs particuliers du comte de Hornes et du comte d'Egmont. — Le gouvernement de Hesdin. — Entretien de Philippe II avec le frère du comte de Hornes. — Rapport du baron de Montigny au conseil d'État. — Il accuse Philippe II de partialité. — Le roi conseille à la duchesse de Parme et à Granvelle d'introduire la division parmi les grands 43

Chapitre IV. Le comte de Hornes propose de former une ligue contre le cardinal de Granvelle. — Le comte d'Egmont, le prince d'Orange et d'autres seigneurs principaux approuvent ce projet. — Vive dispute entre le comte d'Egmont et le duc d'Arschot au château de Beaumont. — Simon Renard. — Granvelle propose au roi de gagner le comte d'Egmont. — Deuxième requête adressée au roi par le comte d'Egmont, le prince d'Orange et le comte de Hornes pour demander l'éloignement de Granvelle. — Principaux griefs de l'opposition. — Reproches adressés par le comte d'Egmont au comte d'Arenberg. — Conférences secrètes des chefs de l'opposition. — Ils s'éloignent de Bruxelles. — Dénonciations adressées au roi par la régente des Pays-Bas et le cardinal de Granvelle contre le comte d'Egmont et ses amis. — Granvelle conseille itérativement de gagner le comte d'Egmont. — Sentiments manifestés par Philippe II en recevant la requête des trois seigneurs. — Réponse dilatoire de Philippe II. — Il invite le comte d'Egmont à se rendre en Espagne. — Le comte d'Egmont et ses amis reviennent à Bruxelles. — Entretiens importants avec la duchesse de Parme. — Le comte d'Egmont refuse de se rendre en Espagne pour exposer verbalement ses griefs contre le cardinal de Granvelle. — Conférences des chefs de l'opposition avec leurs amis. — Ils déclarent l'intention de ne plus paraître au conseil d'État aussi longtemps que le roi n'aura pas formellement statué sur leur requête. — Ils adressent une troisième requête à Philippe II pour demander l'éloignement du cardinal de Granvelle. — Celui-ci s'efforce vainement de détacher le comte d'Egmont de la ligue. — Il incrimine les sentiments religieux et monarchiques de ses adversaires. — Le comte d'Egmont et ses amis ayant insisté pour obtenir la réunion des États-Généraux, le cardinal de Granvelle détourne Philippe d'acquiescer à ce désir. . . 63

Chapitre V. Marguerite de Parme se rapproche secrètement des adversaires du cardinal de Granvelle. — Elle envoie son secrétaire en Espagne pour demander l'éloignement du ministre impopulaire. — Sentiments catholiques du comte d'Egmont. — Philippe II consulte le duc d'Albe sur la proposition de la duchesse de Parme. — Le duc d'Albe conseille aussi de gagner le comte d'Egmont et de dissimuler, sauf à châtier plus tard les principaux antagonistes de la politique espagnole. — Conférences des trois seigneurs à Eindhoven. — Ils reviennent à Bruxelles et cherchent à se concilier les députés des États des provinces réunis dans cette ville. — Conférence de la régente avec le comte

d'Egmont. — Celui-ci se plaint des imputations calomnieuses dont il est l'objet et de la partialité du roi. — Les adversaires du cardinal adoptent une livrée commune. — Le comte d'Egmont reste à Bruxelles, tandis que ses amis se retirent de la cour. — Nouvelles plaintes du comte d'Egmont à propos des insinuations méchantes propagées contre lui en Espagne et à Naples; la régente le dissuade de se rendre à l'étranger. — Granvelle insiste pour que le comte d'Egmont soit détaché de la ligue par l'appât de faveurs exceptionnelles. — Correspondance caractéristique entre Philippe II et le duc d'Albe. — Le roi adresse à la régente deux lettres différentes pour le comte d'Egmont. — Dépêche secrète par laquelle le cardinal de Granvelle est invité à se retirer momentanément dans la Franche-Comté. — La régente, contrairement à l'avis de Granvelle, ne remet pas au comte d'Egmont la lettre par laquelle le roi l'invite de nouveau à se rendre en Espagne. — Duplicité de Philippe II. — Courte et sèche réponse du roi à la troisième requête du comte d'Egmont et de ses amis. — Irritation croissante contre Granvelle. — La régente l'engage à ne plus différer son départ. — Il sort de Bruxelles. — Le comte d'Egmont et ses amis reviennent au conseil d'État. — Le comte d'Egmont annonce cette détermination au roi. — Réponse de Philippe II. — Autre lettre adressée au comte de Hornes. — Protestations de la duchesse de Parme. — Méfiance du comte d'Egmont 80

Chapitre VI. Conduite du comte d'Egmont après le départ du cardinal de Granvelle. — Liaison des seigneurs avec Simon Renard. — Conversation du comte d'Egmont avec Hopperus. — Granvelle entretient avec le roi et avec ses partisans une importante correspondance relative aux Pays-Bas. — Détails sur la cour de la duchesse de Parme. — Le comte d'Egmont blâme une démonstration faite à Luxembourg. — Les *cardinalistes* essayent vainement de désunir le comte d'Egmont et le prince d'Orange. — Philippe II ordonne à Simon Renard de se rendre en Espagne. — Le comte d'Egmont et ses alliés veulent établir la suprématie effective du conseil d'État. — Guillaume Portessain, chapelain du comte d'Egmont. — Le curé de Weert. — Dispositions à la tolérance. — Le comte d'Egmont désigné par ses collègues du conseil d'État à l'effet de se rendre en Espagne pour représenter au roi les nécessités des dix-sept provinces. — Philippe II mécontent de cette résolution. — Le comte d'Egmont à Cambrai. — Déclaration signée par Antoine de Lalaing et six autres nobles pour garantir la personne du comte d'Egmont. — Dénonciations incessantes du cardinal de Granvelle. — Conduite de Philippe II en apprenant le départ du comte d'Egmont. 97

Chapitre VII. Le comte d'Egmont arrive à Madrid. — Philippe II le reçoit avec une bienveillance extraordinaire. — Entretiens du comte d'Egmont avec le roi; faveurs personnelles qui lui sont accordées. — Le comte insiste pour obtenir l'adoucissement ou le retrait des édits de Charles-Quint contre les hérétiques. — Dissimulation de Philippe II; il fait certaines promesses au comte d'Egmont. — Retour du comte à Bruxelles. — Rapport verbal au conseil d'État. — Lettre du roi au comte de Hornes. — Les évêques et d'autres délégués, désignés par la régente, sont d'avis de ne rien changer aux édits de Charles-Quint. — Protestations du comte d'Egmont et de ses amis. — Dépêches de Valladolid en contradiction avec les assurances données par Philippe II au comte d'Egmont. — Désappointement et irritation de ce seigneur. — Paroles amères qu'il adresse à la régente et au conseil d'Artois. — Lettre à Philippe II du 18 juillet 1565. — Insinuations contraires des espions du roi d'Espagne. — Réunion des principaux seigneurs à Vianen. — Silence prolongé de Philippe II. — La régente communique enfin au conseil d'État des dépêches du 17 octobre 1565 par lesquelles Philippe prescrit le maintien de l'Inquisition, etc. — Vive indignation des principaux seigneurs. — Lettre de Philippe II au comte d'Egmont. — Entretiens intéressants du comte avec Guzman de Silva, ambassadeur en Angleterre, et avec le secrétaire de la duchesse de Parme. — Rivalité entre Sabine de Bavière et Anne de Saxe. — Délibérations du conseil d'État sur les derniers ordres du roi. — Conduite du comte d'Egmont. — Il achète la baronnie de Gaesbeke. — Le comte de Hornes, retiré à Weert, envoie en Espagne son secrétaire Alonse de Laloo; instructions de cet agent. — Ingratitude de Philippe II envers le comte de Hornes. — Le comte d'Egmont inspecte les places frontières de son gouvernement 114

CHAPITRE VIII. Le *Compromis*. — Le comte d'Egmont à Breda et à Vianen. — Réunion des grands au château de Hoogstraeten. — Conduite du comte d'Egmont et du comte de Hornes avant la présentation de la requête des confédérés. — Avis et conseils donnés par le comte d'Egmont à la régente et au roi. — Irritation du parti espagnol contre le comte d'Egmont. — Plaintes du comte de Hornes. — Assemblée des gouverneurs des provinces et des chevaliers de la Toison d'or. — Opinions émises dans cette réunion par les comtes d'Egmont et de Hornes. — Le comte d'Egmont demande l'abolition de l'Inquisition et la modération des placards contre les dissidents. — Conférences secrètes du comte de Hornes avec le prince d'Orange et le comte de Mansfeldt. — Les confédérés présentent leur requête à la régente. — Le comte d'Egmont, le comte de Hornes et le prince d'Orange au banquet des *gueux*. — Le comte d'Egmont congédie un gentilhomme de sa maison qui avait pris part à la présentation de la requête. — Le comte d'Egmont refuse de retourner en Espagne. — Le comte de Hornes et le prince d'Orange veulent quitter la cour. — Le marquis de Berghes et le baron de Montigny consentent à se rendre en Espagne pour exposer au roi la situation des affaires. — Opinions des comtes d'Egmont et de Hornes sur la nécessité de réunir les État-Généraux, sur la prédominance du conseil d'État, l'abolition de l'Inquisition, la modération des placards, etc. — La régente selon les instructions du roi, s'efforce de faire renoncer le comte de Hornes à ses projets de retraite. — Les comtes d'Egmont et de Hornes assistent à un banquet donné en la maison de ville d'Anvers. — L'abbé de Saint-Bernard. — Astuce de Philippe II dans ses entretiens avec Montigny. — Les prêches. — Le comte d'Egmont refuse de prendre les armes avant que les concessions demandées par le conseil d'État soient faites. — Le comte de Hornes retourne à Weert après avoir insisté pour que les États-Généraux soient convoqués. — Le comte d'Egmont réclame également la convocation immédiate des États-Généraux. — Dissimulation de la régente 134

CHAPITRE IX. Popularité du comte d'Egmont. — Les confédérés se réunissent à Saint-Trond. — Entrevue de leurs députés à Duffel avec le comte d'Egmont et le prince d'Orange. — Espérances des protestants. — Les délégués de l'assemblée de Saint-Trond à Bruxelles. — Conférence avec le comte d'Egmont. — Seconde requête des confédérés. — Triumvirat. — Promesses faites aux mandataires de l'assemblée de Saint-Trond. — Concessions illusoires de Philippe II. — Les prêches en Flandre. — La régente est suppliée par les députés de la Flandre de permettre au comte d'Egmont de se rendre dans son gouvernement pour contenir les sectaires. — Autorisation tardive. — Le comte d'Egmont à Gand, à Bruges, à Ypres et à Audenarde. — Dévastation des églises. — Le comte d'Egmont justifie sa conduite; vive discussion avec la régente. — Correspondance de Montigny avec le comte de Hornes; détails sur la cour de Philippe II. — Le comte d'Egmont, le comte de Hornes, etc., empêchent la régente de quitter Bruxelles et de se retirer à Mons. — Importantes délibérations du conseil d'État; opinions émises par les comtes d'Egmont et de Hornes; protestations contre l'Inquisition, etc. — Concessions de la régente. — *Lettres d'assurance* données aux confédérés. — Ceux-ci promettent d'aider de tout leur pouvoir à faire cesser les troubles, etc. — La régente accuse secrètement le comte d'Egmont et ses amis de s'être déclarés, en paroles et en fait, contre Dieu et le roi. — Beckerzeel, secrétaire et conseiller du comte d'Egmont. Il châtie près de Grammont une bande d'iconoclastes. — Accord qu'il conclut avec les calvinistes d'Audenarde. — Concessions faites aux religionnaires d'Anvers : le comte d'Egmont déconseille de désavouer le prince d'Orange. — Le comte de Hornes à Tournai; transaction avec les réformés; méfiance de la régente; elle désapprouve plusieurs des concessions faites par son mandataire, etc. — Difficultés de la mission dont le comte de Hornes s'était chargé. 167

CHAPITRE X. Le comte d'Egmont retourne dans la Flandre. — Lettre importante qu'il adresse au prince d'Orange. — Accord conclu avec les calvinistes de Gand. — Conduite du comte d'Egmont à Audenarde, à Ypres, à Courtrai, etc. — Caractère des conventions conclues avec les calvinistes. — Levées ordonnées par le comte d'Egmont dans l'Artois. — Entrevue du comte d'Egmont et du comte de Hornes à Courtrai. — Projet d'accord présenté aux *consaux* de Tournai par le comte de Hornes; la paix rétablie dans la ville; méfiance croissante de la régente; plaintes légitimes du comte de Hornes. —

Le prince d'Orange désire s'aboucher avec le comte d'Egmont et le comte de Hornes. — Conférence de Termonde. 206

CHAPITRE XI. Le comte d'Egmont fait réclamer par les quatre *membres* de Flandre la réunion des États-Généraux. — Il tâche de ramener le comte de Mansfeldt parmi ses anciens amis. — Il autorise les religionnaires d'Armentières, de Bailleul, d'Audenarde, etc., à élever des granges ou loges de bois pour y tenir leurs prêches. — Autres concessions aux réformés de Gand. — Le comte revient à Bruxelles. — Conférence avec la duchesse de Parme sur les lettres de l'ambassadeur espagnol en France communiquées à l'entrevue de Termonde. — Le comte d'Egmont regarde la convocation des États-Généraux comme le remède suprême. — Entretien avec Armenteros sur la dévastation des églises en Flandre. — Le comte de Hornes rejoint le comte d'Egmont à Bruxelles. — Derniers incidents de la mission du comte de Hornes à Tournai. — Plaintes véhémentes de ce seigneur au conseil d'État en présence de la régente. — Il annonce la résolution irrévocable de se retirer de la cour. — Il retourne effectivement à Weert. — Les deux comtesses de Hornes sont dénoncées à Philippe II. — Le comte de Hornes s'efforce de faire connaître en Espagne la déplorable situation des provinces; il réclame aussi les États-Généraux. — Divisions profondes parmi les confédérés et parmi les grands. — Le comte d'Egmont s'oppose à l'emploi de la violence. — Mesures qu'il indique pour mettre un terme aux troubles. — La régente refuse de communiquer ces propostions au roi. — Elle veut qu'il soit prescrit au comte d'Egmont de se déclarer ouvertement contre les sectaires. — Le comte s'adresse directement au roi pour qu'il renonce à recourir aux armes. — Marguerite de Parme restreint les concessions faites naguère aux confédérés et aux protestants. — Elle refuse de confirmer tous les actes du comte d'Egmont en Flandre. — Ce seigneur veut maintenir sincèrement l'accord qu'il a conclu avec les religionnaires de son gouvernement. — Vains efforts pour que les États-Généraux s'interposent entre Philippe II et le peuple des Pays-Bas 226

CHAPITRE XII. Les habitants de Valenciennes sont déclarés rebelles au roi. — Des députés viennent trouver le comte d'Egmont à son château de Gaesbeek. — Le comte répugne à prêter le nouveau serment demandé par la régente. — Il se rend dans la Flandre, prescrit le désarmement des religionnaires, mais refuse d'employer la force pour interdire les prêches. — Lettres échangées avec la régente au sujet du nouveau serment. — Philippe II ne veut pas que le commandement de l'armée soit confié au comte d'Egmont et cherche de nouveau à endormir sa méfiance. — Des lettres rassurantes sont également envoyées d'Espagne au comte de Hornes. — Relations du comte de Hornes avec le prince d'Orange et les consistoires des églises protestantes. — Résolutions prises dans une assemblée tenue au château de Breda. — Le comte d'Egmont refuse de s'y associer. — Conséquences de cette détermination. — Le comte d'Egmont prête le nouveau serment. — Entrevue à Malines avec le comte de Hornes. — Lettre justificative adressée par le comte d'Egmont à Philippe II. — Il propose au conseil d'État de combattre les bandes calvinistes qui, sous Jean de Marnix, étaient venues s'établir à Austruweel, près d'Anvers. — Siége de Valenciennes; le comte d'Egmont au château de Beuvrages. — Le comte de Hornes soupçonné d'avoir favorisé la rébellion de Valenciennes. — Le prince d'Orange prend la résolution de se retirer en Allemagne. — Dernière entrevue du comte d'Egmont et de Guillaume de Nassau à Willebroeck. — Le comte d'Egmont insiste pour que le roi vienne dans les Pays-Bas. — Philippe II enjoint au comte de Hornes d'ajouter foi à tout ce que le duc d'Albe lui mandera de sa part. — Le comte de Hornes prête le nouveau serment. — Conseils adressés par le baron de Montigny à son frère. — Le seigneur de Billy, revenu de Madrid, engage secrètement le comte d'Egmont à se mettre hors de l'atteinte des Espagnols. — Egmont refuse de s'expatrier. — Protestations trop obséquieuses. — L'hypocrisie de Philippe II l'emporte. 252

CHAPITRE XIII. Le duc d'Albe entre dans les Pays-Bas avec les vieilles bandes espagnoles. — Entretien avec le secrétaire du comte de Hornes; efforts tentés pour que ce seigneur vienne à Bruxelles. — Nouveaux avertissements donnés au comte d'Egmont par Billy. — Attitude confiante du comte. — Première entrevue du duc d'Albe et du comte d'Egmont à Tirlemont. — Le comte de Hornes vient saluer le duc d'Albe à Louvain. —

Le duc d'Albe à Bruxelles; instructions verbales et secrètes qui lui ont été données par Philippe II. — Dispositions prises pour arrêter en même temps le comte d'Egmont et le comte de Hornes. — Le premier n'avait pas cessé de correspondre avec le prince d'Orange. — Prévenances de don Fadrique et de don Fernando de Tolède pour le comte d'Egmont. — Il dédaigne tous les avis qui lui sont donnés. — Arrestation du comte d'Egmont et du comte de Hornes. — Réclamations de quelques-uns des chevaliers de la Toison d'or; réponse menaçante du duc d'Albe. — Dispositions de la bourgeoisie et du peuple — Violentes protestations des exilés. — Les deux prisonniers sont transférés au château de Gand. — Informations transmises par le duc d'Albe au pape, à l'empereur, etc. — Pie V approuve l'arrestation. — Contentement de Philippe II. . . 288

Chapitre XIV. Le conseil des Troubles est chargé d'instruire le procès des comtes d'Egmont et de Hornes. — Le licencié Juan Vargas; le docteur Louis del Rio; l'avocat Claude Bélin. — Étroite captivité des deux comtes au château de Gand. — Plaintes adressées par Sabine de Bavière à Philippe II. — Inflexibilité du roi. — Vaine intervention de l'empereur Maximilien II. — Le roi enjoint au duc d'Albe d'accélérer le procès. — Départ de Marguerite de Parme; sa conduite à l'égard des seigneurs prisonniers. — Interrogatoires du comte de Hornes. — Alonse de Laloo, secrétaire du comte de Hornes, infidèle à son maître. — Interrogatoires du comte d'Egmont. — Sabine de Bavière et les comtesses de Hornes invoquent en vain les priviléges de l'ordre de la Toison d'or. — Le comte d'Egmont nomme le duc d'Albe son procureur pour qu'il le fasse jouir de ces priviléges. — Philippe II enjoint à son lieutenant de ne pas en tenir compte. — Acte d'accusation rédigé par le procureur général du conseil des Troubles. — Mémoire de défense du comte de Hornes. — Protestations et défense du comte d'Egmont. — Belle conduite de Sabine de Bavière et de Landas, procureur judiciaire du comte d'Egmont. — Les États de Brabant prient le duc d'Albe de faire juger le comte d'Egmont par le conseil souverain de ce duché comme baron de Gaesbeek. — Le comte de Ligne intercède pour que le comte d'Egmont puisse se promener dans le jardin du château de Gand. — Mémoire des avocats du comte d'Egmont. — L'accusé est déclaré forclos. — Les droits du comte de Hornes sont également méconnus; vaines démarches de sa mère et de Provyns, son procureur.—Obstination cruelle de Philippe II. 310

Chapitre XV. Défaite et mort du comte d'Arenberg à Heyligerlée. — Le duc d'Albe, impatient de se rendre en Frise et craignant un mouvement populaire en faveur des comtes d'Egmont et de Hornes, ordonne de terminer leur procès. — Ils sont déclarés forclos. — Nicolas de Landas, procureur du comte d'Egmont. — Les comtes d'Egmont et de Hornes sont ramenés à Bruxelles et conduits dans la *Maison du Roi*. — Sabine de Bavière et ses filles. — Le duc d'Albe fait connaître au conseil des Troubles les résolutions de Philippe II. — Jacques Hessele est chargé de rédiger les sentences — Trouble et hésitations du duc d'Albe; il se dit contraint d'exécuter les ordres de Philippe II. — Il signe les sentences de mort. — Martin Rithove, évêque d'Ypres. — Il est chargé par le duc d'Albe d'assister le comte d'Egmont. — Gislus de Vroede, curé de la Chapelle, remplit le même office près du comte de Hornes. — Derniers moments des deux seigneurs. — Entretiens du comte d'Egmont avec l'évêque d'Ypres; lettre qu'il adresse au roi. — Protestations du comte de Hornes; son testament. — Le comte d'Egmont et le comte de Hornes sont décapités sur le Marché de Bruxelles, et leurs têtes attachées sur des crochets de fer. — Consternation du peuple; cris de vengeance. — Anxiété dans les villes environnantes; attroupements à Malines. — Honneurs rendus aux dépouilles des seigneurs décapités par la bourgeoisie de Bruxelles. — Le comte d'Egmont est enterré à Sottegem, et le comte de Hornes à Weert. — La comtesse d'Egmont réfugiée au couvent de la Cambre. — Philippe II dissimule sa joie. — Intervention tardive et sollicitations de la maison palatine. — Cri d'indignation en Allemagne contre le duc d'Albe. — Supplice de Beckerzeel et de Jean Beausart. — Élévation d'Alonse de Laloo. — Protestations véhémentes du prince d'Orange; il annonce la résolution de venger les comtes d'Egmont et de Hornes. — Il rappelle leur supplice dans son *Apologie*. — Les États-Généraux, en 1581, rappellent aussi la mort des comtes d'Egmont et de Hornes pour justifier la déchéance de Philippe II. — Conclusion. . . 336

ERRATA

—

Page 19, note 1, *au lieu de :* Histoire, *lisez :* Historie.
Page 35, ligne 23, *au lieu de :* quelques historiens ont même assuré, *lisez :* quelques historiens ont assuré.
Page 45, note 3, *au lieu de :* baron de Diest, *lisez :* baron de Breda.
Page 123, ligne 19, *au lieu de :* discréditer, *lisez :* décréditer.